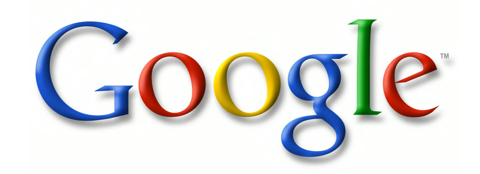
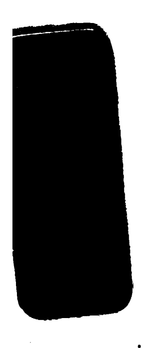








TRIA JUNCTA IN UNO
VIVE



JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

COLLABORATEURS.

MM. ALLIX, lieutenant-général d'artillerie; le général BARDIN; le colonel de cavalerie marquis de CARRION-NISAS; CHATELAIN, capitaine au corps royal d'état-major; CHOUMARA, capitaine du génie; COLLOMBEL, de la Meurthe, capitaine d'artillerie de marine; COSTE, capitaine d'artillerie, élève de l'école polytechnique; le général baron DESMICHELS; le baron DUPIN, officier-supérieur au corps royal du génie militaire, conseiller d'état, membre de l'Institut et du conseil d'amirauté; DUVIVIER, chef de bataillon; ESTIENNE, ancien médecin principal dés armées; FELLENS, membre de l'Athénée des sciences; FERRY, ancien professeur d'artillerie et du génie; GIRARD, ingénieur en chef, membre de l'Institut; A. GUY, chef de bataillon du génie; P. GUY, capitaine d'artillerie; HIMLY, ancien officier de dragons, professeur à l'école royale d'étatmajor; A. DE ILLENS, major du 64e de ligne; le chevalier de KIRCKHOFF, ancien médecin en chef des hôpitaux; MADELAINE, capitaine d'artillerie; le baron MALLET de Trumilly, lieutenant-colonel d'artillerie; de MONTGERY, capitaine de vaisseau; MOREAU DE JONNÈS, officier-supérieur au corps royal d'état-major; PRÉAUX, officier-supérieur au corps royal d'artillerie de marine; le lieutenant-général, vicomte de PRÉVAL, directeur de la cavalerie; le comte de LA ROCHE AYMON, pair de France; ROCHE, capitaine d'artillerie, professeur de physique et de chimie à l'école d'artillerie de marine à Toulon; le général comte de SEGUR; DE TOURREAU, capitaine commandant au 8me régiment de cuirassiers; le général d'artillerie GUILLAUME DE VAUDONCOURT, membre de l'Académie royale des Sciences militaires de Suède et de quelques autres sociétés savantes, etc., etc.



PARIS.—IMPRIMERIE D'HERHAN,
rue Saint-Denis, no 380.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES

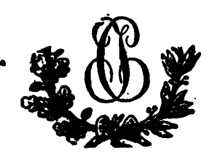
ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

PUBLIÉ PAR J. CORRÉARD J[NE],

ANCIEN INGÉNIEUR.

Tome vingt-cinq.

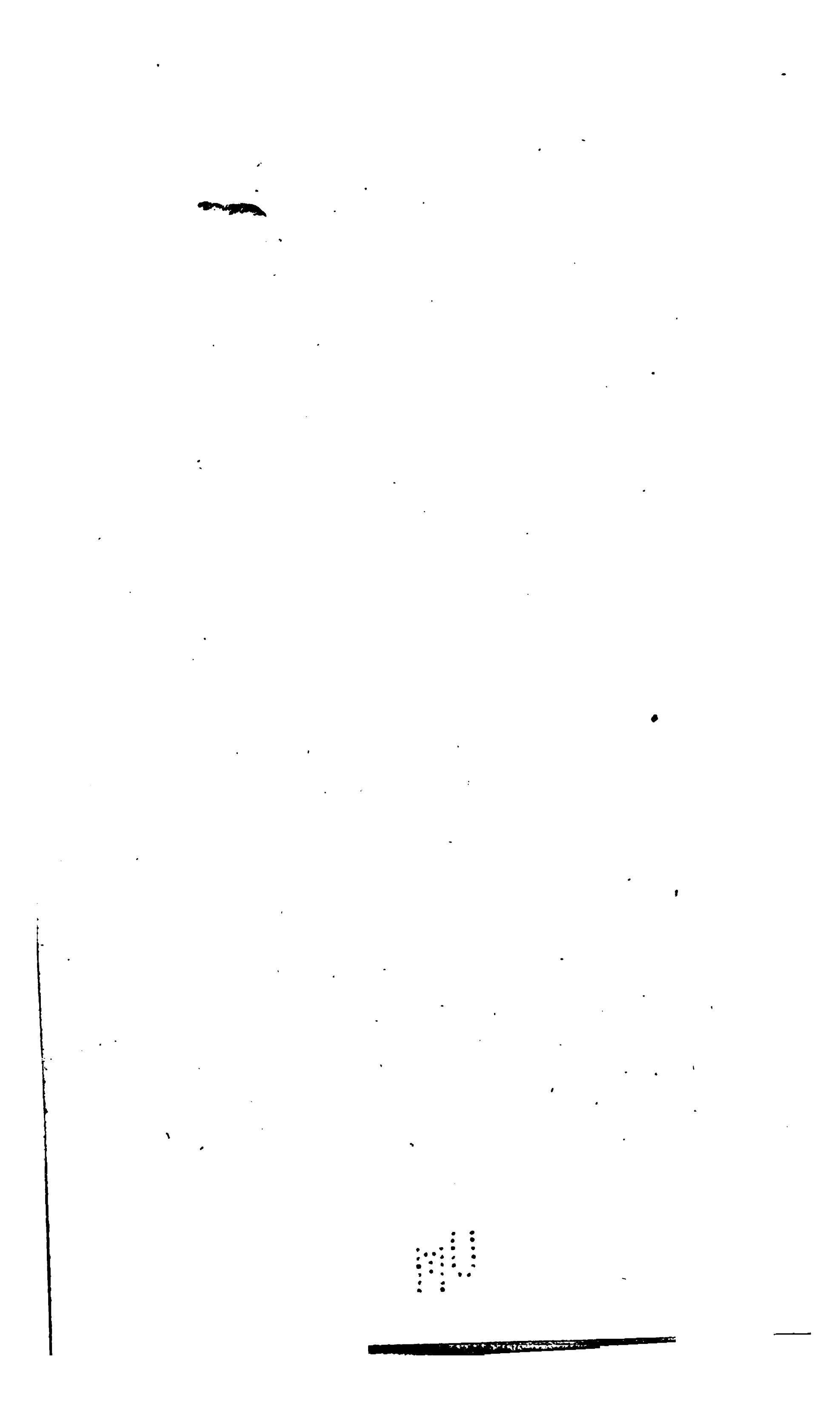
7[e] ANNÉE.





AU BUREAU DU JOURNAL,
PASSAGE SAULNIER, N° 13;
ANSELIN, RUE DAUPHINE, N° 9; V[e] CHARLES BÉCHET,
ARTHUS BERTRAND.

1831.



JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

THÉORIE.

DU POINTAGE ET DU TIR DE L'ARTILLERIE DE TERRE.

PAR M. ROCHE,

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES, DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE A L'ÉCOLE D'ARTILLERIE DE LA MARINE A TOULON.

TROISIÈME ARTICLE.

(Voyez *Journal des Sciences Militaires*, t. XXIV, p. 20 et 180.)

D'après les formules que j'ai données, on voit que l'on peut résoudre avec assez de facilité toutes les questions relatives au pointage et au tir de l'artillerie. Il reste bien, il est vrai, un peu d'incertitude relativement à la fixation exacte du coëfficient de la résistance de l'air, pour lequel les expé-

riences, surtout celles du chevalier de Borda, ont prouvé qu'il fallait augmenter le coëfficient de la résistance (1). J'ai essayé d'exprimer cette augmentation par une formule fondée sur la pression qu'exerce le boulet sur le fluide de l'atmosphère à peu près comme un poids additionnel sur une colonne de mercure qui presse une masse d'air; cette formule ne doit être considérée réellement que comme empirique, et l'on peut la modifier encore par des considérations plus exactes; d'ailleurs cette incertitude est l'effet d'une lacune dans la science, et tellement sentie, que l'Académie a proposé pour prix à décerner en 1832, *le phénomène de la résistance des fluides examiné dans ses détails, en demandant d'établir, s'il est possible, sur les résultats des expériences, des formules empiriques que l'on comparera ensuite avec l'ensemble des expériences faites antérieurement sur le même sujet.*

Cependant il est facile de démontrer qu'une petite variation dans la valeur du coëfficient de la résistance, en augmentant un peu la valeur de la vîtesse initiale, déduite par le calcul, n'aura qu'une influence peu sensible sur l'expression des parties, ce qui est l'essentiel pour la détermination des hausses et des angles de mire.

Ainsi, par exemple, si pour le boulet de 6, j'admets pour le coëfficient m, celui dont le logarithme obtenu par d'autres considérations est $lm = -$ 3,1186225, j'obtiendrai une vîtesse d'environ $427^{m},4$ dont le logarithme lv=2,6308465. Cette vîtesse sera de $3^{m}2$, environ 10 pieds plus longue que celle obtenue avec une résistance plus petite; d'après cette valeur, le but en blanc calculé est de $453^{m},257$, tandis qu'il est de $448^{m},673$, par la première valeur; ce qui fait une dif-

(1) Voyez Lombard, *Traité des Projectiles.*

férence de 4^m,584, environ 14 pieds ou 2 toises 2 pieds dans l'un et l'autre cas; la vitesse doit paraître un peu faible, mais cela provient de ce que la poudre employée aux épreuves de l'an XI, dans les résultats qui m'ont servi de base, était faible et n'avait qu'une portée de cent et quelques toises au mortier d'épreuve, et qui n'allait pas au-delà de cent dix toises. Les épreuves qui furent faites dans la même année sur les pièces de 24 de diverses longueurs, eurent lieu avec une poudre dont la force était de cent vingt à cent vingt-cinq toises; et cependant, d'après le résultat des diverses épreuves faites sur les pièces soumises au tir, l'on a reconnu que souvent la poudre la plus faible avait une portée supérieure; cette anomalie paradoxale n'est pas une objection solide contre la force de la poudre évaluée au moyen de l'éprouvette, et je crois qu'on peut l'expliquer par la manière de charger le canon avec le boulet ensaboté, qui augmente plus ou moins la vitesse initiale, parce que le bois peut être plus ou moins gonflé, et qu'il peut arriver que le sabot employé avec une poudre plus faible, laissant moins de vent dans la pièce, produise une vitesse initiale plus grande (1). Toutes ces anomalies prouvent que le calcul de la vitesse initiale, déduite de la portée, peut donner des résultats satisfaisans, puisqu'il fait connaître la vitesse réelle du boulet au sortir de la pièce d'après l'angle de projection, et la portée, quelle que soit la force de la poudre au mortier d'épreuve; mais on doit en conclure qu'il faut tâcher de donner aux sabots des boulets la plus grande uniformité, tant dans le bois que dans le poids et les dimensions, afin de donner

(1) Voyez sur l'influence du sabot et du bouchon, dans le tome V du *Bulletin des Sciences militaires*, pag. 140, un *Mémoire* de M. Poumet, et les *Ricerche storiche critiche sull' invenzione e sull' uso dei coccocci e dei tacchi*, par le major d'artillerie Omodei, professeur à l'académie militaire de Turin.

plus de précision dans le pointage et le tir, et dans les résultats des épreuves; il en est de même de la longueur et de la grosseur des fusées d'amorce, et de la manière d'amorcer qui peuvent influer sur la rapidité de l'inflammation de la charge; la différence de poids des boulets est encore une cause d'anomalie, mais qui sera peu de chose si la densité des projectiles est la même, et surtout si elle est uniforme; car si un poids moindre reçoit une vitesse plus grande, elle est compensée par un léger accroissement de résistance qui est, comme on sait, en raison inverse du diamètre, lorsque la densité est égale.

Nous ne tenons pas compte des anomalies qui peuvent résulter de la diminution de la densité de l'air, qui est peu sensible, même pour le tir des bombes, et qui est compensée, d'ailleurs, d'après les principes sur lesquels j'ai calculé mes formules; il en est de même de celles qui résultent de la force du vent, de la chaleur, de l'humidité de l'atmosphère, qui ne sont qu'accidentelles, qui souvent se compensent, et que d'ailleurs il serait impossible d'évaluer exactement. Unè anomalie beaucoup plus importante à considérer, est celle qui produit les déviations du boulet, qui proviennent du mouvement de rotation qu'il reçoit par suite de ses battemens dans l'ame, et principalement par l'effet du vent, qui fait que la direction de l'impulsion du fluide élastique de la poudre ne passe pas par son centre de gravité; le boulet est donc mu à peu près comme la terre dans son orbite, par une force de translation combinée avec une force de rotation qui le fait tourner par deux causes; la première, par l'excentricité de l'impulsion, et la seconde par l'obliquité de l'axe de rotation avec la direction ou le plan vertical du tir; dans le premier cas, il y a rotation lors même que le plan du couple ou l'équateur du boulet se trouve dans le plan vertical du

tir qui est cénsé celui de sa trajectoire, et dans le second, le double mouvement doit influer sur la direction du boulet, puisqu'il est soumis à deux forces qui ne sont pas dans le même plan, ou ce qui revient au même, une force et un couple; il en résulte que la résistance de l'air tendant à ramener dans le plan du couple la direction du tir et la trajectoire dans une direction perpendiculaire à l'axe de rotation, il peut arriver, comme le prouvent diverses expériences, que la déviation du boulet commence à droite et finisse à gauche et réciproquement, ou continue d'avoir lieu dans le même sens (1), puisque cette déviation va quelquefois jusqu'à quinze degrés ou environ au quart de la portée; latéralement le boulet se divise aussi dans le sens vertical, tantôt au-dessus et tantôt au-dessous de la direction de l'axe de la pièce; c'est pourquoi dans des épreuves faites avec soin, il faut déterminer au moyen des filets placés à une petite distance de la pièce, la véritable direction du boulet; cette précaution a été négligée dans les épreuves de l'an XI, ainsi que l'évaluation de la durée des portées, de sorte que ces épreuves quoique très nombreuses n'ont pas produit des résultats aussi précis que ceux que l'on aurait dû obtenir, et d'ailleurs elles ont été bornées à peu près aux pièces de 6, de 24, et aux obusiers de 24, ainsi qu'aux mortiers à la Gomer de 10 et de 12 pouces.

Néanmoins ces résultats peuvent servir à déterminer d'une manière approchée les vitesses initiales des projectiles, d'après les charges ordinaires et la force de la poudre employée dans ces expériences.

Pour de petits angles de projection, comme par exemple,

(1) Voyez sur les déviations des projectiles, les principes d'artillerie de Robins, les règles de pointage de M. de Montgéry, note 23, et le Traité de la Déviation des projectiles par M. Coste. (Voir le *Journal des Sciences Militaires*.)

l'angle de mire des pièces, les portées sont sensiblement proportionnelles aux carrés des vitesses ou aux portées des poudres au mortier d'épreuve ; et les degrés de hausse en raison inverse de ces forces ou des carrés des vitesses à portées égales.

Ainsi, par exemple, j'ai calculé quelle devait être la force de la poudre qui donne un but en blanc d'environ 450 mètres, tel que celui que j'ai déduit des épreuves de l'an XI, en admettant la portée du but en blanc obtenue avec une poudre de la force de 243^{m} 8 que l'on a trouvée de 534 mèt. (1), et je l'ai trouvée d'environ 206 mètres, c'est-à-dire de 106 toises environ ; la vitesse initiale déduite de la portée de but en blanc de 534 mètres d'après l'équation de la trajectoire, se trouve sensiblement avec celle qui donne une portée d'environ 450 mètres dans le même rapport que celui des forces des poudres qui les ont produites.

Afin de faire apprécier l'avantage que l'on peut retirer des formules ballistiques d'un calcul facile, et comprenant tous les élémens du tir, je présenterai ici le résumé de ces formules dont la démonstration et le développement formeront l'objet d'un traité particulier. Je les ai obtenues par une modification des lois de la résistance d'après laquelle je considère cette résistance dans les composantes verticales de la vitesse du projectile, indépendamment des composantes horizontales ; et en admettant que la composante horizontale de la vitesse éprouve une résistance additionnelle de la composante verticale considérée comme exerçant une pression sur un fluide pesant, dans la trajectoire descendante. Il résulte de ma théorie que la durée du mouvement est indépendante de la composante horizontale ; il en est de même de la hauteur du jet, comme dans le vide (2).

(1) Voyez Instruction sur les bouches à feu par M. Poumet, chef de bataillon d'artillerie.

(2) On peut ne considérer ces lois que comme empiriques ; mais elles ont

Dans ces équations et ces formules, V représente la vitesse initiale, A l'angle de projection, x l'abscisse ou portée horizontale, y l'ordonnée de la trajectoire répondant à cette abscisse, b la demi amplitude ou l'abscisse du point le plus élevé des deux trajectoires, h la hauteur de ce point, t la durée du mouvement, T la durée du mouvement ascendant jusqu'au point culminant, X la composante horizontale de la vitesse, Y la composante verticale, U cette vitesse, Z l'angle que fait avec l'axe la tangente au point de la courbe dont x et y sont les coordonnées ; par p la portée sur le plan horizontal qui passe par la bouche de cette pièce, par D la durée totale de cette portée, par l la limite des portées horizontales, limite asymptotique, ou abscisse de l'asymptote verticale de la branche descendante, par M la vitesse horizontale au point culminant, par W la vitesse restante au point de chute de l'amplitude horizontale, par C l'angle de chute ; m désigne le coëfficient de la résistance dont le rapport $\frac{1}{m}$ représente une ligne (1), et g la force accélératrice de la pesanteur qui est $32^m 2$ ou $9^m,8088$, les logarithmes sont tous neppériens, et s'évaluent en divisant les logarithmes ordinaires par le module $le = 2,3025851$, ou les multipliant par 0,4342945.

du moins l'avantage d'exprimer les résultats du tir avec une exactitude suffisante, et par des formules faciles à calculer.

(1) Divers auteurs, tels que Lombard et Scheer de Lionastre expriment ce rapport sous la forme $\frac{i}{c}$ qui rend les formules plus homogènes, vu que c'est une ligne. J'ai préféré conserver la notation inverse, parce qu'elle est plus conforme à celle des traités de mécanique de Poisson et Francœur.

[illegible]

[illegible]

L'équation [illegible]

[illegible]

dans laquelle

[illegible]

et [illegible]

l'équation du temps ou l'expression [illegible]

[illegible]

l'équation complète [illegible] est exprimée par

[illegible]

pour le point culminant où la vitesse est nulle, l'on a pour la demi amplitude, la hauteur et le temps, les expressions,

$$(3)\ \ h = \frac{1}{m}\, l\left[1 + V\cos A\,\frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}}\,a\right],\quad k = \frac{1}{m}\, l\cos A,$$

$$(4)\ \ T = \frac{a}{\sqrt{mg}} \ldots \text{arc}\left(\frac{\cos = e^{-mk}}{\sqrt{mg}}\right),$$

l'on a aussi

$$(5)\ \ h = \frac{1}{m}\, l \ldots (\cot a \,.\, \text{tang}\, a \,.\, a) \ldots\ldots\quad a = \text{arc}\cos = e^{-mk} \quad (6)$$

$$\text{et}\qquad \text{arc}\cos = e^{-m(h-y)} \quad (7)$$

Trajectoire descendante.

L'équation de la courbe s'exprime aussi sous cette forme simple

$$x = \frac{1}{m} l \left[1 + V \cos A \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}} (a + z) \right],$$

dans laquelle a et z ont les mêmes valeurs que dans la branche ascendante, l'expression de la durée est

$$t = \frac{a + l \cot \tfrac{1}{2} \operatorname{comp}. z}{\sqrt{mg}},$$

et l'équation complète de la branche est exprimée par

$$x = \frac{1}{m} l \left[1 + V \cos A \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}} \left(\operatorname{arc} \left(\operatorname{tang} = V \sin A \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}} \right) \right. \right.$$

$$\left. \left. + \operatorname{arc} \left(\cot = e^{my} \sqrt{1 + \frac{m}{3} V^2 \sin^2 A} \right) \right] \right.,$$

pour le point de chute sur le plan horizontal passant par l'origine ou la bouche de la pièce, on a pour l'amplitude, le temps et la limite asymptotique, les expressions

$$p = \frac{1}{m} l \left[1 + 2V \cos A \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}} . a \right]. \quad D = \frac{a + l \cot \tfrac{1}{2} \operatorname{comp}. a}{\sqrt{mg}}$$

$$L = \frac{1}{m} l \left[1 + V \cos A \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}} (a + \tfrac{1}{2} a) \right].$$

on a aussi

$$z' = \operatorname{comp} 2 \operatorname{arc} (l \cot = (t - T) \sqrt{mg} \quad (8).$$

La durée et l'origine sont toujours comptées à partir du mouvement ascendant. Pour la solution des divers problèmes de ballistique, j'ai présenté dans deux tableaux les diverses formules relatives à ces équations.

Dans ces deux tableaux, les chiffres de renvoi sont relatifs aux expressions auxiliaires déjà connues et indiquées. On a choisi les formules les plus simples et qui s'adaptent le mieux au calcul logarithmique ; il sera facile d'en déduire toutes les autres en grande partie ; car trois des élémens de la trajectoire étant connus, on peut en déduire toutes les autres ; mais on peut avoir une équation à résoudre comme s'il fallait déterminer x connaissant y, A, b, ou y connaissant x, A, b ou p; il faudra calculer l'arc a en résolvant l'équation

$$e^{mb} = 1 + \cot A \tang a . a$$

ce qui se ferait par substitution, car si l'arc a est trop petit, la tangente sera trop grande; pour des angles plus petits que 30°, tang a étant une fraction, le calcul sera facile ; si a était plus grand, en le remplaçant par son complément, on emploierait l'équation

$$e^{mb} \cot a = \cot a + a \cot A,$$

et on opérerait d'une manière analogue ; il en est de même du calcul de la vitesse dont j'ai donné des applications.

Trajectoire horizontale.

L'équation de cette courbe se déduit de celle de la trajecjectoire descendante dont elle n'est qu'un cas particulier où l'origine est au sommet; ainsi les angles A et a sont nuls ainsi que la hauteur h, et l'équation devient

$$x = \frac{1}{m} l \left(1 + V \cos A \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}} . \text{arc} (\cos = e^{-my} \right)$$

comme les ordonnées sont toutes négatives, j'ai changé le signe de y. L'équation relative à y devient

$$y = \frac{1}{m} l \cos \left(\frac{e^{mx} - 1}{V \cos A \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}}} \right)$$

L'expression du temps est la même que l'expression $t - T$ de la courbe descendante où $T = o$, et l'on a

$$t = \frac{\text{arc cos} = e^{my}}{\sqrt{mg}};$$

les autres formules se déduiront du tableau précédent en y faisant $A = o$.

D'ailleurs l'équation de la branche descendante se présentera sous la forme précédente en portant l'origine au sommet, en faisant $x = x' + b$, et $y = -y' + h$; elle sera

$$x' = \frac{1}{m} l \left(1 + \frac{V \cos A \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}} \cdot \text{arc} (\cos = e^{my'})}{1 + V \cos A \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}} \cdot a} \right)$$

$$= \frac{1}{m} \left(1 + V' \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}} \text{arc} (\cos = e^{my'} \right),$$

en remplaçant la valeur de la vitessse au sommet par son expression V'

Trajectoire sous l'horizon.

Cette trajectoire est de la même espèce que les deux précédentes ; c'est une trajectoire descendante dont l'angle de chute devient l'angle de projection, mais elle se présente sous trois formes, selon que la vitesse verticale $- V \sin A$ est plus petite, égale ou plus grande que $\frac{\sqrt{g}}{\sqrt{m}}$; vitesse finale que le mobile tend à acquérir, il y a donc trois trajectoires distinctes à considérer, savoir : 1° la trajectoire accélérée qui est encore de même espèce que la trajectoire horizontale

ou la branche descendante de la double trajectoire; 2° la trajectoire uniforme; 3° la trajectoire retardée.

Trajectoire accélérée.

L'équation de la courbe dont l'angle de projection est — A peut être exprimée sous cette forme simple

$$x = \frac{1}{m}\, l \left[1 + V \frac{\cos A \sqrt{m}}{\cos a \sqrt{g}} (\text{arc} \cos = e^{my} \cos a - a)\right]$$

dans laquelle

$$a = \text{arc} \sin = V \sin A \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}};$$

elle a un sommet répondant à une hauteur

$$h = -\frac{1}{m}\, l \cos a;$$

pour lequel l'abscisse $x = -b$ est négative puisque

$$b = \frac{1}{m}\, l \left(1 - V \cos A \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}} \cdot a\right);$$

elle prend aussi la forme

$$x = \frac{1}{m}\, l \left(1 + V \frac{\cos A}{\cos a} \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}} (z - a)\right),$$

dans laquelle

$$z = \text{arc} \cos = e^{my} \cos a = e^{m(h-y)};$$

et sa forme complète est

$$x = \frac{1}{m}\, \text{l}\ 1 + \left(\frac{\dfrac{V \cos A \sqrt{m}}{\sqrt{g}}}{\sqrt{1 - \dfrac{m}{\sqrt{g}} V + \sin^2 A}}\right) \text{arc}(\cos = e^{my}$$

$$\sqrt{1 - \frac{m}{g} V^2 \sin^2 A}) - \text{arc}\left(\sin = V \sin A \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}}\right)$$

on la déduirait de la branche descendante en rapportant l'origine au point de chute, et remplaçant la vitesse V et l'angle A, par leurs valeurs exprimées avec l'angle et la vitesse de chute. L'expression du temps t est

$$t = -l \cot \frac{1}{2} c.\ \mathrm{comp}.z + l \cot \frac{1}{2}\ \mathrm{comp}.\ a$$

Trajectoire uniforme.

L'équation de cette courbe pour laquelle

$$V \sin A = \frac{-\sqrt{g}}{\sqrt{m}}$$

ou pour laquelle $\sin A = \frac{-\sqrt{3}}{V\sqrt{m}}$ est de cette forme.

$$x = \frac{1}{m} l\,(1 + \cot A\,(1 - z^{my}),$$

la vitesse y est proportionnelle au temps, ainsi

$$t = \frac{-y\sqrt{m}}{\sqrt{g}},$$

et dans ces expressions y est négatif, sa limite asymptotique

$$l = \frac{1}{m} l\,(1 + \cot A).$$

Trajectoire retardée.

L'équation de cette courbe ou $V \sin A$ est $> \frac{\sqrt{g}}{\sqrt{m}}$ peut être mise sous cette forme simple

$$x = \frac{1}{m} l \left(1 + V \cos A \tang c \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}} (\,l \cot \tfrac{1}{2} z - l \cot \tfrac{1}{2} c\,),\right)$$

dans laquelle

c = arc cosec = V sin A $\frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}}$, et Z = arc (tang e^{my} tang c,

cette courbe ainsi que la précédente n'a pas de sommet, et sa limite asymptótique $l = \frac{1}{m} l(1 + V \cos A \tan a)$, on aura encore dans ce cas pour l'expression du temps

$$t = + l \cot \tfrac{1}{2} \text{comp. } z + l \cot \tfrac{1}{2} \text{comp. } c.$$

Applications de ces équations.

Le tir au-dessous de l'horizon a lieu quelquefois, surtout dans la défense des places et des côtes ; lorsque l'inclinaison est peu considérable, l'équation de la trajectoire est de la première forme et de la même espèce que la branche descendante, mais les autres cas peuvent se présenter sous des inclinaisons d'autant plus petites que la vitesse est plus grande; ainsi, par exemple, pour le boulet de 6, en admettant une vitesse initiale de $427^{m}42$, on aura une trajectoire *accélérée* lorsque l'angle de projection sera moindre de 15° 24' 30" environ : sous cette inclinaison la trajectoire sera *uniforme*, et sous un angle plus grand elle sera *retardée*. Cette vitesse finale que le projectile n'attend qu'à l'infini par accélération ou par diminution V sin A = $\frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}}$ serait dans ce cas d'environ 114 mètres.

Au moyen de ces formules il sera facile de vérifier ou même de déterminer par l'expérience la valeur du coëfficient de la résistance, indépendamment de la vitesse et réciproquement comme on peut le voir.

Détermination de la résistance.

Si l'on exécute des épreuves semblables à celles faites à à Delft en Hollande par le colonel Scheer de Lionastre, de manière à pouvoir déterminer par des filets assez rapprochés la valeur de l'angle de chute, ainsi que sa portée connaissant l'angle de projection, on aura pour déterminer m, l'équation $\tan C = e^{mp} \tan A$, d'où l'on déduira

$$m = l \tan c - l \tan A - l. ple.$$

Connaissant aussi la portée et l'angle de projection, on calculera la vitesse par résolution numérique comme nous l'avons fait, mais on peut y parvenir aussi directement en connaissant la hauteur h.

Détermination de la vitesse initiale.

Ayant mesuré par des épreuves semblables à celles que j'ai citées, la hauteur h, on aura pour évaluer la vitesse l'équation $V \sin A \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}} = \tan a$, dans laquelle

$$a = \text{arc} (\cos = e^{mh});$$

ayant déjà déterminé m, on aura pour l'expression de la vitesse

$$V = \tan a : \sin A \frac{\sqrt{m}}{\sqrt{g}};$$

C'est dommage que les épreuves de Delft aient été faites en tirant seulement sous des angles qui étaient tout au plus d'un degré, car dans ce cas la mesure des ordonnées de la trajectoire peut donner lieu à des erreurs sensibles sur des hauteurs de quelques pieds ou de 3 ou 4 mètres.

Mesure des angles de projection et de chute.

Si l'on mesure des abscisses et des ordonnées de la trajectoire très rapprochées du point de projection ou du point de chûte, en comptant les abscisses de ces points; les tangentes des angles de projection et de chûte seront sensiblement égales aux quotiens des ordonnées par les abscisses, mais ces quotiens ne donnent qu'une valeur approchée que l'on peut rectifier, après avoir calculé la vitesse initiale, par la condition que la courbe passe par le point connu de position, ou comme Lombard, en augmentant l'ordonnée de la quantité dont le boulet s'est abaissé pendant le trajet, ou mieux encore, comme Scheer de Lionastre, en prenant cet angle pour celui de la tangente d'une parabole, en mesurant les coordonnées d'un autre point peu eloigné; il est facile de démontrer qu'en désignant par A' l'angle approché répondant à une abscisse p', et par d tang A' et $d.p'$ la différence de la tangente de A' avec celle déduite d'un point plus éloigné dont dp' représente la différence de l'abscisse avec la première, on aura pour la tangente de l'angle A de la tangente à la courbe.

$$\text{tang } A = \text{tang } A' + \frac{p'd.\ \text{tang } A'}{dp'},$$

mais ce moyen suppose la connaissance de deux points outre celui de projection ou de chûte, et je pense qu'en somme la rectification déduite de l'équation de la trajectoire est plus sûre, il en est de même de celui déduit de la mesure du temps d'abaissement qui n'est pas la même pour tous les angles de projection, à cause de la résistance de l'air.

HISTOIRE.

SOUVENIRS

MILITAIRES ET POLITIQUES

DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL ALLIX.

(Vingt-sixième article.)

Le 5 avril 1814 au matin, le général Tetenborn m'envoya un parlementaire et me fit demander une entrevue entre nos postes. Mes vedettes m'avaient déjà remis le *moniteur* des premiers jours d'avril, qui comprenait les actes du sénat prononçant la déchéance de l'empereur.

Je refusai l'entrevue qui m'était proposée, soupçonnant avec raison que Tetenborn ne pouvait avoir à me faire que des propositions lâches et ignominieuses, dans l'état où étaient alors les choses. Ma division était encore sous les armes et en présence de l'ennemi, lorsque M. de Saint-Mars vint me trouver et m'apprit la lâche défection de Marmont, en m'informant très en détail de tout ce qui se passait à Paris. Ce fut donc pour moi une vérité, que l'entrevue demandée par Tetenborn n'avait d'autre but que de m'engager à suivre l'exemple de Marmont et de passer à l'ennemi avec ma division. Je ne m'étais pas en effet trompé, puisque pendant

les journées des 6 et 7 avril, cette proposition me fut faite directement par Tetenborn et Lichstenstein, et verbalement par l'émissaire de Talleyrand. Mais dès le 5 avril, et avant que ces propositions directes m'eussent été faites, j'adressai à l'empereur une lettre dont je donne ici une copie littérale, et dont je sais que l'original existe dans les archives du ministère de la guerre, où le général Pelet en a pris une copie. Je prends celle-ci que je donne ici sur mon registre de correspondance officielle.

A L'EMPEREUR.

Sens, le 5 avril, 4 heures du soir, 1814.

SIRE,

Je crois devoir faire à votre majesté, elle-même, le rapport suivant :

Ce matin j'ai fait sortir une partie de mes troupes de Sens pour réoccuper les faubourgs de la ville, occupés par l'ennemi. M. le général Veaux, qui commandait cette opération, s'est porté à environ mille pas en avant du faubourg de Troyes ; l'ennemi s'est replié sans combattre ; il est fort d'environ douze mille hommes, et est commandé par le général Tetenborn.

Ce général a alors envoyé à mes vedettes trois imprimés, l'un supposé émané de quelques membres du sénat, l'autre supposé émané du corps municipal de Paris ; le troisième de je ne sais qui, car j'ai tout brûlé.

Ce même général m'a ensuite envoyé un second parlementaire pour me demander un entretien particulier ; j'ai répondu que je ne recevais point un parlementaire sans lettre, ce qui m'a procuré le billet ci-joint, n° 1er : je lui ai répon-

du par le billet ci-joint n° 2, sans signature de ma part, comme l'était le sien.

Je soupçonne que c'était une lâcheté ou une trahison à la Marmont, qu'il avait à me proposer; *je prie votre majesté de croire que j'en suis incapable, et que je la servirai toujours fidèlement, quels que soient les événemens, car j'aime mon pays, et j'ai la conviction intime que tout changement dans l'ordre des choses actuel ferait son malheur.*

Le secrétaire de légation de M. de Saint-Mars, vient de passer ici, se rendant au quartier-général de l'empereur d'Autriche : je l'ai adressé au prince de Lichstenstein qui était hier à Noyers avec environ six mille Autrichiens; il y arrivera sûrement, étant certain qu'il n'y a que des Autrichiens en Bourgogne; tous les Russes et tous les Prussiens, à l'exception des Cosaques de Czernicheff et de Tetenborn étant sur la rive droite de la Seine.

La route d'ici à Auxerre est entièrement libre. J'occupe Villeneuve-le-Roi, Joigny, Auxerre et Pont, mes communications sont parfaitement libres.

M. de Saint-Mars m'a dit que l'aide-de-camp du prince de Neufchâtel, qui était en parlementaire à Châtillon-sur-Seine, et qui y a été vu vers le 22 ou 23 mars dernier, par un de mes officiers qui allait conduire un courrier anglais dans cette ville, avait été arrêté avec sa dépêche par des partis ennemis. Dans son retour près du prince major-général, l'officier envoyé par moi à Châtillon, a entendu dire au major autrichien qui y commandait, que les dépêches du cabinet autrichien, dont il serait porteur, *seraient fort agréables à votre majesté.* »

Je crois l'avoir déjà dit : selon moi, Napoléon s'abandonna trop vîte; toutes ses ressources n'étaient pas épuisées : avec une armée brave et dévouée comme l'était alors l'armée fran-

çaise, et comme le sera toujours une armée française contre l'étranger, il y avait encore un grand espoir de terminer heureusement et d'une manière glorieuse, la lutte où la France était engagée, et le génie militaire de Napoléon aurait certainement trouvé l'occasion de frapper un dernier coup qui aurait placé les armées ennemies (divisées comme elles l'étaient, les unes au Nord, les autres dans la Haute-Marne, et dans la Côte-d'Or, et les autres à Paris), dans une position désespérée : alors eût été justifiée cette opinion de Frédéric-le-Grand, qui répétait journellement qu'il *connaissait cent manières d'entrer en France, mais qu'il n'en connaissait pas une seule pour en sortir*. Mais la défection de Marmont attéra Napoléon. Aussi Napoléon disait-il au général Petit qui lui assurait que l'armée française était toujours fidèle et dévouée : *A qui voulez-vous que j'aie confiance maintenant, après que Marmont m'a trahi et m'abandonne? après que les sénateurs que j'ai accablés, par le moyen de nos victoires, de mes faveurs et de mes bontés, ont prononcé ma déchéance?*

Mais je dois tout dire : si l'empereur s'abandonna lui-même aussi promptement qu'il le fit, ce fut sans doute parce qu'il n'était pas informé que Marmont avait trompé sa troupe, et qu'il lui avait persuadé qu'il la conduirait à l'ennemi : mais comme je l'ai dit dans mon article précédent, au premier signal de l'empereur, cette troupe trompée se fût fait elle-même justice de Marmont et de son complice Souham, et elle serait revenue aussitôt se replacer sous les ordres de Napoléon.

Napoléon ignorait encore alors que le général Durutte était déjà arrivé à Verdun avec le corps d'armée qu'il avait formé des garnisons de la Moselle, de la Meuse et des Ardennes; je suis sûr que l'empereur l'ignorait alors. L'exprès qui por-

tait la dépêche du général Durutte à Fontainebleau, me la remit à Sens dans la soirée du 6 avril, je l'ouvris, j'en pris connaissance, et l'expédiai aussitôt à Napoléon par l'un de mes officiers d'ordonnance. Il ne paraît donc pas douteux que si l'empereur avait eu connaissance de la disposition morale et de l'indignation des troupes de Marmont et de la marche du général Durutte, il aurait pris une toute autre détermination que celle qu'il prit dans cette circonstance importante. Sans doute aussi, nous n'aurions pas subi pendant dix-sept ans le joug ignominieux de la lâcheté, du jésuitisme et de l'hypocrisie.

Napoléon put aussi avoir plusieurs autres motifs non moins puissans pour se déterminer à prendre le parti auquel il s'arrêta, dans la position où il se trouvait. Ses lieutenans, et plusieurs de ses généraux n'exécutaient plus, avec cette précision que commande la guerre, ses vastes combinaisons stratégiques ; il avait déjà pu en faire l'observation dans la campagne de 1813, et si dès cette époque, les fautes commises en Saxe et en Prusse par les maréchaux Saint-Cyr, Oudinot et Macdonald, ne lui en avaient pas dès-lors fourni une preuve évidente, celles commises en 1814 par les maréchaux Marmont, Mortier, Macdonald, Victor, Augereau, et par quelques autres d'un grade moins élevé, durent lui apprendre que ses lieutenans de 1814, quoiqu'ils portassent les mêmes noms, n'étaient plus les mêmes que ceux qui dans les campagnes précédentes avaient tant contribué à porter la gloire militaire française au plus haut degré où elle puisse jamais parvenir. Etait-ce lassitude? était-ce découragement? était-ce abandon ou une conséquence de la faiblesse humaine? je n'en sais rien, mais ce que je sais bien, c'est que c'était un devoir impérieux pour tous et pour chacun des

généraux de l'armée française, de redoubler d'efforts et de courage, en raison de l'imminence du danger; et de ne pas considérer la question que nous agitions les armes à la main, sous le rapport individuel de l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, mais bien sous le rapport du salut de l'état, et jamais sous aucun autre rapport.

Il n'en fut pas ainsi, comme le prouvent les actes du sénat des premiers jours d'avril 1814, et comme le prouve aussi la conduite de quelques uns de nos maréchaux ou généraux. Le général Dupont, dans la guerre d'Espagne, avait consenti à une capitulation que je ne veux pas qualifier; Napoléon, malgré son affection pour ce général, se vit contraint de lui ôter son commandement; quoi qu'il en soit, malgré l'indulgence de Napoléon, Dupont accepta le ministère de la restauration, et il se montra tout autre que le protecteur de ses camarades, de ceux surtout qui étaient restés fidèles à la cause de la patrie.

Le général Dessolles, qui avait pris sa retraite dans la campagne de Russie pour cause de santé, mais qui avait eu le malheur d'être le chef d'état-major de Moreau, et l'un des hommes les plus aimables qne j'aie connus, avait bien eu quelques petits démêlés avec l'empereur, à cause même de ses liaisons avec Moreau, mais ces démêlés n'avaient jamais eu rien de sérieux, et cependant Dessolles accepta dans les premiers jours d'avril 1814, le commandement de la garde nationale de Paris et il y mit la condition, que les puissances et l'émigration déclareraient publiquement que quoi qu'il pût arriver, jamais Bonaparte et sa famille ne pourraient exercer l'autorité souveraine en France; et Dessolles dont j'ai toujours fait profession d'être l'ami, même depuis les événemens de 1814, se livra dans cette occasion, et livra son

beau talent militaire aux ennemis de la patrie! il faut avoir été témoin oculaire de telles choses pour y croire.

En général, nombre d'officiers généraux français désespérèrent trop promptement du salut de la patrie, et cependant les troupes conservèrent toujours le même esprit de dévoûment, de zèle, de fidélité et de courage. Après que l'empereur eut délié l'armée de son serment de fidélité, et que j'en eus communiqué l'avis à ma division, j'eus beaucoup de peine à déterminer les officiers à faire leur acte de soumission aux Bourbons, et malgré tous mes efforts, un bataillon entier s'y refusa; c'était un bataillon de garde nationale de la Vendée; il déserta tout entier pendant la nuit, en laissant ses armes dans son cantonnement, plutôt que de faire l'acte de soumission ordonné.

J'avais laissé à Joigny la compagnie de grenadiers de ce bataillon, avec ordre de n'évacuer cette ville que par mes ordres, dût-elle y périr toute entière : la manière dont s'y prit le capitaine pour exécuter cet ordre mérite d'être mentionné ici; il fait d'abord défense aux habitans de Joigny de sortir de leurs maisons et de la ville sous peine de mort; ensuite il ferme la grille de la porte de Brinon-l'Archevêque et cache sa faible troupe derrière le vieux mur d'enceinte de Joigny. L'avant-garde du prince de Lichstenstein se présente le 6 avril au soir à la porte dont la grille était fermée, et s'y présente sans défiance, par la raison qu'il n'apercevait nul ennemi, ni même aucun habitant. Cette avant-garde, composée d'environ trois mille cinq cents chevaux, se masse inconsidérément près la grille, à peu près comme un troupeau de moutons, et met pied à terre; c'était ce qu'avait prévu le commandant. A un signal convenu, toute la compagnie monte sur le mur d'enceinte, et fusille à bout portant, cette troupe en désordre et sans défense : elle se hâte

de remonter à cheval et fuit à toutes jambes, et sans s'arrêter jusqu'à Brinon-l'Archevêque; je regrette de ne point me rappeler le nom du brave capitaine qui commandait cette compagnie, je le ferais connaître ici. Cette action fut pour nos troupes la dernière de la campagne.

Le duc de Cadore, envoyé par l'impératrice près de son père, qui était alors en Bourgogne, était venu me demander un parlementaire pour le faire passer aux avant-postes autrichiens. Le hasard voulut qu'il passât à Joigny immédiatement après l'action dont je viens de parler. Mon trompette et le parlementaire étaient dans la voiture du duc qui atteignit l'arrière-garde autrichienne près de Brinon, cette arrière-garde crut être poursuivie, et malgré les signaux d'usage, elle attaqua la voiture du duc de Cadore et blessa le trompette et mon officier parlementaire. Le prince de Lichtenstein m'en écrivit une lettre d'excuse, et me donna sa parole que le commandant de son arrière-garde serait puni sévèrement, mais je doute qu'il en ait rien fait, et j'en suis d'autant plus persuadé, que la lâche proposition qu'il me fit par sa lettre du lendemain 7, de déserter à lui avec mes troupes, ne pouvait provenir que d'un homme sur la parole duquel il est impossible de compter.

Je ne doute pas que le petit nombre des officiers-généraux de l'armée française qui ajoutèrent foi aux promesses trompeuses de la restauration, ne se soient souvent repentis de leur confiance. Malgré leur complaisante obséquiosité, tous ont été plus ou moins en défaveur pendant tout le temps que la restauration a existé, et aucun d'eux n'a pu conserver sous ce régime, et malgré leurs services antérieurs, la moindre considération militaire et politique. Je suis convaincu depuis long-temps que le principe favori de la restauration a toujours été de compromettre devant la postérité tous nos grands

noms historiques, et ce n'est pas là sans doute un de ses moindres crimes. Mais je dois dire aussi (la vérité me le commande), que la presque totalité des généraux français s'est abstenue de fréquenter l'atmosphère de corruption qui enveloppait la restauration, et presque tous s'en sont tenus éloignés avec plus ou moins de soin. Je les en applaudis de bien bon cœur.

Quant à moi, je dois le dire aussi, la restauration ne m'a pas laissé le temps de délibérer si je pourrais entrer dans ses voies. Le comte d'Artois prit possession de la lieutenance générale, le 16 avril 1814, et le même jour, le ministre de la guerre me révoqua du commandement de la 18e division militaire dont j'étais alors titulaire : le même jour encore le ministre me révoqua du commandement de la division active que j'avais à l'armée, et quelques jours plus tard mon nom fut rayé du tableau des officiers-généraux de l'artillerie à laquelle j'avais toujours appartenu jusque là ; et tout cela s'est fait malgré les promesses si positives de la restauration.

Si le ministère d'alors s'en fût tenu là, je n'eusse fait aucune observation ; à la rigueur, il était dans son droit, excepté pourtant qu'il n'avait pas celui d'effacer mon nom du tableau des officiers-généraux d'artillerie ; mais il fit insérer contre moi dans *le Journal de Paris*, le 18 avril 1814, une lettre anonyme infâme où tout était mensonge, quant aux faits, quant aux choses, et quant aux personnes ; j'ai demandé alors par cent lettres, à tous les ministres, justice de cette infamie, toutes ces lettres restèrent sans réponse. Le ministre de la guerre ne m'en accusa pas même réception. Dès lors il me fut impossible de ne pas comprendre sous quel gouvernement abject la France était tombée, et je me déterminai aussitôt à m'éloigner d'un tel gouvernement, je me retirai à ma campagne où j'écris cet article.

Ma proscription était dès lors arrêtée, la preuve en est dans l'infâme article du *Journal de Paris* du 18 février 1814, et c'était bien le ministère Talleyrand qui avait fait insérer cet article par ordre du comte d'Artois ; ce prince se trouvait à Dijon à l'époque même où je commandais la dix-huitième division militaire dont Dijon est le chef-lieu, ses agens ne lui laissaient ignorer aucun de mes mouvemens militaires ; et tous mes mouvemens avaient pour but de le chasser de Dijon, j'y aurais réussi sans doute, si le maréchal Oudinot n'eût pas engagé follement son attaque de Bar-sur-Aube, où il compromit au plus haut degré le sort de la campagne, et fit périr sans motifs, tant et tant de si braves soldats français ! Sans ce malheureux échec, quoique Lichstenstein eût alors contre moi vingt mille hommes, je serais certainement arrivé jusqu'à Dijon, suivie que ma division aurait été de toute la population du pays qui était en pleine insurrection et animée du meilleur esprit, et de l'esprit le plus patriotique.......

Averti que je fus à Montbard même de la force du maréchal Oudinot, la prudence me commanda d'ajourner mon opération sur Dijon et de rentrer en ligne, ce que je fis en marchant de Montbard sur Nemours et en arrière de Loing:

Ce que l'histoire ne manquera pas de remarquer, c'est que Napoléon ne fit pas une seule faute militaire dans cette campagne mémorable de 1814, tandis que ses lieutenans se disputaient à l'envi à qui en ferait le plus, témoins Oudinot, Marmont, Macdonald, etc., etc., la postérité admirera cette belle campagne de Napoléon ; elle est sans contredit, la plus admirable de ses admirables campagnes ; sans la trahison de Marmont, d'Augereau, et malgré l'espionnage organisé par le ministre Talleyrand, la France serait sortie victorieuse de

la lutte où elle était engagée, et elle n'aurait pas subi le joug ignominieux de L'INFERNALE alliance.

Je le répète : si Napoléon s'est abandonné lui-même aussi vite qu'il le fit alors, j'en ai recherché long-temps les motifs, et je n'en ai pu trouver aucun autre que dans la fausseté des rapports de ses ministres. Le duc de Feltre lui avait rendu un compte alarmant sur la position de la France. Napoléon lui répond : SI J'AVAIS UN REMÈDE CONTRE LA PEUR, JE VOUS L'ENVERRAIS. Lui seul conservait dans cette circonstance critique, toute la grandeur de son génie, toute sa présence d'esprit.

Conduit par la Sainte-Alliance à l'île d'Elbe, Forbin-Janson, l'un de ses chambellans, lui fit observer à son passage à Nevers, qu'il aurait pu établir une nouvelle base d'opération dans les montagnes du Morvand. L'empereur examine la carte, et dit à Forbin-Janson : *J'ai eu tort, je n'y ai point songé, je ne connaissais pas le pays ; des montagnes du Morvand j'eusse commandé à l'Europe, mais j'ai été tellement pris au dépourvu, que je n'ai pas pu penser à établir une nouvelle base d'opération en dehors de celle de Paris, que j'ai perdu par la trahison, par la maladresse de mes lieutenans, par la lâcheté du sénat.*

C'était un spectacle dégoûtant de voir l'acharnement avec lequel la presse périodique française insultait à la mauvaise fortune de l'un des plus grands hommes dont l'espèce humaine puisse s'enorgueillir ; il réunissait en lui toutes les grandes qualités. Grand dans la science de la guerre, grand dans l'administration civile, grand dans la politique, jamais jusqu'à lui, aucun autre homme, pas même César et Annibal, n'ont réuni ces qualités à un si haut degré, et jamais aussi aucun autre n'a eu plus d'obstacles à vaincre qu'il n'en a rencontré ; jamais encore aucun autre n'a été plus habile,

et n'a mis plus d'activité que lui à se créer des ressources, à prévenir les intentions de ses nombreux ennemis, et à déjouer leurs desseins. La postérité dira de lui, comme le dit l'écriture de saint Jean, avec moins de vérité; *inter natos mulierum quis fuit major Bonaparte*? Ses ennemis et leurs échos mercenaires lui ont reproché de se complaire dans la guerre, comme si ce n'était pas un fait historique démontré, que ce n'est jamais lui qui a rompu les traités que ses victoires lui avaient conquis; ce qui honorera toujours sa mémoire, c'est qu'il a préféré tomber du trône plutôt que de mutiler le territoire français.

Le lieutenant-général ALLIX.

(*La suite à un des prochains Numéros.*)



MÉLANGES.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

LA COLONISATION D'ALGER,

PAR LE LIEUTENANT-COLONEL PRÉAUX, S.-DIRECTEUR D'ARTILLERIE,

Ayant fait partie de l'Armée expéditionnaire d'Afrique.

(SUITE.)

CHAPITRE QUATRIÈME.

HISTORIQUE DE LA RÉGENCE D'ALGER SOUMISE A LA DOMINATION FRANÇAISE PAR SUITE DE LA CAPITULATION DU 4 JUILLET 1830.

Je ne puis, dans ce chapitre, offrir que le fruit de mes nombreuses recherches. On sait qu'un ouvrage didactique ne peut reposer que sur des documens puisés aux meilleures sources ; car il serait impossible de fournir toujours des idées neuves, à moins d'altérer la vérité ; mais des recherches appropriées au sujet traité doivent disposer l'homme studieux à accorder à celui qui lui évite souvent la perte d'un temps précieux, le mérite si bien exprimé par le poète latin :

« . . . . Tantùm series juncturaque pollet
» Tantùm de medio sumptis accedit honores. »
(*Horat, Art. P.*)

C'est donc le seul auquel je prétende en consacrant à mes camarades de la marine, le résultat des goûts studieux que

j'ai puisés à leur exemple : ce goût de l'étude a souvent adouci les adversités dont les chances de la guerre et celles de la vie n'ont que trop environné ma carrière, et il ne m'a pas abandonné sur les sables d'Afrique, en présence d'un verre d'eau et d'un morceau de pain, et luttant contre l'intempérie !.....

Puissent beaucoup d'officiers si capables, vaincre leur modestie, et se décider à publier le fruit de leurs savantes observations et les faits intéressans ensevelis dans leurs journaux nautiques (1); ils aplaniraient ainsi les difficultés que rencontrent toujours les jeunes gens qui débutent dans la carrière militaire, et qui souvent se rebutent par de fastidieuses recherches, qu'il est du devoir bien entendu de ceux qui ont plus d'expérience qu'eux de leur éviter; le service y gagnerait autant de momens précieux qu'ils consacreraient à l'art militaire, à la science nautique et balistique, qui réclament une partie de la vie pour s'initier à leurs préceptes !

Je me suis attaché à analyser, au milieu de l'obscurité qui

(1) Comme l'ont fait avec tant de distinction MM. les vices-amiraux Willaumez et baron Roussin et MM. de Rossel et Beautems-Beaupré ; les contre-amiraux Grivel et Frayssinet ; le capitaine de vaisseau Montgéry et le capitaine Parisot ; MM. les ingénieurs de la marine baron Toupinier, Charles Dupin et Marestier, Boucher et Royon ; MM. les capitaines de vaisseau baron de Bougainville, des Moges, Dumont-Durville, Gallois de Frénimville, Baudin, Gauthier, Duperrey et Mathieu ; les capitaines de frégate Delisle et Dupuy ; le colonel baron Gerdy, les chefs d'escadron d'artillerie Charpentier et Michel ; les capitaines d'artillerie Colombel et Laboria ; les lieutenans de vaisseau Sarlat, Barral et Verninac Saint-Maur ; M. l'inspecteur de santé Kévaudren ; les officiers de santé Bussieul, Lesson, Laurent, Guoy, Gaymard, Reynaud et le commissaire Cordier, etc., et plusieurs officiers de la marine, du génie, de l'administration, et officiers de santé, dont les écrits appréciés ont donné un noble exemple à imiter.

Dût-on rester en chemin, il est bon de suivre leurs traces !

les environne, et des contradictions de divers auteurs anciens et modernes, les relations des indigènes de l'Afrique septentrionale (*Maures et Berbers*) (1), avec les peuplades venues de l'intérieur de l'Egypte pour les envahir et leur faire adopter leur culte.

J'ai d'abord suivi les événemens qui placèrent les provinces de Numidie et de Mauritanie (qui faisaient partie de la république de Carthage), après la deuxième guerre punique, où cette puissance rivale de la grandeur romaine succomba (en l'an 146 avant J.-C.), premièrement sous la domination de Masinissa, auquel succéda Micipsa son frère, qui avant de mourir partagea ces deux provinces entre ses deux fils Adherbal et Hempsal, et Jugurtha, fils naturel d'un autre frère et d'une concubine.

J'examine ensuite les vicissitudes auxquelles ces contrées ont été en butte : 1° sous l'empire romain, à l'époque de la rivalité de Marius et de Metellus, puis de Sylla et de Marius, jusqu'à la première réunion à l'empire romain, sous César (46 ans avant J.-C.) (2), après l'expulsion, par Pompée, des descendans de la dynastie de Bocchus, roi de Mauritanie, jusqu'à la réunion définitive en provinces romaines sous Claude (en l'an 42 de l'ère chrétienne);

(1) Les géographes, et par suite le monde civilisé, appellent l'*Afrique* septentrionale (et toute la côte comprise entre la Méditerranée et l'Océan Atlantique) Barbarie, par corruption du mot *Berberie*, tiré de celui de *Berbers* en arabe, qui est le nom de la plus ancienne race de l'Afrique ; répandue sur la côte, et dont les Cabïles sont une tribu.

D'après cette étymologie, l'épithète de barbare, serait mal employée pour signifier la *cruauté*, la *férocité*, etc., car, ces Arabes nomades et bergers, sont réputés pour leurs mœurs douces et hospitalières ! On peut à cet égard consulter plusieurs voyageurs pour rectifier ses idées sur ce peuple.

(2) Ce pays fut appelé *Mauritanie-Césarienne*, par suite de cette première réunion.

2° Sous l'empire d'Orient et d'Occident, auquel elles furent attachées tour-à-tour, en partie;

3° Sous les Vandales qui, après leur invasion en Espagne, l'an 409, furent appelés en 427, en Afrique, par Boniface, comte de ce pays, qui, devenu suspect à Placide, et maltraité par lui, engagea Genseric et ses Vandales que les Goths chassaient d'Espagne, à venir lui prêter assistance. (Il s'en repentit bientôt, et l'Afrique fut enlevée à l'empire d'Occident.) Ils furent, à leur tour, chassés par Bélisaire, sous l'empereur Justinien;

4° Sous les Arabes venus de l'intérieur de l'Egypte, au temps du califat, et qui expulsèrent à leur tour les Grecs. (Les Arabes firent embrasser la religion mahométane aux indigènes.)

5° Et enfin sous les Turcs d'Asie, qui firent trop longtemps peser leur domination étrangère sur l'Espagne et sur la Mauritanie, alors florissante contrée, qui présente aujourd'hui plus de ruines dans l'intérieur que d'habitations, jusqu'à l'expédition française de 1830, qui a fait rentrer la régence d'Alger dans le domaine de la civilisation européenne.

Les traditions qui nous restent sur Carthage ne nous laissent que peu de certitude sur sa fondation : mais quoiqu'il ne soit guère possible de donner une histoire suivie de cette puissance, on peut au moins esquisser les principaux faits qui ont rapport avec notre sujet principal, parce que les débris de cette république forment le pays dont nous nous entretenons (situé entre les 34 et 37 degrés de latitude septentrionale).

L'histoire de Carthage se divise en trois périodes, savoir :

La première, depuis la fondation de Carthage, vers le

XVe siècle (avant J.-C.), jusqu'au commencement de la guerre avec Syracuse, de 880 à 440 (avant J.-C.);

La deuxième, depuis le commencement de la guerre avec Syracuse, jusqu'au commencement de celle qui s'engagea avec Rome (440 à 264);

La troisième, depuis le commencement de la guerre avec Rome, jusqu'à la destruction de Carthage (264 à 146 avant J.-C.), époque à laquelle cet événement eut lieu.

Des Tyriens mécontens, à la suite de troubles politiques, se dirigèrent vers le nord de l'Afrique, qu'occupaient déjà d'autres villes phéniciennes, parmi lesquelles brillait celle d'*Utique*; ils obtinrent des indigènes, moyennant un tribut annuel, la permission de bâtir une ville en se réservant le choix du site; et sous ce rapport, la situation de Carthage avait été admirablement choisie. (On attribue sa fondation à Didon, mais chacun sait que penser de cette fabuleuse histoire.)

Il ne nous est guère permis de remonter à la première origine des peuples connus aujourd'hui sous les noms identiques de *Berbers*, *Cabiles* et *Maures*, qui occupent la partie septentrionale de l'Afrique, où se trouve la régence d'Alger, comprise entre le royaume de Tunis à l'est, l'empire de Maroc à l'ouest; le rivage méridional de la Méditerranée et le grand Atlas bordant les déserts de Sahara; ces peuples proviennent des colonies orientales (1).

L'accroissement de Carthage fut lent; mais cette colonie parvint, à la fin de la première période, à se rendre maîtresse d'une grande étendue de territoire en Afrique; sa domination s'accrut insensiblement par l'asservissement des

(1) Consulter Raoul Rochette, sur les colonies grecques, et les voyages de Pécho dans la Cyrénaique.

tribus indigènes, que ses armées vainquirent en plusieurs occasions et par l'établissement de colonies de Carthaginois, *qui se mêlèrent aux naturels du pays par les unions qu'ils contractèrent*, et que leur gouvernement favorisa (1).

On accoutuma ces indigènes à cultiver les terres et à se bâtir des demeures fixes, premières sources d'attachement au sol.

Carthage avait pour rivale *Utique*, cette riche colonie de Phéniciens dont nous venons de parler, et qui, plus avancée qu'elle, datait du XVIIe siècle; Ces villes étaient mises en confédération, mais Carthage, qui en avait le protectorat, finit par opprimer et asservir sa rivale, dans le courant du Xe siècle, et détruisit la source de ses richesses : à cette époque, l'empire carthaginois comprenait l'étendue de pays qu'occupent aujourd'hui les états de Maroc, *la régence d'Alger*, Tunis et Tripoli (2); c'est-à-dire la Numidie et la Mauritanie.

Comme la régence d'Alger, dont nous nous occupons, se trouve composée d'une partie de la Numidie et de la Mauritanie, nous négligerons de parler des autres états pour nous attacher exclusivement à celui-ci : et nous ne traiterons de l'histoire de Rome, et des combats en Lusitanie et dans les colonies hors d'Afrique, qu'autant qu'ils auront un rapport direct avec Carthage et les successeurs de cette puissance, dont l'histoire est commune aux états qui l'ont asservie, jus-

(1) C'est ainsi que les Français doivent agir, si on veut coloniser le le pays.

(2) Les ruines de l'ancienne Carthage sont sous l'étang de la Goulette près Tunis . . . . Consulter Gosselin sur la côte septentrionale et occidentale de l'Afrique, et une relation fort intéressante d'un séjour à Tunis, par le capitaine Touzé.

qu'à notre invasion pour y détruire la tyrannie asiatique, et rendre aux indigènes leurs droits et leur liberté.

La puissance des Carthaginois luttait depuis la troisième période, 264, contre l'empire romain; les guerres acharnées que se firent ces deux républiques, étaient une suite inévitable de leur rivalité de grandeur, et du contact de leurs possessions en Espagne : les deux Scipions eurent des alternatives de revers et de succès, en combattant contre Asdrubal frère d'Annibal : cependant, de 210 à 216, Scipion finit par vaincre les Carthaginois, et obtint en 205 la soumission de toute l'Espagne. C'est alors qu'il cherche à mettre à exécution son plan principal qui était l'anéantissement de Carthage, projet formé depuis l'année 216 par *Caton*, qui croyait n'avoir pas été assez honoré par les Carthaginois pendant son ambassade chez eux.

Scipion porta donc la guerre en Afrique, comptant sur l'alliance qu'il avait contractée avec *Siphax*, roi de la partie ouest de la Numidie; mais Siphax, au lieu de répondre à son attente, se rangea du côté des Carthaginois, sur la promesse que ceux-ci lui firent de lui accorder en mariage Sophonisbe (1), fille d'Asdrubal qui commandait alors en Espagne, et que son père avait déjà fiancée à Masinissa, roi de Numidie; il l'obtint en mariage à l'insu du père.

Masinissa qui avait souvent combattu contre les deux Scipions en Espagne, et qui avait contribué plusieurs fois à leur défaite sous Asdrubal, quoique dévoué au parti des Carthaginois, devint à son tour leur implacable ennemi, et celui de Siphax : résolu de se venger de leur perfidie, il se jeta dans le parti des Romains, et devint bientôt l'auxiliaire le plus puissant de Scipion : à la tête de ses Numides, il défit Asdrubal

(1) Voltaire et Corneille (tragédies.)

et Siphax, fut cause du retour d'Annibal de l'Italie, et enfin contribua à l'anéantissement de la république carthaginoise, dont il était auparavant un zélé défenseur!

Après la bataille de Zama, en 202, qui mit fin à cette lutte et qui priva Carthage de toutes ses possessions hors d'Afrique, les Romains la dépouillèrent de ses nombreuses flottes, et elle fut réduite à ne plus être qu'un simple état commerçant.

Une des conditions de cette paix fut de rendre à Masinissa à titre de récompense, tout ce qu'il avait autrefois possédé; il devint un instrument de troubles continuels dans la main des Romains, après qu'Annibal fut éloigné de Carthage, et obtint même les ornemens de magistrature curule dont il aimait à se revêtir, quand ils auraient dû lui rappeler sa trahison et la ruine de sa patrie!... tant il est vrai qu'en politique l'homme trop souvent pense à son élévation, plutôt qu'aux intérêts de son pays!

On désarma insidieusement les Carthaginois en l'année 150, et la guerre ayant recommencé par suite de discussions avec Masinissa et ses partisans, chacun des chefs de tribus fit valoir des prétentions sur les territoires qui leur avaient été enlevés lors de l'agrandissement de Carthage. Masinissa en réclama la plus grande portion, qu'il obtint; mais son parti ayant été banni de Carthage, une autre guerre se ralluma, dans laquelle ce roi, quoique âgé de 90 ans, combattit en personne et défit les Carthaginois, dont il détruisit l'armée par le fer et la faim (sa vengeance pour la perte de Sophonisbe fut ainsi complétée!).

Cette victoire amena à sa maturité l'exécution du projet conçu pour l'entière destruction de Carthage: Scipion Emilien détruisit cette puissance en l'an 146, avant J.-C.; son territoire fut réduit en province romaine, sous le nom

d'*Afrique*, et c'est d'après cette conquête qu'il prit le surnom d'Africain.

L'histoire, en nous retraçant tout ce que Carthage eut à souffrir avant de succomber, semble offrir à ceux qui peuvent l'apprécier, un exemple de ce qu'on doit attendre d'une république; toutes les intrigues y sont en jeu, et elle ne peut se soutenir que par l'esprit de conquête; car les Romains durent bien moins la destruction de Carthage au caractère dégénéré de cette nation, qu'à l'esprit de faction et de propagande qu'ils surent entretenir parmi les chefs numides en rendant Masinissa l'instrument de leurs projets.

Le peuple romain, pour récompenser le dévoûment de ce même Masinissa, lui accorda le royaume de Numidie en entier, composé des débris de Carthage et du vaste et puissant royaume de Siphax, la Mauritanie (1).

Son règne fut de courte durée, après ces événemens, et Micipsa, son fils, hérita seul de la couronne de Numidie.

Micipsa eut deux fils, Adherbal et Hempsal; il fit élever avec eux, dans son palais, Jugurtha, fils d'un de ses frères, Manastabal, et d'une concubine, auquel il fit donner les mêmes soins qu'à ses fils.

Jugurtha, remarquable par sa force, sa beauté, son énergie et son adresse, excita les soupçons de Micipsa sur son ambition, parce qu'il s'était attiré l'affection des Numides;

(1) La Numidie et la Mauritanie qui dépendaient de l'empire carthaginois, s'étendaient depuis la limite occidentale de l'Égypte, à l'est, jusqu'au rivage de la Méditerranée, qui la bordait en entier : sa partie occidentale était baignée par l'Océan atlantique, depuis le détroit de Gibraltar, jusqu'au cap de Noun. Au midi, les limites se perdaient dans le grand désert de Sahara. (Voyez la carte ci-jointe) Tripoli, Tunis, Maroc, ALGER entre 26 degrés 30' de longitude EST, et 14 degrés ouest, et entre les 24 et 39e degrés, latitude NORD.

et craignant qu'à sa mort la guerre civile n'éclatât dans ses états, lorsqu'il serait question d'en faire le partage à ses héritiers, il l'envoya au siége de Numance (en 133), espérant que ce jeune homme y périrait glorieusement, emporté par sa valeur et son caractère entreprenant.

Jugurtha forma les liaisons les plus intimes, par les agrémens de son esprit et par l'éclat de sa bravoure, avec les Romains les plus distingués; il s'attacha surtout l'amitié de Scipion qui sut l'apprécier; plusieurs seigneurs romains excitèrent son ambition au trône, lors de son départ pour l'Afrique, après la chûte de Numance; excepté Scipion qui, en le comblant d'éloges et de récompenses, l'engagea prudemment à ne point chercher de suffrages par ses largesses, et à persister dans sa noble conduite envers Micipsa, pour lequel il lui donna une recommandation très pressante, où il l'assurait « qu'il avait un neveu digne de lui et de son aïeul Masinissa »

Micipsa faisant violence à ses propres sentimens l'adopta alors; et par son testament le fit son héritier, concurremment avec ses fils; il les rassembla même à son lit de mort, et en présence de ses parens et de ses amis, leur recommanda l'union, leur représentant que la discorde détruit les états les plus florissans, et s'adressant à Adherbal et à Hempsal, il les engagea à imiter les vertus de Jugurtha, à le regarder comme leur frère, et recommanda à ce dernier d'aimer ses frères d'adoption.

Mais la désunion vint bientôt se mettre parmi eux, lors du partage du royaume de Micipsa; Hempsal méprisait Jugurtha à cause de sa naissance et l'humilia plusieurs fois, de manière à exciter la vengeance de ce dernier. Hempsal fut assassiné en 118. Les Numides se divisèrent alors en deux partis, celui de Jugurtha et celui d'Adherbal; mais Jugurtha eut pour lui, comme guerrier, l'élite de l'armée, et il se

prépara à envahir toute la Numidie. (C'est ainsi que le présage de Micipsa, avant sa mort, se réalisa.)

Adherbal informa le sénat du meurtre de son frère et de sa situation; attaqué, il fut vaincu et se réfugia à Rome où déjà Jugurtha l'avait fait devancer par ses ambassadeurs, avec beaucoup d'or et de présens, pour détourner le sénat de prendre une détermination trop sévère contre lui, en raison de son double crime.

Adherbal, pour se concilier la bienveillance des sénateurs assemblés, leur représenta que son père lui avait prescrit, en mourant, de ne se considérer que comme délégué du sénat, pour administrer son royaume (*tantum modo procuratione*, etc.), que s'étant toujours conduit d'après cette maxime, il demandait leur intervention pour être replacé sur le trône dont Jugurtha (qu'il qualifiait d'homme le plus scélérat que la terre ait porté), l'avait chassé, au mépris de leur puissance et de leur alliance.

Il leur rappela (1) que son père et son aïeul, unis à eux, avaient chassé Siphax et les Carthaginois, et qu'il ne croyait plus avoir d'autres ennemis à combattre que ceux des Romains.

Mais la corruption était si grande à Rome, que les largesses des envoyés de Jugurtha gagnèrent la majorité des sénateurs qui eurent l'impudence de tourner en dérision les justes plaintes d'Adherbal, et exaltèrent le mérite de son adversaire qui vivait encore sur les souvenirs de sa réputation au siége de Numance. Des commissaires furent envoyés en Afrique pour procéder au nouveau partage, entre Jugurtha et Adherbal, des états qu'avait possédés Micipsa; la partialité y joua un grand rôle.

On adjugea à Jugurtha, dans le partage de la Numidie, les provinces les plus fertiles et les plus peuplées dans le voisi-

(1) Discours de Salluste.

nage de la Mauritanie ; celles qui, par leurs mauvais ports et d'autres désavantages, offraient moins de ressources, devinrent le lot d'Adherbal.

Après ce partage, Jugurtha demeura convaincu, malgré le cri de sa conscience, que tout dans Rome était vénal, et qu'il pouvait impunément se livrer à tous les excès ; il recommença ses attaques contre Adherbal qui, assiégé dans Cirta (Constantine), malgré la protection des Romains, fut obligé de se rendre et fut mis à mort ainsi que tous ses défenseurs (en 112) ! Le tribun Memmius provoqua le sénat à déclarer la guerre à Jugurtha, mais il acheta la paix du consul Calpurnius-Pison (en 111) ; on envoya cependant une armée en Afrique, sous Bestia.

Jugurtha est appelé au camp des Romains pour se justifier : sa soumission est acceptée.

Memmius détermine le peuple à envoyer Cassius pour chercher Jugurtha et l'amener à Rome pour rendre compte de sa conduite. Il y vint en effet et y fit assassiner (par Bomilcar), *Massiva*, son cousin, descendant de Micipsa, (en 110.) Le sénat lui intima l'ordre de quitter l'Italie. On prétend que dans son indignation de n'avoir pu les corrompre, il s'écria : « O ville vénale ! qui périrais bientôt, si quelqu'un » avait assez d'or pour t'acheter !... »

La guerre recommença contre Jugurtha, sous la conduite d'Albinus et de son frère Aulus (en l'année 110 avant J.-C.) ; elle fut d'abord entreprise avec vigueur, mais Albinus s'étant ralenti, on les soupçonna d'intelligence avec le roi, et il fut rappelé par le sénat.

Aulus, mû par l'ambition de s'emparer des trésors de Jugurtha, s'approche de la ville (Suthul), qui les renfermait et l'assiége; il tomba dans les embûches de Jugurtha, et trahi lui-même par les siens, il fut défait par les Numides, et se se retira avec honte.

Le consul Metellus, homme actif, probe et entreprenant, fut chargé de la province de Numidie, et secondé par son lieutenant Marius, poursuivit la guerre contre Jugurtha; il engagea, à force de présens, ses émissaires à le lui livrer mort ou vif; mais connaissant la perfidie des Numides et la mobilité de leur caractère, il se mit en garde contre leurs embuscades; car leur coutume était, *comme aujourd'hui*, de se tenir embusqués avec leurs chevaux dans les broussailles, et quoique les arbrisseaux ne les couvrissent pas entièrement, on ne pouvait cependant bien les reconnaître, à cause de la nature du terrain ondulé dont ils profitaient pour se cacher. Leurs chevaux étant habitués à traverser les broussailles, leur vitesse et la connaissance des localités les sauvaient toujours, car dans ces combats, les Numides doivent leur salut plutôt à leurs chevaux qu'à leurs armes, et ne laissent point de prisonniers (1).

Metellus remporta une première grande victoire sur Jugurtha; ces brillans exploits répandirent la joie dans Rome, mais ayant échoué au siége de Zama, il chercha à gagner par la ruse ce qu'il n'avait pu obtenir de l'effet de ses armes : il engagea ce même Bomilcar (l'assassin de Massiva), à lui livrer Jugurtha.

Après plusieurs victoires, Metellus parvint à amener Jugurtha à se rendre à discrétion (en 108 avant J.-C.); il l'avait déjà dépouillé de tous ses moyens de défense, lorsque celui-ci prit de nouveau le parti de continuer la guerre.

(1) Les Français ont éprouvé dans cette dernière campagne que les Cabiles sont les mêmes que les Numides et les Gétules, ils combattent comme ils le faisaient sous Jugurtha, se sauvent rapidement, enlèvent leurs morts et leurs blessés et ne laissent point de prisonniers.

La trahison est encore leur partage, et il y aura long-temps à se méfier de leurs irruptions.

La jalousie de Marius, contre son chef Metellus, vint favoriser les projets de Jugurtha et fit renaître son espoir; Marius, après bien des instances, obtint un congé pour se rendre à Rome, où, par ses intrigues, il fit plus tard rappeler Metellus. (1)

Bocchus, roi de Numidie, dont Jugurtha avait épousé la fille, s'unit à lui, ainsi que le peuple gétule, contre les Romains.

Metellus envoya prudemment des députés à Bocchus pour le détacher de cette alliance, en lui faisant observer qu'il valait mieux posséder l'amitié des Romains que de courir la chance bien d'être vaincu, en associant sa fortune florissante au sort désespéré de Jugurtha.

Les habitans de Thalès périrent dans les flammes avec leurs trésors et ceux de Jugurtha, plutôt que de se rendre à Metellus, qui s'empara de la ville après une défense opiniâtre.

Metellus eût infailliblement terminé la guerre de Numidie dans cette campagne, si les intrigues de Marius, qui fut nommé par acclamation à Rome pour le remplacer, ne l'eussent obligé à abandonner son entreprise (en 107). Marius, dans une harangue des plus éloquentes, faite au peuple dans l'esprit duquel il était au plus haut degré de faveur, leur vanta, pour s'insinuer encore plus avant dans leur *confiance, la beauté et les richesses de l'Afrique!* (2)

(1) Tant il est vrai que la jalousie entrave toujours les succès. Le rappel du lieutenant-général Clausel, gouverneur des possessions d'Afrique, a fait perdre une année de colonisation, fondée sur les relations qu'il avait établies à l'intérieur et qu'on a été obligé de renouer : Fallait-il les interrompre en si bonne voie!! Mais à la suite de la gloire marche toujours l'envie! C'est ainsi que la réputation de Metellus fut attaquée, mais elle sortit triomphante de cette épreuve.

(2) Salluste fait ainsi s'exprimer Marius, et je pense qu'un chef de nos

Il eut effectivement plus de soldats qu'il n'en voulait pour son entreprise en Numidie ; Metellus voulut éviter la présence de Marius, pour n'avoir pas à rendre son commandement à un homme qui l'avait trompé; ce fut son lieutenant Rutilius qui le lui remit.

Metellus arrivant à Rome, y fut reçu avec joie par le sénat et par le peuple, chez lesquels disparurent des soupçons qui ne planèrent pas long-temps sur sa belle réputation que la calomnie ne pouvait attaquer.

Marius et son lieutenant Manlius entrèrent en campagne; leur première action fut de s'emparer de Capsa, position importante, qui devint la proie des flammes et dont les habitans furent passés au fil de l'épée ; la seconde fut de prendre, par ruse, un rocher fortifié par les Numides, près du fleuve *Malucha*, contenant les trésors de Jugurtha.

Dans ces entrefaites, Sylla vint au camp des Romains pour amener un renfort considérable de cavalerie à Marius ; il devint, dans peu, expérimenté dans la carrière des armes

armées qui ferait aujourd'hui la même allocution à ses troupes, serait certain d'avoir autant de partisans et d'obtenir la victoire, parce que les circonstances sont les mêmes ; les talens doivent servir de titres au lieu de noms héréditaires.

« Mes discours sont sans apprêts, et je crois n'avoir pas besoin de bien » m'exprimer, parce qu'il n'y a que ceux dont le cœur est vicieux qui cherchent par des phrases arrondies à colorer leurs mauvaises actions: Je n'ai » point fait ma philosophie, à quoi sert-elle, puisqu'elle ne peut même » rendre sages ceux qui l'enseignent ? Mais, je sais des choses bien autre» ment utiles à mon pays ; j'ai appris à frapper l'ennemi en allant droit à lui, » je sais garder fidèlement le poste qui m'est confié, et n'ai d'autre crainte » que celle du déshonneur et de l'asservissement de ma patrie! Voilà les » leçons et les exemples que je donnerai à mes soldats, et qui leur assureront » la victoire, tandis que la noblesse se transmet par héritage, et non les » talens!.... »

et se fit distinguer par son affabilité, sa popularité et toutes ses qualités guerrières, sous lesquelles il cachait une ambition démesurée.

A force de promesses, Jugurtha décida Bocchus, son beau-père, à entrer en campagne au moment même où Marius, croyant à la paix, prenait ses quartiers d'hiver; les deux armées l'attaquèrent à la chûte du jour, pensant que la nuit leur serait favorable et qu'ils pourraient se sauver s'ils n'obtenaient point de succès, tandis que les ténèbres étaient défavorables aux Romains.

Les cavaliers maures, numides et gétules se précipitent sans ordre sur les soldats romains; c'est plutôt un combat livré par des brigands que par une armée régulière; ils *tranchent la tête à leurs prisonniers, ils mutilent les autres* (comme ils le font encore maintenant), et jettent l'épouvante dans le camp romain, jusqu'à ce que les vieux soldats expérimentés, ramenant l'ordre, formèrent un cercle plein, et par là, offrirent une résistance en masse aux coups de l'ennemi.

Un jour entier fut témoin de cet horrible massacre qui se serait prolongé dans les ténèbres de la nuit suivante, si favorables aux Numides, sans le mouvement que firent Marius et Sylla, et qui mit fin à ce combat désavantageux pour eux.

L'aurore du lendemain vit changer l'affaire, et l'armée des Numides et des Gétules fut taillée en pièces ou mise en fuite; leurs armes et leurs étendards tombèrent au pouvoir des Romains.

Une seconde victoire aussi éclatante fut gagnée par Marius devant Cirta (Constantine).

Après ces défaites, Bocchus demanda à Marius d'envoyer, pour traiter avec lui, des hommes qui eussent sa confiance; Sylla et Manlius furent choisis. Sylla harangua Bocchus et

lui représenta qu'il souillait la noblesse de sa gloire par son association avec le plus criminel des hommes, en désignant les actions de Jugurtha. Il l'assura que le peuple romain désirait plutôt se faire des amis que des esclaves, et préférait dominer par l'affection plutôt que par la force. Bocchus parut céder, mais Jugurtha qui avait gagné ses confidens par des présens, le fit changer de résolution; son fils Volux, chef de la cavalerie gétule, accompagnant Sylla, pour traiter de la paix avec son père, rencontre l'armée de Jugurtha et sauve les Romains qui allaient conspirer sa perte.

Sylla sollicita de Bocchus une action qui lui parut plus dans l'intérêt de Rome que dans le sien : il lui proposa de livrer Jugurtha aux Romains qui lui auraient de réelles obligations; ce qui lui vaudrait l'amitié du sénat et une partie du royaume de la Numidie. Bocchus, au premier abord, rejeta cette indigne proposition; mais cédant aux instances de Sylla il promit enfin de faire ce qu'on exigeait de lui; ils arrêtèrent les bases du traité de paix et se séparèrent après leur perfide complot.

Aspar était à la cour de Bocchus comme envoyé de Jugurtha; on choisit l'organe de ce confident pour préparer la perte de son maître; on l'envoya vers Jugurtha pour lui demander à quelles conditions il voulait traiter de la paix avec les Romains? Aspar, tout fier de cette mission, se rendit au camp des Numides pour annoncer cette heureuse nouvelle, il revint après quelques jours à la cour de Bocchus, apporta le traité, mais avec la condition secrète de tâcher d'obtenir que Sylla lui fût livré en ôtage, pour forcer le sénat de Rome à ratifier le traité, parce que Jugurtha se méfiait des promesses des Romains.

Bocchus promit à Aspar de lui livrer Sylla, et se trouva ainsi entre deux chances de trahison : livré à ses réflexions, il changeait à chaque instant de résolution, et découvrait

ainsi les agitations secrètes qui le tourmentaient; cédant enfin à servir la cause des Romains, il eut la cruauté de se résoudre à livrer son gendre Jugurtha, dont la perte était assurée.

Cet horrible traité nous prouve que de telles unions entre les souverains ne forment que des liens bien légers et faciles à rompre, ainsi que nous le voyons encore de nos jours, malgré la *civilisation*.

Jugurtha, plein de confiance, s'était rendu auprès de Bocchus avec l'élite de ses Numides, sans armes, selon les conventions; il fut reçu avec tendresse et des protestations d'attachement, mais bientôt la scène changea, il fut enveloppé de toute part; sa suite fut massacrée; il fut chargé de chaînes et livré entre les mains de Sylla, qui le conduisit en triomphe à Marius.

Transporté à Rome il y fut livré aux plus affreux tourmens et mourut de faim dans sa prison.

Le royaume de Numidie fut partagé, pour prix de ce forfait, entre Bocchus et deux petits-fils de Masinissa, Hiempsal et Hiarbas.

C'est ainsi que Marius, ce guerrier populaire, vainquit les Numides par une trahison, en livrant à la vengeance des Romains Jugurtha, cet adversaire si redoutable et expérimenté, qui, long-temps, déjoua toutes les attaques des proconsuls, et qui eût encore pu faire tourner la fortune de son côté, sans le lâche attentat qu'exécuta contre lui Bocchus, pour livrer sa personne à Sylla.

L'an 80 avant J.-C., Pompée fut obligé de porter encore la guerre en Afrique, contre les chefs de la faction *démocratique* qui étaient soutenus par Hiarbas et Hiempsal, successeurs de Bocchus.

César parvint à triompher du parti républicain et soumit encore (en l'an 46 avant J.-C.), ces deux provinces à la do-

mination romaine; c'est de là qu'elle prirent le nom de *Mauritanie césarienne*.

Les Romains divisèrent alors l'Afrique septentrionale en six provinces, dont la *Numidie* comprenait ce qui forme aujourd'hui la majeure partie du bélick actuel de Constantine et de Bone, et la *Mauritania cesariensis*, se composait de ce qui forme la province d'*Alger* et les beylicks de *Titteiy* et d'*Oran*.

L'empereur Auguste, l'ayant de nouveau érigé en royaume, en faveur de Juba, elle fut ainsi gouvernée pendant quelques années seulement. Réincorporée à l'empire sous Claude (an 42 de J.-C.), elle ne forma plus alors que trois provinces : 1° la Mauritanie césarienne proprement dite; 2° la Mauritanie sitifienne (à peu près la province d'Alger et Constantine); 3° la Mauritanie césarienne (ou province de Mascara à l'ouest, c'est-à-dire Oran et Tremècen).

La division de l'empire en Orient et en Occident, au IVe siècle, amena d'autres divisions territoriales; savoir : 1° la Numidie; 2° la Numidie sitifienne; 3° la Mauritanie césarienne, qui formèrent le vicariat d'Afrique, dépendant de l'empire d'Occident; et 4° la Mauritanie tingitane (Maroc, etc.), qui dépendit du vicariat d'Espagne (et fut appelée *Hispania transfretana*).

Antérieurement à ces divisions, la Numidie, la Cyrénaique, la Tripolitanie, l'Afrique et la Lybie formaient le grand gouvernement d'*Afrique consulaire*.

On y créa des institutions publiques salariées par le gouvernement. Ces provinces furent gouvernées par des proconsuls qui firent souvent la loi à la métropole. La religion chrétienne se propagea en Afrique, et fut sur le point de devenir dominante; on la considérait comme plus propre à civiliser les peuples grossiers et barbares, et sous le rapport

politique, elle était d'une grande importance, en ce qu'elle posait les bases d'une *hiérarchie* entre ses sectateurs, avantages que le paganisme ne leur offrait pas : aussi elle devint la religion de l'état à Rome et dans l'empire d'Orient, après la chute du paganisme.

En 292, Maximien obtint l'Afrique et les îles dans le partage de l'empire en quatre maîtres. Constantin-le-Grand, (en 330), ayant l'empire d'Orient, comprit l'Afrique dans la préfecture de l'*Italie*. Elle passa successivement sous l'empire d'Occident, sous les règnes de *Théodose* et d'*Honorius*.

En 429, le gouverneur d'Afrique (Boniface), ayant été forcé de se révolter, par suite des intrigues d'Actius auprès de *Placide*, appela à son secours les Goths et les Vandales d'Espagne, sous Genséric. (Ils se rendirent maîtres du pays et s'y établirent en 435).

L'empereur Valentinien leur en fit une cession formelle.

Ce même Genséric, roi d'Afrique et des Vandales, prit Rome et la saccagea, sous l'empereur Maxime.

Bélisaire, sous l'empereur Justinien, parvint à chasser les Goths et les Vandales qui avaient tout détruit sur leur passage, et à faire rentrer ce pays sous l'empire d'Orient, en 534. Les Arabes musulmans en firent ensuite la conquête sur les Grecs, au septième siècle, s'étendirent sur la côte de la Méditerranée, régnèrent à *Alger* même et dans les états voisins, et établirent en Afrique le centre de leur puissance. Les Maures embrassèrent alors la religion mahométane (en 680). Cette conversion fit cesser la domination des chrétiens sur cette belle partie du monde, et amena même l'invasion de l'Espagne par les Maures, qui tinrent ce pays sous leur joug près de sept cents ans, comme conquérans !

Les Numides, les Maures, les Gétules et toutes les tribus

qui habitaient l'Afrique avant l'invasion des Romains, des Grecs et des Vandales, étaient païens; on conçoit que les peuples qui se succédèrent dans la domination de ce pays, eurent plus de facilités pour établir leur pouvoir qui a duré plusieurs siècles, parce que leurs cultes étant à peu près semblables, ils pouvaient vivre en paix. Ils convertirent les Maures aisément au christianisme quand ils l'embrassèrent eux-mêmes (1); mais du moment où les Aborigènes du pays devinrent Mahométans (au septième siècle), comme les Arabes leurs vainqueurs, une grande scission s'établit avec les peuples des autres croyances, et ils furent dès ce moment en guerre contre toutes les nations; ils devinrent conquérans, ainsi que le prescrivait la loi du Koran (2).

Les Berbers cependant furent moins faciles à soumettre par les Arabes que par les Maures; ces indigènes montagnards refoulés par les révolutions qui agitèrent leur sol, se dirigèrent de l'est vers l'ouest de l'Afrique septentrionale, laissant partout des traces de leurs anciennes habitations, et s'emparèrent de Kairouan; mais accablés par le nombre de leurs ennemis, ils furent obligés de se soumettre et d'embrasser aussi l'islamisme. Alors il y eut unité de religion, et les Maures arabes formèrent une puissance redoutable pour les nations chrétiennes.

Le septième siècle vit s'établir les trois califats de Bagdad, d'Afrique et de Cordoue qui étendirent leur domination victorieuse sur l'Egypte, l'Afrique et une partie de l'Espagne.

(1) Saint-Augustin, fils d'un païen et d'une mère chrétienne, était professeur de rhétorique à Hypponc (ancienne ville près de Bonne), et y prêchait la doctrine chrétienne, au temps où l'Afrique comptait plus de 400 villes.

(2) Les Arabes et les Maures conquirent l'Egypte sous Amrou, lieutenant d'Omar, en 643, et fondèrent Kairouan à l'Ouest.

Au huitième siècle, le calife de Bagdad sentant sa puissance décliner, appèla à son service des Turcs de la Turcomanie, ceux-ci usurpèrent le pouvoir temporel, dépouillèrent les califes de leur autorité politique et les réduisirent à se renfermer dans leurs attributions religieuses : de là vint, à la fin du huitième siècle, le démembrement de cet empire puissant des califes qui, après avoir existé moins longtemps que la domination des Romains, donna lieu au partage des provinces d'Afrique, depuis la frontière occidentale de l'Afrique jusqu'au détroit de Gibraltar, sous les trois fils de Haaroun-al-Raschid.

Les Maures occidentaux élurent pour roi, en 780, *Edri*, de la ligne d'Ali qui, pour fuir des persécutions, s'était réfugié en Mauritanie. La capitale de son nouveau royaume était Fez, *dans lequel était compris ce qui forme aujourd'hui la régence d'Alger.*

Le neuvième siècle fut une série de troubles qui ensanglantèrent la puissance des califes ; les provinces éloignées se détachèrent successivement d'un empire qu'avait formé, dans le septième siècle, l'unité de religion.

Un ambitieux nommé *Abéidallah*, se donnant pour un descendant de *Fatime*, fille de Mahomet, et soulevant par cette supposition un peuple de fanatiques, s'empara des pays qui recevaient l'investiture des califes, et établit sa domination à Kairouan, en rendant tributaires les autres royaumes.

Au dixième siècle, le plus célèbre des successeurs d'Abéidallah (le 4e) nommé Moez-Ledinillah, dirigea ses armes vers l'Orient, conquit l'Egypte en 950, et dès lors sa dynastie prit le nom de *Fatimiste*. Mais les *fatimistes* ayant trop étendu leur empire, et se trouvant dans un pays plus riche que leurs possessions occidentales d'Afrique, en furent chassés par la tribu des *Zéirites*, qui s'étendit de l'E-

gypte à l'Atlantique, et qui s'établirent sur la côte de Tunis.

Les *Hamadites* s'étaient aussi rendus indépendans à l'ouest de Tunis.

Au onzième siècle, Abou-Tessifin s'avança dans les plaines de Sous et de Maroc, accompagné d'un grand nombre de sectaires, et parvint à se faire élire roi des Maures, en 1051.

Comme on nomme marabouts ceux qu'une exagération religieuse pousse aux plus sévères pratiques (tels que les santons, derviches, fakirs, etc.), il reçut le nom de *Marabethoun*, par allusion à la sainteté du fondateur de la réforme. (C'est la même dynastie que les Espagnols ont appelée *Almoravides*). Il établit sa capitale à Maroc, et subjugua les royaumes voisins; c'est à cette époque que les tribus maures répandues sur cette partie que borde l'Atlantique et une partie de la Méditerranée, furent toutes réunies et formèrent un corps politique sous le nom de royaume.

En 1097, un fils d'Aboul-Tessifin, nommé *Joussouf*, appelé par les Musulmans d'Espagne, étendit sa puissance sur la péninsule; tandis que d'un autre côté il soumettait une partie de l'Afrique centrale jusqu'à Tombouctou (1), et aux rives de la Gambie.

Au douzième siècle, le quatrième descendant des *Almoravides*, après avoir trop étendu ses conquêtes en Espagne et en Afrique, fut détrôné en 1148, par *Abdulmonem*, premier souverain de la dynastie des Mohaédins, appelés les *Almohades*. Cette dynastie nouvelle conserva intact l'empire de Maroc, et étendit sa domination jusqu'aux frontières d'Egypte : ils régnèrent aussi sur les Maures d'Espagne, comme l'avaient fait les *Almoravides*.

(1) Consulter le voyage de Caillet de Nantes, qui donne des renseignemens précieux sur la position de cette ville, son importance commerciale, ses relations, etc. (1829. Paris.)

Au treizième siècle, les *Mérinites* détrônèrent à leur tour les *Almohades*, mais au milieu des troubles occasionés par ces bouleversemens, plusieurs provinces se rendirent encore indépendantes, et formèrent autant de royaumes.

Le royaume d'Alger forma, à la fin du treizième siècle, le royaume de *Trémecen* sous les princes *Zéanides*, et Tunis et Tripoli formèrent le royaume de Tunis, où régnèrent les Abou-Haffiens (1).

Les Mérinites se maintinrent jusqu'au milieu du quinzième siècle, époque à laquelle leur dynastie s'éteignit, et la confusion générale vint renaître parmi toutes les différentes tribus qui s'érigèrent en autant d'états indépendans, sous des chieks: mais les Zéanides et les Abou-Haffiens continuèrent de régner à Tremécen (dont dépendait Alger) et à Tunis.

La partie de l'empire de Maroc qui avoisine le détroit, dépendait alors du royaume de Portugal, et il possédait même une partie des ports de l'Atlantique : cette partie était connue sous le titre d'*Algarves* tras-los-mares ou (*trans-marines*.

Ainsi donc, malgré les soins des Romains pour donner à ce pays une organisation politique, dont l'effet a été détourné par l'invasion des Vandales, au cinquième siècle, celle des Arabes au septième, et par leur conversion à la religion de Mahomet, suivie de la réforme des Fatimistes ; nous voyons au quinzième siècle, cette belle contrée livrée de nouveau aux dissensions et à l'anarchie. Malheureux sort des peuples qui deviennent toujours victimes des intrigues, des déceptions ou de la faiblesse des grands, mais les traces de leur

(1) Les Maures furent expulsés d'Espagne dans le quatorzième siècle, sous Ferdinand d'Aragon et Isabelle la catholique ; on sait qu'elle heureuse influence eut leur émigration en Mauritanie ; ils y apportèrent la civilisation et y cultivèrent long-temps les lettres et les arts avec succès.

impéritie restent pour accabler long-temps une nation! et celle-ci n'a d'espoir de naître à la civilisation et d'être régénérée qu'à l'aide de la domination de la France qui s'est régénérée elle-même.

Ce fut vers le milieu du quinzième siècle que quelques Français vinrent s'établir sur les confins des états de Tunis et d'Alger pour exploiter la pêche du corail; ils obtinrent des cheicks arabes qui, dans le partage d'envahissement, s'étaient appropriés ce pays, la permission d'explorer la côte, d'y pêcher du corail et de faire le commerce avec l'intérieur des autres provinces.

De là datent les relations commerciales des Français avec la régence; car on ne peut compter comme possession le séjour de saint Louis à Tunis, au treizième siècle, puisqu'il ne fut qu'un refuge de protection pour lui et pour les croisés.

Les diverses révolutions qui eurent lieu dans ce pays, durant le quinzième siècle, détruisirent donc l'heureuse influence du retour des Maures de l'Espagne, qui rapportaient la civilisation à son berceau; car *Fez*, fondé par *Edris*, l'un des descendans d'*Ali*, fut long-temps le centre des connaissances de l'Afrique occidentale.

Au seizième siècle, un ambitieux se disant issu de Mahomet, et prenant le titre de *schérif*, s'empara des provinces méridionales, et étendit sa domination sur les royaumes de

(1) La dynastie des Schérifs, régnante aujourd'hui à Maroc, monta sur le trône vers le milieu du dix-septième siècle et parvint à rallier les provinces détachées, pour consolider l'empire connu sous le nom de Fez et de Maroc (compris entre le 2e et le 14e degrés de longitude occidentale; il s'étend du 27e au 36e de latitude Nord, est baigné au nord par la Méditerranée et par l'Océan Atlantique au couchant.) Cet état, voisin et rival de la régence d'Alger, est le plus puissant de l'Afrique occidentale.

Fez et de Maroc (1). Mais les Espagnols, après les Portugais, étant maîtres du littoral sur le détroit et sur la Méditerranée, tentèrent sous Charles-Quint, en 1533, de pousser leur conquête plus loin, et de s'emparer d'Alger; les Maures arabes craignant de ne pouvoir résister aux armes de ce monarque si redouté, prirent pour auxiliaires de leur défense des aventuriers turcs commandés par Barberousse, dit le Farouche, et son frère Chéredin (1). Ces fameux corsaires combattirent les Espagnols à outrance et les expulsèrent. Barberousse s'empara à son tour d'un pays dont il avait délivré l'ennemi, contre lequel il avait témérairement combattu, et établit alors la domination des Turcs sur *Alger* et la partie méridionale, et maître absolu, il se livra envers le commerce de toutes les puissances et de ses voisins même, à des déprédations qui firent le principal revenu de son royaume, établirent la piraterie en principe de gouvernement, et le rendirent redoutable à tous les sujets chrétiens (2).

Les rapines de Barberousse et de ses pirates excitèrent sou-

(1) Avant l'échec reçu par la flotte en 1541, Charles-Quint avait cependant chassé Barberousse de Tunis et d'Alger, conquis ce royaume et rétabli l'ancien souverain (Almohade Hassan dépossédé), qui se reconnut son vassal. Ils prirent *Oran* en 1509 et Alger en 1510, et commencèrent à bâtir le château de l'Empereur qui subsiste encore et qui domine Alger; ils établirent un fort à l'île de la Lanterne qui, réuni à la terre ferme, forme actuellement le port d'Alger et présente la belle suite de fortifications de la planche première. Ils ne furent expulsés de leurs possessions d'Afrique qu'en 1516. Il est constant que l'Espagne fut au moment de devenir souveraine de toutes ces contrées si redoutables, si l'expédition eût été conduite avec plus de prudence.

(2) Cette nation continuait à se recruter parmi la populace des grandes villes de la Turquie d'Europe et d'Asie, et les successeurs de Barberousse, qui avaient pris le titre de *Deys* étaient élus parmi cette milice, appelée *Janissaires de la régence*.

vent les ressentimens de la France, qui avait le plus de commerce dans la Méditerranée par Marseille et le Levant : les Français furent maltraités dans les possessions commerciales du fort de la Calle; les Algériens détruisirent le bastion de France, malgré toutes les stipulations des traités avec la Porte-Ottomane, qui avaient donné des ordres à ces pirates, soumis éventuellement à la souveraineté du grand-seigneur.

Aussi, en 1664, Louis XIV voulant faire cesser cet état de choses et les châtier, envoya une escadre française sous les ordres du duc de Beaufort. Elle n'eut pas autant de succès qu'elle eût pu en obtenir, par suite d'une imprudence; la paix fut cependant rétablie pour quelques années, mais les Algériens ayant recommencé leurs pirateries, de nouvelles tentatives eurent lieu pour les réprimer, en 1681 et 1682, sous Duquesne.

L'expédition de Duquesne, en 1683, fut faite sur de plus larges bases, Alger souffrit considérablement par les bombes, et le dey fut massacré par la milice : ce fut dans cette occasion que les Algériens, irrités du mal que leur faisait le bombardement, mirent à la bouche de la pièce dite *consulaire*, le consul français et plusieurs esclaves de la même nation. Ils s'humilièrent enfin, et envoyèrent un ambassadeur à Louis XIV, pour lui demander pardon et obtenir la paix!

Cette sévère leçon ne les corrigea pas : dès qu'ils eurent réparé leur ville et reconstruit des bâtimens, ils commirent de nouvelles déprédations; ils furent châtiés de nouveau en 1688, et, à la suite d'un traité passé en 1694, entre la régence et la compagnie française des concessions d'Afrique; il y eut une trève qui fut observée de part et d'autre, pendant plus de 80 ans sans d'importantes infractions. Mais leur insatiable cupidité les porta à exiger de la France, depuis

1776, des paiemens qui l'humiliaient, et l'insolence des Algériens s'en accroissait en même temps.

On peut blâmer le système de concessions de la France en diverses occasions où elle eût pu châtier encore ces pirates. Depuis 1776 jusqu'à 1789, elle se soumit à payer plusieurs sommes pour obtenir la tranquillité des agens des concessions d'Afrique, et pour éviter de plus grandes pertes au commerce de Marseille, qui supportait toutes les chances de leur exigeance et de leurs déprédations.

En 1798, Alger, malgré tous les traités, déclara la guerre pour embrasser la querelle de la Porte-Ottomane, au sujet de l'envahissement de l'Egypte; elle se termina par un traité de paix à la fin de 1801, avec le dey Mustapha-Pacha.

En 1807, rupture de ce traité; les Français furent dépouillés de leurs possessions qui furent livrées à des étrangers, et elles ne furent rendues qu'en 1817, à de très onéreuses conditions, reconnues sous le titre de redevances.

En août 1816, l'Angleterre et la Hollande ayant eu à se plaindre de la régence, par suite de cruautés exercées sur des sujets anglais et hollandais, l'escadre commandée par lord Exmouth opéra un bombardement dont le résultat fut l'abolition de l'esclavage des chrétiens, la délivrance de tous les Européens qui se trouvaient dans la régence, et l'affranchissement de tout tribut imposé; la ville souffrit beaucoup, mais l'escadre fut aussi très maltraitée.

En 1819, les Anglais et les Français réunis sous les ordres des amiraux *Jurien-Lagravière* et *Frementle*, signifièrent à la régence la résolution du congrès de faire cesser les pirateries; ils n'obtinrent aucune décision favorable.

L'Angleterre ayant encore eu sujet de se plaindre, envoya une escadre pour bombarder Alger, en juillet 1824; mais

les hostilités ne commencèrent point et satisfaction fut donnée.

Les Danois, les Suédois, les Russes, les Espagnols, les Américains, les Portugais, les Napolitains et toutes les nations qui firent le commerce de la Méditerranée, eurent successivement quelques récriminations à exercer contre les pirates d'Alger, et employèrent la force ou les négociations; les Napolitains, en 1828, forcèrent les Barbaresques à leur accorder la réparation qu'ils exigeaient (1).

La France ayant reçu de nouvelles offenses dans la personne de son consul-général, M. Duval, en 1827, à l'occasion d'une créance du gouvernement, envers la maison Bacri et Busnach, et dans laquelle le dey était partie intéressée, un blocus rigoureux fut établi pour obtenir de cette puissance rebelle des accommodemens; rien ne fut épargné de la part de la France pour amener le dey Hussein à de meilleurs termes; lorsqu'au mois de juillet 1829 (le 30), le pavillon parlementaire reçut une insulte en sortant de la rade d'Alger.

Une expédition formidable s'en suivit. Chacun en connait les détails et la composition (2). Elle partit de Toulon le 25 mai 1830. Après avoir trouvé les élémens contraires, et lutté long-temps, guidée par la prudence et l'expérience, pour attendre l'occasion favorable de débarquement sur la côte d'Afrique, elle atteignit la baie de Sidi-el-Ferruch le

(1) Voyez le tableau des différens bombardemens d'Alger par les nations Américo-Européennes, depuis le quinzième siècle.

(2) Consulter les *Annales-Maritimes*, page 813, 2e semestre, tome 1er 1830, pour la composition de la flotte; et le journal des *Sciences militaires* des armées de terre et de mer, du mois de juin 1830.

13 juin au soir, et le débarquement s'opéra avec tout succès le 14 juin à quatre heures du matin.

L'escadre, composée de 102 bâtimens de guerre, était commandée par M. l'amiral Duperré.

L'armée (commandée par M. le lieutenant-général comte de Bourmont), marcha de succès en succès, du 14 juin au 4 juillet (1), et le 5, le pavillon français flottait sur la Casauba et sur tous les forts des environs d'Alger. L'insulte faite à la France était vengée!....

Un gouvernement au nom des Français fut établi; les Turcs, janissaires ou habitans, furent renvoyés en Asie et expulsés pour la tranquillité. La loi municipale fut accordée aux Mahométans, aux Maures et aux Juifs qui, depuis ce temps, ont senti tout le bienfait, pour leur pays, de l'administration française. La liberté religieuse fût introduite.

Plusieurs expéditions dans l'intérieur y ont fait craindre la puissance des armes françaises, et ont amené la soumission des principaux beys et cheiks du pays.

Cette colonie, dont tous les efforts des Africains ne sauraient ôter la possession aux Français, doit, sous le gouvernement du maréchal comte Clausel et le commandement du général Berthèzene, obtenir un accroissement de commerce

(1) MM. le lieutenant-général baron Valazé et le maréchal-de-camp d'artillerie, vicomte Labitte, peuvent seuls rendre compte des travaux inportans qu'ont faits le génie et l'artillerie (armes qu'ils ont commandées avec tant de distinction), pour obtenir des succès si rapides entièrement dus à leur active coopération! Les opérations de cette campagne sont vraiment classiques pour la science militaire et méritent d'être recueillies par une plume habile. On sera surpris lorsqu'on saura qu'il n'y a eu que 26 bouches à feu (dont 10 pièces de 24, 6 de 16, 6 obusiers de 10 pouces et 4 mortiers), employés pour détruire le fort de l'Empereur, et qu'elles ont été placées dans le 1er ouvrage établi à 250 mètres du fort, sur un des versans du plateau qui le domine.

favorable à la France et aux colons qui y seront attirés.

Déjà l'extension des cultures est favorisée par les sages mesures du lieutenant-général Berthezène : des troupes campent à Buffarik, défilé à quatre lieues de Bélida, et en avant à quatre lieues de la ferme-modèle. Les peuplades voisines sont ainsi surveillées, de même que les Cabiles des montagnes du petit Atlas ; des postes sont établis de distance en distance, pour faciliter les communications avec le gouvernement (1).

Les cultures promettent déjà toutes les productions des végétaux dont nous avons signalé la présence sur le sol. La tranquillité du pays est rétablie et l'état sanitaire est très-favorable. (2)

Il ne s'agit donc plus, pour s'établir à demeure dans cette colonie, comme les Romains le firent pendant plusieurs siècles, que d'y régler nos relations, de manière à ce qu'elles soient profitables aux habitans indigènes, aux colons et à la métropole.

(1) Depuis que ce chapitre est écrit, les nouvelles d'Alger ont confirmé ce que nous avons indiqué, chapitre premier. Des postes sont établis pour la communication avec l'intérieur et la protection des habitations ; on peut donc se livrer à la culture en toute sûreté et avec avantage, à vingt lieues dans l'intérieur, au-delà du petit Atlas et dans les plaines de la Métidjeah.

(2) Des oliviers et mûriers envoyés dernièrement en Afrique par un pépiniériste d'Aix, à M. Fougeroux, inspecteur-général des finances, ont eu le plus grand succès. Cet administrateur a également introduit, sur les terres qu'ils possède aux environs de Staoenli, la culture du coton, de l'indigo et de la garance qui a parfaitement réussi. Les apparences de récolte sont magnifiques ; espérons donc que cet exemple trouvera de nombreux imitateurs et que l'industrie française, aidée par un gouvernement protecteur, saura tirer le plus grand parti de cette colonie si riche d'avenir ! Tous les renseignemens pris et même les essais déjà tentés tendent à encourager ces spéculations non moins fructueuses que patriotiques.

Le principal moyen dont les Romains se servaient pour prévenir l'accumulation de la multitude de pauvres dans leur patrie, était l'établissement de colonies de citoyens romains, qui servaient en même temps de garnison dans les villes où ils étaient transplantés.

Il est à remarquer que ces citoyens avaient souvent plus de patriotisme que la métropole qu'ils enrichissaient ; on les a vus soutenir la guerre par leurs propres moyens, et faire prospérer leur seconde patrie, malgré les dissensions qui régnaient dans celle qui devait les protéger.

Tel serait le caractère de la colonie d'Alger, par rapport à la France.

La base de ces relations doit être de placer, à l'avenir, ces indigènes sous les mêmes lois que les colons, afin que ceux-ci n'abusent point de leurs pouvoirs, si les lois et les magistrats sont en leur faveur seulement.

Quand la protection des mêmes lois sera étendue à tous les Maures, Arabes, Berbers, Cabiles, Juifs et hommes de couleur, les amis de ces indigènes auront plus de facilité pour les préserver des vexations et améliorer leur condition.

C'est ainsi qu'on préparera la civilisation intérieure de l'Afrique septentrionale, comme les autres peuplades de l'Afrique méridionale et de l'Amérique ont été civilisées par les Anglais et par les nations colonisantes. Le problême sera alors résolu entièrement à l'avantage de la philantropie, de la prospérité et de l'honneur de la France.

NOTA. Nous n'avons étendu ce chapitre que comme une nomenclature des faits qu'on ne trouve pas toujours réunis

dans un même cadre, quand on veut les comparer, sans cependant prétendre avoir retracé aucune circonstance nouvelle.

Tel est succinctement l'historique de la *Régence d'Alger*, depuis l'établissement des Romains et les guerres de Jugurtha, jusqu'à la conquête de 1830, qui a fait de ce pays une colonie française, assurée en 1831.

1er TABLEAU SYNOPTIQUE

Des divers Changemens de Domination qu'a éprouvés l'Afrique carthaginoise, composée de l'ancienne **NUMIDIE** et de la **MAURITANIE** dont fait partie la Régence d'Alger, et des Expéditions faites par diverses puissances pour soumettre cette contrée.

ANNÉES avant l'Ere chrétienne.	SOUS QUELS CHEFS les premiers Etablissemens ou les Guerres ont eu lieu.	CONTRE QUELS POINTS la Guerre a été dirigée et Objet de cette Guerre.	RÉSULTAT des Expéditions et PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS.	Sous quelles dominations a passé cette contrée et quelle religion elle professait.
17e siècle av. J. C.	Colonie de Phéniciens.	Se dirige vers le nord de l'Afrique.	Fondation d'Utique.	Phéniciens. Idolâtres.
15e siècle id.	Colonie de Tyriens (Didon).	Se dirige vers le nord de l'Afrique.	Bâtissent Carthage. Fondent une république.	Colonie de Carthage. Tyriens idolâtres.
8e siècle id.	Carthage soumet Utique avec laquelle elle était en confédération et ne forme plus qu'un seul état.	Contre Utique.	Réunion de cette colonie et soumission des Numides, Berbers, Maures et Indigènes.	République de Carthage très florissante. Idolâtres.
264 av. J. C.	Commencement de la guerre avec les Romains sous Asdrubal, frère d'Annibal.	En Lusitanie, dans les colonies carthaginoises; contre les deux Scipions.	Alternative de succès et de revers.	Idolâtres.
210 à 216 205 à 202 av. J. C.	République de Carthage.	Contre Scipion, les Lusitaniens et les Numantins.	Les Carthaginois vaincus sont chassés de l'Espagne, an 205.	L'Espagne reste aux Romains. Les Carthaginois réduits à leur propre territoire.
199 id.	Masinissa, roi de Mauritanie, et Scipion Emilien, contractent une alliance pour la destruction de Carthage.	Contre les Carthaginois, Asdrubal et Annibal leurs généraux, et Siphax, roi de la partie ouest de la Numidie.	Bataille de Zama par suite de laquelle Carthage fut dépouillée de toutes ses possessions hors d'Afrique.	Carthage réduite à n'être plus qu'un état commerçant et affaibli.

150 id.	Désarmement insidieux des Carthaginois. Règne de Masinissa ; traître à sa patrie par vengeance de n'avoir point obtenu en mariage la belle Sophonisbe.	Troisième guerre contre Carthage.	Pour sa destruction.	Idem.
146 id.	Scipion Emilien, surnommé l'Africain, Annibal général des Carthaginois.	Carthage anéantie.	Destruction de cette puissance dont le territoire est réduit en province romaine sous le nom d'Afrique et confié à Masinissa, à titre de récompense.	Masinissa, roi de Numidie et de Mauritanie. (Idolâtre).
140 id.	Micipsa succède à Masinissa.	Règne tranquille. Ce royaume est vassal des Romains.	Jugurtha est envoyé au siége de Numance, sous Scipion (en 118), craignant son ambition, lors du partage de la Numidie.	Micipsa, eut pour successeur Hiempsal et Jugurtha.
118 id. à 112.	Les Numides, sous Jugurtha, fils naturel d'un frère de Micipsa (qu'il avait adopté.)	Les Romains interviennent. Guerre contre Hiempsal et Adherbal. Commencement de la querelle entre les deux fils de Micipsa et Jugurtha.	Hiempsal est assassiné (118 av. J. C.), Adherbal dépossédé et forcé de se rendre, assiégé dans Constantine, malgré la protection des Romains, est mis à mort en 112.	Jugurtha, roi de Numidie, règne seul. (Idolâtre.)
112 id. à 115.	Déclaration de guerre par les Romains, sous Memmius.	Contre Jugurtha.	Soumission de Jugurtha. Son voyage à Rome pour y rendre compte de sa conduite. Il fait assassiner à Rome, par Bomilcar, Massiva son cousin.	Reste roi de Numidie.
110 id.	Renouvellement de la guerre sous Aulus et Albinus, et sous Métellus et Marius.	Contre Jugurtha.	Il se rend à discrétion à Métellus, mais recommence ensuite la guerre malgré le traité, et tombe à l'improviste sur les Romains qui se croyaient en sécurité et prenaient leurs quartiers d'hiver.	Idem.

ANNÉES avant l'Ere chrétienne.	SOUS QUELS CHEFS les premiers Etablissemens ou les Guerres ont eu lieu.	CONTRE QUELS POINTS la Guerre a été dirigée et Objet de cette Guerre.	RÉSULTATS des des Expéditions et PRINCIPAUX ÉVÈNEMENS.	Sous quelles dominations a passé cette contrée, et quelle religion elle professait.
107 id.	Reprise des hostilités. Marius et Sylla. (Marius meurt à Rome en 86 avant J. C.)	Contre Jugurtha et Bocchus son beau-père. Numides, Mauritaniens et Gétules.	Jugurtha est livré (en 106) à Sylla par son beau-père Bocchus est conduit à Rome, où il périt de faim, au milieu des tourmens, pour prix de sa confiance.	Bocchus Règne en Numidie et Mauritanie pour prix de sa trahison contre son gendre Jugurtha. (Idolâtre.)
106.	Partage de la Numidie entre Bocchus et deux petits-fils de Masinissa, Hiempsal et Hiarbas.			
80	Pompée porte de nouveau la guerre en Afrique. Il est envoyé par le sénat.	Contre les chefs de la faction démocratique (C. Dominicus) soutenue par le roi Hierbas, successeur de Bocchus.	Soumission de ces provinces qui conservent le titre de Mauritanie.	Province d'Afrique. Domination des Romains. La Numidie et la Mauritanie divisées en deux gouvernemens. (Idolâtrie)
52	Création d'un nouveau royaume sous le titre de Mauritanie, confié à Juba Ier, gouvernant pour les Romains, et prorogation de l'autorité de Pompée sur les provinces d'Espagne et d'Afrique (sous Métellus, Scipion son beau-père.) Ces provinces devinrent le siége du parti républicain et cherchèrent à se rendre indépendantes.			Royaume vassal. Paganisme.
49 av. J. C.	Curion, l'un des lieutenans de Pompée, perd ses légions en Afrique contre le parti républicain.			»
46 av. J. C.	César part pour l'Afrique où s'accroissait le parti républicain. Victoire sur Scipion et Juba 1er roi de Numidie après laquelle Caton se donna la mort à Utique.	2me réunion à l'empire romain sous le titre de Numidie et de ~~Mauritanie césa~~rienne. Carthage avait été rétablie, mais elle a fini par disparaître entièrement.	Envahissement définitif de l'Afrique après les guerres puniques, celles de Jugurtha, la dépossession de Masinissa et de ses deux fils Adherbal et Hiempsal et après la victoire de Pompée sur Scipion et Juba 1er.	Provinces romaines. (Païens.)

An 14 de J. C.	Sous César Auguste.	Création du nouveau royaume de Numidie sous Juba IIe.	»	Ce royaume est vassal de l'empire romain. (Idolâtres).
An 42 de J. C.	Sous l'empereur Claude.	La Mauritanie réincorporée à l'empire romain.	Sous le titre de Mauritania cæsariensis et Mauritania tingitana.	Provinces romaines pendant près de 4 siècles. Le christianisme y est introduit par St.-Augustin qui prêchait à Hippone, du temps où l'Afrique (déserte aujourd'hui), comptait 400 villes.
De 330 à 395.	Division de l'Empire en ceux d'Orient et d'Occident.	Ces provinces de Numidie et de Mauritanie firent partie, sous Constantin-le-Grand, de l'empire d'Orient et passèrent à l'empire d'Occident, sous Théodose et Honorius.		Provinces de l'Empire. Paganisme et Christianisme.
De 428 à 435.	Les Vandales et les Goths.	La Mauritanie et la Numidie est envahie par Genséric, appelé par Boniface, gouverneur d'Afrique.		Colonie de Vandales. Ils détruisent tout jusqu'aux principes de la religion chrétienne et ramènent le paganisme.
534.	L'empereur Justinien. Grecs, et Bélisaire, général.	Ces provinces sont enlevées aux Vandales.	Leur incorporation à l'empire d'Orient.	Empire grec d'Orient. (Christianisme.)
680.	Les Arabes. — Omar et Amrou.	Les Grecs sont expulsés de ces provinces de Numidie et de Mauritanie.	Conversion à l'Islamisme. Maures, Mahométans se jettent en conquérans sur l'Espagne.	Barbares, Maures et Arabes mahométans. Religion du Coran.

SUITE DU PREMIER TABLEAU.

ANNÉES après l'Ere chrétienne.	SOUS QUELS CHEFS Les premiers Etablissemens ou les guerres ont eu lieu.	CONTRE QUELS POINTS la Guerre a été dirigée et Objet de cette Guerre.	RÉSULTATS des Expéditions Et principaux Événemens.	Sous quelles dominations a passé cette contrée et quelle Religion elle professait.
900 à 1100	Les Fatimistes. Les Edrisites. — Les Zéirites. Les Hamadites. Les Morabéthouens (ou Almoravides).	Diverses divisions des provinces soumises entre plusieurs dynasties ou usurpateurs, guerriers et religieux fanatiques.	Dissensions et guerres civiles. Réforme religieuse.	Mahométans. Maures. Fanatiques. Réformistes.
1200 1300 1400	Les Almohades. Merinites Zéanides. et Abou-Haffins.	Changemens dans les divisions de territoire et dans les dominations.	Guerres intestines, suscitées par des ambitieux et des imposteurs.	Mahométans Turcs. Arabes. Maures. Dissidens.
1500 1600 1700 1800 jusqu'à 1831.	DOMINATIONS SUCCESSIVES. 1° Des Schérifs. 2° Des frères Barberousse; 3° Des deys d'Alger et de Tunis. 4° Des Janissaires recrutés en Asie. Husseim-Dey.	NOTE GÉOGRAPHIQUE. ANCIENNE NUMIDIE Et partie de la Mauritanie (qui faisait partie de l'empire carthaginois), et composant actuellement la régence d'Alger, située entre le 30° et le 37° degrés de latitude nord, et compris	Algériens. Corsaires. Deys. Et Asiatiques janissaires. Domination absolue.	Turco-Algériens. Dominans. Religion Mahométane. Juifs et Chrétiens tolérés.

Nota. — La maison des Schérifs fondée par un ambitieux se disant issu de Mahomet, règne encore aujourd'hui sur l'empire de *Maroc*.

gitude est et le 4e degré, longitude ouest du méridien de Paris,

La ville d'Alger, est située par 36e degrés 44m nord et 0 degré 48m 40 secondes, orientale du méridien de Paris.

Le plus beau et le plus fertile pays du monde, et propre à toutes les productions agricoles.

Sa longueur de l'est à l'ouest est d'environ 200 l. et sa largeur varie de 60 à 200 lieues.

Son étendue, qui est presque égale à celle de la France, ne contient, disséminés sur toute sa surface, que 2,500,000 à 3 millions d'habitans. On voit quelle disproportion entre cette population et celle de la France, et combien il est facile de la soumettre, puisque la population totale de l'Afrique carthaginoise et romaine n'est que de 25 millions.

Les diverses expéditions, sans succès définitifs, qui avaient eu lieu contre Alger, avaient tellement enorgueilli ce peuple, que leur ville capitale avait pris le nom d'Algézair-el-Garie, *Alger l'Invincible!* L'armée française leur a prouvé le contraire le 4 juillet 1830 Le dey Husseim s'est soumis avec résignation à son sort en s'écriant les yeux tournés vers le ciel: *Inch-Alla!!* « C'était écrit là haut ! »

Philippe Ier,
Roi des Français.

Colonie française sous l'influence de la loi municipale.

Liberté religieuse.

2me TABLEAU SYNOPTIQUE.

Des diverses Expéditions faites contre la Régence d'Alger et les puissances de la côte septentrionale d'Afrique, depuis le XVe siècle (*Après l'expulsion des Maures de l'Espagne, sous Ferdinand et Isabelle la Catholique*) jusqu'à 1830, époque de la domination française.

DATES des Expéditions — Ans.	Mois.	PAR QUEL SOUVERAIN et sous quels chefs.	CONTRE QUEL POINT de l'Afrique septentrionale.	ÉPOQUES, ÉVÉNEMENS et Envahissement de cette colonie. Échecs et embarquement.	RÉSULTAT.
1504 et 1510	Septemb.	Ferdinand et le cardinal Ximenès contre Barberousse.	Prise d'Oran, d'Alger, Bugie et de toute la côte septentrionale d'Afrique.	En 1510, construction d'un fort sur l'île de la Lanterne qui rend maintenant le môle si redoutable par son armement que le port en est presque imprenable du côté de la mer.	Régence. Dey d'Alger et royaume de Tunis. Barberousse et Chérédin son frère (corsaires.)
1516	30 Septemb.	Expédition de Ferdinand et Moncade *Franscesco Devero*.	Contre Alger et Barberousse. Expédition malheureuse.	Reconquis par *Barberousse* (en 1516.) (La piraterie devenue principe de gouvernement.)	Même domination.
1535	Juillet.	Charles-Quint en personne contre Barberousse.	Contre Tunis. Prise de ce royaume ; Barberousse en est chassé, et, Muley-Hassan qu'il avait détrôné est rétabli comme vassal de l'Espagne.	17 août, Conquête. Expédition glorieuse des Espagnols.	Royaume de Tunis sous l'influence espagnole.

1541	1er Octobre.	Charles-Quint Doria et Fernand-Cortès Contre Chérédin (2e Barberousse) (Le 1er était mort à Trémécen en juillet 1514.)	l'île à la ville qui avait été construite par des esclaves chrétiens, rendait ce point inattaquable. Le fort l'empereur a été bâti sur l'emplacement de l'ermitage de *Sidi-Jacoub*, où était le quartier général de Charles V, lors de l'expédition.	tobre par le mauvais temps. Débarquement sur la côte d'Afrique à l'*est* près de la rivière l'Aratch. Autre débarquement le 1er novembre. Entreprise désastreuse et totalement manquée par imprudence.	La ville d'Alger n'est point prise, elle prend le nom d'*Invincible*. (El-d'Iezair-el-Gazie.) Accroissement d'insolence de ses pirates. (Le Dey.)
1663	Juillet.	Sous Louis XIV. Le duc de Beaufort.	Contre Givéry et la régence.	Débarquement à 50 lieues *est* d'Alger.	Même domination.
1665	»	Les mêmes	Combat et destruction de la flotte algérienne.	Traité.	Idem.
1681	»	Idem Duquesne, Tourville et le maréchal d'Estrées.	Bombardement d'Alger.	Sans capitulation, remis à l'année suivante par le mauvais temps.	Deys et jannissaires turcs.
1682	»	Les mêmes.	Blocus et bombardement.	Idem.	Idem.
1683	»	Les mêmes.	Nouveau bombardement. Destruction de la ville.	Sans capitulation.	Le Dey est assassiné et Mezzo-Morle le remplace.
1684	»	Les mêmes.	Sans commencement d'hostilités.	Les Algériens envoient demander grace à Louis XIV à Versailles.	Soumission du Dey au roi de France.
1687	»	Ruyter Amiral hollandais.	Force les Algériens à respecter le pavillon hollandais.	Bombardement.	Idem.
1688	»	Louis XIV. Amiral comte d'Estrées.	Bombardement.	Traité.	Dey et Jannissaires.

SUITE DU DEUXIÈME TABLEAU.

DATES des Expéditions. Ans.	Mois.	PAR QUELS SOUVERAINS et sous quels Chefs.	CONTRE QUELS POINTS de l'Afrique Septentrionale.	ÉPOQUES, ÉVÉNEMENS et Envahissement de cette Colonie. Echecs et rembarquemens.	RÉSULTAT.
1691 à 1696	»	Bombardement de Tripoli.		Idem.	Idem.
1726	»	Louis XIV. Duquesne.	Dernier bombardement d'Alger.	Idem.	Idem.
1732	28 Juin.	Philippe V (Espagne.)	Prise d'Oran par les Espagnols.	Victoire et rembarquement après trois jours. Les Espagnols restent en possession.	Dey d'Alger.
1765	Juin.	Louis XV.	Bombardement de Salé et de l'Aratch. Royaume de Maroc.	Traité. (Le lieutenant de vaisseau de Missiessy, commandant l'*Ethna* y fut tué à terre.)	Roi de Maroc et Mahométans.
1770	»	Louis XV.	Bombardement de Tunis.	Traité.	L'empereur de Maroc, descendant des Habou-Haffiens.
1775	30 Juin.	Charles III et Oreilly (Espagne).	Débarquement près d'Alger.	Le 7 juillet, échec mémorable. rembarqué le 12 juillet.	Dey d'Alger.
1783 1784 1785	Juin.	Mazzarédo (Espagne.)	Alger est écrasé après divers bombardemens. (Sans autre résultat.)	Traité du 15 juin 1785.	Dey.

1815	Mai.	1er. Consul général des États-Unis d'Amérique. (MM. Décatur et Bainbridge commandans de l'escadre.)	Contre Alger et la marine algérienne.	30 juin 1815. Traité avantageux qui affranchit cette puissance de tout tribu.	Dey, Omar Pacha.
1816	Août.	Sous George III et lord d'Exmouth, commandant l'escadre anglaise.	Contre la ville d'Alger et les fortifications.	La ville souffrit beaucoup de ce bombardement ainsi que l'escadre. Capitulation avantageuse pour l'Angleterre.	Omar-pacha meurt le 8 septembre 1817, et son successeur le Dey, Aly-Khodja, surnommé Aly-Socco, à cause de sa cruauté et de ses extravagances, mourut de la peste, le 1er mars 1818. Élection.
1819	Septemb.	Louis XVIII Au nom du congrès; les amiraux Jurieu et Frémentel, commandant les forces navales française et anglaise.	Alger.	Proposition philantropique du du Congrès, refusée.	Husseim-Pacha, alors ministre de l'intérieur, âgé d'environ 45 ans, succède à Aly-Khodja, mort de la peste, et qui était en horreur à tous ses sujets. Husseim-Dey.
1824	14 Juillet.	George IV.	Alger.	Seconde expédition pour obtenir la réparation d'injures faites à la nation, dans la personne du consul et des sujets britanniques: Traité.	Husseim jouissait d'une grande réputation d'équité, à son avénement au trône, pour tout ce qui ressortait de l'administration de la justice et des actes de son gouvernement, Il y a même plusieurs traits de générosité, pendant son administration, qui font honneur à sa tolérance religieuse.

SUITE DU DEUXIÈME TABLEAU.

DATES des Expéditions. Ans.	Mois.	PAR QUEL SOUVERAIN et Sous quels Chefs.	CONTRE QUEL POINT de l'Afrique septentrionale.	ÉPOQUES, ÉVÉNEMENS et Envahissement de cette colonie. Echecs et rembarquemens.	RÉSULTAT.
1827 1828	 15	Charles X. Contre-amiral Collet et C. A. de la Bretonnière ;		Pour obtenir réparation de mauvais procédés, à l'égard du consul M. Deval et des Français du bastion de la Calle, et au sujet d'une convention approuvée par le Dey, passée en 1819 avec les maisons Bacri et Busnach. NOTA. Le grief le plus grand et qui décida le gouvernement à faire une expédition contre Alger, fut l'insulte faite au pavillon parlementaire, le vaisseau la Provence, commandé par le contre-amiral de la Bretonnière ; les forts tirèrent sur ce vaisseau lorsqu'il appareilla de la rade d'Alger (le 2 août 1830) après que les négociations furent rompues ; et cependant le dey avait donné la réponse suivante au négociateur armé. « J'ai de la poudre et des ca- » nons, et, puisqu'il n'y a pas » moyen de s'entendre, vous	Husseim-Dey se maintenant à force de sévérité, devenu très ombrageux par le sentiment de sa propre conservation, commit quelques actes de

» la même garantie »... il prit congé avec sa suite.

Et cependant, contre toutes les lois de la guerre, on fit feu sur le vaisseau parlementaire. Cette provocation décida les préparatifs immenses faits contre cette puissance : l'honneur national fut vengé par l'entrée dans Alger, le 5 juillet 1830. Husseim-Dey fut déposé de son trône et rentra dans la vie privée avec résignation.

Il a pu, dans cette circonstance, apprécier la générosité des Français, qui lui laissèrent tout ce qu'il affirma lui appartenir ; le trésor de l'état fut ainsi privé de plusieurs millions qui eussent pu y entrer, mais qui n'eussent jamais compensé cet acte de désintéressement envers un adversaire doué d'une grande bravoure, qui, déposant les armes, s'en est rapporté avec confiance à la loyauté française.

Il se retira en Italie, lieu qu'il choisit alors ; la France a regretté ce choix ; car Husseim eût été bien accueilli par les Français : plus grands que les Romains dans la victoire,

ils

ment les Français et les protégeait en bien des occasions ; mais n'osait pas trop manifester cette prédilection pour ne pas s'aliéner les membres de son conseil, qui lui étaient hostiles ; il a souvent regretté d'être soumis à cette influence.

DATES des Expéditions. Ans.	Mois.	PAR QUEL SOUVERAIN et Sous quels Chefs.	CONTRE QUEL POINT de l'Afrique Septentrionale.	ÉPOQUES, ÉVÉNEMENS Et Envahissement de cette Colonie. Echecs et rembarquemens.	RÉSULTAT.
				ils n'ont jamais adopté le principe de *væ victis*, malheur aux vaincus! au contraire, ils les plaignent et les honorent, c'est le pays de l'hospitalité. Espérons qu'Husseim le reconnaîtra, et se fixera parmi nous.	
1830	25 Mai.	Charles X. Départ de l'expédition des Français commandée par le maréchal Bourmont et l'amiral Duperré.	Contre Alger et la régence. Cette expédition était réclamée depuis long-temps pour la dignité de la France.	Débarquement dans la baie de Sidi-el-Ferruch le 14 juin. Prise d'Alger le 4 juillet, et le 5 juillet, capitulation et possession de la ville et forts.	Husseim-Dey succomba à la force et à la tactique européenne, après avoir vaillamment opposé tous ses moyens de défense. L'armée et l'escadre de Charles X, sous le maréchal comte de Bourmont et l'amiral baron Duperré, s'emparent de la régence et de ses ports, le 5 juillet 1830. (Charles X est ensuite lui même détrôné le 29 juillet 1830, par la révolution des trois immortelles journées, à la suite des ordonnances liberticides!) Les Français règnent à Alger.
1830 et 1831	Juillet.	Philippe Ier, Roi des Français. Le maréchal gouverneur, comte Clausel et le lieutenant-général Berthezène, commandant l'armée d'occupation.	Expédition au-delà du mont Atlas, et dans la plaine de la Métidjeah; soumission de plusieurs tribus, rétablissement de l'autorité du bey de Titéry, administrant pour la France.	Colonisation de la régence, sous Philippe Ier, roi des Français, et plusieurs expéditions dans l'intérieur, pour soumettre les tribus rébelles. Succès des généraux français qui assurent la possession du pays. Les beys d'Oran et de Constantine, ont reçu l'investiture des Français.	

EXTRAIT DU MONITEUR.

Des dépêches d'Alger en date des premiers jours d'août, annoncent que depuis le 22 juillet dernier, c'est-à-dire depuis la défaite totale des Arabes et des Cabiles par M. le lieutenant-général contre Berthezène, commandant l'armée d'occupation, les environs d'Alger sont parfaitement tranquilles; les communications de l'intérieur du pays avec cette ville sont libres; les subsistances y arrivent en abondance et les marchés n'ont jamais été mieux approvisionnés.

Le blé, dont le prix s'était élevé momentanément à dix boudjous (le boudjous vaut 18 sols), est redescendu à huit boudjous, ou 7 fr. 20 c.

La charge d'aga des Arabes vient d'être rétablie; la nomination d'un personnage très-respectable et très-influent à cet emploi fait espérer que cet état de choses sera durable, et que nos relations avec les chefs des différentes tribus s'établiront sur un pied amical.

Enfin, les ouvrages dont on a récemment entouré la maison carrée, ceux que l'on exécute à la ferme modèle et ailleurs, ajoutant de nouveaux moyens de protection à ceux qui existaient déjà, on pourra bientôt se livrer en pleine sécurité aux travaux de l'agriculture dans un rayon assez étendu, et que l'on agrandira ensuite progressivement, à mesure qu'il y aura lieu.

NOTA. Cet article confirme pleinement les justes espérances que nous avions fait concevoir par nos assertions, avant d'avoir eu connaissance de nouvelles aussi favorables à la colonisation.

On doit donc être en garde contre les nouvelles alarmantes qui pourraient se répandre, et qui ont un but caché et peu national, surtout lorsqu'il tend à calomnier un chef digne de la confiance de la France.

LE COMITÉ DU GÉNIE

ET LES FORTIFICATIONS DE VINCENNES.

Paris, le 14 septembre 1831.

A M. LE MARÉCHAL DUC DE DALMATIE,

MINISTRE-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA GUERRE.

Monsieur le ministre,

Le 14 juillet dernier j'ai eu l'honneur de mettre sous vos yeux plusieurs dispositifs de fortification applicables au château de Vincennes. Sur votre invitation je laissai ces plans que vous m'annonçâtes vouloir envoyer au comité du génie, avec ordre de les examiner et de m'appeler dans son sein pour en soutenir la discussion.

J'ai acquis la certitude que cet ordre a été donné ; mais que le comité, fidèle à ses antécédens, l'a éludé ; ainsi ma confiance en vous a été trompée et votre autorité méconnue.

Un semblable résultat n'a pu m'étonner beaucoup, car sept années de lutte que j'ai déjà eu à soutenir, m'ont appris à connaître ce dont est capable cette corporation étouffante, qui, par suite de sa permanence, se trouve plus puissante que les ministres, et s'est accoutumée à considérer le corps du génie, comme une propriété qu'elle peut exploiter à volonté.

Il était naturel de penser que les événemens de juillet amè-

neraient d'heureux changemens dans ce corps ; qu'on sentirait la nécessité de limiter l'influence de l'aréopage qui pèse si lourdement sur lui, et s'oppose si opiniâtrement à toutes les améliorations ; mais loin de là, grâces à MM. Gérard et Haxo, ce pouvoir monstrueux et sans responsabilité a encore été augmenté ; maintenant le sort de la science de l'ingénieur dépend entièrement de cerveaux dont les fibres desséchées ne savent plus vibrer que quand il s'agit de leurs intérêts particuliers ; le sort des officiers du génie dépend d'hommes jaloux et opiniâtres ; qui, incapables de rien faire par eux-mêmes, traitent en ennemis ceux qui ne viennent pas déposer à leurs pieds le tribut de leurs facultés intellectuelles, ou mendier une protection déshonorante. Aussi avons-nous vu les saturnales de l'avancement, depuis que la majorité des voix en décide au comité, chacun faisant des concessions pour faire passer ses créatures ou écarter ceux que l'on ne trouve pas assez souples ; les choix n'ont plus été qu'un ignoble tripotage ; les droits les plus sacrés, les services les mieux constatés ont été méconnus et foulés aux pieds avec impudeur : il faut bien le dire, jamais sous la restauration le scandale du favoritisme n'a été porté aussi loin ; par une conséquence naturelle, jamais le dégoût des officiers du génie n'a été plus complet ; jamais le mépris et l'indignation n'ont fait une plus éclatante justice de chefs si peu dignes des importantes fonctions qui leur sont confiées. Le ministre qui rentrant dans ses droits, et revenant à la loi de 1791, remplacera ce comité permanent par un comité temporaire, composé d'officiers de différens grades, peut compter à l'avance sur la reconnaissance d'un corps trop éclairé pour ne pas gémir de voir quelques hommes envieux s'opposer aux services qu'il pourrait rendre s'il était dignement commandé et bien dirigé.

Laissons pour le moment de côté ce qui tient au personnel, dont la circonstance m'a naturellement conduit à dire quelques mots, et voyons si du moins les jugemens portés sur les questions qui ont des rapports avec la force et la sûreté de la France, sont de nature à faire pardonner les iniquités commises à l'égard des individus.

Sur les trois projets que j'ai rédigés, un seul a été examiné. Parmi les objections faites contre ce projet, il en est qui sont tellement futiles, qu'elles méritent à peine qu'on s'y arrête un instant; cependant j'ai cru devoir y répondre, paragraphe par paragraphe, afin de signaler les erreurs contenues dans la délibération; cette réponse vous sera adressée aussitôt que j'aurai pu revoir mes plans, dont je vous prie de vouloir bien me faire faire le renvoi. En attendant, j'appellerai votre attention sur la question la plus importante qui puisse aujourd'hui faire l'objet des méditations de l'homme d'état, de l'homme de guerre en général, et de l'officier du génie en particulier; je veux parler *des fortifications de Paris avec lesquelles celles du château de Vincennes doivent naturellement avoir des relations.*

Avant d'entrer en matière, le comité déclare que : « l'a» mélioration des fortifications du château de Vincennes ne » lui semble présenter *aucune utilité ni aucune opportunité.* »

Les motifs qu'il donne de cette opinion sont : « que dans » son état actuel, le château de Vincennes peut résister à » toute espèce d'attaque de vive force, que son enceinte ne » peut être forcée que par un siége régulier, et que *lors même » que le canon aurait rasé toute la partie qui excède la*

» *contrescarpe, l'ennemi aurait encore devant lui des fossés*
» *de* 25 *et* 30 *mètres de largeur et des escarpes et contres-*
» *carpes de* 10 *mètres de hauteur, que dès lors le château de*
» *Vincennes aura une résistance supérieure à celle qu'on*
» *peut attendre des fortifications projetées autour de Paris.*»

Examinons la valeur de cette opinion :

Rôle que le château de Vincennes est appelé à jouer dans la défense de Paris.

Le fort de Vincennes peut être considéré sous un triple point de vue.

1° Comme ouvrage avancé, isolé, livré à lui-même et devant suffire à sa propre défense ;

2° Comme réduit d'un camp retranché établi sur le plateau qui domine la rive gauche de la Marne, *conservant ses communications avec Paris, avant sa prise*, et couvrant toute la partie de l'enceinte de la ville qui s'étend de la Seine à Charonne ;

3° Comme citadelle destinée à recevoir un personnel et un matériel précieux, dans le cas où l'ennemi aurait pénétré dans Paris par un autre point.

Dans chacune de ces hypothèses, pour être véritablement utile, il faut que ce fort puisse faire une longue et vigoureuse défense, qui permette d'attendre des secours pour reprendre l'offensive.

Il est évident que dans son état actuel il ne satisfait point à cette condition.

On ne doit pas perdre de vue en effet, que l'ennemi ne tentera de s'emparer de Paris qu'avec des moyens immenses ; il aura une armée nombreuse et un matériel considérable qui lui permettront de mettre en moins de quarante-huit

heures, quatre-vingts à cent bouches à feu en batterie, pour raser toutes les parties des murs qui s'élèvent au-dessus de la crête de la contrescarpe, cribler et brûler la plupart des bâtimens et faire de la petite capacité intérieure un amas de décombres inhabitable pour ses défenseurs; trois jours suffiront pour opérer cette démolition si toutefois la garnison démoralisée et ne pouvant montrer un de ses défénseurs sur les remparts ne se rend pas avant.

Mais : dit le comité, « *dans le cas même où les maçonneries seraient rasées, il resterait encore un fossé de dix mètres de profondeur, que l'attaquant ne pourrait traverser.* »

Admirable observation, oui sans doute il resterait un fossé; mais derrière ce fossé les défenseurs seraient vus depuis les pieds jusqu'à la tête, ou cachés seulement par les débris des murs ; car il n'y a pas moyen d'établir des blindages, ou de former des couverts! Qu'on se représente soixante ou quatre-vingts bouches à feu agissant ensemble, et qu'on juge de la position de la garnison!

Si messieurs du comité voulaient se mettre dans cette position pendant quelques instans, le budget serait bientôt allégé des cent quatre-vingt mille francs qu'ils absorbent chaque année pour jouer le rôle de

L'Eunuque au milieu du sérail,
Qui n'y fait rien et nuit à qui veut faire.

La garnison serait donc réduite à capituler de suite ou à se cacher dans des caves, par conséquent on pourrait s'établir sur la contrescarpe sans recevoir un coup de fusil, et sans cheminemens préalables.

Le comité ajoute :

« Le château de Vincennes résistera plus long-temps que
» les ouvrages faits autour de Paris, donc il résistera assez
» long-temps. »

Ici la *naïveté* est véritablement trop grande! quoi, parce que vos ouvrages sont d'une faiblesse extrême et incapables d'une résistance sérieuse, vous concluez que le reste doit être aussi faible; c'est une conséquence absolument contraire que vous deviez en tirer.

Si vous eussiez dit : notre ligne de Saint-Denis à Nogent est tellement forte, que jamais l'ennemi ne pourra la franchir, nous répondrions volontiers que dans ce cas il est inutile d'avoir des ouvrages en arrière; mais *puisque votre ligne ne vaut rien, il faut quelque chose qui puisse y suppléer*, et plût au ciel que nous eussions quatre autres Vincennes renforcés sur la rive droite et deux au moins sur la rive gauche de la Seine; alors il y aurait peu de choses à faire pour rendre Paris un point inattaquable contre lequel se briseraient toutes les forces de l'Europe.

Je reviendrai sur ce sujet dans la lettre où j'examinerai le meilleur moyen de fortifier Paris.

Il suit de ce qui précède, que si on laissait le fort de Vincennes tel qu'il est en ce moment, il ne tiendrait pas cinq jours contre une attaque vigoureuse, et qu'une fois enlevé, *il deviendrait un appui pour l'ennemi, soit qu'il voulût marcher sur Paris par les barrières du Trône et de Bercy, soit qu'après avoir occupé Paris il voulût porter une partie de son armée sur d'autres points.*

Supposons au contraire que Vincennes soit amélioré de

manière à soutenir un long siége; alors quelques redoutes solides suffiront pour empêcher l'investissement du côté de l'ouest et maintenir la communication libre avec Paris; la garnison du fort sera toujours abondamment pourvue de tout ce qui peut contribuer à une bonne défense; elle sera renforcée ou renouvelée à volonté, en moins d'une heure; la garde nationale n'ayant point à craindre d'être enlevée de vive force, ni écrasée par les bombes et les boulets, sera employée sans difficulté au service intérieur et laissera la troupe disponible pour les actions de vigueur; des divisions ou des corps d'armée auront le temps de faire les dispositions convenables pour venir attaquer l'ennemi sur le plateau et livrer des batailles partielles, dont le succès ne saurait être douteux, puisque, grâces à la protection du fort, on sera toujours maître de choisir le temps et les circonstances les plus favorables pour bouleverser les travaux de siége, etc.

Environné de quelques bonnes redoutes avec réduit auxquelles il servirait d'appui, formant le réduit d'un camp retranché établi sur le plateau qui domine la rive gauche de la Marne, il aurait le double avantage de bien couvrir l'espace compris entre Charonne et la Seine, tant que l'ennemi ne serait pas maître de la capitale, et si Paris était pris par un autre point, une division retirée dans cette position, tiendrait l'ennemi en échec, favoriserait les retours offensifs et les manœuvres d'une armée de secours.

De quelque manière qu'on l'envisage, Vincennes est donc appelé à jouer un rôle très important, *avant comme après la prise de Paris*, mais pour bien remplir ce rôle, il faut, comme je l'ai déjà dit, *qu'il soit capable de faire une longue résistance;* ce qui exige *que ses maçonneries d'escarpe soient*

bien couvertes, que ses feux soient bien conservés pour la défense rapprochée; *qu'il ait des abris suffisans à l'épreuve de la bombe pour le personnel et le matériel*; pour obtenir ces résultats, on ne doit pas hésiter à faire les dépenses convenables; toute demi-mesure dans cette occasion serait une faute impardonnable qui compromettrait les intérêts et la sûreté du pays; car un ennemi habile aura de suite recours aux grands moyens.

Quant à l'opportunité dont parle le comité vous apprécierez mieux que personne, monsieur le ministre, le degré de sagacité qu'il montre dans cette occasion; pour moi, je suis convaincu qu'il est toujours opportun de rendre son pays puissant et de le mettre à l'abri des attaques de l'ennemi; je pense que si s'élevant à la hauteur des fonctions qu'il doit remplir, saisissant l'opportunité des mesures qu'il convenait de prendre au mois d'août 1830, le comité du génie eût (comme cela était possible avec les moyens mis à sa disposition par le gouvernement), fait, en deux mois, de Paris un point inexpugnable, capable de rassurer les hommes qui redoutaient les suites d'une nouvelle invasion, on eût parlé *plus haut* et *plus ferme* avec les étrangers !

La fortification joue un grand rôle dans la politique des gouvernemens; de mauvais ingénieurs, sans idées arrêtées, qui ne savent que tâtonner quand il faudrait agir, sont un véritable fléau pour le pays, comme pour le corps à la tête duquel ils sont placés.

Ce n'est point une lettre secrète que je vous écris, elle va être publiée ainsi que plusieurs autres qui la suivront de près; il est plus que temps que la France connaisse la plaie qui

ronge le corps du génie; il est plus que temps qu'elle sache que ce qui a été fait depuis dix mois avec les millions mis à la disposition du comité, prépare immanquablement à Paris le sort de Varsovie, avec une nouvelle restauration et des contributions de guerre qui suffiraient pour fortifier toutes les capitales de l'Europe.

En terminant, j'ai l'honneur de vous prier de nouveau d'ordonner que mes plans me soient renvoyés; c'est une propriété que je ne puis plus laisser passer de main en main pour l'instruction de ces messieurs, qui, par ce moyen, deviennent auteurs de projets sur Vincennes, comme on devient auteur d'un discours fait par un autre en y changeant quelques mots.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

Le capitaine du génie,

T. CHOUMARA.

(*La suite au prochain Numéro.*)

REVUE

DU MOIS DE JUILLET.

Justifications à faire, dans certains cas, par les militaires, veuves et orphelins, pour établir leurs droits à la pension.

Une ordonnance du roi, datée du 2 juillet, ordonnance qu'on peut regarder comme complémentaire de la loi du 11 avril 1831 sur les pensions de l'armée de terre, a pour objet de déterminer, par un réglement d'administration publique, les formes et les délais dans lesquels seront justifiées : 1° les causes, la nature et les suites des blessures ou infirmités pour les droits des militaires à la pension de retraite, aux termes des articles 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de ladite loi; 2° les causes, la nature et les suites des blessures pour les droits ouverts, par le paragraphe III de l'art. 19, aux veuves des militaires morts des suites de blessures reçues, soit sur le champ de bataille, soit dans un service commandé; 3° les causes de mort pour les droits ouverts aux veuves de militaires par le paragraphe II du même article.

Voici les principales dispositions de cette ordonnance :

Art. 1er. Tout militaire qui aura à faire valoir des droits à la pension de retraite, pour cause de blessures ou d'infirmités, devra faire sa demande avant de quitter le service.

2. Si, par une aggravation consécutive, les blessures ou

infirmités qui peuvent donner droit à une pension, ont occasioné la perte absolue de l'usage d'un membre, le réclamant aura un délai d'*un an* pour faire sa demande. — Ce délai qui courra du jour de la cessation de l'activité sera porté à *deux ans*, si les blessures ou infirmités ont occasioné l'amputation d'un membre, ou la perte totale de la vue (1). — Néanmoins la demande ne sera admissible qu'autant que les blessures ou infirmités auront été régulièrement constatées avant que le militaire ait quitté le service.

3. Toute demande d'admission à la pension de retraite, pour cause de blessures ou d'infirmités, devra être appuyée d'un certificat dans lequel les officiers de santé en chef de l'hôpital militaire, ou de l'hospice civil et militaire où le dernier traitement aura été suivi, constateront la nature et les suites desdites blessures ou infirmités, et déclareront qu'elles leur paraissent incurables. — A l'égard des militaires qui n'auront pas été traités dans un de ces établissemens, le certificat sera délivré par les officiers de santé en chef d'un des hôpitaux militaires ou hospices civils préalablement désignés par le ministre de la guerre pour ces sortes de visites.

4. Toute demande de pension, pour cause de blessures ou d'infirmités, sera en outre appuyée 1° des justifications prescrites par les articles 5, 6 et 7 ci-après; 2° de l'état des services et campagnes.

(1) Le délai semblera court, il faut l'avouer; et pourquoi cette prescription de droits réels au bout d'un temps déterminé? Quel inconvénient voit-on à ce qu'un homme qui a des titres acquis à une pension, puisse en réclamer le brevet quand bon lui semble? S'il tarde plusieurs années, c'est autant de gagné pour le trésor public; mais il n'est pas rationnel qu'un malheureux qui, par des circonstances qu'on ne peut prévoir, aura négligé de faire sa demande un peu plus tôt, encoure la déchéance de ses droits?

5. Les causes des blessures seront justifiées, soit par les rapports officiels et autres documens authentiques qui auront constaté le fait, soit par les certificats des autorités militaires, soit enfin par une information ou enquête prescrite et dirigée par les mêmes autorités.

6. Lesdites justifications spécifieront la nature des blessures, ainsi que l'époque, le lieu et les circonstances, soit des événemens de guerre, soit du service commandé où elles auront été reçues.

7. Les causes des infirmités seront justifiées, soit par les rapports officiels et autres documens authentiques qui auront constaté l'époque et les circonstances de leur origine, soit par les certificats des autorités militaires, soit enfin par une information ou enquête prescrite et dirigée par les mêmes autorités (1).

8. La demande de tout militaire faisant parti d'un régiment ou autre corps de troupe, sera instruite par les soins du conseil d'administration dudit corps.

9. La demande et les pièces à l'appui seront communiquées au sous-intendant militaire, qui, s'il les trouve conformes aux articles ci-dessus, les visera et les transmettra à l'officier général commandant la brigade ou la division, lequel désignera deux officiers de santé parmi ceux attachés, soit au corps, soit à d'autres régimens, soit aux établissemens publics.

10. Les officiers de santé désignés en vertu de l'article précédent, procéderont à l'examen des blessures ou in-

(1) Les formalités prescrites par les articles précédens sont nécessaires, j'y consens, bien qu'on eût pu les compliquer un peu moins; mais alors, quand les droits sont constatés avec tant de sévères précautions, ne devraient-ils pas être imprescriptibles?

firmités en présence du conseil d'administration et du sous-intendant militaire qui donnera en séance lecture du titre 2 de la loi du 11 avril 1831. — Il sera dressé de cette opération un procès-verbal (2).

11. Le procès-verbal, dressé en exécution de l'article précédent, sera présenté avec la demande et les pièces y annexées à l'inspecteur-général lors de la plus prochaine inspection.

12. Dans les cas d'urgence, le lieutenant-général commandant la division, sur le compte qui lui en sera rendu, exercera ou déléguera aux commandans de subdivisions, les attributions de l'inspecteur-général,

13. L'inspecteur-général, après avoir pris connaissance des pièces visées, conformément à l'article 9, et du procès-verbal énoncé dans l'article 10, fera procéder en sa présence par deux autres officiers de santé qu'il aura choisis parmi ceux qualifiés dans l'article 9, à une vérification des causes qui motivent la demande. — Le sous-intendant militaire assistera à cette vérification, avant laquelle il fera en séance lecture du titre 2 de la loi, et, quel que soit le résultat de de l'opération, il en dressera procès-verbal.

14. Après la vérification prescrite par l'article précédent, et s'il est reconnu que les causes, la nature et les suites des blessures ou infirmités rentrent, par leur origine, leur gravité et leur incurabilité dans un des cas déterminés par la loi, l'inspecteur-général fera préparer par le conseil d'administration le mémoire de proposition pour l'admission à la pension de retraite. — Ce numéro vérifié par le sous-intendant militaire, et approuvé par l'inspecteur-général, sera soumis au ministre de la guerre avec toutes les pièces qui au-

(1) Combien de formalités longues et inutiles; et ce n'est pas tout encore !

ront servi à l'instruction de la demande, et les observations auxquelles elle aura pu donner lieu.

15. Toutes les dispositions ci-dessus seront applicables aux individus faisant parti d'établissemens régis par un conseil d'administration.

16. Dans le cas où un militaire appartenant à un corps de troupes, ou à un établissement militaire, s'en trouverait assez éloigné pour ne pouvoir y être renvoyé ou transporté sans inconvénient, sa demande pourra, sur un ordre du lieutenant-général commandant la division, être renvoyée pour être instruite au conseil d'administration de l'un des corps à proximité.

17. Les militaires en activité, qui ne font pas partie de corps de troupes ou d'établissemens régis par un conseil d'administration, se pourvoiront, en observant les degrés de la hiérarchie, auprès du lieutenant-général commandant la division dans le ressort de laquelle ils sont employés. — La demande sera faite et appuyée conformément aux art. 3, 4, 5, 6 et 7 de la présente ordonnance. — Elle sera renvoyée à un officier-général ou supérieur, qui sera chargé d'en suivre l'instruction, comme il est prescrit relativement aux conseils d'administration des corps. — Lorsque la demande aura été instruite par un maréchal-de-camp, le lieutenant-général exercera lui-même les attributions de l'inspecteur-général. — L'art. 12 ci-dessus, concernant les cas d'urgence, s'appliquera de droit aux demandes spécifiées dans le présent article.

18. Les lieutenans-généraux, qui seront dans le cas de demander la pension de retraite pour cause de blessures ou d'infirmités, se pourvoiront directement auprès du ministre de la guerre, qui ordonnera l'instruction de leurs demandes dans les formes ci-dessus déterminées.

TITRE II. — *Justification des droits à la pension par les veuves et les orphelins des militaires*

La première section de ce titre prescrit les formes dans lesquelles devront être justifiées les causes de mort par suite de blessures. C'est en général la marche indiquée aux art. 5 et 6, relativement aux droits des militaires. On y trouve en outre les deux dispositions suivantes sur lesquelles nous ferons une réflexion.

«Si le décès survient après que le blessé aura obtenu guérison *suffisante* pour reprendre son service, ou *une année* révolue après la blessure, la veuve ne pourra invoquer la disposition du paragraphe 3 de l'article 19 de la loi du 11 avril 1831. » (C'est-à-dire que le défunt ne sera point considéré comme décédé pour cause de blessures reçues au service, et que la veuve n'aura, en conséquence, aucun droit à la pension (1).

(1) Il nous semble que cet article laisse quelque chose à désirer ; en effet, ne peut-il pas arriver qu'une blessure réellement mortelle n'entraîne cependant le décès du blessé qu'au bout de 15 ou 18 mois? N'a-t-on pas vu de nombreux exemples d'accidens de cette nature? Quoi! si le décès survient trois cent soixante-quatre jours après la blessure, la veuve pourra jouir du bénéfice de la Loi ; mais si elle parvient à prolonger l'existence de son mari un jour de plus, elle se verra privée de tous droits à la pension ! Une épouse sera donc intéressée à refuser ses soins à son mari malade ! ou celui-ci, convaincu de l'inutilité des remèdes, et sentant que ses jours sont comptés, sera réduit à faire des vœux pour en voir abréger le cours ! Il invoquera la mort, afin de laisser un morceau de pain à la compagne de sa vie! On n'y a pas songé ; car cette disposition a quelque chose de barbare dans ses conséquences. Les nombreuses formalités imposées aux prétendans à la pension, pour garantir l'autorité contre l'erreur ou la surprise, auraient bien assuré, dans tous les cas, les moyens de constater, soit plus tôt, soit plus tard, la vérité sur les causes du décès. En définitive, c'était une mesure conforme tout à la fois à la justice et à l'humanité, que d'admettre au bénéfice de la loi la veuve d'un soldat décédé après avoir langui même deux ans par suite de blessures reçues au service de la patrie.

« Il sera accordé à la veuve, pour former sa demande, un délai de six mois, qui courra du jour de la notification du décès du mari, au maire de la commune où il résidait. »

— La deuxième section indique les *formes dans lesquelles seront justifiées les causes de mort par événement de guerre et par maladies contagieuses et endémiques.*

23. Si la mort a été causée par des événemens de guerre, ces événemens devront être constatés, ainsi qu'il est prescrit à l'article 5 ci-dessus. — Il sera en outre justifié dans les mêmes formes ou par des certificats authentiques d'officiers de santé, que lesdits événemens ont été la cause directe et immédiate de la mort du militaire. —Les demandes devront être formées dans un délai de six mois, à partir du jour du décès.

24. Les causes de mort par maladies contagieuses ou endémiques, seront justifiées : 1° par un certificat des autorités civiles ou militaires, constatant qu'à l'époque du décès les maladies régnaient dans le pays où le militaire est décédé ; —2° par un certificat de l'autorité militaire, constatant que le militaire décédé a été soumis par son service à l'influence de ces maladies ; — 3° par un certificat dûment légalisé, soit des officiers de santé en chef de l'hôpital où le militaire est mort, soit de l'officier de santé militaire ou civil qui l'aura traité dans sa maladie. — Dans le cas où il y aurait impossibilité de se procurer le certificat des officiers de santé, il y sera suppléé par une information ou enquête prescrite et dirigée par les autorités civiles et militaires du pays.

— La troisième section a spécialement pour objet les *justifications à faire par les orphelins.* Elles sont strictement les mêmes que celles imposées aux veuves.

Titre III. Il se compose d'une disposition générale et d'un article transitoire, savoir :

26. Avant de liquider les pensions de retraite pour blessures ou infirmités, le ministre de la guerre fera communiquer au conseil de santé des armées, pour avoir son avis, les procès-verbaux et autres pièces constatant les causes, la nature et les suites desdites blessures ou infirmités. — Il en sera de même des autres justifications produites par les veuves et orphelins des militaires.

27. Les formes déterminées par la présente ordonnance ne seront pas obligatoires pour les demandes actuellement (2 juillet 1831) en instance, lesquelles sortiront leur effet si les justifications sont conformes aux dispositions réglementaires précédentes, et satisfont, quant au droit, au vœu de la loi du 11 avril.

— Par ordonnance du 5 juillet, la ville de Ham (en Picardie) est classée au nombre des postes militaires. Cette ordonnance est motivée sur ce que l'occupation militaire de cette ville peut être d'une grande utilité pour la défense du royaume. — On se rappelle que c'est dans cette même ville que les ministres de Charles X subissent leur détention.

Suppression des compagnies de fusiliers sédentaires.

Une ordonnance du roi, en date du 26 juillet, contient les dispositions suivantes :

Art. 1er. Les compagnies de fusiliers sédentaires sont supprimées. Les officiers, sous-officiers et soldats qui en font partie seront incorporés dans les compagnies de vétérans, créées par l'ordonnance du 26 novembre 1830, lesquelles prendront la dénomination de fusiliers vétérans.

2. Les compagnies de sous-officiers sédentaires prendront la dénomination de *sous-officiers vétérans*.

3. La composition des vétérans reste fixée, pour les com-

pagnies de sous-officiers et de fusiliers, comme elle l'a été par l'ordonnance du 26 novembre 1830, sauf la suppression de l'un des deux emplois de sous-lieutenans. — Cette réduction n'aura lieu toutefois qu'à mesure qu'il surviendra des extinctions dans les compagnies qui ont déjà deux sous-lieutenans.

4. Les conditions d'admission, en ce qui concerne les anciens sous-officiers et soldats, restent les mêmes que celles qui sont déterminées par l'ordonnance du 26 novembre 1830, à l'exception seulement que la limite de l'âge est fixée à 55 ans. — Cependant les hommes sous les drapeaux qui seront reconnus incapables de servir activement, pourront, sur la proposition des inspecteurs-généraux, être admis dans les compagnies de sous-officiers et de fusiliers vétérans. — Dans tous les cas, nul ne pourra à l'avenir faire partie d'une compagnie de vétérans, sans être légalement lié au service, soit comme engagé ou rengagé, soit comme rappelé.

5. Les officiers, sous-officiers et soldats ne pourront être admis dans les compagnies de sous-officiers ou de fusiliers vétérans avec un grade supérieur à celui qu'ils occupaient dans l'armée active; ils ne pourront également y obtenir de l'avancement ni rentrer dans les régimens de ligne.

6. Les emplois de capitaine, de lieutenant et de sous-lieutenant dans les compagnies de sous-officiers vétérans, ne seront conférés qu'à des officiers pourvus du grade immédiatement supérieur. Ceux de capitaine, dans les compagnies de fusiliers, ne seront donnés qu'à des capitaines ayant dix ans de service dans ce grade.

7. Les officiers, pour être admis dans les compagnies de vétérans, devront avoir 20 ans de service au moins. — Les sous-officiers quatre ans de service en cette qualité, pour occuper des *emplois de sous-officiers* dans les compagnies de

sous-officiers, et deux ans de service, comme sous-officier, pour exercer ce grade dans les compagnies de fusiliers, ou celui de caporal dans les compagnies de sous-officiers. — Les caporaux un an de service comme tels pour être placés en la même qualité dans une compagnie de fusiliers. — Il ne pourra être fait d'exception à ces dispositions qu'en faveur des officiers, sous-officiers et caporaux, que des blessures ou infirmités contractées au service ne permettraient pas de maintenir dans les corps actifs de l'armée.

8. Les compagnies de vétérans auront toujours le droit sur les autres troupes dans les formations en bataille.

9. Lorsqu'il y aura au moins quatre compagnies de vétérans réunies dans un même département, elle pourront être formées en bataillon.

10. Les vétérans porteront l'uniforme déterminé par l'ordonnance du 26 novembre, ils auront de plus la contre-épaulette comme l'infanterie, et en outre une ganse au collet.

11. Les compagnies de sous-officiers et de fusiliers vétérans seront traitées, sous le rapport de la solde, conformément au tarif annexé à la présente ordonnance. — Néanmoins les sous-officiers et caporaux des compagnie de fusiliers sédentaires, conserveront la paie dont ils jouissaient dans ces compagnies.

12. Les officiers des compagnies de fusiliers sédentaires, auxquels il ne serait pas conféré immédiatement des emplois dans les compagnies de sous-officiers ou de fusiliers vétérans, pourront être mis, savoir : les chefs de bataillon à la suite des compagnies de sous-officiers ; les capitaines, lieutenans et sous-lieutenans à la suite des compagnies de fusiliers vétérans, pour être pourvus des premières vacances.

13. Les officiers, sous-officiers et soldats des compagnies de sous-officiers et de fusiliers sédentaires, qui auront droit à une pension, et qui n'auront pas l'aptitude requise pour

être maintenus dans les compagnies de sous-officiers et de fusiliers vétérans, seront proposés pour la retraite.— En attendant la liquidation de leur pension, les officiers rentreront dans leurs foyers avec la solde de congé de leur grade, et les sous-officiers et soldats resteront en subsistance dans les compagnies de vétérans.

14. Cet article abroge les dispositions d'ordonnances antérieures, qui seraient contraires à la présente.

Quant à la solde, en voici les bases :

Dans les compagnies de sous-officiers, le capitaine 2,400 f., le lieutenant 1,600 fr, et le sous-lieutenant 1,300 fr.

Dans les compagnies de fusiliers, le capitaine 2,000 fr., le lieutenant 1,300 fr., et le sous-lieutenant 1,200 fr.

La solde des sous-officiers et soldats des compagnies de vétérans est, proportion gardée, plus forte aussi dans les compagnies de sous-officiers que dans celles des fusiliers.

Modifications introduites dans l'organisation de l'école spéciale militaire.

Une ordonnance du 28 juillet modifie, ainsi qu'il suit, l'école militaire de Saint-Cyr.

Le colonel commandant en second de l'école sera chargé à l'avenir sous les ordres du général commandant, de la direction des études. — Il n'y aura plus d'emploi spécial de directeur des études. — Le commandant en second continuera de jouir, à l'école, d'un traitement extraordinaire payé sur les fonds de la solde. — Il continuera d'être secondé, dans la direction des études, par un sous-directeur du grade de chef de bataillon ou de capitaine.

Les examens, tant pour l'admission à l'école militaire que pour le classement des élèves à la sortie, et les inspections de semestre et de fin de l'année, auront lieu de la manière

suivante. — Il y aura, comme par le passé, quatre examinateurs d'admission. — Après les tournées d'examen, il sera formé un jury d'admission, composé de trois officiers généraux ou supérieurs de différentes armes, annuellement désignés par le ministre, de quatre examinateurs, du commandant de l'école, du directeur des études et d'un président choisi en dehors des fonctionnaires de l'école et des membres composant le jury. — Le jury dressera la liste par ordre de mérite, de tous les candidats jugés admissibles; il la présentera au ministre de la guerre, qui fera expédier les lettres d'admission suivant l'ordre de cette liste, en raison du nombre des places à remplir.—Le jury d'examen pour le classement des élèves, à la sortie, sera composé d'un lieutenant-général président, de trois officiers généraux ou supérieurs, nommés comme ci-dessus, et du commandant de l'école. Les membres du jury pourront se faire assister, dans les examens, par les divers professeurs de l'école.—Les procès-verbaux de classement des élèves, par ordre de mérite, arrêtés par le jury, seront adressés par son président au ministre de la guerre, qui proposera au roi la nomination des élèves de la première division, dans les corps de l'armée auxquels ils sont destinés.

L'inspection des études, au milieu et à la fin de l'année, sera faite par trois officiers généraux ou supérieurs, désignés par le ministre. — Ils examineront et feront examiner en leur présence les élèves présentés par le commandant et le directeur des études. Ils rendront compte au ministre de l'état de l'enseignement, donneront leur opinion sur le zèle et la capacité des professeurs, présenteront leurs vues sur la distribution des cours, l'emploi du temps et le choix des méthodes, et proposeront les améliorations qui leur paraîtront convenables dans l'intérêt des études et de leur application au service militaire. — Les officiers généraux et supérieurs qui auront fait l'inspection de la fin de l'année,

se réuniront en commission avec l'inspecteur général d'infanterie et l'intendant militaire de la première division, pour prendre connaissance et rendre compte de tout ce qui concerne la tenue, la discipline, l'administration et le personnel des officiers employés à l'école spéciale militaire. Cette commission s'assurera que l'instruction, les exercices et les manœuvres sont en rapport avec les ordonnances et les réglemens.

Enfin les places d'inspecteurs des études des écoles militaires sont supprimées.

Formation d'une compagnie hors rang *dans chaque régiment du génie.*

Une ordonnance du 7 mai dernier ayant créé des *compagnies hors rang* dans les régimens d'infanterie, il était naturel que les régimens du génie fussent appelés à jouir du même avantage. En conséquence, par ordonnance du 28 juillet, le roi a décidé qu'il sera formé dans chacun des régimens du génie une compagnie *hors rang*. Elle se composera d'un petit état-major comprenant trente-un hommes, et de soixante-sept sous-officiers ou soldats; encore le petit état-major, étant celui du régiment, ne sera-t-il compris dans cette compagnie que pour l'administration seulement.

— Une décision ministérielle, relative au *traitement des vétérinaires des dépôts de remontes*, stipule, sous la date du 26 juin, 1° que les règles établies pour le traitement des vétérinaires des corps, telles qu'elles sont portées au tarif de février 1826, seront appliquées aux vétérinaires des dépôts de remontes, et qu'en conséquence ces derniers recevront, sur les fonds de la solde, savoir :

Avant dix ans de service. . . . . . 1,200 fr. par an.
Après dix ans. 1,400

2° Que le supplément à leur payer sur les fonds de la remonte, en vertu de l'art. 43 de l'ordonnance du 11 avril 1831, sera de 1,200 fr., dans le premier cas, et de 1,000 fr. dans le second.

Ces dispositions doivent avoir leur effet dans les dépôts de remontes, à partir de leur formation en corps de troupe.

— Il a été décidé également 1° que dans les régimens d'artillerie, les sous-officiers promus au grade de sous-lieutenant après quatre ans de service sans interruption, et d'abord classés à ce titre dans une batterie non montée, recevront, s'ils viennent à passer ultérieurement avec le même grade dans une batterie montée, la somme de 250 fr. pour complément de première mise d'équipement; c'est-à-dire, la différence entre le taux de 700 fr. et celui de 950 fr. applicables à chacune de ces positions, d'après la décision ministérielle du 16 novembre 1830.

2° Que dans le même cas, il sera accordé à ces officiers, suivant les dispositions réglementaires, un cheval pris dans la remonte, ou à défaut, une indemnité représentative payable sur les fonds affectés au service de la remonte.

— Une décision du 5 juillet porte que les élèves-fourriers des régimens de cavalerie (brigadiers ou cavaliers) doivent être traités, sous le rapport de l'habillement, comme les fourriers titulaires (les sous-officiers).

Règles à observer pour la composition des détachemens, dans le cas où un régiment doit occuper plusieurs garnisons.

La force des régimens, le manque d'étendue d'un grand nombre de quartiers, et les besoins du service forcent fréquemment à détacher une ou plusieurs parties des corps de cavalerie. — Jusqu'ici ces sortes de détachemens ont presque indifféremment été formés, soit d'escadrons ou de

pelotons tout constitués, soit de fractions composées d'élémens isolément extraits des escadrons, et temporairement rassemblés. — Le principe de maintenir, autant que possible, les fractions dans leur organisation régulière n'est pas moins avantageux en garnison qu'en campagne, il assure la marche de l'administration, il favorise éminemment, il facilite, dans un grand nombre d'officiers, le développement du zèle et de l'instruction qui n'ont que ces sortes d'occasions pour se faire apprécier et s'exercer; enfin, il cimente la confiance entre les officiers et les soldats, et fonde cette force morale, cet esprit de corps, qui n'est pas moins nécessaire à chaque escadron pris individuellement qu'au corps entier. — Ce système est rendu facile par l'institution du peloton hors rang, institution qui dispense de distraire du complet des escadrons les hommes nécessaires aux ateliers, et par l'art. 3, des bases de l'ordonnance du 6 décembre 1829, qui a pourvu aux besoins de l'instruction dans les escadrons détachés. — En conséquence, dans le but de maintenir et d'établir des règles pour la composition des fractions détachées, le ministre de la guerre a jugé convenable de décider :

1° Dans le cas où un régiment occupe plusieurs garnisons, soit par insuffisance du quartier principal, soit pour un service de quelque durée, les détachemens se composent de pelotons ou d'escadrons constitués; — 2° lorsqu'un quartier a trop peu d'étendue, au lieu de disperser chez les habitans de la ville où est situé le quartier le trop plein en hommes et en chevaux, on doit préférer établir un ou plusieurs escadrons ou pelotons dans le quartier le plus prochain, et à défaut, dans les communes rurales. Dans ce dernier cas les fumiers resteront la propriété des habitans qui auront eu la charge du logement; — 3° les détachemens commandés pour un service spécial, occasionel, instantané, peuvent seuls

être formés d'hommes pris sur tous les escadrons ; — 4° les chevaux de remonte peuvent être conservés au quartier de l'état-major, si leur état sanitaire ou leur instruction semble l'exiger ; — 5° les détachemens doivent être commandés, savoir, s'ils sont de trois escadrons, par le lieutenant-colonel ; s'ils sont de deux escadrons seulement par un chef d'escadron. Dans tous les cas, le capitaine-instructeur peut y être envoyé pour donner à l'instruction une direction qui en assure la régularité et l'uniformité. — Ces dispositions sont communes aux corps d'infanterie en ce qui peut leur être applicable.

— Une décision du roi en date du 8 juillet, modifiant l'article 23 de l'ordonnance du 19 mars 1823, porte que désormais la gratification de première mise d'équipement sera indistinctement allouée à tous les sous-officiers promus au grade de sous-lieutenant dans les corps de troupes de toutes armes, quelle que soit la durée de leurs services.

— *Projectiles creux employés comme grenades de remparts ou à main.* On emploiera à l'avenir, comme grenades de rempart, les projectiles creux des plus petits calibres, qui entrent dans l'approvisionnement des places. Il n'y aura plus qu'une seule grenade à main de 3 pouces de diamètre, de 4 lignes d'épaisseur aux parois, sans culot, et pesant moyennement 2 livres 2 onces.

On pourra donc employer comme grenades de rempart, plusieurs projectiles creux que quelques détériorations ou défectuosités auraient fait rejeter pour le tir des bouches à feu, mais on consacrera plus particulièrement à cet usage des obus de 24, qui serviront aussi de boulets creux pour les canons de ce calibre. — On continuera néanmoins à employer les diverses espèces de grenades de rempart et à

main, ainsi que de boulets creux qui se trouvent actuellement dans les magasins de l'artillerie.

Ces décisions ont été provoquées par le comité d'artillerie.

Imperfections de la selle actuelle.

Des régimens se plaignent de la construction des selles à la française en usage dans la cavalerie de réserve et dans la cavalerie de ligne. Il est de fait que rarement un corps peut faire une route, même de courte durée, sans avoir un très grand nombre de chevaux blessés. — En attendant la confection d'une selle plus commode, voici les moyens de remédier aux inconvéniens de la selle actuelle.

1° La pesanteur excessive des selles à la française, principalement pour les chevaux de taille médiocre, comme il s'en trouve dans les dragons, provient en partie de *l'inutile étendue et de l'épaisseur nuisible des quartiers* faits dans l'origine pour recevoir les housses et chaperons que la schabraque a remplacés; 2° les arçons des selles ne sont pas tous confectionnés avec assez de soin; *les pointes de devant devraient être un peu plus renversées en dehors;* il faudrait, en les ferrant avoir soin d'éviter de les faire changer de direction; les mêmes soins seraient à prendre à l'égard des pointes de derrière, qu'il est nécessaire de tenir un peu plus évasées qu'elles ne le sont, afin de faire porter les bandes plus à plat sur le dos du cheval; 3° *les arçons doivent être faits sur plusieurs dimensions*, pour qu'on puisse les adapter aux différentes conformation des chevaux; l'arcade devrait être un peu plus ouverte et plus élevée qu'elle ne l'est.

Les colonels sont autorisés à remédier à ces défauts et à quelques autres vices également signalés dans l'intruction.

Notice sur le tonnelet-bidon.

Le tonnelet destiné à remplacer le bidon de fer-blanc est fait avec du bois de chêne, provenant de tonneaux démolis, qui a produit son effet et n'est plus susceptible de se déformer, c'est dans les tonneaux de bois de chêne que l'on conserve le vin, la bière, l'eau-de-vie et les autres liquides ; on est donc bien sûr qu'un vase de ce bois ne leur donne aucune saveur désagréable et qu'il n'altère pas leur qualité, quand on a pris les précautions convenables dans la fabrication. On connaît l'effet de la sécheresse sur les tonneaux et les moyens d'y remédier, elle ferait également fuir les tonnelets, mais il n'est personne qui ne sache prévenir ou corriger cet inconvénient. La nécessité de peindre les tonnelets étant démontrée, tant pour assurer la conservation du bois que pour empêcher l'oxidation des cercles qui sont en fer, les régimens feront eux-mêmes cette opération; la peinture sera vert olive, on la composera en mêlant ensemble les substances suivantes :

Dix liv. ou cinq kil. d'ocre jaune à...	o fr.	38 c..	3 fr.	80 c.
Cinq liv. de noir de charbon ...à...	o	45....	2	25
Dix liv. d'huile de lin ....à...	o	65....	6	50
Cinq liv. d'essence maigre....... à...	o	38....	1	90
Six onces de litharge à 60 c. la liv....			0	25
Total......................			14	70

On mélange complètement ces ingrédiens dans un vase et l'on étend la peinture avec un gros pinceau de crin. Pour qu'elle prenne bien, le bois doit être sec; il faut donner deux couches au tonnelet; mais on ne peindra pas le fond supérieur qui est destiné à servir d'entonnoir, on calcule que les trente livres de la préparation ci-dessus, qui coûtent, comme on le voit,

14 fr. 70 cent., peuvent suffire pour peindre à deux couches environ *onze cent soixante* tonnelets ; ce qui porte la dépense à un peu plus d'*un centime* par tonnelet. Cette recette vraiment économique méritait d'être signalée.

— *Enfans de troupe.* Une décision ministérielle du 15 juillet, stipule : 1° que la faculté d'avoir des enfans de troupe ainsi qu'elle est établie par les réglemens, serait étendue au corps de la remonte ; 2° que le dépôt de remonte de Caen dont l'effectif est de cent cinquante hommes, pourra avoir deux enfans de troupe, et que les autres dépôts dont l'effectif ne s'élève pas à cent hommes, n'en auront qu'un.

Une autre décision a pour objet de révoquer celle du 12 avril dernier, qui ordonnait le remplacement des fontes de pistolet et de l'étui de hache de la selle des maréchaux ferrans, par une sacoche propre à recevoir les outils et ustensiles nécessaires à l'exercice de leur profession. On vient de reconnaître que ce changement occasione de fréquentes blessures aux chevaux de ces ouvriers ; en conséquence la décision du 12 avril est considérée comme nulle et non avenue (1).

— Une circulaire ministérielle, adressée aux chefs de légion de gendarmerie, prescrit que les officiers de gendarmerie ne peuvent s'absenter de leur résidence qu'après en avoir prévenu l'officier-général commandant le département. L'oubli de cette règle est contraire à la subordination dans

(1) Peut-être aurait-il mieux valu ne pas la prendre, cette décision; les conseils qui entourent le ministre devraient avoir assez d'expérience, et mûrir assez long-temps leurs projets pour ne point provoquer des dispositions qu'ils faut révoquer au bout de trois mois. Car il est pénible pour les subordonnés de voir à chaque instant des arrêtés qui détruisent où modifient d'autres arrêtés à peine rendus. C'est ainsi qu'on fait, des réglemens, un dédale où il est impossible de se reconnaître.

laquelle la gendarmerie se trouve placée à l'égard des commandans territoriaux. Les *circonstances présentes*, ajoute la lettre du ministre, exigent que les officiers de ce corps redoublent de zèle dans l'accomplissement de leurs devoirs. Cette pièce est du 19 juillet.

— Il a été stipulé, par des décisions particulières, 1° que *les officiers de santé des régimens et des hôpitaux, ont droit au salut militaire sous les armes*, par la raison qu'ils font partie de l'état-major, soit des régimens, soit des subdivisions militaires où ils sont employés, qu'ils prennent rang parmi les officiers qui composent cet état-major, et qu'ils se trouvent enfin, à l'égard des sous-officiers et soldats, dans la position du supérieur vis-à-vis de l'inférieur; 2° *qu'il ne sera plus désormais fabriqué de pain particulier pour les officiers* qui auront droit à la fourniture des vivres, et *qu'ils recevront le même que les soldats;* attendu que les réglemens militaires n'admettent qu'une seule espèce de pain pour les troupes en santé, et qu'il a paru convenable de ne tolérer aucune exception à cette disposition.

— Diverses questions avaient été soumises au ministre de la guerre, relativement à l'administration intérieure des dépôts de remonte :

1° Quelle est la classe du grade dans laquelle devront être placés les capitaines et les lieutenans? (*art.* 8 *de l'ordon. du* 11 *avril dernier*).

2° A quelle époque devront commencer les paiemens des allocations, etc., au titre des fonds généraux de la solde. (Art. 33.)

3° Qui doit supporter les dépenses des procès-verbaux de réception de chevaux, de quittances des vendeurs, etc.? (Art. 37.)

4° Quelle est la fixation du traitement extraordinaire accordé à chaque commandant de dépôt? (Art. 41.)

5° Quelle est la fixation des frais de tournée par jour et par grade, et celle du prix de courtage? (Art. 44 et 47.)

6° Quelle est la fixation de la ration du fourrage des officiers? (Art. 49.)

7° Le conseil d'administration de chaque dépôt est-il autorisé à payer directement, et sur quittances en forme, le traitement ou la portion de traitement extraordinaire du commandant du dépôt, le supplément de vétérinaire, les frais de tournée pour acheter des chevaux, l'indemnité pour frais de conduite de chevaux, aux sous-officiers et cavaliers, le salaire des palfreniers non militaires, prix de courtage, etc.? (Art. 41, 42, 43, 44, 45, 46 et 47.)

En réponse à ces questions, le ministre a arrêté les dispositions suivantes :

1° Tous les officiers du corps de la remonte devront être *à la suite*. Dans cette position, les capitaines et lieutenans n'ont droit qu'au traitement de la deuxième classe de leur grade, et ils ne doivent être payés que sur ce pied;

2° A partir du jour inclus de la date du procès-verbal de formation de chaque dépôt. A partir de cette époque, les officiers de la remonte sont en activité, quelle qu'ait été leur position antérieure, et les fonds de la remonte ne doivent conserver à leur charge que les dépenses dont il est question dans les art. 41 et suivans de l'ordonnance;

3° Les dépenses des procès-verbaux de réception sont à la charge de l'officier comptable et de l'abonnement qui lui est accordé pour frais de bureau. — Les quittances seront à la charge des vendeurs comme par le passé;

4° De 2,400 fr. à Caen; de 2,800 fr. dans les autres dépôts;

5° Les frais de tournée sont fixés à 6 fr. par jour pour les officiers de tout grade, et à trois francs pour les vétérinaires. — Quant aux frais de courtage, le résultat de l'application de l'ordonnance du 11 avril, doit rendre peu à peu inutile l'emploi des courtiers; dès à présent, cette dépense ne sera admise que sur des autorisations spéciales du ministre qui déterminera les sommes à payer;

6° Les officiers des dépôts de remonte recevront la ration de fourrage attribuée à l'arme des dragons, et les quantités de rations attribuées à leur grade sur le pied de paix, d'après le tarif de l'ordonnance du 19 mars 1823. — Cette allocation aura lieu à compter du jour inclus de la date du procès-verbal de formation de chaque dépôt;

7° Oui: cette faculté est une conséquence de ce qui est prescrit par l'art. 32 de l'ordonnance du 11 avril 1831, qui met à la disposition du conseil d'administration des dépôts, au moyen d'ordonnances directes, et à l'avance, les fonds nécessaires aux dépenses de chaque année.

MOIS D'AOUT.

Service de l'artillerie sur les côtes d'Alger.

Une ordonnance du roi, en date du 1er août, et relative à l'organisation des troupes chargées spécialement du service de l'artillerie sur les côtes du territoire d'Alger, se compose de 21 articles, dont voici les principales dispositions:

Art. 1er. La garde et le service des batteries existantes ou qui seront établies pour la défense des côtes du territoire

d'Alger, seront confiés à quatre compagnies de canonniers garde-côtes.

2. Les dépôts de ces compagnies seront établis, la 1re et la 2e à Alger, la 3e à Oran et la 4e à Bone.

4. Chaque compagnie sera composée de quatre officiers et de cent cinquante sous-officiers et canonniers.

(L'art. 5 spécifie les conditions nécessaires pour l'admission dans ces compagnies, et l'art. 6 a pour objet les choix des sous-officiers et caporaux pour la première formation.)

7. Les officiers seront nommés par le roi, sur la présentation du ministre de la guerre. — Ils seront choisis, à la première formation, parmi les officiers ayant servi dans l'artillerie de terre ou dans le train de cette arme, ou dans les anciennes compagnies des canonniers garde-côtes en activité, retraite, réforme avec ou sans traitement, ou démissionnaires. — Ces officiers prendront rang entre eux, dans chaque grade, suivant la durée du service qu'ils ont dans ce grade. Le temps passé en retraite, réforme ou démission, ne sera pas compté dans cette évaluation. — En cas de réunion de plusieurs compagnies, le service des officiers sera commandé en conséquence de ce rang d'ancienneté. — Les emplois d'officiers qui viendront à vaquer par la suite, seront donnés moitié à l'avancement sur les quatre compagnies, moitié aux anciens officiers d'artillerie ou du train, en retraite ou en réforme, ou à ceux en activité de service. — On suivra, pour les emplois réservés à l'avancement, les règles prescrites par la loi du recrutement.

(Les articles suivans expriment en général que le service sera le même et procurera les mêmes avantages que dans les autres corps de l'armée; ces compagnies jouiront en outre de tous les avantages accordés aux autres corps faisant partie de l'occupation d'Alger.)

13. Un adjudant de côte du grade de chef d'escadron, sera spécialement chargé, sous les ordres du commandant de l'artillerie du corps d'occupation, de la surveillance du service et du maintien de la discipline dans ces compagnies. — Il jouira des appointemens du grade de chef d'escadron d'artillerie de l'état-major, de deux rations de fourrages et de l'indemnité de logement, etc. (1).

Les art. 14 et 15 ont rapport à l'établissement d'un gardien dans chaque arrondissement de batteries; il sera nommé par le ministre de la guerre, aura un traitement de 600 fr. par an, etc.

Le titre II règle l'ordre et la répartition du service de ces compagnies, et prescrit des mesures relatives à l'instruction et au maintien de la discipline.

— Une ordonnance du 5 août augmente le nombre des canonniers-conducteurs dans chaque batterie à cheval ou à pied, montés sur le pied de guerre, et les porte à quatre-vingt-dix-huit, dans les premières, et à cent dix dans les secondes.

— Une autre ordonnance du même jour, motivée sur la nécessité d'assurer par des dispositions légales et régulières le service des diverses parties de l'administration des corps de l'artillerie, a pour objet la formation d'un peloton *hors rang* dans chaque régiment d'artillerie, dans les bataillons de pontonniers et dans les escadrons du train des parcs d'artillerie.

Mode de nomination aux emplois d'officiers dans la gendarmerie.

Par une ordonnance du 22, il a été arrêté qu'à compter de ce jour aucun officier de l'armée ne sera nommé au com-

(1) Voir plus bas, page 116, ordonnance du 22.

mandement d'une lieutenance de gendarmerie, si, conformément à l'art. 17 du 29 octobre 1820, il n'est âgé de 25 ans révolus, ou de 40 au plus, et s'il a moins de deux ans de service dans le grade de lieutenant.

2. Pourront néanmoins être admis aux emplois de trésoriers des compagnies de gendarmerie, concurremment avec les maréchaux-des-logis du corps, les lieutenans et les sous-lieutenans de l'armée qui satisferont, sous le rapport de l'âge, aux conditions exprimées en l'art. 1er, quelle que soit leur ancienneté dans l'un ou l'autre desdits grades.

3. Les emplois de capitaine et de chef d'escadron de gendarmerie sont dévolus à l'avancement dans le corps, sauf la moitié réservée aux officiers en non activité par l'ordonnance du 28 août 1830.

4. La moitié des emplois de chef de légion de gendarmerie sera conférée aux colonels de l'armée, à l'exclusion formelle des officiers titulaires du grade de lieutenant-colonel; l'autre moitié continuera d'appartenir à l'avancement des chefs d'escadron de l'arme.

5. Seront néanmoins pourvus, par exception spéciale, 1° du brevet de colonel, pour prendre rang de ce jour, les chefs de légion de gendarmerie comptant plus de quatre années d'activité dans le grade de lieutenant-colonel, avant leur nomination à l'emploi qu'ils occupent; 2° du brevet de lieutenant, les sous-lieutenans de gendarmerie qui avaient acquis leur grade dans l'armée, savoir : à compter de ce jour, pour ceux qui se trouvent avoir accompli leur quatrième année d'activité en qualité de sous-lieutenant, ou bien à l'expiration de leur quatrième année d'exercice dans le grade, pour ceux qui n'ont pas encore atteint ce terme.

Pour le reste, on rentre dans les dispositions des ordonnances des 2 août 1818 et 29 octobre 1820.

— Par ordonnance du 17, une commission de onze membres a été créée près du ministère de la guerre à l'effet 1° de prendre connaissance des lois et ordonnances concernant les secours portés au budget du département de la guerre sous le titre de *secours aux armées royales de l'Ouest*; 2° de connaître des abus qui pourraient s'être introduits dans la distribution de ces secours; 3° de proposer l'annulation de ceux qui, après une information suffisante, seraient reconnus avoir été indûment obtenus.

— Une ordonnance du 22 crée à Alger une direction d'artillerie dont le ressort s'étendra sur toutes les places dépendantes de l'ancienne régence qui sont actuellement occupées par les troupes françaises, ou qui le seront par la suite. — Les quatre compagnies de canonniers garde-côtes, créées par l'ordonnance du 1er (Voir ci-dessus, page 112.), et destinées à la défense du littoral de l'état d'Alger, seront sous les ordres immédiats du directeur d'artillerie, qui exercera, à l'égard de ces compagnies et des gardiens de batterie, les mêmes attributions qui étaient conférées au commandant de l'artillerie de la division d'occupation.

— *Organisation des agens et gardes royaux et communaux des forêts en compagnies de* guides de l'administration des forêts.

Une ordonnance du 27 porte, entre autres, les dispositions suivantes :

1° Les agens et gardes royaux et communaux des forêts *pourront être* affectés au service militaire, *en cas d'invasion du territoire*, pendant le temps que les opérations militaires auront lieu dans le département où ils sont employés et dans ceux qui lui sont limitrophes.

2° Il sera établi, dès à présent, un contrôle de guerre pour ces gardes et agens, dans chacun des départemens (au

nombre de vingt-neuf), dont l'état est annexé à la présente ordonnance.

3° Seront portés sur ces contrôles les agens et gardes royaux et communaux en état de seconder les opérations militaires, comme guides ou éclaireurs.

4° Ils seront immédiatement organisés par compagnies de cinquante à quatre-vingts hommes, sans que, dans chaque département, le nombre des gardes qui en feront partie dépasse la moitié de ceux qui sont en activité. — Ces compagnies prendront la dénomination de *compagnies des guides de l'administration des forêts*.

6° Les officiers, sous-officiers et caporaux seront pris parmi les agens et les gardes forestiers. — L'assimilation suivante pour les divers grades sera observée :

Forêts.	Armée.
Garde chef ou brigadier,	Caporal.
Garde à cheval,	Sous-officier.
Garde-général de 1re et 2e classe.	Sous-lieutenant et lieutenant.
Sous-inspecteur et inspect.	Capitaine en 2e et capitaine commandant.

8° Les cas prévus par l'art. 1er arrivant, ces compagnies seront mises, par une ordonnance, à la disposition du département de la guerre, pour être employées ainsi qu'il est dit à l'art. 3.

9° A dater de leur mise en activité, ces compagnies feront partie intégrante de l'armée, et jouiront des mêmes droits, honneurs et récompenses que les corps de troupes qui les composent, etc.

Composition de la compagnie hors rang *à former dans les corps du train des équipages militaires.*

Par ordonnance du même jour 27, il a été ordonné ce qui suit :

1. Il sera adjoint aux officiers comptables des corps du train des équipages militaires savoir : au trésorier, un officier du grade de lieutenant ou de sous-lieutenant ; à l'officier d'habillement, : 1° un lieutenant chargé de l'armement; 2° nu lieutenant ou sous-lieutenant adjoint pour l'habillement.

2. Les sous-officiers, brigadiers et soldats employés près des officiers chargés des détails de l'administration, dans les ateliers du corps ci-désigné, ou à des fonctions qui les détournent habituellement du service, ne seront plus compris dans l'effectif de la compagnie de dépôt, et feront partie du petit état-major, sous la dénomination de *compagnie hors rang*.

3. Le nombre des soldats compris dans la compagnie hors rang ne sera point invariable ; il pourra être augmenté ou diminué par des mutations entre cette compagnie et les compagnies actives, etc.

5. L'effectif actuel de cette compagnie sera de cent vingt hommes, savoir : quatorze sous-officiers, seize brigadiers et quatre-vingt-dix soldats.

— Une autre ordonnance du même jour concerne *le commandement et l'administration du dépôt du corps du train des équipages militaires.*

1. Lorsque le service exigera que le colonel et le lieutenant-colonel du corps du train des équipages militaires quittent la résidence du dépôt du corps, ce dépôt sera commandé par le major ; et le conseil d'administration sera composé ainsi qu'il suit :

1° Le major, président; 2° le trésorier; 3° le capitaine commandant le dépôt à défaut des plus anciens capitaines des compagnies sur les lieux; 4° l'officier d'habillement; 5° l'adjudant-major. — Tous ces membres sont responsables.

3. Chacune des compagnies du corps du train des équipages militaires où réside le dépôt, continuera à s'administrer séparément, sous la responsabilité du capitaine commandant, qui correspondra à cet effet avec le conseil d'administration du corps, et lui rendra compte de sa gestion.

Un 4ᵉ article concerne la surveillance qui devra être exercée par les chefs d'escadron spéciaux sur les registres et contrôles tenus par les capitaines).

— L'organisation du peloton *hors rang* dans la cavalerie, et celle de la compagnie *hors rang* dans les régimens d'infanterie, ont donné lieu à diverses questions ou observations sur lesquelles le ministre de la guerre a pris les décisions suivantes :

1° L'officier adjoint à l'officier d'habillement, et le lieutenant d'armement n'étant pas compris dans l'organisation du peloton hors rang, doivent-ils être maintenus dans leurs fonctions? — Ces deux officiers doivent continuer à rempli les fonctions qui leur sont attribuées sans cesser de faire partie de leurs escadrons. Toutefois le ministre autorise à confier, dans la cavalerie, ces deux emplois à un même officier pourvu du grade de lieutenant ou de sous-lieutenant, s'il réunit les connaissances nécessaires.

2° Les officiers désignés pour remplir des fonctions dans la compagnie hors rang, doivent-ils être remplacés dans leur compagnie? doivent-ils passer des contrôles où ils figurent au contrôle de la compagnie hors rang? — Nullement, attendu qu'ils ne sont attachés que pour ordre et pour les revice seulement à la compagnie hors rang, sans figurer sur son

contrôle. Ainsi l'officier d'habillement continue de compter à l'état-major; l'officier chargé de l'armement, et celui qui est adjoint à l'officier d'habillement, aux compagnies dont ils font partie.

3° Les cinquante-trois sous-officiers, caporaux, musiciens et sapeurs formant le petit état-major, et comptant dans la compagnie hors rang, pour l'administration seulement, doivent-ils rester au contrôle d'état-major, ou faut-il les comprendre de suite dans la compagnie hors rang? — Le petit état-major fait partie de la compagnie hors rang pour l'administration seulement. Dès lors il n'est pas nécessaire d'établir deux contrôles séparés, il suffit d'en avoir un seul, sauf à le subdiviser en trois parties : la première comprenant tous les officiers ; la seconde, le petit état-major ; et la troisième, la compagnie hors rang proprement dite. L'officier d'habillement certifie et signe seul les pièces relatives à l'administration de l'état-major et de la compagnie hors rang.

4° Parmi les cent dix-neuf sous-officiers, caporaux et soldats qui passent des compagnies dont ils font partie au contrôle de la compagnie *hors rang*, s'il s'en trouve quelques-uns qui appartiennent à des compagnies d'élite, doivent-ils cesser d'avoir droit à la solde qui leur était attribuée, pour ne recevoir que celle des compagnies du centre? — Oui, car du moment que ces hommes cessent de faire partie d'une compagnie d'élite, ils ne peuvent plus prétendre au supplément de solde accordé aux militaires de ces compagnies ; mais il est juste de leur laisser l'option.

5° Le sergent d'une compagnie d'élite, passant maître d'escrime dans la compagnie hors rang, perd-il les avantages de solde dont il jouissait dans la compagnie d'élite ? — Sans doute ; mais il est libre d'opter, et s'il préfère rester dans la compagnie d'élite, il y a lieu de le remplacer comme maître d'escrime.

JOURNAL

D'UN OFFICIER

DE L'ARMÉE D'AFRIQUE (1).

Malgré le titre modeste sous lequel se présente l'ouvrage de M. le lieutenant-général Desprez, dont nous ne croyons pas devoir respecter l'anonyme; *le Journal d'un Officier de l'armée d'Afrique* sera regardé, nous n'en doutons pas, comme une histoire impartiale et mieux qu'officielle de notre campagne d'Alger jusqu'au moment du départ du maréchal Bourmont.

Le caractère de l'auteur, l'étendue de son savoir, auquel il dut son influence militaire sous la restauration, l'habile direction qu'il avait contribué à donner au corps d'état-major, sa position comme chef d'état-major de l'expédition d'Afrique, tout faisait désirer qu'il rectifiât tant d'idées fausses, tant de commentaires contradictoires qui ont été jetés dans le public au sujet de cette expédition.

L'auteur commence par l'histoire des événemens qui ont donné lieu à la guerre d'Alger, et développe ensuite les opinions émises dans les différens conseils de ministres, présidés par MM. de Villèle et de Polignac; il nous initie aux longues hésitations du cabinet, oubliant pourtant de nous parler des négociations avec le vice-roi d'Egypte, qui ont eu aussi leur

(1) Un vol. in 8°; prix : 5 fr., chez Anselin, rue Dauphine, n° 9.

part sans doute dans ces hésitations ; il présente les motifs qui ont enfin fait adopter le projet d'une expédition.

La guerre décidée, on s'occupa de choisir les commandans en chef des armées de terre et de mer. MM. les vice-amiraux Duperré et de Rigny étaient tous les deux désignés par l'opinion pour commander l'armée navale, mais le refus de faire partie du ministère Polignac, plus que l'absence de M. de Rigny, détermina la nomination du premier, qui, bien que connu par ses opinions libérales, n'avait joué aucun rôle politique.

Il fut plus difficile de choisir le commandant en chef de l'armée de terre. On s'étonnera peut-être de voir figurer sur la liste présentée au choix du roi, les noms des généraux Gérard et Clausel. Charles x inclinait pour le premier, que proposait aussi M. Bourmont, encore incertain de sa propre nomination, et madame la dauphine, mue alors par un sentiment de reconnaissance, était favorable au second ; enfin M. de Bourmont l'emporta.

Nous ne suivrons pas ici l'auteur dans les nombreux détails qu'il donne sur les préparatifs de l'expédition et sur l'organisation des deux armées. Nous nous bornerons à dire qu'on se ferait difficilement une idée de tous les moyens mis en usage pour réussir dans une entreprise qui, en jetant un nouvel éclat sur les armes françaises, devait donner de la force au gouvernement.

On a expliqué différemment le retard que la flotte a éprouvé dans la baie de Palma ; on a beaucoup parlé de désunion entre les deux chefs de terre et de mer, désunion comme celles qu'on trouve dans l'histoire de presque toutes les expéditions d'outre-mer. M. le général Desprez nous explique dans le passage ci-après, quels principes M. de Bourmont crut devoir suivre dans ses rapports avec M. l'amiral Duperré.

« Le 1er juin, à six heures du matin, on était aussi près
» de l'île de Mayorque que de la côte d'Afrique. Ce fut alors
» seulement que M. de Bourmont sut que la flotte allait re-
» lâcher dans la baie de Palma, y rallier les trois sections du
» convoi, ainsi que la flotille et attendre un temps favorable
» pour se rapprocher d'Alger

» Le général de l'armée de terre fit quelques observations,
» il parut craindre que la flotte ne fût retenue long-temps
» par des vents contraires, et surtout par des calmes dans la
» baie de Palma; mais il ne protesta point d'une manière
» formelle contre la résolution qui avait été prise. Cette ré-
» solution était déterminée par des circonstances dont l'a-
» miral lui seul paraissait devoir être juge, et M. de Bour-
» mont aurait encouru le blâme, en usant alors des pouvoirs
» qui lui avaient été conférés. Une ordonnance royale l'au-
» torisait en effet à prendre le commandement de l'armée
» navale, si l'intérêt de l'état semblait l'exiger. M. de Bour-
» mont la tint constamment secrète, il craignait que la me-
» sure prise par le gouvernement ne blessât les marins, et ne
» rendît plus difficile le maintien d'une parfaite harmonie
» entre les deux armées; aussi était-il décidé à ne prendre le
» double commandement qu'à la dernière extremité. »

Un désastre semblable à celui éprouvé par Charles-Quint menaça notre armée de terre deux jours après le débarquement. Nous ne pouvons résister à l'envie d'emprunter à l'auteur la belle description qu'il en fait:

« Le 16 juin, au lever du soleil, le temps était calme. Des
» gouttes d'eau, d'une grosseur extraordinaire, tombèrent
» bientôt après. Ce phénomène, que l'on remarque souvent
» dans les contrées équinoxiales, était le signal d'une tem-
» pête violente. Un vent d'ouest s'éleva tout à coup, l'air
» s'obscurcit, des coups de tonnerre se succédaient rapide-
» ment.

» Bientôt on vit dans la baie occidentale les vagues soulevées et imprimant même aux vaisseaux de guerre les plus violentes secousses. Plusieurs bricks, poussés vers la côte, tiraient le canon de détresse; des frégates chassaient sur leurs ancres. Dans ce moment critique, tous les esprits se reportaient vers les désastres de l'expédition de Charles-Quint. L'armée avait à peine pour cinq jours de vivres; une faible partie seulement des cartouches avait été débarquée. Cette journée fut sans contredit la plus périlleuse de la campagne. Le lieutenant de vaisseau Dubreuil, qui avait été détaché au quartier-général de l'armée de terre, pour surveiller les détails du débarquement, ne dissimulait pas ses inquiétudes.

» Cependant les éclats répétés de la foudre et la pluie abondante qui s'y joignit, lui donnaient l'espoir que le vent ne conserverait pas long-temps la même direction. En effet, après une crise de trois heures, il sauta brusquement à l'est; dès-lors le danger cessa. Cependant à la fin du jour, la mer était encore houleuse; elle continua même de l'être pendant la nuit suivante. Plusieurs bâtimens avaient éprouvé des avaries; mais c'était un faible inconvénient en comparaison des désastres que l'on avait eu à redouter. Pendant la tempête, deux bricks qui se trouvaient dans la baie orientale furent menacés d'être jetés à la côte: le général Clouet reçut l'ordre de se tenir prêt à porter secours aux équipages. Le feu de l'armée navale ayant constamment secondé l'attaque du 14, les troupes de terre étaient impatientes d'acquitter leur dette; arracher des marins à la mort ou à la captivité n'aurait pas eu moins de prix à leurs yeux que le gain d'une bataille. »

Il appartient au général Desprez, chef d'état-major de l'expédition, de donner les détails les plus précis sur la posi-

tion topographique du théâtre de la guerre, sur les dispositions d'attaque et de défense, sur les mouvemens stratégiques, sur la coopération de la marine avec l'armée de terre, sur les obstacles dont il fallait triompher, sur le nombre et l'espèce d'ennemis à combattre, sur la question religieuse et politique, sur les mœurs et le caractère des différentes populations de cette contrée de l'Afrique, et enfin sur tous les glorieux résultats obtenus par l'armée française. Nous pouvons assurer que sous ce rapport l'ouvrage ne laisse rien à désirer.

C'était de la prise du château de l'Empereur que dépendait la conquête d'Alger. L'attaque fut ordonnée avec autant de prudence que de vigueur. Nos jeunes soldats pleins d'ardeur rivalisèrent avec les vétérans de l'armée. Plus d'un trait de bravoure remarquable mérita d'être cité. Aussi l'ennemi fut-il réduit à abandonner et faire sauter le fort après un siége de cinq jours.

Laissons encore parler l'auteur de la relation.

» Une heure après l'ouverture du feu, toutes les bombes, » sans exception, éclatant dans l'intérieur du fort, répandaient » la terreur et la mort parmi les Turcs qui s'y trouvaient » rassemblés.

» A huit heures, le feu de l'artillerie ennemie se ralentit. » Dans quelques parties des fronts attaqués, la chute pres- » que entière des parapets laissait les canonniers à décou- » vert; quelques pièces ne tiraient plus. Pour faire taire » celles qui n'étaient point encore éteintes, on dirigea contre » chacune d'elles plusieurs des nôtres; à dix heures le feu » du château avait entièrement cessé. Le général Lahitte donna » l'ordre de battre en brèche les deux faces du bastion de » l'ouest, près de l'arête qui leur est commune; des éboule- » mens firent présumer qu'avant la fin du jour la brèche se- » rait praticable.

» A onze heures, on entendit une terrible détonation; un » nuage noir et épais s'éleva en même temps au-dessus du » fort. S'étendant avec rapidité dans toutes les directions, il » eut bientôt couvert de fumée et de poussière tout le ter- » rain environnant; l'obscurité, plus encore que les pierres » qui tombaient dans la partie avancée de nos tranchées, » ébranla quelques courages. Des travailleurs et des senti- » nelles abandonnèrent leur poste; les canonniers restaient » à leurs pièces, et les coups qui partaient de nos batteries » rassurèrent l'armée sur les effets de l'explosion. La con- » tinuation du feu était d'ailleurs sans objet : le front nord- » ouest était presque entièrement renversé; la tour avait » disparu. »

Nous arrivons à la capitulation. On s'est élevé contre le peu de rigueur des conditions imposées : laisser au dey et aux Turcs leurs richesses particulières était, disait-on, un acte impolitique et d'un ridicule désintéressement! Ceux qui blâment cette mesure dictée par la prudence ne paraissent pas avoir une idée juste du caractère bien connu du dey et des défenseurs d'Alger.

Si ces hommes, auxquels on aurait voulu imposer des conditions trop dures, eussent pris la résolution de les repousser et de se défendre jusqu'à la dernière extrémité; si, à notre entrée dans la ville, ils eussent mis le feu à l'immense quantité de poudre renfermée dans la Casauba (et deux fois, assure-t-on, le dey, armé d'un pistolet, s'est disposé à le faire), que serait devenue une partie des vainqueurs eux-mêmes? C'est alors qu'on aurait hautement blâmé le général en chef d'avoir, pour un peu d'or, sacrifié la vie de milliers de braves.

Des imaginations dignes des *Mille et une Nuits* avaient rêvé que dans le palais du dey étaient enfouis des trésors incalculables. Aussi, lorsqu'on n'annonça que cinquante mil-

lions, le bruit se répandit-il bientôt en France, que nos généraux, nos officiers avaient confisqué à leur profit une partie des richesses de la Casauba, destinée à payer les frais de la guerre. Au milieu de la haine mortelle que s'étaient voués les partis, au milieu de l'impopularité qui s'était attachée, à l'expédition d'Afrique, comme ayant été conçue par la restauration et exécutée par le général de Bourmont, cette erreur ainsi que tant d'autres acceptées si légèrement, ne put être entièrement détruite que par le général Clausel et la commission nommée après la révolution de juillet.

Bien qu'aucune tache ne reste plus sur l'honneur de notre armée, cependant nous aimons à voir avec quelle vive indignation M. le général Desprez élève la voix pour repousser la calomnie.

On sera curieux aussi de lire le récit que l'auteur fait de l'excursion militaire du maréchal de Bourmont au pied de l'Atlas, et du combat de Belida. Depuis quelque temps les bestiaux envoyés par le bey de Tittery étaient enlevés par des bandes armées; le général en chef avait jugé qu'il importait de disperser ces bandes et de donner en même temps aux habitans de l'intérieur une idée de nos forces. Nos pertes, dans cette affaire ont été très-exagérées et ne doivent pas être mises en comparaison avec l'impression favorable que l'on produisit parmi les Arabes.

Le riant tableau que l'auteur fait du Petit-Atlas et de la situation de Belida aurait plu à nos lecteurs, mais les bornes de ce journal nous forcent de renvoyer à l'ouvrage.

Nous dirons avant de terminer que l'armée d'Alger a trouvé dans son chef d'état-major un noble défenseur, qu'il a su rendre justice à tous ses compagnons d'armes, en payant surtout un tribut d'éloges mérités aux corps du génie et de l'artillerie dans la personne des généraux Valazé et Lahitte,

qui, par leur zèle, leur expérience et leur brillante valeur, ont puissamment contribué aux succès d'une expédition regardée comme très aventureuse; en effet, d'autres grandes puissances avaient échoué dans l'attaque d'Alger, réputé la Malte des Musulmans; aujourd'hui l'Europe est délivrée de tributs humilians et du fléau de la piraterie.

On remarquera sans doute avec quelle modestie l'auteur parle de lui-même, son rôle cependant ne fut pas le moins important.

Cet ouvrage, qui ne peut manquer d'être lu et apprécié par les militaires, ne sera pas moins recherché par les gens du monde, pour l'intérêt du sujet et le style élégant, souvent pittoresque, avec lequel les faits sont racontés.

P. Himly.



JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

THÉORIE.

DES LIGNES

DE CIRCONVALLATION ET DE CONTREVALLATION,

PAR LE CHEF DE BATAILLON **ROGUET**.

> Le problème de lignes d'investissement qui protègent sans nuire peut être résolu : les principes de la fortification de campagne ont besoin d'être améliorés; cette partie importante de l'art de la guerre n'a fait aucun progrès depuis les anciens; elle est même au-dessous de ce qu'elle était il y a deux mille ans; il faut encourager les ingénieurs à les perfectionner, et à porter cette partie de leur art au niveau des autres.
>
> MÉMOIRES DE NAPOLÉON par Montholon, t. V, p. 95.

INTRODUCTION.

Suivant le maréchal de Saxe, la guerre serait un art pour les ignorans, une science pour les officiers instruits; Napoléon, et après lui Gouvion-Saint-Cyr, nous paraissent avoir donné des définitions bien plus justes; il ne sera même pas inutile de rapporter d'abord l'une et l'autre.

« Les principes de l'art de la guerre, dit Napoléon, sont

» ceux qui ont dirigé les grands capitaines dont l'histoire
» nous a transmis les hauts faits; et la relation soignée de
» leurs campagnes formerait le traité le plus complet sur
» cette importante matière. La tactique, les évolutions, la
» science de l'ingénieur peuvent s'apprendre dans les traités
» à peu près comme la géométrie; mais la connaissance des
» hautes parties de la guerre, le talent de général en chef,
» ne s'acquièrent que par l'expérience et par l'étude appro-
» fondie de l'histoire militaire, auxquelles un genre de génie
» bien rare peut toutefois suppléer. »

La définition du maréchal Gouvion-Saint-Cyr est encore plus précise : il divise la guerre en trois parties bien distinctes : la première qu'il appelle *métier*; la seconde, *science*; la troisième, *art* : presque tout le monde peut acquérir les connaissances du métier; beaucoup d'hommes intelligens et studieux peuvent se distinguer dans la science, très peu connaîtront l'art, qui a peu de principes et de règles fixes, qui est dans l'instruction qu'exige le commandement en chef, et surtout dans les qualités que la nature seule peut donner au général : une forte constitution, un grand caractère et un courage de tous les jours.

A défaut de ces deux imposantes autorités, la seule différence des services rendus par ceux qui écrivent sur la guerre, et le petit nombre d'hommes qui la pratiquent avec succès, l'éclat dont l'opinion environne ces derniers, la grandeur des sacrifices qu'ils font journellement à la patrie, seront plus que suffisans pour convaincre que la partie sublime et difficile de la guerre est plutôt l'art que la science.

Les sciences en général, destinées toutes au perfectionnement des arts correspondans, n'atteignent d'ailleurs ce but qu'en consignant, comparant et généralisant peu à peu les améliorations faites par les praticiens; leurs beaux jours ont

constamment lui après ceux où l'on a le plus exécuté; et le héros, en particulier, utilise bien moins la science militaire que celle-ci ne profite ensuite de ses actions.

Faisons aussi observer qu'une science est d'autant plus exacte, qu'il est plus facile de reproduire à volonté les différens faits sur lesquels elle repose, et que si les mathématiques pures offrent, sous ce rapport, la limite de la certitude, parce qu'il dépend du géomètre d'en reproduire à volonté, à toute heure et en tous lieux, les différentes vérités, la science militaire, dont un ou deux hommes par siècle peuvent au plus pratiquer avec succès quelques parties, paraît occuper la limite opposée, parmi toutes celles sur lesquelles l'esprit humain s'est exercé. Toutefois si l'on prend pour axiome militaire chaque événement différent qui se reproduit toujours de la même manière dans des circonstances données; si l'on multiplie les axiomes en raison du grand nombre de circonstances qui peuvent les diversifier, la guerre cesse, même pour le vulgaire, d'être un art soumis à quelques principes généraux dont le génie seul sait dérouler toutes les conséquences; elle devient une science, qui, pour l'exactitude, peut approcher des sciences physiques déjà perfectionnées : *mais le difficile est et sera malheureusement toujours de savoir l'appliquer; talent qui constitue l'art et qui semble être le privilége exclusif d'une grande expérience ou d'un genre de génie excessivemént rare.*

Nous avons cru devoir insister d'abord sur cette distinction essentielle entre l'art et la science militaires, afin de ne laisser aucun doute sur le véritable degré d'importance et d'utilité que nous accordons nous-même au travail dont il va être question.

Pour coordonner et composer, conformément à ces principes, les différentes parties de la science, il a donc fallu

interroger les souvenirs laissés par le petit nombre d'hommes privilégiés qui ont pu, à diverses époques de l'histoire, pratiquer la guerre avec quelque succès : nous avons imaginé une espèce de conseil, formé des Maurice et Henri de Nassau, des Gustave Adolphe, des Turenne, des Condé, des Montécuculli, des Vauban, Eugène de Savoie, Villars, Frédéric II, Napoléon, et devant lequel les diverses questions de l'art seraient successivement soumises; l'opinion de chacun de ces grands hommes a été autant que possible exhumée du peu d'ouvrages qu'ils ont laissés; à défaut de ceux-ci, nous avons admis comme témoignages secondaires leurs opinions présumées d'après la conduite qu'ils ont tenue dans les diverses actions de leur vie militaire : enfin nous avons aussi consulté les principaux faits de guerre dont l'histoire nous a transmis le détail circonstancié; pour chaque question débattue, les opinions ou preuves ont été pesées, et nous avons naturellement accordé la préférence à celles qui ont obtenu les témoignages les plus imposans et les plus nombreux.

Au fur et à mesure de l'avancement de nos recherches ainsi commencées, nous avons eu de plus en plus lieu de remarquer l'accord parfait qui existe entre les principes des plus grands généraux d'époques et de pays si divers, entre les maximes déduites de leurs actions, et les principaux faits rapportés par l'histoire militaire; nous nous sommes enfin convaincu, qu'à quelques dispositions de détail près, dont l'histoire ne nous conserve pas la plupart du temps le souvenir, la guerre s'est toujours faite de même, et d'après des principes constans; bien avec les bons généraux et les bonnes troupes, mal avec les mauvais généraux et les mauvaises troupes : que ce qui a fait que tel capitaine a été battu ou vainqueur il y a dix siècles, fera encore aujourd'hui que tel autre sera battu ou vainqueur dans les mêmes circonstances;

seulement l'opinion du militaire de chaque époque s'est créé des principes plus ou moins fondés qui ont nécessairement dû varier comme tout ce qui émane d'elle.

Etonné d'un résultat si opposé à la manière de voir d'un grand nombre d'officiers distingués, nous avons cherché à nous l'expliquer, *a priori*, indépendamment de toutes les autorités qui nous l'avaient fait entrevoir; et partant de ce principe incontestable, que la supériorité à la guerre dépend, en définitive, de la force morale des troupes, de leur force numérique, du nombre et de la puissance des machines auxiliaires, nous avons fait l'observation que la force morale tient à l'habitude de la victoire, à la bonne administration, au caractère du chef, et que tout cela a existé et existera toujours de même; que la force numérique dépend des ressources de l'état et de l'habileté du général, qui sait se donner successivement une supériorité qu'il n'a réellement pas, deux élémens de succès également invariables d'un siècle à l'autre; que si, dans ces derniers temps, on a prétendu voir un nouvel et puissant élément de l'art dans le secret de faire vivre, mouvoir et combattre de grandes armées, l'erreur, selon nous, en est d'autant plus forte, que le premier capitaine des temps modernes, lui-même, ne put souvent ni utiliser directement ses grandes masses, ni les faire simultanément concourir aux mêmes opérations par l'intermédiaire de lieutenans; et que d'ailleurs les peuples les plus puissans seraient bientôt épuisés par la mise sur pied de pareilles armées. Nous avons également remarqué que le nombre des machines et agens auxiliaires dépend des ressources de l'état guerroyant, de la nature du pays plus ou moins favorable à leur usage, de l'esprit d'ordre et d'administration sans lequel on ne pourrait ni les conserver, ni les entretenir : autres élémens tous invariables; enfin que l'ef-

fet de ces agens augmente avec le parti plus ou moins décisif que l'on sait en tirer, et surtout avec leur propre puissance; que de tous les élémens de succès le dernier seul variable d'une époque à l'autre de l'histoire militaire, mais à peu près le même chez toutes les nations contemporaines, n'a le plus souvent d'influence que sur les dispositions de détail, influence à la vérité grande et décisive, surtout dans cette partie de la guerre connue sous le nom de *tactique*, mais qui ne change pas essentiellement les principes généraux de l'art.

L'idée de l'invariabilité presque absolue de ces principes de guerre était fondamentale dans le genre de recherches dont nous venons de parler; aussi avons-nous dû désirer nous en convaincre par d'autant plus de preuves qu'une classe savante d'écrivains militaires, influens par leur expérience et leurs lumières, soutient avec un talent bien remarquable l'opinion opposée.

Après avoir ébauché de la manière indiquée plus haut les principales parties de la science militaire, il nous a été possible de finir entièrement celle qui a rapport aux lignes de circonvallation et de contrevallation, et nous l'offrons aujourd'hui au public.

Plusieurs motifs nous ont déterminé à commencer par cette question.

D'abord, de toutes celles qui ont rapport à l'art de la guerre, et en particulier à la science des fortifications, celle-ci est sans contredit la principale, puisqu'en la traitant complètement on traite également la partie des camps retranchés, et qu'on effleure plus ou moins presque toutes les autres.

C'est aussi la partie de la science que les modernes ont le moins souvent et le moins bien pratiquée, surtout pendant

nos glorieuses guerres de la révolution et de l'empire ; celle qui a donné lieu aux préjugés les plus solidement enracinés, et pour laquelle on a par conséquent le plus besoin de revenir aux anciens et véritables principes.

La question des lignes d'investissement est d'ailleurs de la plus haute importance pour la pratique ; il est peu de campagnes où elle ne se présente, peu de guerres où la manière dont on la résout ne soit décisive : à cet égard chaque époque de l'histoire fournit ses preuves.

Enfin, l'opinion seule de Napoléon aurait suffi pour nous exciter à essayer notre méthode de travail et de recherches dans la solution d'un problème qu'il a lui-même proposé de la manière suivante, après avoir cherché à l'appliquer pendant le cours de sa glorieuse carrière.

« Est-il donc impossible, dit l'illustre captif de Sainte-» Hélène (tome v de Montholon, page 96), de tracer des » camps, des lignes de circonvallation, de faire des fortifi-» cations qui protègent sans avoir aucun de ces inconvé-» niens ; 1° qui laisse l'armée libre dans ses mouvemens ; » 2° que l'embarras de la nuit n'en soit un que pour l'atta-» quant ; 3° que dans quelque point que l'armée soit atta-» quée, elle se trouve toujours entière ; 4° qu'elle puisse » prendre l'offensive et donner des craintes à l'ennemi pour » les points de son camp où il serait dégarni ; 5° que percée » par un point, elle ne se trouve pas pour cela désorganisée » ni contrainte à abandonner son camp ; 6° qu'enfin, quel que » soit le point de la circonférence qui soit forcé, cela ne la » prive pas de l'avantage d'appuyer ses ailes, ses flancs, de » se former en ordre, et de marcher à l'ennemi encore mal » établi ?

» Le problème peut être résolu : les principes de la forti-» fication de campagne ont besoin d'être améliorés ; cette

» partie importante de l'art de la guerre n'a fait aucun pro-
» grès depuis les anciens ; elle est même aujourd'hui au-
» dessous de ce qu'elle était il y a deux mille ans (1) : il faut
» encourager les ingénieurs à les perfectionner, à porter
» cette partie de leur art au niveau des autres. Il est plus
» facile sans doute de proscrire, de condamner avec un ton
» dogmatique dans le fond de son cabinet ; on est sûr d'ail-
» leurs de flatter l'esprit de paresse des troupes : officiers et
» soldats ont de la répugnance à manier la pelle et la pioche ;
» ils font donc écho, et répètent à l'envi : les fortifications
» de campagne sont plus nuisibles qu'utiles, il n'en faut pas
» construire ; la victoire est à celui qui marche, avance, ma-
» nœuvre : il ne faut pas travailler, la guerre n'impose-t-elle
» pas assez de fatigues?...... discours flatteurs et cependant
» méprisables. »

Après nous être efforcé de satisfaire le mieux possible à chacune des conditions imposées par l'un des premiers maîtres, il nous reste au moins la conviction, qu'en consignant sous la forme de théorie ce que le passé apprend de mieux sur ce sujet, nous avons rassemblé pour d'autres, plus expérimentés que nous, le plus grand nombre des matériaux préalablement indispensables à la solution de cette importante question.

Nous sommes éditeur plutôt qu'auteur de ce traité des lignes ; aussi les propres paroles des grands maîtres de l'art ont-elles été textuellement rapportées avec les seules modifications indispensables pour la liaison du discours ; et afin de

(1) Il y a peut-être ici exagération : nous croyons du moins que les généraux des quinzième et seizième siècles, les princes Maurice et Henri de Nassau surtout, ont fait d'aussi bonnes fortifications que celles des Grecs et des Romains au temps de leur plus grande gloire militaire.

(*Note de l'Auteur.*)

mettre le lecteur plus à même d'apprécier chaque partie de notre travail, nous n'avons pas craint de multiplier la subdivision des principes, et de faire suivre chacun d'eux d'annotations qui apprennent que les uns ont été laissés par écrit ou pratiqués par tel ou tel célèbre capitaine, les autres observés ou violés dans telle ou telle autre action de guerre : si nous n'avons pas précisé davantage nos citations, en indiquant la page du volume d'où elles ont été extraites, c'est qu'ayant négligé ce soin, en commençant ces recherches pour nous seul, cette addition exigerait aujourd'hui un travail presque aussi considérable que celui auquel nous nous sommes déjà livré : quant aux longs alinéas, à la suite desquels se trouvent plusieurs citations, nous devons avertir que souvent celles-ci ne se rapportent pas toutes à ces alinéas en entier, mais bien à quelques uns des principes qui y sont rapportés; nous n'aurions pu faire différemment sans subdiviser le discours et l'exposé des principes, d'une manière tout-à-fait désagréable pour le lecteur : celui-ci jugera également que la crainte d'étendre outre mesure le volume de ce traité nous a obligé d'adopter une forme de rédaction abrégée, décousue et quelquefois un peu sèche; enfin le style lui-même est celui d'un militaire qui n'a eu d'autre but en écrivant, que d'exposer le plus simplement possible l'ensemble de principes importans.

Nous avions achevé depuis deux ans ce traité des lignes d'investissement, lorsque la lecture des mémoires de M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr nous convainquit de la conformité de nos idées sur ce sujet avec celles de l'illustre auteur; nous croyons même n'avoir rien de mieux à faire aujourd'hui en faveur de notre travail que de rapporter les propres réflexions auxquelles le maréchal se livre à l'occasion du siége et des lignes de Mayence.

« J'ai toujours pensé, dit-il, qu'un retranchement con-
» tinu, précédé ou non de redoutes, ne convenait point à la
» vivacité et au caractère des troupes françaises, comme à
» celui plus flegmatique des Allemands (1). Les premiers ne
» combattent jamais aussi bien de pied ferme que quand on
» les tient en mouvement; c'est pourquoi il eût été préfé-
» rable de ne fortifier que quelques positions qui avoi-
» sinent la place de Mayence, mais avec des ouvrages so-
» lides et assez complètement fermés pour être à l'abri d'un
» coup de main et pouvoir se défendre, abandonnés à eux-
» mêmes pendant quelques heures, en attendant les secours
» de l'armée qui eût été campée à une distance convenable.

» De toutes les positions occupées devant Mayence, la
» plus importante et comme la clé de toutes les autres, était
» celle des hauteurs entre Hechtsheim et Laubenheim : elle
» s'étendait en profondeur jusqu'au Petenberg, centre de la
» position indiquée pour la retraite. Nos troupes pouvaient
» y céder successivement du terrain, sans sortir de l'ordre
» de bataille et sans éprouver l'obstacle d'aucun défilé. Elles
» se seraient trouvées en même temps suivre la route la plus
» directe, pour se replier sur l'armée de Pichegru, au lieu
» du long détour qu'une partie d'entre elles ont dû prendre
» par la rive gauche de la Seh. Sur la position dont je parle,
» se trouvait aussi la partie des lignes la plus vulnérable,
» puisqu'elle ne s'appuyait qu'au village de Laubenheim, et
» que l'ennemi pouvait la tourner si facilement par la plaine

(1) Cette raison ne nous paraît pas la meilleure à donner contre l'usage des lignes continues dans les armées françaises; elle est formellement contredite par la maxime suivante extraite des Mémoires de Turenne · « L'opinion » commune qu'il faut faire agir les Français d'abord, est fausse; ils ont la » même patience que les autres nations quand on les conduit bien. »

(Note de l'Auteur.)

» entre ce village et le Rhin qui n'avait pas été fortifié (1).
» Il était facile de présumer que c'était par là que l'on serait
» attaqué, et toutes ces raisons devaient porter à y con-
» centrer la plus grande partie des forces, les deux tiers de
» l'armée. On aurait été, à la vérité, très faible sur tout le
» reste de notre front, mais on restait fort sur le point ca-
» pital; et dans le système qu'on a suivi, on se trouvait trop
» faible partout. C'est une erreur dans laquelle on tombe
» trop souvent de vouloir tout garder; et pour cela de ré-
» partir ses forces à peu près également sur tous les points.
» Il faut savoir être faible quelque part et choisir, d'après
» les circonstances et les accidens du terrain, les points où
» il convient de rester fort, ceux surtout où l'armée ne
» pourrait souffrir d'atteinte sans que sa sûreté fût com-
» promise. »

En comparant le contenu de ces deux passages avec la théorie exposée dans notre traité sur les lignes d'investissement, le lecteur acquerra sans doute la conviction que les principes militaires, puisés dans l'étude du passé, sont précisément ceux qu'une haute expérience des guerres modernes a suggérés à nos généraux les plus expérimentés.

Ce traité sur les lignes d'investissement se compose de cinq chapitres subdivisés eux-mêmes en plusieurs paragraphes; le premier chapitre traite des lignes en général, de leur utilité

(1) Desaix, qui commandait sur ce point, s'était obstinément opposé à ce qu'on fît descendre la ligne de contrevallation jusqu'au Rhin; il donnait pour raison qu'il voudrait bien que l'idée vînt à l'ennemi de pénétrer par là; qu'il s'en serait bientôt repenti : Desaix ayant été appelé ailleurs, les lignes furent forcées par ce côté; mais, dit Gouvion Saint-Cyr, il faut tenir compte de la différence qu'il y a d'un homme à l'autre : l'un fait réussir une disposition vicieuse, tandis que l'autre peut faire échouer la meilleure.

(*Note de l'Auteur.*)

et de leur historique ; le second, des différentes manières de secourir les places assiégées, et de l'attaque des lignes ; le troisième des différentes manières de couvrir un siége, en particulier de la défense des lignes contre une armée de secours ; dans le quatrième, nous déduisons des chapitres précédens, et des leçons données par l'histoire, les principes complets pour l'investissement, le tracé, la confection et la surveillance des lignes ; dans le cinquième, nous indiquons sommairement comment ces principes doivent être appliqués suivant les diverses localités que peuvent présenter les environs d'une place assiégée.

Pour rendre plus facile l'intelligence de l'ouvrage, nous avons ajouté un certain nombre de planches. Nous devons faire observer toutefois que l'application des principes exposés dans le texte ne peut être réellement faite que sur le terrain et avec la réalité de la guerre : l'une de ces planches représente les travaux de Henri de Nassau au siége de Bois-le-Duc ; elle donne une juste idée de la manière de circonvaller usitée dans le dix-septième siècle.

CHAPITRE PREMIER.

DES LIGNES D'INVESTISSEMENT EN GÉNÉRAL.

§ Ier. De l'utilité des lignes.

Les Romains, les Grecs et avant eux les peuples orientaux, les grands capitaines, du douzième au dix-septième siècle, chez toutes les nations, Godefroy de Bouillon, Gengis-Kan, Mahomet II, Tamerlan, Frédéric Barberousse, Philippe-Auguste, Castruccio, Sforza, Alexandre Farnèse, les princes Maurice et Henri de Nassau, le duc de Saxe-Veymar, Gustave-Adolphe et ses émules, Turenne, Condé, Villars,

Eugène de Savoie, et les plus illustres généraux contemporains de Louis XIV, ont couvert leurs siéges par des lignes.

Vers la fin du dix-septième siècle, et au commencement du suivant, l'opinion trop préoccupée des désastres de Vienne, d'Arras, de Valenciennes, de Turin, se prononça tout à coup contre ce genre de fortifications; quelques généraux, et à leur tête Frédéric II, se hâtèrent d'en proscrire l'usage; Vauban lui-même, qui s'était plu à traiter complètement cette partie de l'art, céda aussi à l'opinion en avouant que les lignes étaient d'un usage dangereux; mais ni lui, ni les principaux capitaines de son temps ne proposèrent et ne firent rien de mieux pour couvrir les siéges.

Les lignes que les Turcs élevèrent devant Vienne, en 1643, étaient dominées et imparfaites; Jean Sobieski vint par le revers des montagnes surprendre le côté du bas Danube, jugé inexpugnable et mal surveillé; ce désastre, qui fit la gloire du roi de Pologne, n'aurait donc pas dû être attribué au prétendu défaut des circonvallations en général.

A Arras, l'opinon unanime de l'armée de secours avait été contre l'attaque des lignes; cependant celles-ci trop étendues, surprises, mal défendues, et par dessus tout attaquées par Turenne, faillirent un moment n'être point forcées, tellement il y eut de désordre, de confusion et de terreur panique parmi les assaillans: le génie seul de Turenne l'emporta; partout où il ne fut pas, partout où Condé put agir, les attaques échouèrent.

A Valenciennes, le quartier forcé fut celui de La Ferté; séparé de Turenne par deux inondations dont une seule était traversée par une longue et étroite chaussée, à moitié submergée, ce maréchal se crut encore trop fort, et refusant les secours de son collègue, fit raser la double ligne, que celui-ci avait établie en avant de cette partie faible de la circonvalla-

tion, et finit par se laisser surprendre dans son camp, en dehors duquel il n'avait voulu laisser ni poste d'avertissement, ni vedette. L'assaillant fut Condé que Turenne lui-même redoutait comme capable de tout entreprendre avec succès : ici ce ne sont pas les lignes qu'il faut accuser, mais leur faiblesse, la négligence, l'inhabileté et la jalousie de La Ferté, l'audace, le talent et la fortune de Condé.

Devant Turin, Eugène de Savoie vint attaquer, par un côté où la circonvallation était à peine ébauchée, une armée triple, à la vérité, mais commandée par trois généraux égaux en autorité, envieux les uns des autres, sans talens, sans énergie : l'armée était dépourvue d'ordre, de discipline. S'il y avait quelque conclusion à tirer de ce honteux événement, ce serait plutôt en faveur des lignes qu'Eugène voulut éviter à tout prix, que contre elles ; le quartier attaqué, séparé du reste de l'armée par deux rivières, n'en reçut aucun secours ; le lieutenant-général d'Albergotti, lui-même, refusa formellement de marcher sur ce point avec partie de ses quarante bataillons, qui bien certainement eussent donné la victoire ; mais bien d'autres fautes encore amenèrent cette catastrophe ; il suffit pour s'en convaincre de lire le récit du siège (1) de la même ville en 1640 par le maréchal d'Harcourt. Cet événement antérieur fait connaître toutes les précautions qu'il

(1) Le 10 mai 1640, le comte d'Harcourt vint mettre le siége devant Turin avec vingt-deux mille hommes, se saisit du pont du Pô, du couvent des Capucins, du parc et de tous les autres postes avantageux des environs. Peu après, le marquis de Leganès, à la tête d'une armée de secours, de dix-huit mille hommes, attaqua, mais inutilement, les postes de la rive droite du Pô, et le 4 juin essaya de passer ce fleuve à Moncallieri ; Turenne, arrivé sur ces entrefaites, attaque sur-le-champ cinq mille hommes retranchés dans des cassines le long du fleuve, brûle le pont, et se retranche sur la rive vis-à-vis Leganès ; celui-ci cherche à s'établir dans les îles voisines, et en est tout aussitôt chassé par Turenne, qui est malheureusement blessé et forcé de quitter



y avait à prendre, comme l'autre indique ce qu'il fallait éviter: ainsi, devant Turin, les hommes et non les choses furent encore coupables.

Éclairés par les désastres de Valenciennes et d'Arras, dit Frédéric II, Turenne et Condé ne firent plus depuis usage des lignes; le premier s'empressa même de quitter celles de Dunkerque pour aller au-devant de son émule. Cette assertion d'un des plus illustres capitaines modernes a été le dernier coup porté aux circonvallations; elle nous paraît cependant peu fondée.

Nous voyons en effet que Condé, qui s'était servi si heureusement de ce genre de fortification aux siéges de Thionville en 1643, de Philisbourg en 1644, de Courtray en 1646, d'Ypres en 1648, l'employa encore en 1674 au siége d'Oudenarde, dix-huit ans après la déroute de Valenciennes.

Nous voyons aussi que Turenne, après avoir reconnu l'utilité des lignes, dans un grand nombre de siéges qu'il fit, comme lieutenant-général ou comme général en chef, notamment dans ceux de Brisack en 1638, Turin et Ivrée en 1640, Trin, Fribourg et Philisbourg en 1644, Bard en 1652, Saint-Guilain en 1656, employa encore ce mode d'investissement après les déroutes d'Arras et de Valenciennes, pour prendre, en présence de l'armée de Condé, les places de Dunkerque en 1658, Lachapelle en 1656, Saint-Venant en 1657, et plus tard celle

son commandement. Leganès revient, force le passage du Pô, et le 2 juillet attaque les lignes de concert avec les assiégés; maître de la Doire, il allait affamer l'armée française et faire lever le siége, lorsque Turenne, à peine rétabli, conduit jusque dans les lignes, sous l'escorte de dépôts rassemblés en Provence, et malgré les attaques réitérées de Leganès, un immense convoi qui met à même de reprendre le siége avec vigueur; et le 17 septembre, la place capitule malgré la présence du général espagnol.

de Lille en 1667. Quant aux lignes de Dunkerque, elles furent faites pour bloquer la place et empêcher les petits secours; mais jamais Turenne ne les jugea défensives contre une armée entière, vu qu'elles étaient morcelées de tous côtés par les canaux et dix fois plus mauvaises que celles de Valenciennes; mais lors même que ces lignes eussent été bonnes et tenables, il aurait encore fallu les quitter pour occuper les hauteurs des Dunes et attaquer l'armée ennemie avant l'arrivée de son artillerie.

Les affaires tant de fois citées de Vienne, d'Arras, de Valenciennes et de Turin, nous paraissent donc avoir été mal comprises par l'opinion; mieux appréciées dans leurs détails les plus importans, elles prouvent au contraire que si les lignes ont été fatales aux armées assiégeantes, c'est par faute de talens chez les chefs, de courage chez les soldats, de bonté dans les ouvrages eux-mêmes, construits avec négligence ou sans art. Dans de pareilles circonstances le sénat et le peuple romain, qui sont toujours à étudier malgré les 2000 ans qui les séparent de nous, condamnèrent à une amende de mille livres pesant de cuivre deux tribuns militaires, Sergius et Tullius, pour avoir laissé forcer les lignes de Veïes en n'envoyant pas de leurs camps des secours aux parties attaquées; cet acte de sévérité, dit Tite-Live, produisit son effet; les années suivantes les mêmes lignes furent plusieurs fois attaquées par des forces supérieures, mais jamais forcées; depuis lors jusqu'aux empereurs, on fit usage des mêmes retranchemens et toujours avec autant de succès. Chez nous le public et le gouvernement ont agi différemment; au lieu d'effrayer par un châtiment sévère ou au moins par le blâme, les futurs imitateurs des La Feuillade et des La Ferté, nous avons mieux aimé excuser ces grands coupables aux dépens des positions qu'ils n'avaient pas su défendre.

Des circonstances toutes particulières peuvent, à la vérité, rendre cette manière de couvrir les siéges désavantageuse et même tout-à-fait dangereuse : aussi la conduite de plusieurs grands capitaines du dernier siècle, qui ont abandonné leurs camps autour d'une ville assiégée pour marcher à l'armée de secours, ne prouve absolument rien contre les lignes ; ils n'ont agi ainsi qu'exceptionnellement et là seulement où ils pouvaient se donner des chances bien autrement favorables que celles qu'ils auraient eues en laissant venir l'ennemi à eux.

Nous n'en rapporterons qu'un seul exemple bien remarquable ; en 1638 le duc de Saxe-Veimar, ayant Turenne sous ses ordres, vint mettre le siége devant Brisack avec une armée de dix-huit mille hommes ; menacé deux fois de suite par des secours de plus de vingt mille hommes, il n'hésita pas à marcher contre eux avec dix mille soldats seulement, parce que ses lignes étaient encore imparfaites ; mais lors de la troisième appariton de l'ennemi, le 15 octobre, Veimar l'attendit dans sa circonvallation au perfectionnement de laquelle il était chaque fois revenu travailler ; le secours surprit un des quartiers et en fut aussitôt chassé par Turenne et Guébriant ; renonçant à forcer les lignes, il voulut tenter une diversion à laquelle Turenne mit également obstacle ; et le 17, la ville capitula.

Les armes à feu n'influent guères que sur les dispositions de détail, et n'ont d'ailleurs pas changé d'une manière notable, au moins depuis les trois derniers siècles, pendant lesquels les armées ont parfois traîné avec elles cinq pièces ttelées par mille hommes, dont un tiers de gros calibre (1),

(1) Quelques citations sont peut-être nécessaires pour justifier cette opinion, formellement contredite par Napoléon ; heureusement l'histoire nous les offre en assez grand nombre.

tandis que les parcs de siége, du temps de Frédéric et de Napoléon, ont le plus souvent été au-dessous du quart ou du sixième de ceux de Louis XIV. Quant aux ouvrages de cam-

Charles VIII descendit en Italie à la tête d'une armée de vingt mille hommes et de cent pièces de canon attelées, dont trente-six du calibre de 48.

En 1509, l'empereur Maximilien vint mettre le siége devant Padoue avec trente-huit mille hommes et deux cents pièces attelées.

En 1631, Gustave-Adolphe traînait, à la suite de son armée de vingt mille hommes, deux cents pièces attelées, dont moitié était, à la vérité, de cuir bouilli.

De 1586 à 1604, Maurice de Nassau, avec des armées de dix à douze mille hommes, eut soixante pièces de canon.

De 1626 à 1644, Henri de Nassau eut cent cinq pièces pour des armées de quinze à trente mille hommes.

De 1684 à 1706, les Français menèrent aux siéges de Luxembourg, Mons, Charleroi, Namur, Turin, deux cents à deux cent cinquante pièces de canon de siége, outre l'artillerie de campagne. Les écrivains militaires de cette époque, et à leur tête Vauban, n'ont pu trouver de termes assez forts pour donner une idée de l'effet de ces immenses parcs qui écrasaient tout à la fois et les remparts et les défenseurs.

Sous Louis XV, les armées de siége eurent moins d'artillerie, les places résistèrent davantage, et reprirent de l'importance.

Pendant la guerre de Sept-Ans, Frédéric II assiégea quatre places, Schweidnitz, en 1758, avec un parc de vingt-quatre canons, vingt mortiers, seize obusiers; Olmutz, en 1758, qu'il ne put prendre faute de vivres et de munitions; Dresde, en 1760, qu'il ne put prendre avec douze mortiers, et vingt pièces de 12, approvisionnés à deux cents coups; Schweidnitz, qu'il prit de nouveau en 1762 avec d'assez faibles moyens.

Napoléon se présenta devant Saint-Jean-d'Acre, avec quatre pièces de 12, huit obusiers, trente pièces de 4 approvisionnées à 200 coups, et une caronade trouvée sur le rivage, sans affûts, sans boulets; dans le petit nombre de siéges qu'il fit en Europe, il ne put réunir les parcs indispensables qu'en mettant à contribution le matériel des places conquises ou amies et les ressources des pays envahis.

Les Anglais, dans leurs siéges d'Espagne, n'eurent jamais plus, pour cinq à quinze mille hommes, de vingt-quatre bouches à feu de gros calibre, dont le quart en obusiers.

En 1814, les alliés ne purent faire le siége d'aucune place, faute de matériel; et en 1815, quelques simulacres d'attaques contre les plus faibles de nos forteresses furent tout ce que leurs ressources purent leur permettre.



pagne, aussi invariables dans leurs formes générales que les obstacles naturels auxquels ils doivent au besoin suppléer, ils sont et seront toujours également utiles; l'abandon des lignes, d'un usage jusqu'ici si constant, si universel, ne saurait donc être justifié par aucun changement correspondant ni dans les armes, ni dans la fortification.

Le succès de nombre de campagnes, la conquête de bien des pays a dépendu de la possession d'une seule grande place forte, laquelle a été prise ou sauvée suivant que les assiégeans ont su plus ou moins isoler et assurer leurs opérations en s'environnant ou non de lignes : à cet égard l'histoire fournit les exemples par milliers; mais celle des temps modernes est surtout bien probante : Frédéric II et Napoléon, ces derniers venus parmi les généraux d'un ordre tout-à-fait supérieur, échouèrent ou faillirent en effet échouer dans leurs plus brillantes campagnes, pour n'avoir pu couvrir convenablement les siéges de Prague, d'Olmutz et de Mantoue; et dans l'avant-dernière guerre d'Espagne, ce même manque de précautions ne força que trop souvent les corps belligérans à abandonner ou à suspendre des siéges presque achevés, pour risquer la fortune au gré d'armées de secours qu'on eût méprisées au seizième siècle.

Dans les quinzième et seizième siècles le travail prodigieux auquel la confection des lignes donnait lieu excita la curiosité et souvent l'admiration générale; de toutes parts, peuples, souverains, et les princesses elles-mêmes accoururent visiter ces beaux et immenses ouvrages que l'on regardait alors comme indispensables et suffisans; plusieurs généraux célèbres, entre autres Eugène de Savoie au siége de Péterwaradin, furent même blâmés pour en être sortis devant une armée de secours, et dans des circonstances où il était cependant de leur devoir de le faire; tellement l'opinion était alors en faveur

de cette méthode d'investissement qu'elle proscrit aujourd'hui!

Plus tard, lorsque nous traiterons en détail de l'attaque et de la défense des lignes, nous trouverons une infinité de preuves de leur utilité; que si l'on s'en rapporte aux autorités qui partout, et en toute matière, font loi, nous pouvons dès ce moment conclure, avec la presque unanimité des plus grands capitaines, que les circonvallations et contrevallations bien construites, bien gardées, bien défendues, sont une force et un moyen auxiliaire, très rarement nuisible, presque toujours utile et souvent indispensable; mais que bien au-dessous de ce qu'elles étaient il y a deux mille ans chez les Romains, et au seizème siècle, parmi les Français, les Hollandais, les Espagnols, les Italiens, les Allemands et les Suédois, elles ont aujourd'hui besoin d'être perfectionnées.

§ II. Des différentes espèces de lignes.

Les lignes de circonvallation et de contrevallation cessent d'être en usage là où l'art déchoit; elles reparaissent avec lui, sont de plus en plus employées à mesure qu'il se perfectionne davantage, et l'histoire de cette partie importante de la science militaire est à peu de chose près la même chez toutes les nations.

D'abord c'étaient de simples tours ou forts que l'on élevait, à la distance des armes de jet, vis-à-vis de chaque issue de l'assiégé vers la campagne, et qui suffisaient effectivement pour bloquer des villes dépourvues de dehors : ainsi furent faits les siéges des premières croisades, et plus tard les deux de Pavie dans le milieu du quatorzième siècle.

L'addition d'ouvrages extérieurs aux fortifications des villes et surtout vis-à-vis ou auprès des portes, fit bientôt sentir la

nécessité de réunir ces différens forts entre eux par des fossés ou par des lignes de pieux, interceptant toute communication entre l'assiégé et le dehors : ce mode, déjà usité au siége de Milan, en 1158, fut employé à ceux de Lucques et de Plaisance, en 1341 et en 1447.

Enfin, l'apparition plus fréquente d'armées de secours mieux organisées, fit remplacer les forts par un certain nombre de camps inégaux, établis tout autour de la place, sur les principales positions et avenues, de manière à se protéger réciproquement et à conserver un noyau d'armée; de simples ou doubles lignes, tirées de l'un à l'autre de ces camps, assurèrent leurs communications et interceptèrent celles de l'assiégé avec le dehors; ainsi furent couverts dans des temps, et par des peuples bien différens, les siéges de Veïes, d'Ambracie, de Numance, d'Alexia, de Dyrachium chez les Romains; au douzième siècle, ceux de Tortone et de Milan, par Frédéric Barberousse; des villes de Normandie, par Philippe-Auguste; de Pistoie, Pise et Lucques, dans le quatorzième siècle; de Padoue, Brescia, dans le seizième; ainsi les Maurice et Henri de Nassau, les Gustave-Adolphe, les Saxe-Veimar, les Turenne, les Condé, et les plus illustres généraux du commencement du siècle de Louis XIV, ont investi les places (1). Ce mode, usité chez la plupart des nations guerrières, aux époques de leur grande gloire militaire, a donc pour lui l'usage heureux qu'en ont fait tant de grands capitaines, ceux surtout des seizième et dix-septième siècles, alors que l'art de la guerre était parvenu à une grande perfection, et que les siéges longs, difficiles et importans, par suite de l'ap-

(1) Siéges de Riga et de Dantzick par Gustave-Adolphe; de Courtray en 1646, de Thionville en 1643, d'Ypres en 1648, d'Arras en 1654, d'Oudenarde en 1674, par Condé.

pui que les armées trouvaient dans les places, fixaient au plus haut degré l'attention des peuples, des militaires et des souverains : il est aussi recommandé par Vauban, qui, tout en critiquant les lignes de son temps, avoue que celles des princes Maurice et Henri de Nassau, quoique attaquées par de fortes armées de secours, n'ont jamais été forcées (1); nous pouvons donc le regarder dès ce moment comme le plus perfectionné de tous ceux que l'on a imaginés et suivis jusqu'à ce jour.

La trop grande confiance que ces lignes inspirèrent bientôt aux armées assiégeantes, la paresse naturelle à toutes les troupes, la moindre importance et durée des siéges depuis le perfectionnement des procédés d'attaque par Vauban, firent diminuer enfin le profil des ouvrages d'investissement, simplifier et réduire leur tracé; avant même le commencement du dix-huitième siècle, les fortifications si importantes des camps furent entièrement supprimées, et les

(1) De 1586 à 1604, le prince Maurice de Nassau, avec des armées de dix à douze mille hommes et soixante pièces de canon, assiégea vingt places des Pays-Bas, moyennement défendues par deux mille hommes environ et trente pièces de canon; aux siéges de Steenvick, Geovorden, Gertruidenberg, Grave, L'Écluse et Saint-Ander, des armées de secours se présentèrent et manœuvrèrent plusieurs jours de suite inutilement devant les lignes; l'une dans l'autre, toutes ces places capitulèrent après un mois de défense.

De 1626 à 1644, dans onze campagnes différentes, le prince Henri de Nassau, avec des armées de vingt-quatre mille hommes et cent cinq bouches à feu environ, prit en six semaines de temps, moyennement, quinze places fortes défendues par mille huit cents hommes et trente pièces de canon : aux siéges de Groll, Bois-le-Duc, Genep, Maestricht, Sas-de-Gand, Bréda, fort de Sckinck, des armées de secours, de vingt mille hommes environ, vinrent, au bout de trois ou quatre semaines, pour attaquer les lignes, se campèrent et se retranchèrent vis-à-vis à une lieue de distance, et après avoir inutilement tenté pendant plusieurs semaines des attaques de jour et de nuit, furent obligés de se retirer, ou laissèrent prendre les assiégés à leur vue.

armées assiégeantes s'étendirent à leur aise entre deux lignes continues, concentriques, occupant ainsi presque uniformément une étendue de près de cinq lieues, sans points d'appuis intermédiaires, sans réserve centrale.

Il ne saurait exister de position moins militaire que celle-ci ; la déroute de Turin en 1706, et de nos jours, celle de Mayenne, en 1793, en ont surtout fait ressortir tous les nombreux inconvéniens, sur chacun desquels les plus grands généraux, et les plus célèbres écrivains sont d'ailleurs d'accord.

Selon Vauban, Frédéric et Napoléon, ces lignes d'un profil faible, obligent à un trop grand disséminement de forces, gênent les propres mouvemens des troupes qui les défendent, couvrent ceux des assaillans, sont presque toujours attaquables sur tout leur pourtour ; une fois forcée en un point, l'armée assiégeante n'a ni flancs en sûreté, ni moyens de se rejoindre et de résister, faute de terrain ; ce qui la contraint à la fuite et à l'abandon de son camp, de ses positions et de son matériel : les parties attaquées n'ont d'ailleurs pas de secours à espérer, faute de centre inexpugnable d'où l'on puisse en envoyer sans trop s'affaiblir.

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, dans ses Mémoires sur les premières guerres de la révolution, dit au sujet de la défaite trop célèbre des lignes de Mayence : « On pourrait croire » que les lignes de la nature de celles de Mayence offrent de » grands avantages, puisque depuis si long-temps on en fait » usage. Peut-être sont-ils plus apparens que réels, du moins » les militaires sont loin d'être d'accord sur leur utilité, » mais ils le sont sur l'un de leurs graves inconvéniens : celui » d'occasioner, lorsqu'elles sont forcées, un découragement » dans les troupes qui les ont défendues, bien supérieur à » celui qui provient d'une bataille perdue en rase campagne.

» Lorsqu'il ne s'agit que de quelques retranchemens, le soldat » comprend qu'il doit les défendre; une ligne entière lui ins- » pire une si grande confiance qu'il croit inutile de faire » des efforts pour la conserver, et qu'il s'attend au contraire » à être défendu par elle; ce qui fait que cet excès de » confiance se change aussitôt en découragement, si l'évé- » nement ne répond pas à son attente.

» Pendant la durée de cette longue guerre que la France » a soutenue, j'ai eu plus d'une occasion de me convaincre » que quelques points bien fortifiés d'une position, seront » toujours mieux défendus par une armée française, qu'une » ligne continue, quoique celle-ci offre une apparence de » solidité ou de force plus grande. Le système adopté avait » d'autres inconvéniens, car on se proposait de placer les » troupes le long des courtines et des saillans, comme on le » fait ordinairement dans les villes fortes. Il est impossible » de garder de cette manière une ligne aussi étendue sans » disséminer toutes les troupes : alors on ne peut avoir de » réserve, à moins d'être supérieur à l'ennemi ; mais dans ce » dernier cas on n'aurait pas eu besoin de lignes. L'ennemi » qu'il faut supposer supérieur ou tout au moins d'égale » force, a la facilité de porter ses masses où il veut, et d'être » toujours en nombre tellement supérieur sur le point qu'il » choisit, qu'avec un effort médiocre, il est sûr de l'em- » porter. Tout le monde convient aujourd'hui que dans ce » système de fortification de campagne, quand un seul » point est forcé, le moral des troupes en est tellement » ébranlé, que la ligne la plus forte ne peut plus se dé- » fendre, ce qui a depuis long-temps décrié l'emploi des » lignes continues, qui a d'ailleurs si souvent échoué devant » l'expérience. C'est pourquoi des auteurs qui ont écrit sur » cette matière, ont proposé comme moyen de remédier aux

» inconvéniens de ces lignes, d'en sortir et de se porter en » avant d'elles, pour livrer le combat à l'ennemi, au lieu » d'attendre dans ses retranchemens. Ce système peut être » préférable, mais il ne paraît pas bon, puis qu'il ne remé» die à un inconvénient qu'en en introduisant un autre » presqu'aussi dangereux ; c'est mettre un défilé devant soi, » et se placer dans la position la plus défavorable pour com» battre, car si l'on est battu en avant de ce défilé, cela doit » entraîner la perte d'une grande partie de l'armée, au mo» ment où elle est obligée de repasser en arrière.

» Saint-Cyr se proposa de modifier autant qu'il le pour» rait ces inconvéniens, au moyen de la disposition qu'il » donnerait à sa division; il voulait n'avoir dans ses lignes et » en avant qu'une faible partie de son infanterie, placée aux » saillans des ouvrages, et le reste avec sa cavalerie et son » artillerie légère, en bataille en arrière de ses lignes, pour » les faire charger ensemble ou partiellement, suivant les » circonstances, sur les ennemis qui auraient forcé tel ou » tel point : de manière qu'au moment où ils auraient fran» chi les retranchemens et se croiraient vainqueurs, ce fût » seulement pour eux le commencement de l'affaire, au lieu » d'en être la fin, et que d'assaillans qu'ils étaient jusqu'a» lors, ils fussent vivement attaqués avec des troupes, en» semble et en bon ordre ; tandis qu'eux, fatigués de leurs » marches et des obstacles naturels ou artificiels du terrain, » ayant déjà perdu du monde d'assez loin par le feu de l'ar» tillerie, et aux approches des retranchemens par celui des » soldats placés dans les saillans, se verraient obligés de » passer ensuite le défilé formé par les lignes. Cette dispo» sition devait les mettre dans le plus grand désordre, par » conséquent les rendre plus faciles à battre et à rejeter » bientôt au-delà des points qu'ils auront franchis ; car dans

» ce mode de défense, c'est l'assailli qui peut se trouver en
» force au moment décisif contre l'ennemi, tandis que dans
» celui que l'on vient de combattre, c'est toujours lui qui
» est dans une grande infériorité sur le point attaqué.

» Saint-Cyr avait également établi le long de sa position
» une ligne de bûchers destinés, en cas d'attaque de nuit, à
» être allumés pour éclairer les mouvemens de l'ennemi,
» qui aurait été vu comme en plein jour. Ses avant-postes
» étaient retranchés et liés de manière qu'on ne pouvait en
» attaquer un isolément; de plus une ligne de signaux était
» établie jusqu'à Nieder-Ulm, où se trouvait le quartier-gé-
» néral de cette division, de sorte que l'on pouvait savoir à
» la minute ce qui se passait aux avant-postes : la surprise
» sur ce point était impossible. »

Nous avons rapporté à dessein, et dans toute leur étendue, ces réflexions d'un général moderne, également célèbre par son savoir et par ses faits de guerre : elles confirment d'une manière tout à fait remarquable, plusieurs principes de ce traité, et prouvent bien mieux que tout ce que nous aurions pu dire nous-même, les grands défauts de la méthode d'investissement, mal à propos substituée à celle des généraux des siècles précédens.

Les lignes discontinues à ouvrages détachés, sont renouvelées du temps où faute de chemins couverts et autres dehors, les places fortes pouvaient être hermétiquement bloquées par de simples forts disposés devant les portes ou sur les principales avenues des places assiégées : elles sont le premier effort de l'art (1), et quoique plus mauvaises encore

(1) Celles que les Russes construisirent en 1813 devant Dantzick sont surtout remarquables sous ce rapport; plusieurs villages, hameaux ou maisons, formaient tout autour de la ville, à l'aide d'inondations, de ruisseaux ou de replis de terrain, des espèces de grands ouvrages avancés, communiquant

que les lignes continues, leur adoption au dix-huitième siècle a été un véritable perfectionnement, puisqu'elle a remis les praticiens sur la voie de la seule manière d'investir, vraiment militaire.

Le maréchal de Saxe, le plus grand partisan des ouvrages détachés, voulait les mettre à tout; il leur consacra une partie de ses rêveries, et faillit cependant en faire lui-même un bien triste essai à Fontenoi. Avant lui, Turenne, qui avait fait ouvrir et joindre par des courtines les redoutes du camp de Villeneuve-Saint-Georges, précédemment occupé par son adversaire le duc de Lorraine, n'en aurait bien certainement jamais admis en principe l'usage comme portion de lignes d'investissement : à l'autorité imposante du vainqueur des Dunes, joignons celles de Vauban et de Napoléon, qui, connaissant mieux qu'aucun autre militaire les secrets et les ressources de la fortification, et ayant tous deux recherché les moyens de rendre aux lignes continues la force qu'elles avaient eue un siècle avant, n'ont cependant jamais imaginé que la supression des courtines pût résoudre ce problème important et difficile.

Au résumé, les lignes à ouvrages détachés ont tous les défauts des lignes continues concentriques, puisqu'elles exigent presque autant de travail, et disséminent également la surveillance ou les forces de l'assiégeant; elles ont de plus l'inconvénient de ne point intercepter les communications entre la place et le dehors; ce qui est cependant le but principal des lignes d'investissement; ensorte qu'une armée de

avec les remparts par de larges caponnières, et de chacun desquels la garnison pouvait en tout temps déboucher. Vis-à-vis de ces différens points, les Russes accumulèrent du plus loin qu'ils purent, et sans discernement, redoutes et batteries; et l'histoire de leurs travaux est, à la différence des armes près, la même que celle des siéges faits lors des croisades.

secours n'aura le plus souvent pas besoin de les attaquer pour ravitailler la ville assiégée (1), empêcher ou retarder sa prise. Bien postée, et donnant diverses appréhensions à l'assiégeant, elle se contentera de lancer par plusieurs côtés à la fois, et à diverses reprises, les secours nécessaires ; ceux-ci passant résolument tout au travers des nombreux intervalles des forts ou redoutes, arriveront pour la plupart dans la place, et souvent suffiront pour décider la levée du siége. Ne soyons donc pas étonnés si cette méthode d'investissement d'abord si à la mode, s'est encore plutôt discréditée que les précédentes.

Le roi de Prusse, Frédéric II, le dépréciateur des lignes, s'étudia au siége d'Olmutz, à disposer ses troupes autour de la place, de manière que tout en occupant ses diverses avenues, elles fussent en état de se soutenir réciproquement, et de résister à une armée de secours ; et, chose remarquable, son ordre d'investissement, par corps inégaux et isolés, est absolument le même que celui suivi par les grands généraux des siècles précédens, à cela près que ses divers camps non fortifiés, ne pouvaient aussi facilement attendre, en cas d'attaque, les secours des voisins, ou leur en envoyer, et qu'aucun obstacle matériel n'interceptait la communication de la place avec le dehors. Dans l'avant-dernière guerre d'Espagne, les lieutenans de Napoléon et nos ennemis investirent également par divisions ou corps cam-

(1) En 1643, Turenne, ayant l'intention de dégarnir et de prendre la place de Trin, vint investir Alexandrie et négligea de tirer des lignes d'un camp à l'autre, afin que les secours pussent pénétrer par ces intervalles ; les Espagnols donnèrent dans le piége et jetèrent dans Alexandrie la moitié de la garnison de Trin ; aussitôt Turenne léva son camp, investit cette dernière place dans les formes et de manière à ôter toute possibilité aux Espagnols de la secourir ou d'attaquer l'armée de siége ; la place se rendit le 24 septembre.

pés isolément et non fortifiés, la plupart des places assiégées : ainsi dans l'une et l'autre guerre, l'usage des lignes défectueuses a été entièrement abandonné, mais avec lui malheureusement celui de la fortification : seulement on a plus ou moins bien repris pour le campement des troupes, la disposition plus militaire, usitée au quinzième siècle. Pour revenir aux vrais principes, il restait cependant peu de chemin à faire : rappeler à son secours l'art de l'ingénieur, jamais nuisible, toujours utile quand on sait bien l'appliquer ; fortifier les camps isolés, et bloquer les places en joignant ceux-ci par des lignes ; ces divers élémens d'un système complet d'investissement, seront successivement détaillés dans les quatre chapitres suivans.

CHAPITRE II.

DES DIFFÉRENTES MANIÈRES DE SECOURIR UNE PLACE ASSIÉGÉE, ET EN PARTICULIER DE L'ATTAQUE DES LIGNES DE CIRCONVALLATION.

§ Ier. Des différentes manières de secourir une place ; préliminaires de l'attaque des lignes. (1)

La fortification de campagne met le plus petit nombre en état de résister contre le plus grand, le plus faible contre le plus fort ; ses deux moyens généraux consistent à favoriser la défense, et à rendre l'attaque aussi difficile, aussi périlleuse que possible.

Les principes de cette science doivent donc se déduire des procédés suivis d'attaque et de défense ; ils existait tous

(1) Dans les notes des quatre derniers chapitres, le caractère du texte annonce que le général a pratiqué le principe, et le caractère italique qu'il l'a consacré dans ses écrits. Les siéges appartiennent souvent à des militaires que nous n'avons pas cités comme autorités.

dans l'histoire militaire et dans les écrits bien rares de quelques hommes de guerre.

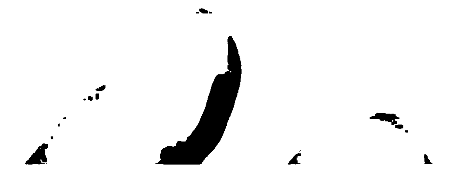
L'attaque des lignes de circonvallation, et en général l'opération de secourir une place assiégée, est l'une des plus importantes et des plus difficiles de la guerre; le talent de la conduire a décidé du succès de nombre de campagnes; et vers le milieu du dernier siècle, le secours d'Arras éleva, dans l'opinion de l'Europe militaire, M. le maréchal de Turenne au rang des premiers généraux.

Avant de donner l'ensemble des différens principes d'attaque, indiqués ou suivis par les grands hommes de guerre, je passerai rapidement en revue toutes les autres manières de secourir une place : elles sont aux nombre de dix, que l'on peut réduire aux quatre principales qui suivent :

Secours donné avant l'achèvement des lignes, en prévenant l'ennemi, et jetant dans la ville assiégée, hommes, vivres ou munitions; en établissant une communication sûre entre la place et une autre voisine, près de laquelle l'armée de secours vient camper; par un camp, retranché sous le canon de la place; ou, si l'on est trop faible pour faire un détachement, en suivant l'ennemi de si près, que l'on soit toujours le maître d'arriver douze ou quinze heures après lui devant la place, de traverser les lignes à peine tracées et d'établir avec la garnison une communication assurée (1).

Dans ce dernier cas, l'armée de secours campera sur une hauteur, à un quart de lieue demi-lieue, de la place, de manière à croiser son canon avec celui des remparts; elle s'y fortifiera et travaillera promptement à une communication avec la ville, en forme de caponnière, couverte par les ruisseaux,

(1) Condé, *Turenne*, Frédéric-Henri, *Vauban*, *Montecuculli*, *Villars* : siéges de Berg-op-Zoom, 1627. Rocroy, 1643. Thionville, 1643. Courtray, 1646. Places de la Somme, 1653. Cambray, 1657.



inondations et marais voisins, ou à l'aide de deux fossés profonds, flanqués de 300 pas en 300 pas par des redoutes, protégeant un chemin large et facile : peu de monde suffira pour garder cette caponnière, surtout si on la perfectionne chaque jour (1).

La place pourra encore être secourue de la même manière, même après l'achèvement des lignes, si celles-ci sont séparées par un grand marais s'étendant des glacis à une position favorable, non interdite à l'armée de secours et éloignée des remparts d'une demi-lieue tout au plus ; le secours s'y campera, s'y fortifiera, et poussera à travers le marais une communication pour arriver à la ville (2).

Après l'établissement des lignes, secours, par diversion, en faisant une course sur le pays des ennemis ; en attaquant une place dont la prise aurait pour ceux-ci des conséquences fâcheuses, ou en cherchant à leur couper les vivres et les munitions ; ce qui pourra se faire, soit en attaquant leur ligne d'opération, et les dépôts les plus voisins, soit en leur interdisant toute communication avec le pays, à l'aide de postes, établis autour de leurs lignes, à une ou deux journées de marche sur les différentes avenues ; soit enfin en les enfermant dans leur camp : ce parti, de quelque manière qu'on le suive, est le plus sûr de tous (3).

Id. par surprise, en faisant mine de vouloir combattre, afin de déterminer l'ennemi à négliger quelques points de sa circonvallation, par lequel filera un secours, préparé d'avance ; ou bien par des cavaliers, portant en croupe,

(1) *Villars* : siége de Bouchain, 1711.

(2) *Villars* : siége de Bouchain, 1711. Lérida, 1810.

(3) *Vauban, Montecuculli*, Condé, *Turenne*, *Villars* : siéges de Maestricht, 1632. Turin, 1640. Arras, 1654. Turin, 1706. Landrecies, 1712. Bellegrade, 1717. Olmutz, 1758.

hommes, vivres et munitions, lesquels, passant résolument tout au travers des lignes, aux endroits les plus faibles et les plus mal gardés, se jeteront brusquement dans les chemins couverts de la place, ou attendront dans quelque rentrant, protégé par le canon des remparts, que la retraite de l'ennemi, ou la nuit, leur permette d'entrer dans la ville sans en compromettre sa sûreté (1).

Id. de vive force, en recevant bataille de l'armée assiégeante; ce parti extrême ne doit être pris que pour sauver une place de grande importance; en attaquant les lignes de vive force, de jour ou de nuit, ce qui est encore bien chanceux; enfin, en assiégeant les lignes en règle, par tranchées, forts et batteries, ou en coupant les vivres. Ce dernier moyen plusieurs fois employé dans les dix-septième et dix-huitième siècles, ne convient qu'aux places qui peuvent long-temps prolonger leur défense; il est puissant contre des lignes dominées, ou contre une armée de siége qui n'aurait pas avec elle assez de vivres et de munitions pour conduire à terme son entreprise; il force ordinairement, dans l'un ou l'autre de ces deux cas, l'assiégeant à sortir de ses lignes pour offrir bataille (2).

L'attaque des lignes de circonvallation *de vive force* n'est pas une de ces opérations dans lesquelles on puisse s'engager légèrement.

On ne doit s'approcher des lignes pour secourir une place, qu'après avoir donné tel ordre aux vivres et aux munitions

(1) *Vauban*, *Montecuculli*, Condé : siéges de Rocroy, 1643. Arras, 1654. Turin, 1706. Lille, 1708.

(2) *Vauban* : sièges de Peterwaradin, Turin, 1640. Rocroy, 1643. Arras, 1654. Valenciennes, 1656. Dunkerque, 1658. Turin, 1706. Bellegrade, 1717. Nieuport, 1600.

que l'on ne soit pas obligé d'attaquer sans raison, ou de se retirer faute de subsistances ; ce qui ferait le plus mauvais effet dans la ville assiégée (1).

Si l'on est plus fort que l'armée de siége et d'observation réunies, il faut arriver devant la place, avant que l'ennemi ne s'y soit solidement établi (2).

Si l'on n'est qu'égal ou inférieur à l'ennemi en forces, il faut attendre qu'il se soit affaibli, en séparant ses quartiers tout autour de la ville, en ouvrant la tranchée, mettant son canon en batterie, ou par les actions de vigueur qu'il aura eues à soutenir contre la garnison, par les désertions, par les maladies (3).

L'armée de secours, renforcée des détachemens tirés des garnisons voisines, munie d'outils, de bois, de pontons, de munitions, de canons en aussi grande quantité que possible, avec tout son attirail, s'approche peu-à-peu, et le soir prend position à une lieue environ des lignes, dans une situation favorable où elle se retranche de suite (4).

Un obstacle naturel capable d'arrêter le premier effort de l'armée de siége, et en avant duquel on sera toujours le maître de déboucher, permettra d'attendre la nuit, pendant laquelle il faudra promptement passer au-delà et se retrancher (5).

Si cet obstacle est éloigné de plus d'une lieue des lignes, l'ennemi ne pourra venir le border, qu'après avoir levé le siége ; ce qui donnera le temps de se mettre en bonne posture, et de lui faire appréhender l'issue d'un combat (6).

(1) *Vauban, Turenne*: Siéges de Grave, 1602. Goevorden, 1592. Groll, 1627. Bois-le-Duc, 1629.

(2) *Vauban, Montecuculli* : siége de Cambrai, 1646.

(3) *Turenne* : siéges de Valenciennes, 1656. Arras, 1654. Bard,

(4) *Vauban, Turenne, Napoléon* : siéges d'Arras, 1654. Gertruidenberg, 1593. Grave, 1602.

(5) Turenne, *Napoléon*: siége d'Arras, 1654. (6) Turenne: siége d'Arras, 1654.

Autant que possible, l'armée de secours se postera de manière à intercepter la principale communication des assiégeans avec leur dépôt, et fera couper les autres par des détachemens, tirés de son sein, ou des garnisons voisines (1).

En pareil cas, il ne faut pas trop craindre de s'affaiblir, vu qu'on rencontre souvent des obstacles dans une grande circonvallation et après un long siége, qui empêchent l'assiégeant d'exécuter les meilleurs desseins (2).

Des troupes, ainsi campées, et munies de tout ce qui leur est nécessaire, pourront, sans risque, attendre l'occasion favorable, fussent-elles les deux cinquièmes de l'armée de siége (3).

Au lieu de venir donner étourdîment dans les lignes, dès leur arrivée, elles laisseront l'ennemi s'affaiblir contre la place, mesureront leur temps, reconnaîtront les lignes, et attendront le moment favorable pour les attaquer (4).

Dès le premier jour, par des espions ou à l'aide de signaux convenus d'avance, l'armée se mettra en rapport avec la place, lui donnera avis de ses desseins, concertera avec elle, le lieu, le jour et la manière de l'attaque; de son côté, la place fera connaître ce qui se passera dedans et au-dehors de ses murs, et se défendra à toute outrance, sans entrer dans aucun arrangement avec l'ennemi, tant que l'armée de secours sera présente (5).

Si la ville est forte et si l'on connaît jour par jour son état et les progrès du siége, on ne doit d'abord s'appliquer qu'à intercepter les convois sur voitures; les autres, en général de peu d'importauce, sont très difficiles à arrêter (6).

Pendant ce temps, l'armée de secours se saisira des petits

(1) *Turenne*. Siége d'Arras, 1654. (2) *Turenne*.

(3) Turenne, Maurice de Nassau, Frédéric-Henri, Condé, Vauban.

(4) Turenne, *Vauban*, *Napoléon*, Villars. (5) Vauban. (6) *Turenne*.

postes propres à intercepter les communications des ennemis, à faciliter les siennes ou à assurer davantage sa position (1).

Elle se préparera des chemins, jettera des ponts sur toutes les rivières et ruisseaux qui l'avoisinent, et établira au-delà de fortes têtes de pont, de manière à pouvoir menacer tout le pourtour des lignes; elle se munira sur les lieux de fascines, claies, gabions et pontons, en quantité suffisante pour combler les retranchemens ennemis (2).

On reconnaîtra souvent les lignes, de manière à donner toute la jalousie possible aux assiégeans; ce qui ne se passera guère sans plusieurs escarmouches insignifiantes, que les uns feront pour voir, et les autres pour se couvrir (3).

Peu de jours avant l'attaque, le général en chef, en personne, reconnaîtra les lignes, en les longeant à demi-portée de canon, dans la plus grande étendue possible, sous la protection d'une forte reconnaissance de cavalerie, qui faisant replier tous les postes ennemis, démasquera les retranchémens et facilitera leur approche (4).

Cette tournée le mettra à même d'arrêter le point d'attaque, dont le choix dépend de bien des considérations.

Ce sera le point dont les abords sont faciles; qui présentera le plus de couverts et le moins d'obstacles; qui sera le moins bien appuyé et le plus séparé des quartiers voisins; vis-à-vis duquel on conservera des derrières libres, et où, en cas de revers, on pourra se rallier dans une position voisine, forte par la nature ou par l'art, sous le canon de quelques places (Bois-le-Duc et Heusden, 1629); d'où l'on interceptera la ligne d'opérations de l'assiégeant, ce qui pourra alors le décider à lever le siége; ce sera là, où la communication avec

(1) *Vauban*, Turenne.
(2) *Vauban*, Turenne, *Napoléon*, Condé: siége de Dunkerque, 1658.
(3) *Vauban*. (4) Turenne: siége d'Arras, 1654.

la ville pourra s'établir promptement à couvert de rivières, marais, inondations, ou sous le canon d'un fort; enfin, si l'ennemi, confiant dans l'appui de quelque obstacle naturel qui couvre une partie de la circonvallation, n'y exerce pas toute la surveillance nécessaire, ce sera surtout le cas d'entreprendre en cet endroit une attaque de nuit.

On s'arrêtera de préférence à la portion de circonvallation au-dedans de laquelle on pourra trouver de suite une ligne couvrante contre les corps séparés de l'armée de siége; d'où, l'on dominera, plongera et prendra de revers les portions de lignes latérales, ensorte que l'attaque venant à y réussir, l'ennemi sera par cela seul, obligé d'abandonner la majeure partie de la circonvallation et même de lever le siége.

Si l'assiégeant est séparé dans ses lignes par quelque défilé sur lequel on peut entreprendre, c'est de ce côté qu'on devra attaquer, vu que l'armée une fois séparée, sera obligée de lever le siége et d'abandonner partie ou la totalité de son matériel, il ne faudra pas oublier non plus d'attaquer, là où les lignes manqueront de profondeur, parce qu'en un pareil endroit l'assiégeant ne pourra pas déployer ses forces.

Il faudra éviter 1° les parties, précédées d'ouvrages avancés, lesquels retarderont considérablemeut les attaques et donneront le temps aux quartiers voisins d'envoyer des secours qui probablement feraient échouer l'entreprise; 2° celles en dehors desquelles les troupes assaillantes seraient divisées par des obstacles; 3° enfin les fronts que l'on ne pourrait joindre que sur des pentes douces bien battues par le canon; dans une surprise de nuit, le désavantage que l'armée de secours éprouverait en allant contre un tel point serait presque nul (1).

(1) *Vauban*, *Napoléon*.

Ces principes sont à consulter et à suivre, soit qu'on attaque de jour, soit qu'on le fasse de nuit; dans le premier cas on doit venir par un côté où les lignes n'offrent qu'un champ de bataille rétréci, et proportionné à la force de l'armée de secours; si celle-ci est plus faible que l'assiégeant, on attaquera de préférence les parties dominées du dehors, où l'artillerie, qui joue dans une attaque de jour le plus grand rôle, donnera tout l'avantage, et les fronts qui, opposés aux tranchées, communiqueront le plus difficilement avec elles, afin que l'ennemi ne puisse soutenir ses lignes et les attaques contre la ville par une réserve commune (1).

Le lieu et le jour de l'attaque arrêtés, le général s'y préparera en envoyant dans une des places voisines, sous un prétexte quelconque, les plus gros bagages; il fera rejoindre les moindres détachemens de l'armée et les convalescens dispersés dans les hôpitaux voisins; ordonnera aux gouverneurs des places d'achever leurs dernières dispositions de défense, d'organiser leurs hôpitaux pour un plus grand nombre de malades; il avertira l'intendant-général, les chefs du génie et de l'artillerie de rassembler un second approvisionnement de campagne, assez en arrière pour que dans le cas d'une déroute, l'armée le trouve de suite à sa disposition; instruit de la nouvelle position que l'armée va occuper, ou pourra occuper en cas de revers, l'intendant se tiendra prêt à diriger sur elle dans l'une ou l'autre circonstance la ligne des convois (2).

Les officiers d'état-major, conducteurs des colonnes, reconnaîtront chaque jour le chemin que la leur devra suivre; du côté du point d'attaque, on se saisira de tous les postes extérieurs que l'ennemi pourra y avoir, d'une bonne position, propre à couvrir les petits bagages et où l'armée puisse

(1) Eugène de Savoie, Vauban, Condé. (2) Condé.

se rallier en cas de revers ; on occupera les hauteurs favorables aux attaques, et d'où l'artillerie battrait les ponts et défilés qui séparent l'armée assiégeante : toutes ces précautions doivent, autant que possible, être prises de manière à ne pas dévoiler à l'ennemi le dessein que l'on a ; les armes de l'infanterie seront décrassées et mises en état ; les mauvaises, remplacées ; chaque homme aura plombs, pierres de rechange et soixante cartouches ; chaque pièce, trois cents coups à tirer (1).

Pendant ces dernières dispositions, le général ne laissera échapper aucune occasion de s'entretenir avec les officiers sur la manière dont ils doivent s'y prendre pour attaquer, sur la résistance qu'on pourra trouver, et sur la conduite à tenir suivant les circonstances et accidens ; il fera joindre tous les officiers-généraux détachés, ceux-ci ne pouvant jamais être en trop grand nombre dans une pareille occurrence (2).

§ II. Attaque de jour.

La veille de l'attaque, on fait savoir au gouverneur de la ville qu'on marchera le lendemain aux ennemis ; on lui indique le lieu et l'heure de l'attaque, et l'on convient des signaux nécessaires pour communiquer avec lui pendant ce grand événement (3).

De son côté, le gouverneur se dispose à favoriser l'attaque par une diversion, tentée avec tout ou partie de sa garnison, suivant qu'il peut compter ou non, sur les milices bourgeoises pour la garde des remparts. Il fait surtout des dispositions pour rompre les ponts des assiégeans, ou pour s'emparer des défilés qui séparent leurs quartiers (4).

(1) Turenne. (2) Turenne. Siége d'Arras, 1654.
(3) Eugène de Savoie. (4) Eugène de Savoie.

Le gros de l'armée marche aux lignes, l'infanterie en tête sur six, huit ou dix colonnes, entre lesquelles l'artillerie est distribuée; quelque cavalerie précède d'abord et éclaire les flancs; la masse de cette arme, rangée sur plusieurs colonnes, vient ensuite : si l'on attaque à l'opposé du camp, les bagages suivent et parquent à trois quarts de lieue, une demi-lieue des lignes, dans une position fortifiée d'avance, sur la route de retraite présumée (1).

Arrivée à portée de canon des lignes (8 à 900 pas), sa cavalerie légère fait halte et se replie par les intervalles ou sur les flancs; l'infanterie se déploie sur deux lignes, distantes de trois à quatre cents pas, avec des intervalles de trente à quarante pas entre les bataillons de première ligne, et des intervalles doubles entre ceux de seconde ligne, placés vis-à-vis des vides de la première; le tout afin que celle-ci puisse se rallier et l'autre la soutenir (2).

La cavalerie et les réserves d'infanterie se rangent derrière sur une ou plusieurs lignes à quatre ou cinq cents pas, avec des intervalles plus considérables encore que ceux des deux premières lignes (3).

Pendant cette formation, qui se fera à l'abri de tous les couverts que le terrain pourra fournir, l'attaque commencera par une vive canonnade qui doit en assurer le succès : la majeure partie du canon de l'armée, renforcé de celui que pendant les jours précédens on aura tiré en aussi grande quantité que possible des places voisines, prendra position sur les hauteurs qui dominent la ligne à bonne portée, en désolera l'intérieur, battra en ruines les angles où l'on a l'intention d'effectuer les passages, et en éloignera les troupes de l'as-

(1) Eugène de Savoie: siége de Turin. 1706. Arras, 1654.

(2) *Vauban*, Eugène de Savoie, *Frédéric II* : siège de Turin, 1706.

(3) Eugène de Savoie, *Frédéric II*.

siégeant par un grand feu : si le point d'attaque est unique et obligé, on aura préalablement établi vis-à-vis des épaulemens pour l'artillerie (1).

Ensuite, toutes les troupes marcheront aux lignes en conservant bien leurs distances, et s'abritant de tous les chemins creux, et autres couverts, non enfilés des retranchemens ; elles ne tireront qu'autant qu'elles en recevront l'ordre des officiers-généraux commandant les colonnes (2).

Chaque bataillon de première ligne sera précédé de deux ou de plusieurs compagnies ; les unes en tête et dispersées en tirailleurs essuieront, à cinquante ou cent pas en avant, le premier feu, écarteront l'ennemi du parapet, protégeront par une vive fusillade le travail des ponts ou rampes de passage, en éloigneront ensuite l'ennemi et les garderont tout le temps de l'action, en prenant position au delà, sur le haut du parapet (3).

Les autres, munies d'outils, traîneront chacune devant elles, sur plusieurs rangs, une trentaine de gabions farcis, ou de sacs remplis de paille mouillée, avec lesquels elles feront, pour leurs bataillons, des passages de cinquante mètres environ, qu'elles élargiront ensuite pour la cavalerie, en rasant le parapet et creusant des rampes le long des talus d'escarpe et de contrescape : au lieu de sacs ou de gabions farcis, ces compagnies pourront faire leur passage à l'aide de quinze ou vingt petits pontons, ou d'un nombre suffisant de fascines (4).

L'infanterie de la première ligne, protégée par le feu des tirailleurs, franchira bravement les ponts sitôt qu'ils seront achevés ; se formera au-delà en s'étendant peu à peu le long de la ligne, et commencera seulement à faire feu (5).

(1) *Napoléon*, Eugène de Savoie, *Villars*, *Vauban*. Siéges de Turin, 1706. Grave, 1602. Goeverden, 1592. Gertruidenberg, 1593.

(2) Eugène de Savoie, *Frédéric II*.

(3) *Vauban*. (4) *Vauban*. (5) *Frédéric II*.

Il faut s'attendre que toutes les troupes des quartiers voisins viendront tomber sur celles qui auront forcé la ligne; les officiers tiendront donc leurs soldats en bon ordre, les empêcheront de piller, et modéreront leur trop grande ardeur; ce moment est le plus critique de tous, vu qu'on est séparé de l'artillerie, de la cavalerie et des réserves, et qu'il sera plus difficile de se maintenir dans la ligne qu'il ne l'a été d'y entrer(1).

On se hâtera donc de faire passer quelque cavalerie et du canon : celui-ci sera pointé de manière à prendre d'écharpe et de revers les troupes ennemies qui tiennent encore le long des portions de lignes latérales; l'artillerie, laissée par elles à l'endroit que l'on aura forcé, sera de suite retournée et employée au même usage (2).

Il ne faut pas non plus penser d'aller droit à la ville, surtout s'il y a une contre-ligne ; on doit, au contraire, se rabattre à droite et à gauche le long de la contrevallation, s'emparer des barrières voisines, que l'on ouvrira aux troupes du dehors, et auxquelles on affectera une garde pendant toute l'affaire; les redoutes et forts voisins seront enlevés et munis d'hommes et de canons ; on gagnera ainsi du terrain, jusqu'à ce qu'on ait rejeté l'ennemi au-delà de quelqu'obstacle qui traverse les lignes, et auquel on s'appuiera le plus promptement possible en se réservant les moyens de la frànchir (3).

Si l'assiégeant, tenant bon contre un tel obstacle, rendait trop difficile cette opération, ce serait à la garnison à faire tous ses efforts pour le déposter en l'attaquant de flanc.

La cavalerie n'agira que là où elle sera en force et où le terrain le lui permettra; 1° pendant la marche aux lignes contre les sorties imprudentes que l'ennemi pourrait tenter;

(1) *Vauban*, *Turenne*. (2) Turenne, Eugène de Savoie.
(3) Turenne, duc d'Yorck.

2° dans les lignes, sitôt qu'elle les aura franchies sur un grand front et qu'elle sera assurée d'être appuyée à propos par ses réserves.

Si en poursuivant l'ennemi le long de la circonvallation, cette cavalerie rencontre un défilé, elle se hâtera d'en occuper l'issue; et rangée en bataille, à deux ou trois cents pas en arrière, elle attendra, pour poursuivre son succès, qu'elle ait été jointe par un corps d'infanterie capable de garder le défilé, et de l'appuyer au-delà.

C'est aux ponts et autres étranglemens, qui séparent les communications des différens corps de l'armée assiégeante, que l'on devra principalement marcher; et en attendant que l'on soit assez en force dans la ligne pour cela, il faut les écraser de feux, ou les rompre par des brûlots et corps flottans, abandonnés à propos au gré des courans (1).

Si la cavalerie est repoussée, elle ira se rallier à la faveur du feu de son infanterie derrière ses réserves, d'où elle pourra essayer de nouvelles charges, ou bien attendre que toute l'armée ait pénétré et que l'ennemi soit en pleine retraite (2).

Il y aura plusieurs attaques, les unes fausses, les autres véritables, mais toutes disposées de manière à pouvoir s'entre-secourir et se rallier, en cas de revers, dans une direction commune; on emploiera au moins à chacune d'elles huit à douze bataillons pour assaillir les uns après les autres, et vingt à trente pièces de canon pour commencer l'attaque (3).

Cette affaire ainsi entamée pourra réussir, si les lignes présentant un grand circuit, devant lequel l'ennemi est obligé de se prolonger, on sait lui cacher ses dispositions et le tenir jusqu'au dernier moment dans l'incertitude sur la nature de chacune des attaques entamées (4).

(1) Duc d'Yorck. (2) *Frédéric II.*

(3) *Vauban, Montecuculli.* (4) *Frédéric II.*

En même temps, on pourra faire approcher par un côté opposé un convoi escorté d'un faible corps, qui entrera facilement dans la place, si ce côté a été dégarni, ou qui, dans le cas contraire, tiendra en échec une partie de l'armée assiégeante (1).

Si par hasard l'ennemi prenait l'épouvante et abandonnait quelque point non attaqué, il faudrait se hâter d'en profiter en y envoyant des troupes pour y faire des passages et prendre position au-dedans des lignes (2).

L'assiégeant une fois forcé et séparé, l'armée de secours, bien postée au-dedans des lignes, n'aura plus qu'à établir le plus promptement possible la communication avec la ville, pour décider la levée du siége et la retraite de l'ennemi (3).

Celle-ci s'effectuera précipitamment ou avec ordre; dans le premier cas on lâchera après les fuyards toute ou partie de la cavalerie, qui, suivie de l'infanterie marchant en bon ordre, les poursuivra l'épée dans les reins et sans relâche; dans le second cas, on se contentera de serrer l'ennemi d'assez près pour l'empêcher de ramasser son matériel et ses bagages le long de la ligne, et pour profiter du désordre que quelque mauvais passage pourrait causer dans ses rangs (4).

Pendant toute l'affaire, les généraux, officiers supérieurs et officiers particuliers resteront chacun à leur poste et à la tête des troupes dont la direction leur aura été confiée (5).

Si l'assiégeant a eu le temps de se préparer contre une pareille attaque, il est presque impossible que celle-ci réussisse, vu que de tous les autres points non attaqués de la ligne on marchera à celui qui aura été forcé (6).

(1) Eugène de Savoie, Condé. Siége de Turin, 1706. (2) *Montecuculli.*
(3) *Villars.* (4) Condé, *Frédéric II.*
(5) Montecuculli, Eugène de Savoie. (6) *Vauban.*

Il faudra donc se retirer ; ce qui sera très difficile à l'armée de secours, séparée en deux par les lignes, à travers lesquelles elle ne possèdera qu'un petit nombre de passages peu commodes et d'autant moins sûrs, qu'elle est débordée, sur chacun de ses flancs, par les portions de lignes latérales (1).

§ III. Attaque de nuit.

Si l'on prend le parti d'attaquer de nuit, c'est-à-dire à la pointe du jour, l'affaire sera bien plus sérieuse (2).

De jour, l'assiégeant, attaqué dans ses lignes, peut mettre la majeure partie de ses troupes ensemble ; mais de nuit, il n'ose point entièrement dégarnir ses quartiers ; incertain sur le nombre, la nature et le lieu des attaques, il se tient, à peu de chose près, également partout sur ses gardes, chaque quartier se bornant tout au plus à secourir son voisin ; ainsi, le jour n'arrive qu'après que les passages sont faits, c'est-à-dire, lorsque l'affaire est presque décidée (3).

Un accident qui est fort à craindre dans une pareille attaque, c'est qu'il n'arrive quelques désordres en allant aux lignes ; les affaires de nuit sont en général fort chanceuses (4).

On peut éviter ce grave inconvénient des attaques de nuit, en établissant son camp le plus près possible des lignes et des points que l'on veut attaquer, en reconnaissant d'avance, de jour, avec les officiers chargés de conduire les colonnes, plusieurs chemins parallèles, bordant le camp ennemi à demi-lieue de distance, lesquels conduiront l'armée de sa position primitive, vis-à-vis du lieu choisi pour pénétrer dans la ligne (5).

(1) *Turenne*. (2) *Vauban*, *Napoléon*. (3) *Vauban*, *Turenne*.
(4) *Napoléon*, *Turenne*. (5) *Turenne*. Siéges d'Arras, 1654. Grave, 1602.

Il est certain que si l'on arrive en ordre à cet endroit, sans donner l'éveil à l'ennemi, l'affaire réussira ; mais la grande quantité de troupes légères qui veille aujourd'hui autour de nos armées, rendra plus que jamais un tel succès difficile (1).

Il ne faut point tenter des attaques par plusieurs côtés, éloignés ou séparés les uns des autres, parce que de nuit, chacun craignant de donner le premier, attend les autres ; ainsi on laisse passer le temps, et le jour vient sans qu'on ait rien fait ; d'ailleurs, lorsqu'on ne se voit pas, on entre aisément en soupçon que les autres sont repoussés (2).

Il y aura plusieurs attaques, afin de diviser l'attention et les forces de l'ennemi, et de mettre en action le plus de monde possible ; toutes seront liées ensemble pour pouvoir mieux se communiquer, et pour le cas où l'ennemi sortirait de ses retranchemens dans l'intention d'en écraser une seule (3).

Les unes seront fausses, et deux ou trois seulement véritables ; celles-ci se composeront de quatre à douze bataillons avec artillerie et cavalerie en proportion, le tout disposé de manière à entrer dans les lignes sur le plus grand front et à ce que les troupes attaquent les unes après les autres, comme nous le verrons ci-après (4).

Quelques-unes de ces attaques ne trouveront probablement aucune opposition, ou tout au plus un petit nombre de gens dispersés, sans armes, et incapables de résister ; elles pourront donc s'établir et donner lieu aux troupes voisines, qui n'auront pu forcer de leur côté, d'entrer par le même endroit, et d'y faire promptement des passages (5).

Autant que possible, on aura habitué l'ennemi d'avance à

(1) *Turenne.* (2) *Turenne.* Siége d'Arras, 1654. (3) *Montecuculli*, Turenne. (4) *Vauban*, *Montecuculli*, *Napoléon*, Condé, Turenne. (5) *Turenne.*

n'avoir personne la nuit hors de ses lignes, et à entendre continuellement des mouvemens de troupes tout à l'entour (1).

Sous un prétexte quelconque, on fera réparer les chemins que devra suivre l'armée en allant aux lignes; des ponts seront jetés sur les ruisseaux, des rampes seront tracées dans les ravins et dans les chemins creux. Les ponts sur les ruisseaux près du camp, pourront être jetés à découvert long-temps d'avance; et afin de mieux tromper l'ennemi, on travaillera à des routes dans plusieurs directions à la fois (2).

Le bagage sera renfermé dans une partie fortifiée du camp, si l'on a assez de monde pour y laisser un détachement capable de le défendre; sinon, il aura ordre de ne pas bouger qu'il ne fasse jour, et ensuite de suivre comme il pourra selon les circonstances; les gros bagages auront été envoyés d'avance dans les places voisines (3).

L'armée de secours se mettra en marche au coucher du soleil, ou plus tard, si, en comptant deux heures par chaque lieue de chemin à faire pour arriver, et une demi-heure à une heure pour faire les passages au travers de la ligne, ceux-ci peuvent-être enlevés avant le jour (4).

Elle filera sur cinq colonnes, à demi-lieue de distance des lignes, dans le plus grand silence, et sans s'arrêter, quelque contre-temps qui survienne, de peur de donner à l'ennemi le temps de se reconnaître; il ne sera pas permis au soldat d'avoir avec lui du feu ou de fumer (5).

La première colonne, la plus rapprochée des lignes, sera composée de troupes légères, qui, sous prétexte d'éclairer l'armée, empêcheront qu'un déserteur n'aille la trahir (6).

(1) Condé. Siége de Valenciennes, 1656.
(2) Turenne, Condé. *Vauban*. Siéges de Dunkerque, 1658. Arras, 1654.
(3) Turenne, Condé: Siéges d'Arras, 1654. Valenciennes, 1656.
(4) Turenne, *Montecuculli*, *Vauban*: Siége d'Arras, 1654.
(5) Turenne, *Frédéric II*. (6) *Frédéric II*.

La seconde colonne se composera dela plus grande partie de l'infanterie; la troisième d'une portion de la cavalerie chargée de claies, de fascines et d'outils; la quatrième du reste de la cavalerie et de l'infanterie destiné à servir de réserve; la cinquième, de toute l'artillerie (1).

Autant que possible, les troupes de différentes lignes, mais d'une même attaque, marcheront à la même hauteur, ou s'y remettront, à la halte qui sera faite vis-à-vis le point d'attaque (2).

Plusieurs officiers d'état-major intelligens et bien instruits des chemins, iront en tête des colonnes pour les conduire; d'autres, avant la nuit, seront placés aux principaux passages, et y resteront pour guider les colonnes égarées, jusqu'à ce que tout le monde les ait franchis (3).

On conviendra de signaux, aussi muets que possible, pour la correspondance des différentes attaques entre elles, et de l'armée de secours avec la ville; un signe général de reconnaissance sera porté par chaque homme de l'armée, un autre également convenu pour chaque soldat de la garnison.

Les généraux commandant les différentes attaques, auront uneinstruction pour tous les événemens probables, afin d'agir dans chaque cas en conséquence. Autant que possible, le général en chef restera toujours à la même place, à trois ou quatre cents pas sur la droite ou sur la gauche d'un petit feu, lequel guidera les officiers d'état-major qui auront des rapports à lui faire ou des ordres à lui demander (4).

L'armée fera halte pendant uninstant *très court* vis-à-vis du point d'attaque, pour se remettre en ordre, ensuite elle se formera en bataille par un à droite ou un à gauche, suivant qu'elle aura marché par la gauche ou par la droite; la cava-

(1) Turenne. Siége d'Arras, 1654. (2) Turenne.
(3) *Frédéric II.* (4) *Frédéric II.*

lerie légère, composant la première colonne, démasquera le front en passant promptement sur les flancs qu'elle continuera à éclairer; après quoi on marchera promptement aux lignes, desquelles il faudra s'approcher le plus possible, sans se faire découvrir, et sans canonner pour ne pas donner l'éveil (1).

Dans cet ordre de marche, chaque bataillon de première ligne sera précédé d'une compagnie de travailleurs afin de combler le fossé, raser le parapet, et établir des rampes pour la cavalerie et l'artillerie; d'une seconde compagnie, destinée à protéger par son feu ce travail, le passage, et aussi à garder ce dernier pendant toute l'affaire (2).

Les bataillons pourront jusqu'au jour rester en colonne par division chacun d'eux attaquera le saillant d'un redan, où il se fera un passage d'une cinquantaine de mètres environ.

Chaque bataillon sera soutenu en arrière par un ou plusieurs escadrons de la première ligne de cavalerie, lesquels porteront leurs fascines et claies dans le fossé et reviendront se mettre à cinquante pas en arrière en bataille, où ils resteront jusqu'à ce que les passages soient faits, et que l'infanterie ait pris position au-delà (3).

Les restes de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, abrités autant que possible, derrière quelque couvert, à cent ou deux cents pas en arrière, feront réserve (4).

On joindra donc la ligne, dont on comblera les fossés et avant-fossés; on s'attachera à son parapet qu'on bordera extérieurement, et d'où l'on chassera l'ennemi par un feu supérieur au sien, pendant qu'avec les travailleurs on fera des ou-

(1) *Turenne*, *Montecuculli*. Siége de Grave, 1602.

(2) *Turenne*, *Montecuculli*, Eugène de Savoie. Siége d'Arras, 1654.

(3) *Turenne*, *Montecuculli*. (4) *Turenne*.

vertures au parapet pour faciliter l'entrée des troupes; le tout avant que le piquet et le secours n'arrivent (1).

On s'empressera d'éteindre les feux extérieurs; on en allumera d'autres dans le camp, sitôt qu'on y aura pénétré, et seulement là où l'ennemi résistera, afin de mieux éclairer sa destruction.

Si celui-ci fait des signaux aux quartiers voisins, on essaiera de troubler la correspondance par d'autres qu'on établira de son côté.

A droite et à gauche des attaques et après qu'elles auront été commencées, on rassemblera, derrière quelque couvert, des tambours et des trompettes qui, par leur bruit attireront le feu et l'attention de l'ennemi (2).

Quelle que soit la contenance de l'assiégeant, la cavalerie après avoir pénétré dans la ligne, formera ses escadrons en avant à la faveur de l'infanterie qui demeurera en bataille, et l'on ne devra pas (selon Frédéric II), faire feu avant le jour (3).

Si tout réussi jusqu'alors la suite de l'attaque se conduit dès qu'il fait jour, conformément aux principes du paragraphe précédent.

Mais dans une pareille entreprise, le désordre est souvent si grand, il se met tant de terreur dans l'esprit du soldat, et il y a si grande facilité pour les lâches à se cacher et à ne pas faire leur devoir, que si l'assiégeant arrive des quartiers voisins avec quelques troupes et du canon en ordre, il pourra forcer l'armée de secours soit à fuir à vau de route, soit à se jeter dans la place où elle ne tardera pas à se rendre faute de vivres et de munitions (4).

Dès qu'il fera jour, on tirera simplement aux ailes de cavalerie pour obliger les hommes à abandonner leurs chevaux

(1) *Turenne*, *Vauban*. (2) duc d'Yorck : siége d'Arras, 1654.
(3) *Turenne*. (4) *Turenne*, Yorck. *Napoléon*, *Frédéric II*, Condé.

[illegible] etc.

[illegible] et alors [illegible]

[illegible] au-delà [illegible] ensuite [illegible] pour pro- [illegible] occupera [illegible] la séparation [illegible] avec la [illegible]

[illegible] laisser [illegible] toute assurance, [illegible] beau [illegible] campagne en [illegible] entiè- [illegible]

(1) [illegible]
(2) [illegible] Loude
(3) [illegible]

[illegible]

Chef de Bataillon, au 14e d'infanterie légère.

(La suite au prochain Numéro.)



HISTOIRE.

SOUVENIRS

MILITAIRES ET POLITIQUES

DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL ALLIX.

(Vingt-septième article.)

C'est selon moi un phénomène très extraordinaire, que la restauration des Bourbons ait eu en France une aussi longue existence qu'elle en a eu ; non seulement elle péchait par sa base, plus exactement, elle n'avait en France aucun appui. Elle ne pouvait avoir, ou plutôt, elle n'avait pas d'autre soutien que la trahison, et l'appui des armées étrangères, ce qui, chez une nation spirituelle, fière, et sentant vivement sa force et sa dignité, équivaut de la manière la plus absolue à n'avoir aucune base.

Or, en toutes choses et surtout en politique, comme dans la science de la guerre, toute puissance sans base a toujours été, est, et sera toujours une puissance éphémère, comme une armée sans base, quelque nombreuse qu'elle puisse être, ne peut espérer des succès durables.

En vain les Bourbons ont ils cherché une base dans le droit divin et dans une antique possession. Depuis long-temps la raison humaine a fait justice de cette tradition de l'erreur, qui d'ailleurs ne repose que sur un mensonge; et à cette erreur ils ont ajouté un si grand nombre de fautes politiques,

ils ont tellement blessé l'honneur national, et les intérêts des masses par tous et chacun des actes de leur administration, que, je le répète, la raison la plus attentive ne peut concevoir comment leur existence politique a eu en France une aussi longue durée.

Par les traités antérieurs à l'empire, la France était en possession de ses limites naturelles qui sont le Rhin et les Alpes. Cette possession n'était, pour la France, qu'une juste indemnité de tous les sacrifices qu'elle a faits pour conquérir sa liberté, et conserver son indépendance contre des agressions iniques, et couvrir ses frontières les plus menacées. La restauration se hâte d'abord d'abandonner des possessions si légitimement acquises; la loi française imposait aux souverains, quels qu'ils fussent, de jurer sur l'autel de la patrie de les conserver.

Je me trouvais à Paris, lorsque le *Moniteur* publia ce lâche abandon de nos limites naturelles, et l'oubli du sang de six millions de Français morts sur les champs de bataille. J'observais avec soin les physionomies. La consternation était sur toutes les figures, le comte d'Artois en signant cette lâcheté aurait pourtant dû penser que l'on n'insulte pas aussi gravement une nation comme la nation française avec impunité.

Cette première faute de la restauration a eu toutes ses conséquences naturelles, cela devait être; et la restauration à marché de bévues en bévues jusqu'à ce qu'enfin la mesure fût comblée. Comme elle n'avait aucune racine en France, elle fût réduite à s'appuyer sur la noblesse et le clergé, dont les opinions et les intérêts étaient en opposition avec les opinions et les intérêts des masses, ou autrement, qui avaient des racines encore plus pourries que les racines de la restauration. Tout ce qu'à tenté la restauration, en faveur du clergé et de la noblesse, toutes les richesses qu'elle leur a

prodiguées, ont constamment tourné à son propre détriment car elle ne pouvait enrichir ces deux classes qu'avec l'argent du peuple et en le pressurant outre mesure. Ce qui tournait toujours à la perte de la restauration.

La première tentavive qu'elle fit, dans son intérêt, et dans l'intérêt de la noblesse et du clergé, fut d'enchaîner la liberté de la presse, et de modifier l'article 8 de la Charte octroyée. La tentative était hardie, elle était même audacieuse; mais elle échoua même dans des chambres peu patriotiques qui avaient lâchement prêté les mains aux succès des armées étrangères pour ramener la restauration.

Ces chambres n'avaient pu manquer d'observer dans les actes même du gouvernement, que la Charte octroyée était un leurre, un acte d'hypocrisie que l'on se proposait de déchirer aussitôt que l'on en trouverait une occasion favorable ; partout l'émigration réclamait ses propiétés vendues ; partout le clergé réclamait ses dîmes et ses propriétés que l'assemblée constituante avait déclaré propriétés de l'état ; partout, jusque dans les moindres hameaux, l'inquiétude sur l'avenir était à son dernier degré et je puis le dire avec vérité, je le dis surtout avec une entière conviction, la noblesse et le clergé ont encore fait plus de mal à la restauration que la restauration ne s'en est fait elle-même.

Le 18 mars 1815 au matin, j'étais à Auxerre dans le salon de Napoléon et seul avec lui, j'y étais depuis environ une demi-heure, lorsqu'entra le maréchal Ney (1) : il demanda

(1) Ce dont j'ai été témoin ce jour-là est digne de mention. Napoléon et moi nous étions à la fenêtre au fond du salon. Dès que l'huissier de service eut annoncé le maréchal Ney, l'empereur se retourne aussitôt, et ils se précipitent dans les bras l'un de l'autre ; ils se tiennent embrassés pendant plus d'un quart d'heure sans se dire un seul mot : mais les larmes coulaient de part et d'autre Le maréchal Ney rompit le premier le silence : « *Ne croyez*

à l'empereur : Qui a pu vous déterminer à former une entreprise où vous deviez mille fois périr. *La lecture du Moniteur*, répondit froidement Napoléon, *j'ai vu que tous les actes du gouvernement des Bourbons étaient contraires et en opposition aux intérêts nationaux, et je suis resté convaincu que la France était à moi : je ne me suis pas trompé, comme vous voyez.*

J'étais le 10 mars chez une de mes voisines, le curé du village vint lui annoncer le débarquement de Napoléon à Cannes, je plaidai le faux pour savoir le vrai, et je soutins que la chose n'était pas possible. Le curé me prouva très bien que la chose était, alors je lui répliquai : *Si vous dites*

» *pas*, *sire*, dit-il, *que ce soit par amour pour les Bourbons que j'aie accepté un commandement contre vous. Ils ont eu l'indignité de dire, dans leur* » Cabinet de Saint-Cloud, *que ma femme était une p....n et que mes enfans* » *étaient des bâtards.* Je suis un enfant de la révolution, et je suis dévoué à » mon pays. Je croyais remplir un devoir de Français en vous combattant. Je » l'avais promis : mais mes troupes ont mieux vu que moi, elles m'ont tiré de » mon erreur; elles m'ont forcé de publier la proclamation que je vous ai » envoyée, parce que j'ai senti que ce qui était important, c'était d'éviter à » tout prix la guerre civile et de nous rallier tous sous le drapeau de nos anciennes victoires. » Avant l'arrivée du maréchal Ney, je disais à Napoléon : « Je pense que si j'eusse été à Grenoble à la place du général Marchand, les » choses ne s'y seraient pas passées comme elles s'y sont passées. — Qu'auriez-vous fait? — D'abord, je n'aurais pas fait la sottise d'envoyer au-devant » de vous un bataillon au défilé de la Mure, car c'était l'envoyer à vos ordres. » — Vous avez raison : ensuite qu'auriez-vous fait? — J'aurais connu l'esprit » de ma troupe, et j'aurais fait, de tout ce qui m'aurait paru suspect, des détachemens sur ma droite et sur ma gauche, et j'aurais marché contre vous » avec les troupes dont je me serais cru certain. — Et après, qu'auriez-vous » fait? — Je vous aurais tué. — Vous ne l'auriez pas fait, Allix. — Si, » morbleu, je ne pourrais jamais trouver une plus belle occasion d'immortaliser mon nom. » L'empereur me donna son petit soufflet d'usage quand il était content. Et je lui faisais là un très beau compliment, et d'autant plus beau qu'il n'était nullement préparé. Je doute que ses lâches courtisans lui en aient jamais fait un pareil.

la vérité, l'empereur est aujourd'hui à Lyon, et dans dix jours il sera à Paris. Ma prédiction se réalisa et il était en effet impossible qu'il en fût autrement, tant l'exaspération des esprits était forte et puissante contre la restauration, et ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que c'était dans les masses du peuple que cette exaspération était portée à un plus haut degré, sans doute parce que leur bons sens leur faisait mieux ressentir l'humiliation d'avoir été forcé de recevoir un gouvernement que la France avaient proscrit, de la main de ses ennemis, que la noblesse et le clergé appelaient leurs alliés. Les masses seules se ressouvenaient que la guerre inique que la France avait eu à supporter pour conserver son indépendance lui avait coûté six millions de ses enfans, et que c'était les Bourbons qui avait sacrifié cette indépendance et la gloire nationale à leurs intérêts particuliers.

Le retour de Napoléon et sa marche triomphale de Cannes à Paris auraient dû démontrer à la dynastie des Bourbons, et à ses appuis naturels, la noblesse et le clergé, qu'ils n'avaient en France, ni les uns ni les autres, aucun appui durable, et que le seul soutien de cette dynastie ne pouvait se trouver ailleurs que dans les intérêts généraux de l'état; mais ils ne s'occupèrent que de l'intérêt de la noblesse, du clergé, dans la première comme dans la seconde restauration, et c'est ce qui a perdu l'une et l'autre.

Les Bourbons sentirent bien eux-mêmes, malgré leur stupide politique, après l'événement du 20 mars, qu'ils étaient sans appui en France; ils renouèrent donc la coalition de 1815, que la France aurait vaincue sans plusieurs fautes militaires que je dois signaler ici.

La première de toutes fut commise par Napoléon lui-même. Son ministère lui persuada qu'il pourrait éviter la guerre par des négociations politiques, et en renonçant aux

limites naturelles de la France, condition qui lui avait été proposée au congrés de Châtillon, et qu'il avait eu le bon esprit de rejeter comme contraire à son serment et aux lois françaises. En renonçant à nos frontières naturelles en 1815, et en croyant par cette renonciation pouvoir éviter la guerre, il fit exactement la même faute militaire dans laquelle persiste notre gouvernement actuel depuis plus d'un an. Il existe en Europe deux principes inconciliables, entre lesquels il n'y a et il ne peut exister aucune affinité : LE PRINCIPE DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET LE PRINCIPE DU POUVOIR ABSOLU. Depuis plus de quarante ans la France a proclamé le premier de ces principes : elle marche à la tête de la régénération politique de l'Europe; elle ne peut soutenir ce principe, qui est la base de sa vie et de son existence contre les rois absolus, que par les armes. Napoléon savait pourtant mieux que personne que les guerres des coalitions toujours renaissantes contre la France depuis vingt-cinq ans n'avaient d'autre objet, d'autre but que de renverser en France le principe à qui il devait lui-même toute son existence politique; il n'aurait donc pas dû se laisser tromper par l'espoir fallacieux de conserver ou d'obtenir une paix qu'il était impossible d'espérer et d'obtenir. Ainsi, après le 20 mars 1815, au lieu de rester trois mois à Paris inactif, au lieu de convoquer des chambres qui l'ont trahi, s'il eût laissé à ses ministres le soin de l'administration intérieure, et l'ordre de lui donner les renforts de troupes dont il avait besoin, s'il eût marché avec toutes les troupes disponibles sur le Rhin, il en aurait repris la rive gauche sans coup férir; il n'aurait eu à combattre que l'armée des Pays-Bas qui n'était pas en état de lui résister : il n'aurait pas laissé occuper la Belgique par les armées de Wellington et de Blucher; il aurait pris sur la rive gauche du Rhin la position défensive la plus formidable,

et pendant ce temps là, les ministres eussent mis en mouvement toutes les ressources de la France; et enfin la funeste bataille de Waterloo n'aurait pas eu lieu.

Napoléon se manqua à lui-même, ou plutôt il manqua à sa destinée, en restant inactif trois mois à Paris; mais je dois tout dire : cette faute si grande fut bien moins la sienne que celle de son conseil des ministres; elle fut aussi celle de l'opinion publique égarée. Les ennemis de la France, ou ce qui est la même chose, les amis de la restauration répandaient par tous leurs échos les bruits les plus sinistres contre les intentions de Napoléon. Les uns l'accusaient de vouloir perpétuer la tyrannie en France, les autres d'aimer trop la guerre, comme si dans la position où se trouvait alors la France, la guerre n'était pas pour elle de première nécessité. Napoléon aurait dû penser que le principe qui nous avait suscité tant de guerres, était toujours en vigueur chez les différens souverains de l'Europe. Ce principe était celui de la souverainneté des rois contre la souveraineté des peules, et ces deux principes resteront toujours en guerre aussi long-temps que l'un des deux n'aura pas vaincu l'autre.

Ce fut donc de la part de l'empereur une illusion bien funeste que d'avoir cru possible le maintien de la paix. Le seul moyen de l'obtenir était de ressaisir à l'instant nos frontières naturelles, et d'augmenter nos forces de toute la population et des ressources que nous offrent si naturellement les territoires qui avaient été arrachés à la France par les honteux traités de 1814 et 1815.

Après la bataille de juillet, en 1830, le nouveau gouvernement français a adopté le même système que Napoléon avait suivi en 1815. Le nouveau gouvernement s'est même servi de la conduite de Napoléon pour motiver ou excuser la sienne propre. Fasse le ciel que ces deux conduites exactement

les mêmes dans leur cause : l'espoir de conserver la paix, n'aient pas les mêmes conséquences dans leurs effets. En 1830 comme en 1815, la France pouvait avec la plus grande facilité, et même avec plus de facilité qu'en 1815, réoccuper ses frontières naturelles. Toute la rive gauche du Rhin et le sommet des Alpes nous tendaient les bras, et nous auraient reçus non seulement avec joie, mais auraient ajouté à nos propres forces toute une population indignée, comme nous, de supporter le joug de la Sainte-Alliance, et dont nous n'aurions pas eu même à combattre les troupes qui n'étaient pas réunies et qui n'étaient pas même en état de se réunir. Il ne fallait pas alors que la France mît en mouvement cinquante mille hommes pour obtenir les plus éclatans succès, les succès les plus décisifs, nous aurions appuyé et soutenu nos alliés naturels, en Allemagne, en Italie et en Pologne, qui eussent été pour nous des auxiliaires puissans : tandis que par le système adopté, nous avons à craindre aujourd'hui que ces alliés naturels ne se trouvent dans la nécessité de tourner leurs armes contre nous, placés qu'ils sont au milieu des troupes de la Sainte-Alliance, et occupés qu'ils sont par elles. Enfin, en 1830 comme en 1815, le gouvernement français a permis aux troupes de la Sainte-Alliance de se masser sur nos frontières et de s'échelonner contre nous, en sorte qu'au moment où la guerre éclatera (et elle est inévitable), nous aurons à combattre, dès le début, des armées nombreuses, préparées de longue main, et non pas de faibles détachemens, comme la chose aurait eu lieu en 1830, époque où les faibles détachemens épars sur la rive gauche du Rhin, et surpris dans leurs cantonnemens et garnisons, n'étaient capables d'aucune résistance. Je le dis à regret, mais je le dis avec conviction : je n'ai jamais rien compris, et je comprends encore moins aujourd'hui, malgré de

profondes méditations sur la matière, quels ont été les motifs qui ont pu déterminer le gouvernement français à l'inaction dans une occasion si importante ; et je le dis avec la même conviction : aucun des motifs allégués par le ministère dans différentes circonstances, ne m'a paru suffisant pour excuser cette inaction, surtout lorsque le ministère ne pouvait ignorer les dispositions de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin, et qu'il savait que l'armée russe, comme la plus éloignée de nos frontières, était déjà en marche pour se rallier aux armées prussiennes autrichiennes et autres, et toutes ces armées seraient bien certainement aujourd'hui en France ou sur nos frontières, sans le courage de l'héroïque Pologne.

Je ne conçois pas davantage la politique française à l'égard de l'Angleterre. Croire à l'amitié de cette puissance me paraît un de ces contre-sens impossibles à définir. Chacun sait que la politique anglaise est, dans toutes les circonstances, de tout sacrifier à ses intérêts commerciaux, qui font sa puissance réelle ; là est son principe de vie, et il est absurde de supposer qu'elle y renonce jamais. Ainsi ces mêmes intérêts commerciaux l'obligent à affaiblir, par tous les moyens, les intérêts commerciaux de la France, et par conséquent à la placer dans la nécessité de porter toute son attention à préserver son territoire d'une invasion étrangère par ses frontières de l'est et du nord, et de sacrifier son commerce même à ce premier besoin ; et par ce motif, qui me paraît décisif, l'Angleterre, si elle n'est pas l'alliée des ennemis naturels de la France, ne manquera jamais de les exciter contre elle.

Si immédiatement après la bataille de juillet, une armée française eût été dirigée sur le Rhin et une autre plus faible sur les Alpes, le succès, comme je l'ai déja dit, était indubitable ; c'eût été un fait accompli et aussi complètement accompli que l'expulsion de la branche aînée des Bourbons,

et les puissances absolues ne nous en auraient ni plus ni moins haïs, mais les moyens de notre défense eussent été doublés par la reprise de possession du territoire dont la France a été privé en 1814 et 1815, et par l'énergie qu'aurait inspirée à notre nation la réoccupation des territoires qui lui appartiennent de droit; (car, je le répète, les traités de 1814 et 1815 sont nuls), et ces territoires lui auraient en outre appartenu de fait, et en outre encore, la France n'aurait pas subi l'humiliation et la honte de se traîner ignominieusement à la suite des protocoles de la Sainte-Alliance.

L'opinion que j'émets ici sur la grave question que j'agite, je l'émets de bonne foi, de conviction pleine et entière; je l'émets parce que la reprise de possession de nos limites naturelles, dès 1830, m'a toujours paru et me paraît encore aujourd'hui le seul moyen que la France puisse avoir d'éviter la guerre; en possession de ses limites naturelles, la France eût exercé toute l'influence de sa puissance sur ses alliés au-delà du Rhin et des Alpes, et si une nouvelle coalition s'était formée contre elle, chose peu probable, il eût été impossible aux troupes russes d'entrer en ligne avant que l'Autriche et la Prusse n'eussent été vaincues. Mais j'en ai assez dit sur cette question, et j'en reviens à la campagne de 1815.

Par le plan de campagne que l'empereur avait adopté, le succès de la guerre ne paraissait nullement douteux, et il n'a fallu rien moins que la faute et l'inaction de Grouchy le 13 juin, et le mal entendu du maréchal Ney, dans la journée du 16, pour que cette campagne n'ait pas eu le résultat nécessaire qu'elle devait avoir; mais je dois reprendre les choses de plus haut.

Les différens corps destinés à former la grande armée, avaient été organisés et disposés dès les premiers jours d'avril,

sur notre frontière du nord, depuis Dunkerque jusqu'à Metz, ou entre la mer et la Moselle; tous ces corps, par des mouvemens stratégiques de droite et de gauche sur le centre, se trouvaient réunis dans la journée du 14 juin sur la Sambre, dans les environs de Maubeuge et Charleroi.

De leur côté, les armées prussienne et anglaise occupaient les positions suivantes : savoir, l'armée prussienne sur la gauche de la Sambre, sa droite à Fleurus et sa gauche à Namur, où était le quartier-général de Blucher; elle était disséminée dans ses cantonnemens. L'armée anglaise occucupait Bruxelles, où se trouvait le quartier-général de Wellington, et elle était, comme l'armée prussienne, disséminée dans ses cantonnemens.

Les deux généraux ennemis étaient si mal informés de ce qui se passait dans l'armée française, qu'ils ignoraient même la réunion de cette armée sur la rive droite de la Sambre, et que l'empereur y fût arrivé ; ils n'apprirent le commencement des hostilités que par le passage de la Sambre, qui eut lieu dans la nuit du 14 au 15 juin, à Marchiennes-au-Pont, à Charleroi et au Chatelet ; mais les troupes prussiennes et anglaises étaient trop dispersées, trop décousues, pour qu'elles pussent se réunir à temps, et cette dispersion et ce décousu prouvent que Blucher et Wellington avaient peu étudié le terrain sur lequel ils avaient à combattre, ou qu'ils manquaient de tous talens militaires.

Napoléon comprit très-bien l'avantage qu'il pouvait tirer du vicieux dispositif de ses adversaires; il fit le sien en conséquence, et c'est ici que commence le mouvement stratégique de la campagne de l'armée française, pour combattre d'abord, et rejeter sur la droite de la Meuse l'armée prussienne, que Blucher rassemblait en toute hâte à Ligny, en arrière de Fleurus. Dans la journée du 15, Napoléon dirige sa gauche commandée par Ney, sur la route de Charleroi à

Bruxelles, et cette gauche passe la nuit à Fresnes, Gosselies et Jumet, où elle se trouvait sur la droite de l'armée prussienne, qui s'appuyait à Sombref. Napoléon place son centre en avant des bois de Lambusart, ayant le général Gérard à sa droite. Le matin du 16, Napoléon ordonna au maréchal Ney de se porter aux Quatre-Bras, pour intercepter la communication entre Blucher et Wellington, et être en mesure de venir attaquer la droite de l'armée prussienne qui occupait Sombref; par ce dispositif, il est évident que l'intention de l'empereur était d'attaquer l'armée prussienne par sa droite et de la rejeter sur Namur, car il est certain que si le comte d'Erlon, comme l'empereur l'avait ordonné, se fût porté des Quatre-Bras sur Sombref et sur les derrières de l'armée prussienne, toute autre retraite eût été interdite au général prussien, attendu que la route de Sombref à Namur est à peu près la seule praticable à une armée.

Mais l'empereur ne voulant pas laisser le temps à Blucher de former ses lignes de bataille, se détermine à l'attaquer de front, et par sa gauche, espérant toujours que les troupes du maréchal Ney, à qui il en avait réitéré l'ordre, arriveraient à temps à Sombref et sur les derrières de l'armée prussienne; mais par un mal entendu difficile à bien expliquer, entre le maréchal Ney et le comte d'Erlon, celui-ci n'avait pas suivi le maréchal Ney aux Quatre-Bras, et par suite de ce mal entendu, le premier corps d'armée ne put prendre une part active à la bataille, faute ou plutôt à cause de ce mal entendu, et Blucher, complètement battu à Ligny, eut la faculté de pouvoir se retirer à Wavres, en descendant la rive droite de la Dyle.

Ce mal entendu eut de grandes conséquences, puisqu'il en résulta que Blucher put venir prendre part à la bataille de Waterloo; mais malgré le mal entendu, et malgré l'événement, il n'en reste pas moins vrai, pas moins démontré que

les mouvemens stratégiques ordonnés par Napoléon avant la bataille de Ligny, étaient d'une grande profondeur et dignes en tout du grand capitaine qui les avait ordonnés. La conséquence de ces mouvemens était que les armées anglaise et prussienne eussent été à toujours séparées, et que l'armée française, placée à Bruxelles, entre elles deux, les eût manœuvrées l'une après l'autre, de la même manière que le général Bonaparte manœuvra à Lonato et à Castiglione les armées autrichiennes commandées par Davidowich et Wurmser, ou encore de la même manière que dans la campagne de l'an VII, Souwarow, manœuvra les armées françaises commandées par les généraux Macdonald et Joubert, à l'époque des batailles de la Trébia et de Novi.

Il serait nécessairement résulté des mouvemens stratégiques de Napoléon, que l'armée anglaise eût été rejetée sur le littoral de la mer, et que l'armée prussienne eût été rejetée au-delà du Rhin, et par conséquent ces deux armées eussent été dans l'impossibilité de se prêter aucun appui réciproque; mais la fatalité en ordonna autrement. Après la bataille de Ligny, l'empereur chargea le maréchal Grouchy d'observer l'armée prussienne avec la cavalerie d'Excelmans et les deux corps d'armée commandés par les généraux Gérard et Vandamme : ce qui dans le langage militaire signifie que Grouchy devait suivre l'armée prussienne d'assez près et l'occuper de manière à ce qu'elle ne pût faire sa jonction avec l'armée anglaise, qui était alors dans les environs de Bruxelles, et l'empereur marcha de sa personne avec son centre, sa gauche et sa réserve sur l'armée anglaise qu'il rencontra à Mont-Saint-Jean.

Le maréchal Grouchy mit plus que de la mollesse, plus que de la lenteur dans sa poursuite de l'armée prussienne : d'abord il crut que les Prussiens se retiraient sur Namur, ce qui lui fit perdre un temps précieux. C'étaient les équi-

pages de l'armée prussienne qui prirent cette direction. Les troupes combattantes prirent leur retraite sur Wavres, où Excelmans les suivit. Le maréchal Grouchy fit la faute de faire marcher toutes ses troupes par un seul et même chemin; ce qui en entravait la marche et facilitait la marche rétrograde de Blucher, qui, s'il avait été poursuivi avec plus de vigueur, eût été dans la nécessité de s'arrêter et de prendre des positions défensives à l'effet d'assurer sa retraite, d'où il serait résulté que Blucher eût été dans l'*impossibilité* de se rallier à l'armée anglaise dans la journée du 18; *ce fut* là la première faute du maréchal Grouchy.

La seconde, bien plus grave que la première, fut d'être resté inactif pendant toute la journée du 18; il savait que Blucher était à Wavres, et à trois ou quatre lieues de Mont-Saint-Jean et de Waterloo, et par conséquent dans la position la plus avantageuse pour se porter par un mouvement à droite, sur le flanc droit, ou sur les derrières de l'armée française; que c'était par conséquent à lui, Grouchy, qui alors se trouvait à Moustier et Sainte-Marie, de passer de la droite sur la gauche de la Dyle, et de s'y placer de manière à rendre impossible la jonction de Blucher avec Wellington, et il devait agir ainsi, surtout dès qu'il eut entendu les premiers coups de canon de Waterloo. Il aurait dû imiter le comte d'Erlon qui, le 16 juin, abandonné sans ordres à Gosselies et à Jumel, marcha de son propre mouvement sur Ligny, au premier coup de canon qu'il entendit. Le maréchal Grouchy n'aurait pas eu d'ordres positifs, il en aurait même eu de contraires, que cela ne l'eût pas dispensé de passer à la droite et à la gauche de la Dyle. Car c'était le seul moyen qu'il pût avoir d'exécuter l'ordre général qu'il avait d'observer l'armée prussienne.

Mais il est impossible de supposer que le maréchal Grouchy

n'ait pas rendu compte à l'empereur dans la journée du 17, et dans la matinée du 18, de sa position et de la position de Blucher à Wavres. Il est encore plus impossible de supposer que l'empereur ne lui ait adressé aucune ordre dans la matinée du 18, pendant qu'il faisait les dispositions pour la bataille. En vain dirait-on, pour la justification de Grouchy, qu'il n'aurait pas reçu des ordres; l'on répondra toujours qu'il n'en avait pas besoin. Il n'était pas à trois lieues de Mont-Saint-Jean, et en entendait le canon; il savait enfin que Blucher était à Wavres, et qu'il ne pouvait pas marcher à Wellington.

La bataille de Waterloo, commencée vers une heure après midi, était complétement gagnée vers les six heures du soir, lorsque l'on rendit compte à l'empereur que les troupes se montraient sur son flanc droit. *Ce n'est rien*, répondit-il, *c'est Grouchy qui arrive.* L'Empereur l'attendait donc: il avait donc donné des ordres (1), et il est absolument impossible qu'il n'en eût pas donné, et que ces ordres ne fussent pas arrivés à leur destination. C'est donc le maréchal Grouchy, et le maréchal Grouchy seul, dont l'inaction fut si fatale dans la journée du 18 juin 1815, qui a à se reprocher la perte de la bataille de Waterloo, et ce reproche qu'il aura toujours sur son cœur et que l'histoire ne man-

(1) Je connais la manière et les précautions que l'empereur prenait avant ou pendant les batailles, pour être certain que ses ordres arrivaient. Il les réitérait constamment trois fois. Ayant toujours derrière lui ses aides-de-camp ou ses officiers d'ordonnance, il en faisait appeler un et lui disait : *Vous irez dire à M. le maréchal ou à M. le général un tel qu'il fasse tel ou tel mouvement.* L'officier commandé répétait ainsi le commandement : *J'irai dire à M. le maréchal ou à M. le général un tel, qu'il fasse tel ou tel mouvement. Partez*, disait alors l'empereur. Un instant après; il en appelait un second, puis un troisième, et répétait le même ordre; et c'est ainsi qu'il était certain que ses ordres ne pouvaient manquer d'arriver.

quera pas de lui faire avec beaucoup d'amertune, est d'autant plus grave que ses lieutenans, les généraux Excelmans, Gérard et Vandamme, l'ont inutilement sollicité, dans toute la journée du 18, de passer de la droite à la gauche de la Dyle, et de se porter sur Saint-Lambert, où il aurait arrêté sur cul l'armée de Blucher dans le marais de Rixenfort et de Bierge, que cette armée prussienne était obligée de traverser pour parvenir de Wavres à Mont-Saint-Jean.

Loin de moi ! et je supplie mes lecteurs de le croire, loin de moi la pensée qu'il y ait eu dans la conduite du maréchal Grouchy, dans cette circonstance si grave, aucune intention criminelle ! Je le connais depuis trente-trois ans, que je servais alors sous ses ordres, il était alors, comme il l'a toujours été, l'un de nos plus brillants officiers de cavalerie, sa gloire militaire n'a pas besoin de justification, ses nombreuses blessures constatent sa valeur ; mais il faut dire de lui avec le poète :

Tel brille au second rang, qui s'éclipse au premier.

En un mot, j'en suis convaincu, si, au lieu du maréchal Grouchy, la droite de l'armée française eût été commandée par un caporal, cette droite eût passé la Dyle et aurait empêché l'armée prussienne de venir prendre part à la bataille de Waterloo.

Le lieutenant-général ALLIX.

(*La suite à un prochain Numéro.*)



MÉLANGES.

MISSION

DU COMMANDANT DU GÉNIE GUY, A TUNIS.

LETTRE DE CRÉANCE.

ARMÉE D'EXPÉDITION D'AFRIQUE.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Au quartier-général, à Alger, le 23 décembre 1830.

M. le chef de bataillon du génie Guy se rendra à Tunis pour y remplir la mission dont il est chargé par le général en chef.

Il aura, sous ses ordres, M. le capitaine d'artillerie Lugan, officier d'ordonnance, et M. le capitaine d'artillerie Guy, son frère. Celui-ci le rejoindra à Tunis, à son retour d'Oran.

L'objet de la mission de M. Guy est de seconder les opérations du prince de Tunis, nommé bey de Constantine par le général en chef, et de l'accompagner dans sa marche sur Constantine.

Dès que le prince de Tunis, bey de Constantine, sera en possession de son beylick, le chef de bataillon Guy se rendra près du général en chef, pour rendre compte de sa mission.

Pendant sa mission, il sera l'intermédiaire des ordres du général en chef, près du bey de Constantine. Il rendra compte directement au général en chef de l'exécution des ordres

qu'il aura été chargé de transmettre au bey. Il le tiendra, de plus, constamment au courant des opérations du prince de Tunis, nommé bey de Constantine.

Le présent ordre lui servira de lettre de créance près du bey de Constantine; cet ordre lui est donné en double, afin qu'il en laisse un au prince bey.

Par ordre du général en chef,

Le lieutenant-général, chef de l'état-major-général,

M.-J.-R. DELORT.

RAPPORT

A M. LE MARÉCHAL CLAUZEL,

SUR LA MISSION POLITICO-MILITAIRE DE TUNIS.

Monsieur le maréchal,

Pour obéir aux instructions que vous m'avez fait remettre à mon départ d'Alger, je vais avoir l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier à la fin de l'année passée.

Destiné à seconder les opérations, contre Constantine, du prince tunisien que vous veniez de nommer bey de cette province, je comptais sur les relations que j'avais établies dans cette régence, à mon premier voyage, et sur les ressources locales, pour obtenir un heureux résultat. Vous aviez, en outre, jugé convenable de me confier deux pièces d'artillerie de montagne, et des outils et instrumens du génie; et vous aviez mis sous mes ordres M. Lugan, officier d'artillerie.

A notre arrivée à Tunis, le sabtaba ou premier ministre était absent. Je dois dire que nous fûmes reçus par les beys avec quelque froideur, tant de la part de Sidy-Asshein, bey régnant, que de celle de Sidy-Moustapha, son frère, quoique nous eussions été demandés officiellement en leur nom par leur ambassadeur. Le consul de France voulut attribuer cette froideur à la réserve orientale et à l'hésitation qu'éprouvaient ces princes au moment de conclure un traité qui pouvait les compromettre auprès du sultan. Je serais fondé à l'attribuer à d'autres motifs étrangers aux intérêts de ces princes, dont je n'ai eu qu'à me louer.

Quoiqu'il en soit, le premier ministre (Sidy-Schekir) arriva bientôt, et l'aspect des choses changea. C'est un mamelouck d'une grande capacité et d'une énergie peu commune, même dans l'Orient : il jouit de toute la confiance du prince dont il a rétabli les affaires. Les difficultés de l'entreprise ne le rebutèrent point ; et à notre première entrevue, fut arrêtée la formation de troupes d'artillerie et du génie ; il me proposa, de lui-même, d'organiser des troupes d'infanterie ; et comme il n'y avait pas un moment à perdre, il fut convenu que nous commencerions trois jours après, à la Mohamédie, résidence à quatre lieues de Tunis, du côté opposé aux ruines de Carthage.

Il fallut dresser tout le monde, officiers et soldats, et je dus commencer par l'exercice du fusil. Heureusement les habitans de ces contrées, habitués aux armes de bonne heure, apportent à nos exercices un goût naturel et une dextérité remarquable. Je demandai des mameloucks du Bardo, caste privilégiée du pays, pour remplir les places d'officiers ; et les soldats furent pris parmi les Zouaves, les Turcs, les Bedouins, et principalement parmi les Maures qui habitent les villes de la régence : les plus intelligens devinrent sous-of-

ficiers et instructeurs, et cette organisation marcha bientôt d'une manière satisfaisante.

Au bout d'un mois, les troupes de l'artillerie et du génie commencèrent leur instruction spéciale : mais je dus décider qu'elles seraient dressées simultanément aux travaux de sape, à la manœuvre du canon, et même aux plus simples travaux des mines. Cette fusion des deux armes, utile dans un petit état, se trouvait ici indispensable. J'avais choisi pour ces deux corps les hommes les plus intelligens parmi les premiers arrivés, et leur nombre ne pouvait être fort considérable : il fallait un choix tout particulier pour obtenir des résultats en si peu de temps.

Les troupes du génie devaient m'être utiles à cause de la difficulté des chemins, des nombreuses rivières que nous devions franchir, et surtout des obstacles à prévoir devant Constantine et devant Bonne : mais en ligne, il était nécessaire qu'elles pussent aussi seconder l'artillerie. Je m'étais décidé à compléter à six pièces la petite batterie de montagne que vous m'aviez confiée, et connaissant toute l'influence du canon et surtout des obus sur les Bédouins, j'avais ordonné à M. Lugan de rechercher et réunir de quoi former une batterie d'avant-garde de quatre pièces, et une batterie ordinaire de six pièces, dont deux obusiers.

Les troupes d'artillerie et du génie furent donc dressées à la manœuvre du canon comme aux travaux des sapeurs : j'en donnai le commandement à M. Lugan. Je formai, des troupes d'infanterie, deux bataillons ; je crus agir avantageusement sur l'imagination vive de ces Orientaux, en leur créant une musique militaire. Je pensais d'ailleurs qu'on n'apprendrait pas sans intérêt en France, que c'était au chant national français que ces troupes défilaient devant les princes du pays, et qu'elles auraient franchi plus tard le Bagrada.

A mon départ, toutes ces troupes exécutaient le maniement des armes avec une rare précision ; elles marchaient fort bien, et manœuvraient d'une manière suffisante.

Dans un pays où tout était à créer, je ne pouvais m'arrêter long-temps à de semblables détails. Il fallait s'occuper aussi du matériel. J'ordonnai à M. Lugan de se rendre aux arsenaux de la Goulette et du Bardo, pour y réunir, compléter et rectifier tout le matériel d'artillerie fixé. Le sabtaba fit arriver à l'arsenal de la Goulette des ouvriers en bois et en fer de Bizerte et de Tunis, et nous eûmes bientôt la batterie de montagne ; les deux autres arrivèrent successivement à la Mohamédie. Mais M. Lugan dut refaire ou réparer plusieurs affûts, construire à neuf les caissons, et faire confectionner de nouveaux attelages.

Pendant ce temps, je faisais fabriquer à la Casauba de Tunis des outils de pionniers, quelques outils de mineurs, des baïonnettes (car le bey avait dix mille fusils français sans une baïonnette.) Je fis faire pour chaque soldat régulier un sac, un bidon, une giberne, deux paires de souliers. On confectionna de nouvelles tentes, des rateliers d'armes, etc., etc. Le prince et son ministre suivaient ces travaux avec plaisir, par leurs ordres, il y a eu jusqu'à six cents ouvriers à la Casauba, travaillant jour et nuit, et peut-être y a-t-il eu quelque mérite à obtenir ces résultats, dans des travaux neufs pour le pays.

L'intendant du Bardo fut chargé d'y faire confectionner les habillemens des troupes régulières. Tout marchait bien, lorsqu'après une visite faite au Bardo pour des affaires de service, je poussai jusqu'à Tunis, chez le consul de France. Je le trouvai consterné : il venait de recevoir un paquet contenant, entr'autres, une dépêche de M. le ministre des affaires étrangères et un journal de Paris. Je puis (sans aller

trop loin), dire que la dépêche annonçait le projet de proposer au roi l'annulation de votre traité, et que le journal donnait à ce sujet des renseignemens détaillés. Le consul qui, jusqu'alors, s'était beaucoup occupé de la partie politique de cette affaire, me dit qu'il ne pouvait plus s'en mêler et qu'il allait le déclarer au Bardo; quant à moi, qui savais que les projets de ce ministre et des articles semi-officiels de journal n'arrêteraient pas vos combinaisons, je déclarai à mon tour que je continuerais à exécuter vos instructions, et que j'espérais bien que le Bardo ne serait pas plus effrayé que moi.

C'est peu après qu'arrivèrent le capitaine d'artillerie Guy et le capitaine Passy, qui venaient faire ratifier vos arrangemens. J'étais à la Mohamedie; le consul de France les fit acpagner par son chancelier, chez le sabtaba et le bey régnant. A leur départ, je dus aller avec eux au Bardo, afin qu'ils ne fussent pas isolés; et l'intendant, comme le ministre, ne manquèrent pas de me faire remarquer que le consul de France, après les avoir lancés par ses conseils et ses instances dans cette difficile affaire, les abandonnait au moment où elle devenait désagréable. Le prince n'en était pas moins ferme dans le traité qu'il avait fait avec vous, M. le maréchal, et il a dû vous écrire, même, tout ce dont je vous rends compte ici.

Sidy-Moustapha, bey du camp, était parti à cette époque pour sa tournée annuelle du Gérid : mais il n'avait cmmené avec lui que la cavalerie, afin que les troupes à pied fussent ménagées pour l'expédition contre Constantine. Ce prince passait, peut-être à tort, pour être opposé à cette expédition. Je me réserve de vous soumettre un rapport particulier sur les intérêts en présence à Tunis; mais je dois assurer ici que cet obstacle ne pouvait être sérieux.

Le sabtaba avait promis que nous partirions aussitôt après le Rhamadan; je réclamai souvent l'exécution de cette promesse, mais il ne voulut rien arrêter à ce sujet, pas plus que sur sa présence à l'armée, avant l'arrivée de Sidy-Moustaphà. Ce prince n'était pas encore de retour, lorsque nous fûmes visités par un officier de M. le général Berthezène, chargé par le ministre de la guerre de savoir où en était l'opération de Constantine. Cet officier pressa même le bey de faire au plus vite l'expédition; mais il n'était pas encore reparti, que le consul de France fit connaître au Bardo que le roi avait refusé de ratifier vos arrangemens.

Ces contradictions officielles durent frapper une cour aussi politique : ce qui me le fait présumer, c'est que le sabtaba m'a parlé souvent, depuis lors, de l'agitation qui régnait en France et du peu de stabilité des affaires de notre patrie. Du reste il le disait avec bienveillance, et mes réponses semblaient lui faire plaisir: il professait toujours la plus haute considération pour vous et une grande estime pour la France. En voici, entr'autres, une preuve :

Un colonel italien, réfugié, m'apprit qu'on attribuait à un des ministres des bruits fâcheux sur notre armée d'Alger. Je l'écrivis aussitôt au sabtaba, en lui disant que je ne pourrais rester vingt-quatre heures auprès d'un gouvernement qui laisserait accréditer de semblables bruits. Il vint lui-même m'apporter la réponse, m'assurant que ce n'étaient que des propos de rues que le fanatisme propageait; il voulut savoir pourtant le nom du ministre à qui on les imputait, et me promit qu'il serait vertement gourmandé.

Sidy-Moustapha arriva du Gérid; presqu'aussitôt le bey reçut la seule lettre qu'il ait eue de vous depuis votre rentrée en France. le sabtaba vint chez Sidy Benajet où je logeais, et me la communiqua. Je lui demandai aussitôt s'il était prêt

à partir. Il me répondit : oui, en ce qui me concerne ; mais il faut encore que je voie le padrone (le bey) et qu'il s'entende avec son frère. Cette conférence ne nous fut pas favorable ; car le lendemain j'allai au Bardo, et malgré toutes mes raisons, toutes mes explications, il fut décidé que le départ serait suspendu jusqu'à la ratification du traité, ou du moins jusqu'à une nouvelle lettre de votre part, attendu que les changemens de rédaction, que vous annonciez, pouvaient fort bien être contraires à leur religion ou à leur dignité, et dès lors inadmissibles, quoiqu'ils parussent peu de chose en France.

J'envoyai le lendemain Sidy Sélim, officier supérieur du régiment régulier, pour savoir si mes raisons ne les avaient pas ramenés au départ, et pour leur faire connaître que j'allais, dans le cas contraire, suspendre toute instruction nouvelle, bien décidé à faire pour ces princes tout ce qui pourrait être utile et même agréable, mais tout autant que ce serait encore utile à ma patrie. Tout se passa en très bons termes, mais tout fut ainsi suspendu.

Nous attendions de jour en jour des instructions de France, lorsqu'un brick allant à Navarin, jeta, en passant, l'ordre qui me rappelait immédiatement. Je transmis sur-le-champ cet ordre au sabtaba : il m'envoya chercher le lendemain par un Mamelouck, et me dit, entr'autres choses, que le prince était à table, lorsqu'on lui avait lu mon ordre de rappel, et qu'il s'était levé aussitôt, refusant de continuer son dîner. Il m'avait fait souvent des insinuations amicales pour me décider à me fixer parmi eux; je lui avais toujours répondu que c'était chose impossible. Il y revint cette fois encore; mais ma famille et mes principes étaient deux obstacles insurmontables. Cependant, pour répondre à sa politesse et pour lui donner en même temps une espérance que je croyais fondée, je lui dis que le traité étant aussi utile à la France qu'à Tunis,

je ne doutais pas que vous ne fissiez bientôt revenir, à votre avis, ou le gouvernement ou les chambres.

Trois jours après, arriva un brick d'Alger qui apportait un triplicata de mon ordre de rappel. Il amenait M. Hudler, chargé par le général Berthezène, au nom du ministre des affaires étrangères, d'offrir le gouvernement d'Oran et de Constantine au Bardo, à des conditions nouvelles. Il m'a été assuré qu'on demandait Tabarco, Porto-Farine et le passage éventuel par le keff. On offrait le gouvernement des deux beylicks pour trois ou cinq ans, sauf à le renouveler ensuite. Le Bardo trouva les conditions trop onéreuses et refusa le nouveau traité.

Cependant le bey, pour donner une marque de sa haute estime pour vous et de ses bonnes dispositions envers notre patrie, désira que ce fût sur un de ses bricks de guerre que nous retournions en France; et j'acceptai cette offre, avec d'autant plus de reconnaissance, que M. le ministre de la guerre, en m'ordonnant de rentrer immédiatement, ne m'avait fait fournir aucun moyen de passage.

J'ose espérer, Monsieur le maréchal, que vous trouverez qu'il y a eu peu d'instans perdus dans cette mission de six mois. J'ai, du reste, employé les dernières semaines pendant lesquelles tout était suspendu, à faire quelques reconnaissances dans le pays; et j'apporte les élémens d'un mémoire détaillé sur cette régence peu connue, et qui différe essentiellement de celle d'Alger.

Je rentre en France profondément ému de voir rejetter une expédition qui devait, sans dépenses de notre part, et sans presque aucune effusion de sang français, faire reconnaître l'autorité souveraine de la France sur la plus riche province de la Barbarie. Les résultats immédiats de cette expédition étaient, outre le tribut qu'on ne percevra de long-temps à

présent, l'occupation de Bone, qui aurait protégé nos pêcheries du corail, celle de Stora, où la marine a tant à voir et à faire dans l'intérêt de nos escadres et de la colonie, et la soumission forcée du scheick Benzamon qui, se trouvant placé entre Constantine et Alger, eût dû se rendre, ou abandonner ces montagnes, d'où il menace à chaque instant les colons de la Metidja.

Quant au succès de notre opération, il dépendait des troupes régulières que nous avions formées, et de la présence à l'armée du premier ministre. Ce personnage avait consenti à n'amener qu'une partie des quarante mille hommes que les tribus bédouines voulaient fournir. Je craignais le pillage et les dévestations que ces Cosaques d'Afrique entraînent avec eux ; mais le sabtaba trouvait quelque difficulté à refuser de les amener tous. Ces Bédouins combattent à peu près tous à cheval, et apportent leurs vivres avec eux. Le bey a encore quatre régimens de cavalerie ou sbahies, dont nous aurions amené la plus grande partie. La milice turque eût fourni deux mille combattans au moins, et les Zouaves presqu'autant. Ces quatre mille hommes eussent secondé, d'une manière utile, les mouvemens du régiment régulier, et les troupes d'artillerie et du génie que nous avions formées, devaient servir pour toute l'armée. Le sabtaba semblait désirer vivement une expédition où il espérait acquérir de la gloire, et il m'a même dit un jour, devant plusieurs personnes : *toi et moi, et je suis sûr du succès.*

Je ne serais pas entré, monsieur le maréchal, dans ces détails que j'eusse trouvés trop minutieux, si je ne voyais dans les journaux des articles, au moins déplacés, sur la régence de Tunis et sa constitution militaire ; si vous le jugez convenable, il sera facile de mettre un terme à ces clameurs ignorantes ou intéressées, en faisant publier mon rapport. Mais je

déplorerai toujours qu'elles aient eu assez d'influence, sur un ministère français, pour lui faire prendre des idées fausses des hommes et des lieux, et lui faire abandonner une combinaison aussi importante pour notre patrie.

Je suis avec le plus profond respect,

Monsieur le Maréchal,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

A Guy,

Officier supérieur du génie.

Marseille, le 31 août 1831.

ARTILLERIE ET GÉNIE.

PERSONNEL.

COMPAGNIE D'ARTILLERIE.		COMPAGNIE DU GÉNIE.		TRAIN.	
Capitaine. . . .	1	Capitaine	1	Lieutenant. . . .	1
Sous-lieutenant. .	1	Sous-lieutenant .	1	Sergent-major .	1
Sergent-major . .	1	Sergent-major. .	1	Sergens.	3
Sergens.	5	Sergens	4	Caporaux. . . .	8
Fourrier	1	Fourrier	1	Soldats du train.	62
Caporaux.	9	Caporaux	8	Total. .	75
Cannoniers. . . .	102	Sapeurs	109		
Total. .	120	Total. .	125		
Officier de parc. .	1				

Nota. D'autres carossiers du Bardo et de Tunis, étaient mis à la disposition des troupes régulières, mais n'étaient pas exercés.

INSTRUCTION.

Les deux compagnies d'artillerie et du génie ont été exercées aux manœuvres d'artillerie de siége, de campagne et de montagne. La compagnie du train avait reçu l'instruction spéciale du soldat du train.

La compagnie d'artillerie devait faire le service de cette

arme. La compagnie de sapeurs était propre au besoin à ce même service.

Les deux compagnies du génie et d'artillerie, avaient été exercées au remuement des terres, dans le but de leur faire connaître, en formant les ateliers, l'usage de la pelle et de la pioche, dans la construction d'un ouvrage de campagne, au tracé de diverses lignes, à la construction des profils de fortification passagère et des batteries, etc.

On avait composé la compagnie du génie surtout d'un grand nombre d'ouvriers en bois et en fer.

Les deux compagnies connaissaient l'école de soldat et de peloton d'infanterie, et avaient fait, avec le régiment, les manœuvres de bataillon, formant à elles deux un troisième bataillon.

MATÉRIEL.

D'ARTILLERIE.

ARTILLERIE DE CAMPAGNE.

1° Batterie d'avant-garde.

Pièces de 4	2	Pièces françaises, affûts réparés, appropriés au nouveau système d'artillerie de France, avant-trains fait à neuf.
Obusiers de 12. . . .	2	Pièces russes, affuts neufs, trouvés en blanc ; appropriés, idem.
Total.	4	
Caissons.	4	Construits à neuf, nouveau modèle.
Chariots de batterie. .	1	Construction neuve, idem.

2° Batterie de position.

Pièce de 12	1	Pièce française, affût construit à neuf, nouveau modèle.
Pièces de 8.	3	Pièces espagnoles et françaises ; 2 affuts construits à neuf, nouveau modèle, un trouvé neuf en blanc, avant-train à limonière, pour la montagne.
Obusiers de 24. . . .	2	Pièces espagnoles, 1 affut réparé, approprié au nouveau système, 1 avec avant-train à limonière, pour la montagne.
Total.	6	
Caissons.	6	Construction neuve, nouveau modèle.

ARTILLERIE.

3° ARTILLERIE DE MONTAGNE.

Pièces de 3	6	Deux de ces pièces avaient été apportées d'Alger, avec leurs affuts, leurs caissons à munition et un bât. On a trouvé à Tunis des pièces pareilles, et l'on a complété la batterie à 6 pièces.

4° ARTILLERIE DE SIÉGE.

Pièces de 12.	2	On n'avait fait pour cette artillerie que les roues et les harnais, les pièces devant être amenées avec leurs affuts et avant-trains.
Pièces de 16.	2	
Total.	4	
Caissons pour l'infanterie.	2	Nouveau modèle.
Coffres pour munitions.	12	Ces coffres de réserve devaient être portés sur des charettes.
Forges de campagne. .	1	
Les harnais pour les chevaux.	200	Confection neuve, modèle d'artillerie de France.

Les armemens étaient confectionnés, les rechanges étaient prêts.

MUNITIONS.

Sabots et sachets. . .	2000	Confection neuve pour approvisionnement de 2000 coups, dont 1110 à mitraille.

Les lances à feu et étoupilles étaient prêtes.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

Pioches	300	Confection neuve.	Outils de pétardement.	20
Pelles	300		Idem d'art.	
Haches	100			
Serpes.	60			
Chariots pour outils.	2	Réparés.		

Le capitaine d'artillerie, commandant l'artillerie et le génie des troupes régulières du bey de Tunis,

Signé J. L. LUGAN.

Vu A. GUY,

Officier supérieur du génie.

INFANTERIE ET CAVALERIE.

Le régiment de troupes régulières, de 900 à 1000 hommes.

La partie disponible de la milice turque, 2000 hommes au moins.

Idem, des Zouaves, 1500.....

La partie disponible des quatre garnisons de cavalerie soldée ou Sbahies.

Le contingent des tribus de la régence, 40,000 hommes, que j'avais proposé de réduire à 20,000 au plus.

Les tribus de la province de Constantine, qui avaient promis de venir nous joindre au Keff, place d'armes de la régence, sur la frontière de Constantine.

Paris, le 9 octobre 1831.

A. Guy,

Officier supérieur du génie.





MÉMOIRE

SUR LE MODE DE FORMATION DES ARMÉES,

ET

SUR LA DÉNOMINATION DES OFFICIERS-GÉNÉRAUX.

Par le général P.....

NÉCESSITÉ D'ARRÊTER LES BASES DE LA FORMATION DES ARMÉES, ET PAR SUITE, DE DÉTERMINER LES TITRES, LES POUVOIRS ET LES DROITS DES OFFICIERS-GÉNÉRAUX DES DIVERS GRADES.

Le système divisionnaire imaginé bien antérieurement à 1789, mis en pratique avec tant de succès pendant les premières guerres de la révolution, se trouve aujourd'hui dénaturé dans ses conséquences, menacé dans son principe. La nature des guerres de l'empire, leur intensité, leur durée et surtout l'étendue immense sur laquelle elles avaient lieu, conduisirent à lui faire perdre une partie de sa simplicité, son principal et presque unique avantage; la restauration lui enleva jusqu'à ses dénominations qui se liaient plus qu'on ne l'aperçoit d'abord à son principe.

Il est temps de le dégager des modifications que des circonstances exceptionnelles ou des répugnances d'opinion lui ont fait subir, et de le ramener à la pureté de son origine. Il en est temps, afin de lui faire porter au besoin tous ses fruits et de décourager des idées et des prétentions pour la satisfaction desquelles il ne faudrait rien moins que ressusciter le gigantesque de l'organisation impériale, si édidemment hors

de proportion avec l'étendue actuelle de notre territoire, la force de nos armées, la limite de nos ressoucces.

C'est dans le but de concourir à ce résultat que nous publions le mémoire qu'on va lire, où l'on recherche l'origine, où l'on apprécie la cause des dénominations données successivement et à diverses époques aux grades des officiers généraux, ou enfin on rappelle le mode de formation des armées pendant la révolution et l'empire.

DES TITRES DE LIEUTENANS-GÉNÉRAUX ET DE GÉNÉRAUX DE DIVISION, DE MARÉCHAUX-DE-CAMP ET DE GÉNÉRAUX DE BRIGADE.

Tant que l'armée fut peu nombreuse, et que le roi la dirigeait en personne, les officiers commandant sous lui s'appelèrent lieutenans du roi : il en était encore ainsi du temps de Henri IV.

Plus tard, le nombre et la force des corps armés s'augmentant, et les rois ne commandant plus que rarement eux-mêmes, les commandans d'armées furent appelés *généraux*, et leurs seconds reçurent le titre de *lieutenans-généraux* par abréviation de *lieutenant du général.*

L'armée était alors divisée en brigades, commandées par des colonels ou lieutenans-colonels ayant le titre de brigadiers. L'infanterie était réunie sous un lieutenant-général, et la cavalerie était divisée en deux ailes dont également chacune obéissait à un lieutenant-général ; le reste des lieutenans-généraux et des maréchaux-de-camp encombrait le quartier-général : on les employait alternativement au service du jour, au commandement des détachemens, alors d'un fréquent usage ; les jours de bataille, ils étaient répartis sur toute la ligne.

On voit donc que les dénominations de lieutenans de roi

et de lieutenrnt-général furent la conséquence de l'ancien mode de commandement et d'organisation des armées.

Le système divisionnaire essayé dans la campagne de 1760 fut établi définitivement seize ans après par M. de Saint-Germain, et consacré par le conseil de la guerre de 1788. Dès la première époque, on avait senti que les anciennes dénominations ne s'accordaient plus avec l'organisation nouvelle. Ainsi les ordonnances de 1776 et de 1788, disent *lieutenans-généraux et chefs de division*, conjointement ; quelque fois même tout simplement *chefs de division*.

En substituant aux dénominations de lieutenant-général et de maréchal-de-camp, celles de général de division et de général de brigade ; on ne fit qu'accomplir les vues du conseil de la guerre de 1788. Ces dénominations sont donc uniquement une conséquence de l'excellente organisation divisionnaire. Aussi, les généraux émigrés ne firent, à leur retour, aucune difficulté de les adopter, et ne désaprouvèrent pas moins que les autres officiers-généraux, la suppression qui bientôt en fut faite.

Enfin ces dénominations sont tellement l'expression propre des fonctions qu'elles désignent, que le besoin d'être clair oblige de les employer dans les différens réglemens de service et particulièrement dans l'ordonnance de campagne.

DE LA FORMATION DES ARMRES, ET DE LA DÉNOMINATION DES GÉNÉRAUX PENDANT LA PÉRIODE DE LA RÉVOLUTION, ET PENDANT CELLE DE L'EMPIRE.

Guerres de la Révolution.

Dans les guerres de la révolution, le principe divisionnaire fut la base de l'organisation de nos armées ; ce principe avait son origine dans la formation de la légion romaine, si

14.

excellente que, selon Végèce, un dieu seul put l'imaginer : le système de la *division légionnaire* est en effet favorable tout à la fois à l'émulation, à la bonne direction des opérations, à l'économie.

A l'émulation : — Il dispose aux commandemens supérieurs ; il fait planer sur toute une classe de généraux et sur une classe nombreuse, l'espoir de commander en chef ; il donne à chacun la propriété de ses faits, presque toujours, dans le système opposé, absorbée par les commandans de corps d'armée.

A la bonne direction des opérations : — Il laisse au choix une grande latitude, facilite l'épreuve de toutes les capacités, soustrait aux exigences et au joug des capacités qui s'usent, permet le repos aux activités qui se lassent, dispensent d'accorder des droits à des réputations trop légèrement établies ; enfin il procure au talent découragé par les revers, le moyen de retremper dans une retraite temporaire la confiance en sa fortune.

A l'économie : — Il épargne l'entretien d'états-majors spécaiux de corps d'armée toujours très-coûteux ; il dispense de créer pour la guerre, qui n'est qu'un état accidentel et de transition, des prétentions qu'on ne pourra satisfaire et des grades qui deviendront inutiles, des charges qui doivent être sans objet, du moment qu'on est rentré dans l'état de paix.

Enfin, la formation divisionnaire offre pour le temps de paix, comme pour le temps de guerre, relativement aux officiers-généraux, la combinaison la plus exempte d'inconvéniens.

La révolution, dans le besoin qu'elle eut de déployer une grande force de résistance, consacra cette formation et même la fortifia, en considérant comme le premier grade de

l'armée celui de général de division et en retreignant le titre et l'emploi de général en chef à n'être plus que temporaires.

Lorsque nos armées ayant pris quelque consistance furent plus en état de se livrer aux grandes opérations offensives, plusieurs divisions furent souvent réunies sous un commandement particulier, les armées commencèrent à se partager en *aîle droite*, en *aîle gauche* et en *centre*. Le général en chef se réservait le commandement de l'un de ces corps, ordinairement le centre, qui lui donnait plus de facilité pour appuyer l'une ou l'autre des aîles et suppléer ainsi à une réserve d'infanterie que la faiblesse des armées d'alors permettait rarement de former. Les commandans de ces fractions d'armée étaient au choix du général en chef; il n'avaient d'attributions que la direction des divisions dans les mouvemens et sur les champs de bataille.

Les généraux en chef avec une commission temporaire, les généraux d'aîle avec un simple ordre du général en chef, obtenaient sans contestation l'obéissance et la déférence de ceux auxquels ils commandaient temporairement, supérieurs aux plus anciens, ils revenaient prendre rang après ceux-ci, du moment que leur commandant exceptionnel avait cessé; ainsi en agirent plusieurs généraux illustres, entre autres le général Moreau.

Sous le consulat, il fut établi, pour remplir les mêmes fonctions de commandans d'ailes, des officiers spéciaux avec le titre de lieutenant du général en chef. Ce fut une véritable rétrogression vers l'organisation militaire du siècle précédent, et une première atteinte à l'excellent système divisionnaire.

Guerres de l'empire.

Avec l'empire ressuscitèrent les maréchaux de France et les colonels-généraux; l'artillerie et le génie eurent des pre-

miers inspecteurs; ces premiers inspecteurs étaient permanens.

Les armées alors étaient si nombreuses, leurs opérations si excentriques, les grandes dignités militaires si répandues, le pouvoir régulateur si puissant que le système des corps d'armée pouvait être le système général et constitutif.

Les corps d'armée commandés pour la plupart par des maréchaux, étaient de véritables armées; mais comme tout dégénère bientôt en abus, surtout en France, il arriva que le général qui avait sous ses ordres, même instantanément, deux divisions, fussent-elles réduites ensemble à la force d'une brigade, prit le titre de commandant de corps et de général en chef.

Ces commandemens de corps, confondaient les rangs; ils plaçaient sur la même ligne d'autorité le maréchal de France et le général de division, le chef habituel d'un corps de toutes armes formant armée, et le chef bien souvent temporaire de deux ou trois divisions d'une même arme; ils donnaient droit à une indépendance que l'ambition portait à interpréter dans le sens le plus étendu..... Il dut s'en suivre des prétentions exagérées qui, entre des chefs également doués d'amour-propre et d'énergie, devinrent, surtout dans l'absence de l'empereur, l'occasion de rivalités funestes, d'actes d'insubordination, et, très souvent enfin, de déplorables revers.

A ces inconvéniens des corps d'armées, ajoutons que ce système ne permet pas aux généraux, soit de division, soit de brigade, l'exercice complet de leurs fonctions; que ces généraux, bornés pour ainsi dire au rôle de colonels de quelques régimens, souvent fort affaiblis, ne peuvent se préparer à des commandemens supérieurs, ni le plus souvent, revendiquer leur part dans les succès, comme ils le feraient si la division et la brigade étaient, comme autrefois, composées

de toutes armes. Remarquons encore que dans le système des corps d'armée, l'infanterie est presque toujours privée de cavalerie, soit dans les combats, soit dans les avant-postes, et qu'enfin la cavalerie, réunie en corps, se consume par sa propre masse si rapidement, qu'alors même qu'elle absorbait toutes les ressources de l'Allemagne, on était obligé de mettre des hommes qui n'avaient jamais monté à cheval sur des chevaux qui n'avaient jamais été montés.

RÉSUMÉ.

Tant que les officiers-généraux groupés au quartier-général étaient employés à un service de jour ou de détachement, ils furent et durent être appelés lieutenans-généraux et maréchaux-de-camp; car alors ils étaient les agens individuels du général en chef, et les hommes de toute l'armée.

A l'établissement des divisions, ils devinrent, conjointement avec leur troupe, les agens collectifs du général en en chef et les hommes de leurs divisions spécialement, ce qui les fit naturellement appeler généraux de division.

Les maréchaux-de-camp qui avaient remplacé dans leurs fonctions les brigadiers, supprimés en 1788, durent prendre le titre de généraux de grigade.

Ainsi les titres de général de division et de général de brigade sont la conséquence de la formation de l'armée par divisions, et l'on peut dire, en quelque sorte, qu'ils datent de 1776.

Toutes nos victoires pendant les guerres de la révolution ont été obtenues dans le système divisionnaire; ce système a produit les généraux qui pendant cette période ont acquis le plus de célébrité, et a formé, il faut le reconnaître, ceux qui ont élevé si haut la gloire de nos armes dans les guerres

de l'empire ; il nous a donné une véritable supériorité sur l'ennemi, et n'a été l'occasion d'aucune défaite, tandis qu'au contraire les victoires de l'empire français furent dues en grande partie au génie et à la puissance de Napoléon, et que beaucoup de revers ont été le fruit des rivalités de commandans de corps d'armée, soit entre eux, soit avec les commandans d'armée.

La formation de corps d'armée dans une même armée, et le titre de général en chef qui en était la conséquence, ne sont plus en rapport avec les forces que la France peut mettre en campagne, ni avec l'étendue de pays sur lesquels ces forces peuvent agir, ni enfin, avec les fonds qu'il est possible de consacrer à l'entretien du personnel administratif et des états-majors que cette formation entraîne avec elle.

Cependant, tout en posant le principe que les armées ne doivent pas désormais être divisées en corps d'armée, il faut prévoir le cas, exceptionnel il est vrai, où il y aurait nécessité de former, dans le cercle d'action d'une armée, un corps dont les mouvmens se rattachent à son plan d'opérations. Cette éventualité présente une chance de plus aux ambitions légitimes et concourt avec les commandans d'aîles, de centre et de réserve, à fournir les moyens de satisfaire aux droits acquis dans les commandemens en chef ou supérieurs ; et l'on atteint ce but sans enchaîner le roi, comme le ferait le partage de chaque armée en corps d'armée, et la création de titres spéciaux pour les généraux commandant ces corps.

Mais, en reconnaissant qu'il peut être besoin de former quelques corps d'armée, nous n'admettons pas qu'on doive conférer un titre spécial à ceux qui les commanderont. Ce titre, lors même qu'il ne serait encore que temporaire, comme

sous l'empire, n'en chargerait pas moins l'avenir d'une foule de prétentions analogues à celles dont on se trouve aujourd'hui si embarrassé.

Il faut donc en revenir complètement au principe d'organisation si heureusement pratiqué pendant les guerres de la révolution; il faut qu'un commandement supérieur ne puisse pas plus donner droit à un titre spécial, qu'un titre spécial donner droit à un commandement supérieur.

Bien que les considérations de service que nous avons produites soient d'une grande gravité, il existe en faveur du rétablissement complet du système divisionnaire des motifs plus déterminans encore.

D'un côté, on ne peut se dissimuler que le budget de l'armée, et, en particulier celui de l'état-major-général, ne paraisse au pays beaucoup trop pesans et ne doive éprouver de la part des chambres d'assez forts retranchemens; de l'autre, les titres de lieutenans-généraux et de maréchaux-de-camp ne sont plus en harmonie avec la forme moderne de notre gouvernement, ni surtout avec les principes de la révolution de Juillet. Nul doute que l'opinion ne force tôt ou tard à les abandonner.

Le retour à la dénomination de général de division et de général de brigade, outre la simplification qu'il apporterait dans le service, la satisfaction qu'il donnerait à la masse des officiers-généraux, la popularité qu'il procurerait au roi et au ministre, annoncerait le plan de reconstituer l'armée sur des bases économiques et concourrait puissamment à prévenir l'inconvénient grave de voir les pouvoirs parlementaires s'immiscer, comme tout autorise à le craindre, dans l'organisation intérieure de l'armée. Cette dernière considération a tant d'importance, qu'elle devrait elle seule nécessiter un examen particlier et approfondi.

D'après tous les motifs que nous venons d'exposer il conviendrait d'arrêter les dispositions suivantes :

Le principe divisionnaire est la base de toute formation d'armée.

La réunion de plusieurs divisions sous un seul chef, compose, soit une armée, soit un corps d'armée, soit un aîle ou un centre d'armée.

L'armée et son chef agissent sous l'autorité du roi.

Le corps d'armée agit subordonnément au commandant d'un armée et dans le cercle d'opérations de cette armée, bien que séparément.

La réunion de plusieurs divisions d'une même armée en aîle, centre, réserve ou corps particuliers, dépend du général en chef, et ne subsiste que pendant le temps qu'il la juge nécessaire.

Les divisions sont ordinairement composées de toutes armes ; un certain nombre néanmoins se composent exclusivement de troupes à cheval.

Les brigades sont formées de deux régimens au moins.

Les lieutenans-généraux reprendront la dénomination de général de division ;

Les maréchaux-de-camp celle de général de brigade.

Toute armée ou corps d'armée sera commandé par un maréchal de France ou par un général de dixision.

Toute division sera commandée par un général de division.

Les généraux de division pourvus du commandement en chef d'une armée ou d'un corps d'armée, recevront du roi une commission temporaire; dans le premier cas, de *général commandant en chef;* dans le second cas, de *commandant de tel corps d'armée.*

Les commandans d'aîle, de centre et de réserve, seront au choix et à la révocation du général en chef.

Ils prendront le titre de commandant l'aîle droite, l'aîle gauche, le centre ou la réserve de telle armée.

Ces généraux n'auront aucun droit d'intervenir dans l'organisation et dans l'administration des divisions réunies sous leurs ordres, leurs attributions se borneront à la direction de ces divisions dans les mouvemens et sur les champs de bataille.

Les droits, titres et honneurs attachés à ces commandemens supérieurs cesseront avec les fonctions qui y auront donné lieu.

20 octobre 1831.



SUPPLÉMENT

A L'EXAMEN CRITIQUE DU PROJET DE LOI

SUR

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

CONTENANT UN PROJET D'ORGANISATION GÉNÉRALE.

§ 1[er]. *Exposition.*

J'ai cherché à démontrer dans un premier examen toute la faiblesse de la conception ministérielle, relativement au recrutement de l'armée. Elle a deux défauts essentiels : premièrement, elle ne fait trouver de l'économie qu'aux dépens de la sécurité publique ; en second lieu, elle veut que chaque année on fixe par une loi le contingent de l'armée ; étonnante folie qui a pu germer, il est vrai, dans quelques cerveaux libéraux du vieux régime, mais qui n'en est pas moins une de ces idées désastreuses qui peuvent précipiter la chûte des empires. Je le demande encore aux hommes sensés : est-il conséquent, dans un pays où l'on a la prétention d'appeler aux armes toute la population, de garder constamment dans leurs foyers, la moitié des soldats de l'armée ? suivons par la pensée, ces jeunes gens sous le toît paternel. Tandis que leurs frères, leurs voisins, monteront la garde en uniforme, s'exerceront aux manœuvres, iront rétablir la tranquillité dans les communes voisines ; eux, en leur qualité de militaires, seront vêtus en bourgeois, resteront paisibles chez eux, et ne s'inquiéteront que de leurs propres affaires ! Mais, dira-t-on, ils sont en congé ! je conçois en effet qu'un petit



nombre de soldats en congé pour peu de temps, puissent, sans inconvénient bien fâcheux, disposer de leur temps à leur fantaisie. Mais ici ce n'est pas de *quelques* soldats en congé qu'il s'agit; c'est une mesure générale qu'on veut prendre; c'est une large économie qu'on veut faire; c'est un système tout entier. On veut évidemment inscrire des noms de soldats sur le papier, et les laisser dans leurs foyers pour ne les appeler qu'au moment du besoin. Ce sont peut-être *deux cent mille* hommes de choix qui resteront presque toujours inutiles à la chose publique. On peut donc se demander avec raison : pourquoi ne pas utiliser ces jeunes gens à peu de frais, comme on utilise la garde nationale? pourquoi ne pas les exercer à l'avance, pour qu'ils soient plutôt prêts lorsqu'ils deviendront nécessaires? en un mot, pourquoi n'avoir que des soldats nominaux, lorsqu'il est si facile de leur donner une organisation réelle?

Je le demande encore aux hommes sensés, est-il bien logique de voter chaque année une loi sur le contingent de l'armée! n'est-ce pas là tenter la providence? peut-on prévoir dix mois à l'avance les périls que le pays aura à redouter à un instant quelconque, peut-on dire sans absurdité: l'Europe sera tranquille dans tout le cours de l'année prochaine. Quand vous aurez voté *vingt mille* soldats, qui vous dit qu'il n'en faudra pas *deux cent mille* bientôt après? On veut, direz-vous, de l'économie? eh! sans doute, mais trouvez donc un autre expédient, car celui-là est détestable.

Lorsqu'on se hasarde à critiquer, il faut se résoudre à indiquer un meilleur système; au mal que l'on signale, il faut fournir un remède, c'est ce que j'ai déjà essayé de faire, imparfaitement, il est vrai. J'y reviens aujourd'hui pour donner quelque développement aux idées que j'ai émises à ce sujet, et qu'en vérité je suis honteux de

présenter comme quelque chose de remarquable. L'organisation militaire que je propose est si simple, que je suis toujours étonné qu'elle n'ait pas frappé tous les yeux. Comment fait la Suisse? comment fait la Hollande? comment fait la Prusse? Là sont des armées nombreuses, toujours organisées, et à peu de frais; et si l'on voit de semblables prodiges opérés dans de si petits états, n'est-il pas permis de rechercher ce qu'on doit pouvoir faire dans cette France si forte, si grande et si compacte? Cette recherche je vais l'essayer le plus succinctement qu'il sera possible. Dans une telle entreprise, la clarté est le meilleur gage de réussite.

§ 2. *Population virile de la France.*

La nation française comptant environ *trente-deux millions* d'individus, doit d'après loi connue de la population, être divisée ainsi qu'il suit:

Sexe féminin, environ moitié, ou.	16,000,000
Enfans ou jeunes gens au-dessous de vingt ans.	6,430,000
Hommes de vingt à vingt-cinq ans.	1,355,000
Hommes de vingt-cinq à trente ans.	1,265,000
Hommes de trente à soixante ans.	5,530,000
Hommes au-dessus de soixante ans. . . .	1,420,000
Total.	32,000,000

C'est sur cette donnée incontestable qu'il s'agit de faire une bonne loi, non pas de recrutement (ce serait incomplet), mais d'organisation générale de la force publique.

On a fait une loi relative à l'organisation de la garde nationale. On a, dit-on, fourni des armes à *trois millions* de Français. On a cru avoir assuré notre indépendance. Eh bien, je le dis à regret, il n'en est rien; osons le proclamer tout haut, car le mal est réparable. La garde nationale, telle qu'elle

est, n'est bonne qu'à maintenir le bon ordre dans l'intérieur des villes, à empêcher les magasins d'être pillés, et voilà tout. Sans doute, c'est beaucoup; mais pour la défense du pays?... bien fou qui y comptera. Qu'une invasion ait lieu; que l'ennemi vainqueur de nouveau pénètre dans la capitale; elle fera ce qu'elle a toujours fait, loin de servir la cause nationale, elle éteindra les ardeurs généreuses, elle empêchera la résistance de la jeunesse; dois-je le dire? elle montera la garde pour l'étranger! c'est ce qu'on appelle, il est vrai, maintenir le bon ordre. Eh bien! ce bon ordre, qui en temps ordinaire est la juste obéissance au gouvernement établi, dans un temps de calamité, c'est la soumission aux volontés d'un vainqueur. Ce que je dis, ce n'est pas une calomnie, bien éloignée de mon cœur tout français; mais on l'a fait à Paris en 1814 et en 1815; on le fera dans tous les cas semblables; et Varsovie, l'héroïque Varsovie elle-même vient d'en donner un fâcheux mais éclatant exemple.

Pourquoi cela, dira-t-on? mais par une cause tellement évidente, que pour ne pas la sentir, il faut être stupide ou avoir l'esprit obscurci par les brouillards de cette fausse éloquence qui, de nos jours, s'appuie trop souvent sur des mots sonores mais vides de sens. Pourquoi? c'est que l'on mêle sans cesse ce qui doit être séparé; c'est que nos jeunes gens sont perdus parmi nos vieilles gens; c'est que dans les rangs de votre garde nationale, à côté d'un bras vigoureux se trouve une main tremblante, à côté d'un jeune homme indépendant on voit un père de cinq enfans, à côté d'un ambitieux qui a sa fortune à faire, marche un homme qui est trop riche pour risquer volontiers sa vie, et l'on demande pourquoi?

Classons donc le peuple, sous le rapport militaire. Ne brouillons pas tout, comme on n'a que trop l'habitude de le

faire. Mettons les enfans et les vieillards sous la protection des hommes faits ; ne nous contentons pas d'une loi isolée sur le recrutement. Classons le peuple, assignons à chacun le rôle qui lui convient. Que les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans portent la guerre aux nations ; que ceux de vingt-cinq à trente ans défendent le territoire et les places fortes ; que les hommes de trente à soixante ans maintiennent la paix publique ; voilà le vrai rôle de chacun. Sachons donc une fois classer le peuple, et la France sera invincible.

§ 3. *Bases du classement de la population virile.*

Eh quoi ! dira-t-on ; vous voulez que chaque homme soit soldat ! En vérité, je ne peux concevoir une telle question. Ouvrez donc les yeux et voyez ce qui se passe autour de vous. Je ne veux que ce que vous avez voulu, mais d'une manière plus conséquente. Vous voulez armer *deux millions* de gardes nationaux, la plupart pères de famille, et leur donner toute la charge de la sûreté publique ; mais vous négligerez environ *un million* de jeunes gens, parce qu'ils ne paieront pas la contribution personnelle ; *mais deux cent mille* soldats resteront constamment inutiles au pays, parce qu'il faut économiser ; mais vous étendrez ou raccourcirez l'armée, chaque année, comme un élastique tissu, selon que vous aurez plus ou moins peur de l'étranger. Soyez donc meilleurs logiciens. D'après vos propres lois les hommes de vingt à soixante ans sont-ils, oui ou non, obligés à un service militaire ? ils le sont ; eh bien ! je ne veux pas faire autre chose ; seulement vous mêlez tout, et moi je veux séparer ; vous vous réservez la faculté de séparer au jour du danger, et moi je veux séparer de suite ; votre organisation n'est que provisoire, et je la veux définitive : vous n'êtes organisés que pour le cas de paix, moi je veux que la même

organisation serve pour la paix comme pour la guerre. Voilà toute la question, maintenant lequel vaut mieux ?

N'est-il pas évident, par exemple, que s'il y avait une garde nationale mobile et une garde nationale sédentaire, ayant chacune une organisation à part, lorsqu'on demanderait au ministre pourquoi il ne mobilise pas trois cents bataillons pour la défense du territoire, il pourrait répondre : ces bataillons sont tout prêts, tout organisés ; ils sont chez eux, mais au premier signal ils partiront?

N'est-il pas évident que si les jeunes conscrits qu'on laissera dans leurs foyers, par économie, étaient admis aux exercices et au service de la garde nationale, ils seraient plus aptes au service militaire lorsqu'on aurait besoin d'eux ?

N'est-il pas évident encore que, pousser le service militaire jusqu'à l'âge de trente ans, lorsqu'on peut disposer à son gré de *deux millions six cent mille* hommes de vingt à trente ans, c'est compromettre fort gratuitement l'établissement des jeunes gens et rendre insupportable la loi militaire?

Mais continuons notre recherche.

Dans un temps, chaque homme était soldat, et l'on se battait plus ou moins bien selon l'état moral de la population ; plus tard, l'art de la guerre se perfectionna ; on sentit la nécessité d'avoir des soldats exercés. On forma des armées régulières qu'il fallut entretenir en tout temps. Ce fut une charge pour les peuples, nous avons hérité de cet état de choses et nous le continuons par habitude, quoique ce ne soit plus une nécessité.

En effet, à notre époque, rien de plus aisé que d'apprendre sans frais le métier de fantassin. La garde nationale en est un exemple frappant, et il est inutile de discourir longuement sur une chose évidente par elle-même et qui se

passe journellement sous nos yeux. Disons-le donc hautement, *l'infanterie soldée régulièrement n'est plus nécessaire*. Voilà la vaste porte de l'économie ; vous qui gouvernez, ne la cherchez pas ailleurs.

Faut-il en conclure qu'il ne faut plus absolument d'infanterie soldée? non, ne poussons rien à l'excès. S'il est évidemment inutile d'entretenir, à grands frais, une armée de *trois cent mille* fantassins, tout le monde sentira, je crois, la nécessité de maintenir les bonnes traditions du service parmi l'infanterie; d'avoir, pour ainsi dire, des fantassins-modèles. On fera donc bien de garder, même en temps de paix, un corps d'élite de cette arme. C'est d'après cette considération que j'ai proposé de conserver en tout temps les grenadiers et voltigeurs des régimens d'infanterie.

Quant aux armes spéciales, telles que l'artillerie, le génie et la cavalerie, c'est une absolue nécessité de les entretenir, toujours *au grand complet* de guerre. Le peuple qui ne le férait pas, se mettrait dans une position inférieure vis-à-vis des autres puissances ; ces armes sont les plus coûteuses, il est vrai, mais avec l'immense économie qu'on fera, en temps de paix, sur la suppression de l'infanterie soldée, on pourra facilement pourvoir à leur entretien.

Ainsi, nous établissons comme principes généraux :

1° Que tous les Français de vingt à soixante ans devront être appelés, soit à la défense des lois, de l'ordre public et du territoire, soit à soutenir les guerres plus ou moins lointaines que l'intérêt de la France pourrait rendre nécessaires. C'est un principe déjà reconnu.

2° Que cette population virile sera divisée en classes diverses, ayant chacune des attributions distinctes, afin que les charges qui lui seront imposées deviennent moins pesantes et que le service soit meilleur.

3° Que l'économie réclamée si justement sur le service de la guerre, s'obtiendra aisément sans blesser aucun intérêt, en n'entretenant, en temps de paix, que les armes spéciales et un corps d'élite d'infanterie.

§ 4. *Déduction à faire sur la population virile.*

On a dit, à la tribune, que sur *deux cent quatre-vingt-six mille* jeunes gens de vingt ans, appelés chaque année aux opérations du recrutement, après les déductions faites pour les exemptions de tout genre, les réformes et le défaut de taille, il n'en restait que *cent vingt mille* pour tirer au sort. A ce compte, sur *un million trois cent cinquante-cinq mille* jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, il n'en resterait de propres au service, que *cinq cent soixante-dix mille*. Je ne puis croire à un pareil résultat; ou, s'il est exact, il faut se hâter d'abaisser le chiffre de la taille, du moins pour les hommes de la réserve; car ce chiffre doit influer sans doute beaucoup sur un fait aussi affligeant et que je crois encore exagéré.

Si nous examinons les exemptions qui naissent du mariage, nous reconnaîtrons qu'il est fort peu utile à la société, qu'il est plutôt nuisible qu'un homme se marie avant l'âge de vingt-cinq ans. A cette époque de la vie, l'homme n'a pu former aucun établissement solide; sa constitution même n'a pas acquis son plus haut période de force. Je crois donc que dans cette classe, il ne faut pas exempter les hommes mariés. Cette mesure empêchera un grand nombre d'unions irréfléchies.

De vingt-cinq à trente ans si un mariage a été contracté, la femme, qui n'a pas d'enfant, peut aisément trouver du secours dans le sein d'une famille qu'elle vient à peine de quitter. On peut donc, dans cette classe, n'exempter du service que les hommes mariés qui ont des enfans.

Avec ces précautions, et en suivant, du reste, pour les autres exemptions, la classification admise dans la loi sur la garde nationale, j'ai de fortes raisons de croire :

1° Que la déduction à faire sur la population virile, tant pour les magistrats, employés, ecclésiastiques, que pour les domestiques, vagabons et mendians ne peut s'élever qu'à un vingtième pour les hommes de vingt à vingt-cinq ans, et à un dixième pour ceux au-dessus de vingt-cinq ans.

2° Que celle qui peut avoir lieu pour les exemptions de tout genre, infirmités et défaut de taille ne peut dépasser un quinzième.

En opérant ces réductions, on trouve qu'il reste pour la classe de vingt à vingt-cinq ans. . .	1,200,000
Pour celle de vingt-cinq à trente ans.	1,070,000
Et pour celle de trente à soixante ans.	4,645,000
Total de la population virile disponible, (ou levée possible en masse).	6,915,000

Voilà donc la force immense dont la France peut disposer. Voilà ce qu'il s'agit d'organiser dans le grand but de la sécurité et de l'indépendance publiques, sans froisser les intérêts particuliers et en graduant les charges selon la position sociale de hommes qui doivent les supporter. C'est là le point d'appui de Descartes ; c'est la matière entre les mains du créateur. Mais, hélas ! je crains bien que les Français ne sachent plus créer et que le temps des grandes conceptions ne soit passé. L'esprit de Napoléon et de la république n'est plus avec nous !... cependant, essayons.

§. 5. *Détails du classement.*

Nous avons donc près de *sept millions* de Français aptes à la défense de la patrie. Ces Français sont jeunes ou vieux, riches ou pauvres, oisifs ou travailleurs, indépendans ou

liés à des affections de famille. La législature qui demanderait les mêmes sacrifices à des élémens si variés, imiterait l'ignorant matelot qui voudrait franchir les rescifs et les bancs de sable, avec autant de légèreté qu'il parcourt une mer large et profonde.

Fractionnons donc cette population virile, employons chacun selon ses penchans naturels, et pour concilier l'économie avec la force, n'entretenons qu'un petit nombre de soldats d'élite en temps de paix; mais que la tranquillité publique ait toujours ses zélés gardiens, et qu'au premier signal de guerre, deux millions de jeunes hommes puissent dire : nous voilà...

J'ai osé avancer que le projet des ministres était mauvais. Je l'ai dit, tout en rendant hommage aux intentions pures et aux qualités éclatantes du guerrier justement célèbre qui se condamne à y attacher son nom. Pour ne pas imiter ceux qui ne savent que détruire, j'ai du indiquer ce qu'il fallait mettre à la place; je vais reproduire cette idée, en la développant et en y faisant de légères modifications qui ne changent rien au principe.

La population virile disponible est de. . . . 6,915,000

Je partage ainsi ces forces :

Armée......	Active........	1° Troupes d'élite, toujours en activité, les seules qui reçoivent une solde en temps de paix. . . .	200,000	400,000
		2° Fusiliers en résidence dans leurs foyers, pourvus d'un schako, d'une capotte et d'une veste.	200,000	
	De réserve...	1° Troupes d'élite habillées à leurs frais	225,000	800,000
		2° Fusiliers pourvus de blouses et de schakos aux frais de l'état, en tout temps.	575,000	

Report				1,200,000
Garde nationale	Mobile	1° Troupes d'élite habillées à leurs frais	290,000	1,070,000
		2° Fusiliers pourvus de blouses et de schakos aux frais de l'état, pendant trois mois de chaque année	780,000	
	Sédentaire	1° Troupes d'élite habillées à leurs frais		1,420,000
		2° Fusiliers, composés de la population ouvrière, qu'il ne sera jamais nécessaire de réunir, sauf le cas d'une levée en masse, et qui ne compte ici que pour mémoire. 3,225,000		
Total des forces militaires de la France...				3,690,000

Quant à la répartition de détail, je crois qu'on pourrait la fixer de la manière suivante :

Armée active	Troupes d'élite	Artillerie	40,000	200,000
		Génie	10,000	
		Cavalerie	70,000	
		Equipages, ouvriers, etc.	10,000	
		Grenadiers, voltigeurs	70,000	
	Fusiliers			200,000
Armée de réserve	Troupes d'élite	Artillerie	10,000	800,000
		Génie	6,000	
		Cavalerie	4,000	
		Grenadiers, voltigeurs	195,000	
	Fusiliers		585,000	
Garde nationale mobile	Troupes d'élite	Artillerie	15,000	1,070,000
		Génie	9,000	
		Cavalerie	6,000	
		Grenadiers, voltigeurs	260,000	
	Fusiliers		780,000	
Garde nationale sédentaire		Sapeurs-pompiers	20,000	1,420,000
		Grenadiers, voltigeurs	1,400,000	
Total				3,690,000

§ 6. *Formation et attributions des divers corps de la force publique.*

Veut-on savoir maintenant comment s'opérera la formation de ces divers corps, et quelles seront leurs attributions? on va voir que rien n'est plus simple.

La loi déclare que tous les Français de 20 à 25 ans sont *soldats* (1), destinés à agir au dedans et au dehors du royaume; que tous ceux de 25 à 30 ans, sont également soumis, dans certains cas à un service de guerre, mais ne peuvent être appelés que pour la défense des frontières et du territoire continental; que les hommes de 30 à 60 ans ne seront tenus qu'à maintenir la tranquillité publique.

Cette ligne de démarcation bien nettement tracée, on divisera la première classe en trois parties. Chaque année, les jeunes gens qui auront 20 ans accomplis se présenteront pour tirer au sort. On en prendra *quatre-vingt mille* à la manière ordinaire pour alimenter l'armée active qui devra être de *quatre cent mille* hommes. Sur ce nombre de *quatre-vingt mille*, on en choisira *quarante mille* pour être répartis dans les troupes d'élite soldées en tout temps. Les quarante mille hommes restans seront laissés dans leurs foyers. Ce seront les fusiliers de l'armée active.

Ceux que le sort n'aurait pas désignés resteront également dans leurs foyers. Ils composeront l'armée de réserve. Le premier tiers pris parmi les volontaires et à leur défaut parmi les plus imposés ou les fils des plus imposés seront tenus de s'équiper à leurs frais. Ils formeront les troupes d'élite. L'état fournira une blouse et un schako aux deux autres tiers. Ce seront les fusiliers.

(1) Il est entendu que la marine prélèvera ses troupes et ses matelots sur cette classe et sur la classe suivante, et qu'elle aura une organisation analogue. Nous n'en parlons point, parce que ce n'est pas de notre sujet.

La garde nationale mobile sera formée exactement d'après les mêmes principes que l'armée de réserve, par les hommes de 25 à 30 ans. Quant à la garde nationale sédentaire, elle sera composée des plus imposés formant environ le tiers du nombre total des hommes de 30 à 60 ans.

Le ministre de la guerre disposera, en tout temps, des troupes d'élite de l'armée active. Une ordonnance royale sera nécessaire pour mobiliser les fusiliers. L'armée de réserve, ainsi que la garde nationale mobile, ne devra marcher qu'en vertu d'une loi spéciale *pour s'opposer aux étrangers*.

La garde nationale sédentaire se bornera à maintenir la tranquillité publique dans l'étendue de chaque *canton*. Du reste, cette fonction sera partagée par les autres fractions de la force publique. Ainsi la garde nationale mobile pourra être requise de marcher pour rétablir l'ordre dans toute l'étendue du *département*. L'armée de réserve devra concourir au même but dans l'étendue de la *division militaire*, et l'armée active par toute la *France*.

Lorsqu'il deviendra nécessaire de faire marcher, *contre l'ennemi extérieur*, une partie de l'armée de réserve et une partie de la garde mobile, on établira, par la voie du sort, une série des numéros de département, pour chacun de ces corps. A mesure des besoins, on prendra dans chaque département l'un après l'autre, en suivant l'ordre de ces numéros, en observant d'épuiser d'abord la moitié des forces de chaque département, avant de toucher aux moitiés restantes. Si la chambre des députés est assemblée, ce tirage s'effectuera dans son sein. Dans le cas contraire, chaque conseil de département enverra un député particulier à Paris, pour assister au tirage.

Les diverses fractions de la force publique seront distinguées simplement par la couleur du corps de l'épaulette ou de la

contre-épaulette. Ainsi, par exemple, l'armée active aurait le corps d'épaulette rouge ou jaune selon l'usage. L'armée de réserve l'aurait vert. La garde mobile bleu de ciel, et dans la garde sédentaire il serait bleu de roi. Les franges resteraient toujours rouges ou jaunes comme à l'habitude. L'habit de l'armée de réserve serait le même que celui du garde national, afin d'éviter les dépenses que pourrait occasioner le passage d'une elasse à l'autre.

Observons aussi que par cette organisation, dès l'âge de trente ans, un citoyen est délivré de toute appréhension de faire la guerre; ce qui est un avantage immense pour cette époque de la vie où l'homme, d'ordinaire, cherche à former un établissement sérieux. Observons encore qu'en obligeant un quart des hommes de 20 à 60 ans de s'équiper à leurs frais, je n'exige pas tant que la loi existante. Ainsi, exiger moins, causer moins d'inquiétude, dépenser moins et obtenir de plus grands résultats, tels seraient les avantages de cette organisation.

§ 7. *Jeu facile de l'organisation proposée.*

Examinons maintenant le jeu de cette machine qui a peut-être l'air compliquée, parce qu'elle a plusieurs rouages, et cherchons en la voyant agir si elle est aussi simple en effet que je l'ai avancé.

Et d'abord, supposons l'état de *paix*.

Dans l'armée active, les armes spéciales et la cavalerie sont au complet de guerre et toujours prêtes à agir. Les grenadiers et voltigeurs sont réunis en régimens de trois bataillons, dont chacun contient quatre compagnies de grenadiers et quatre compagnies de voltigeurs. Ces troupes résident dans les places de guerre ou dans les lieux où un bon casernement est déjà établi. Les officiers et sous-officiers superflus sont répartis dans les divers corps de l'armée de réserve.

Les fusiliers de l'armée active prennent place, *dans leur commune*, parmi les grenadiers et voltigeurs de l'armée de réserve, de sorte que chaque compagnie de ceux-ci contient un certain nombre des premiers. Il y a un nombre complet de régimens par département, et un nombre complet de compagnies par canton. Les soldats des compagnies du centre sont vêtus d'une blouse et coiffés d'un shako. Ces troupes forment, terme moyen, un effectif de *onze mille six cents* hommes par département. On pourra donc avoir de deux à six régimens d'infanterie dans chacun, selon que sa population sera plus ou moins forte. Ces régimens sont commandés; 1° par des officiers et sous-officiers de l'armée active qui sont placés dans leurs foyers avec les deux tiers de leur solde; 2° par des officiers et sous-officiers, choisis par le roi, dans toute la population. Les corps spéciaux se formeront dans les places fortes et dans les grandes villes. Un petit nombre des officiers de l'armée sont aussi détachés des armes spéciales pour faire participer ces corps aux bonnes traditions. Toutes ces troupes se réunissent chaque dimanche au chef-lieu de la commune, et le premier dimanche de chaque mois au chef-lieu du canton.

La garde nationale mobile présente un aspect semblable. Le nombre de troupes serait à peu-près le même; mais pour ne pas distraire inutilement de leurs travaux un grand nombre d'ouvriers, on ne fait participer les soldats des compagnies du centre au service ordinaire et aux rassemblemens des dimanches, que pendant les mois de *janvier*, *février et mars*, de chaque année. Quant aux officiers, ils sont nommés selon le régime de la garde nationale. Ainsi pendant neuf mois de l'année les troupes d'élite sont seules rassemblées. Terme moyen, le nombre de ces troupes d'élite sera probablement d'environ *trois mille trois cents* par département.

Quant à la garde nationale sédentaire son organisation bien simple dispense de nouvelles explications. Elle présente, moyennement, par département un effectif de *seize mille cinq cents* hommes.

Dans chaque bourg ou village, il se trouve un noyau plus ou moins grand de chacun de ces corps. Chaque fraction a son chef. Le plus élevé en grade du lieu commande le tout. Au chef-lieu du canton la hiérarchie devient complète. Toutes les troupes concourent ensemble pour faire le service intérieur et maintenir le bon ordre. Ce service ne devra pas être pénible puisqu'il pourra être réparti sur une force qui sera de *vingt* à *quarante mille* hommes selon la population du département.

Enfin, à la tête de ces forces imposantes seront placés ces généraux si braves et si expérimentés de l'armée active dont quelques critiques ont trouvé le cadre trop étendu, et qui désormais, évidemment utiles, ne donneront plus aucune prise aux réclamations d'un public quelquefois oublieux des services et trop empressé à tout fronder.

Et pour tout cet effectif de près de *trois millions* d'hommes entretenus en tout temps, sans embarras et avec la plus étonnante facilité, quelle énorme dépense fera-t-on? Presque rien, si l'on a égard au résultat. On n'aura, en effet, à solder que *deux cent mille* hommes de troupe d'élite, et à payer en sus les deux tiers de la solde de *cinq mille* officiers et d'environ *dix mille* sous-officiers.

Considérons maintenant l'état de *crainte de guerre*.

Les fusiliers sont aussitôt rappelés au sein de l'armée active. On réunit leurs compagnies à celles des grenadiers et des voltigeurs pour reformer les régimens. Avec eux rentrent les officiers et sous-officiers aux deux tiers de solde ; ceux-ci ne

sont remplacés qu'en partie dans les régimens de l'armée de réserve, qui ne subissent par d'autre altération.

Les fusiliers de la garde nationale mobile sont appelés à faire le service ordinaire, dans la commune.

La garde nationale sédentaire reste la même.

On effectue le tirage pour classer les départemens au sort par ordre de marche. On confectionne des habits et de la poudre. Quant au personnel, tout est prêt.

Voyons donc enfin l'état *de guerre*.

Les départemens que le sort a placés les premiers dans la série des numéros, envoient la première moitié de leur garde nationale mobile dans les places fortes qui leur sont désignées.

L'armée active tient la campagne vers les points menacés.

L'armée de réserve se tient prête à renforcer ses rangs ou à remplacer ses pertes.

Ainsi, à l'approche d'une guerre, point de ces frais exorbitans, de ces marchés onéreux, de ces dépenses énormes qui ressemblent à un pillage, et qui sont la ruine du trésor public; point de ces organisations *impromptues* qui se ressentent de la précipitation qu'on est forcé d'y apporter. Tout marche, tout coule de source. Chacun sait d'avance ce qu'il doit faire; tout est à sa place: la jeunesse agit, l'âge mûr protège, la vieillesse conseille. La nation confiante dans ses forces bien connues, n'éprouve nulle crainte sur l'issue de la lutte, ou plutôt il n'y aurait pas de lutte, à moins que la France ne le voulût, car avec un tel système de forces, qui oserait l'attaquer?

§ 8. *Conclusion.*

Que puis-je ajouter de plus, et qu'est-il besoin de tant de discours?

On a parlé d'une loi sur le recrutement de l'armée! l'armée ne doit pas se recruter. Que l'on dise: elle existe, et elle existera. Son recrutement doit s'opérer comme celui de la population: par entrées et sorties fixées au moyen d'un âge déterminé. Ainsi, loi d'organisation générale, à la bonne heure; loi de recrutement, non.

On parle aussi de désarmement! C'est misérable!.... Une nation ne doit être jamais désarmée de ce qui fait sa sûreté, pas plus que le taureau de ses cornes ou le lion de ses griffes. Ainsi économie, oui; désarmement, jamais.

On parle enfin de contingent annuel de l'armée! et il me semble entendre, au cœur de la canicule, un homme dire: je ne ferai pas d'habits chauds cette année, car l'hiver prochain il ne gèlera pas.

En vérité, en vérité, lorsque je vois de gaîté de cœur des hommes du mérite le plus éminent, cédant à des clameurs libérales bien intentionnés, mais mal conçues, embrasser un si détestable parti, quand le seul bon est d'une évidence si éclatante, je suis tenté de croire à une fatalité qui perd les empires. Cette main mystérieuse qui traçait des caractères inconnus sur les murs d'une salle de festin, lorsque Babylone allait succomber; cette voix qui criait aux amans de Pénélope surveillés par Ulysse: malheureux! vous riez, et des larmes coulent involontairement de vos yeux; tous ces prodiges, en un mot, par lesquels les anciens croyaient que la divinité cherchait à manifester vaguement un avenir fâcheux, reviennent malgré moi dans ma mémoire! J'ai cédé à un entraînement patriotique. J'ai vu des lions accourir vers un précipice, et j'ai voulu empêcher leur chûte. Chétif vermisseau, mes avertissemens ne seront point entendus! Ai-je bien fait? Ai-je mal fait de parler? C'est une question bien

douteuse, et du reste fort indifférente. Si je ne considère que mes intérêts propres, j'ai mal fait, bien certainement, ne fût-ce qu'à raison du temps perdu. Quant à ceux de ma patrie, à moins qu'on ne tienne compte de la bonne intention, c'est sans doute la même chose : et cependant, n'en ayons point de regret. Un seul grain de blé jeté au hasard dans un champ, par une main ignorante, ne peut-il pas produire avec le temps, de quoi nourrir tout un empire?

GRIVET,
Capitaine du génie.

20 octobre 1831.



A M. CORRÉARD JEUNE,

DIRECTEUR DU JOURNAL

DES SCIENCES MILITAIRES.

Monsieur le directeur,

Je viens de recevoir une lettre de M. le ministre de la guerre, qui me détermine à suspendre la publication des lettres *sur le comité du génie et la fortification de Vincennes*.

Incapable de me laisser influencer par la crainte, j'aurais été sourd à la menace, des actes d'une autre nature m'auraient trouvé prêt à consommer le dernier sacrifice qui me reste à faire, celui du titre d'officier du génie; mais M. le ministre de la guerre n'employant près de moi que des moyens de persuasion et des motifs d'intérêt public, j'ai dû me montrer digne de ce langage, qui sera toujours entendu par les officiers français, avec lesquels on ne devrait jamais en employer d'autre.

J'ai en conséquence l'honneur de vous prier, M. le directeur, de vouloir bien arrêter, s'il en est encore temps, la publication de ma deuxième lettre, de me faire remettre tous les exemplaires qui ont été tirés, et de briser la planche. Je vous tiendrai compte des dépenses que cette composition vous a occasionnées.

Pour mettre les nombreux lecteurs de votre journal en état d'apprécier les considérations auxquelles j'ai cru devoir me rendre, je vous envoie copie de la lettre que M. le mi-

nistre de la guerre m'a adressée; je vous prie de l'insérer dans votre journal à la suite de celle-ci.

Agréez, je vous prie, M. le directeur,

L'assurance de la parfaite considération et des sentimens d'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

Le capitaine du génie,

TH. CHOUMARA.

COPIE DE LA LETTRE

ADRESSÉE PAR M. LE MINISTRE DE LA GUERRE

A M. LE CAPITAINE DU GÉNIE CHOUMARA.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

BUREAU DU GÉNIE.

MATÉRIEL.

Observations relatives à la publication d'une lettre, n° 8957.

Paris, le 29 octobre 1831.

Monsieur le capitaine,

J'avais espéré que de sages réflexions vous détermineraient à ne pas publier la lettre que vous m'avez adressée le 16 septembre dernier, sous l'intitulé suivant :

Le comité du génie et les fortifications de Vincennes.

Mon espoir ayant été déçu, je dois vous faire observer qu'en faisant imprimer cette lettre, qui contient un extrait et un examen critique d'une délibération du comité du génie, relative au degré de résistance que peuvent présenter les

fortifications de Vincennes, et au rôle qu'elles doivent être appelées à jouer dans la défense de Paris, ainsi qu'une discussion sur cette double question, vous avez contrevenu aux réglemens et ordonnances qui déterminent la manière dont la communication ou la publication des plans et mémoires concernant la fortification peut avoir lieu. Une circulaire du 23 décembre 1825, dont vous devez avoir eu connaissance, a rappelé à MM. les officiers du génie qu'ils ne peuvent faire imprimer aucun ouvrage relatif à la partie militaire de l'art de la fortification sans en avoir préalablement obtenu la permission spéciale du ministre de la guerre. Cette interdiction s'étend naturellement à tous les mémoires militaires qui donneraient la description de l'état actuel, soit d'une place, soit d'une position défensive quelconque, et qui en feraient connaître les avantages ainsi que les points faibles, attendu que ces documens ne sauraient être publiés sans de graves inconvéniens.

L'impression de la lettre précitée est donc un acte répréhensible à ce double titre : 1° que contenant des citations d'un avis du comité sur la fortification de Vincennes, il en résulte qu'un document officiel relatif à la défense du pays, communiqué confidentiellement, a reçu une publicité qu'il n'appartient point à un officier du génie de lui donner; 2° que cette lettre présentant une suite de considérations sur la défense et l'attaque d'une forteresse du royaume, il était interdit à l'auteur de la faire imprimer sans une permission spéciale du ministre.

Je ne dois pas omettre non plus de vous faire observer combien il eût été convenable de bannir toute espèce de personnalités d'une discussion scientifique, et surtout à l'égard d'une réunion d'officiers généraux qui, par leur haute position dans l'armée et leurs services, méritent d'être en-

tourés de toute la considération nécessaire au maintien de la discipline.

J'ai lieu de croire que les observations qui précèdent vous détermineront à vous abstenir, à l'avenir, de toute publication de la nature de celle dont il s'agit dans cette lettre.

Le ministre secrétaire-d'état de la guerre,
Maréchal duc de Dalmatie.

OBSERVATIONS SUR CETTE LETTRE.

Si je donnais l'historique de tout ce qui a précédé les différentes publications que j'ai faites, je suis intimement convaincu que M. le ministre de la guerre serait le premier à reconnaître que, s'il y a des reproches à adresser, ce n'est point sur celui qui sentant battre sous sa main un cœur brûlant d'amour de la patrie a usé son existence et sacrifié son avenir pour trouver et défendre des vérités utiles, qu'ils doivent retomber Ce n'est point la reconnaissance d'un tort qui arrête ma plume, c'est le désir de prouver à M. le ministre de la guerre que j'apprécie sa noble conduite dans une affaire où il a tenu, autant que possible, la balance égale entre le capitaine et le comité du génie.

Le capitaine du génie,
Choumara.

(1) Nous regrettons infiniment de ne pouvoir donner suite aux intéressants articles de M. le capitaine du génie Choumara. Les lettres qui précèdent expliquent suffisamment les raisons qui nous déterminent à suspendre cette publication. Loin de nous la pensée de rien insérer qui puisse compromettre la sécurité du pays. Aussi, bien que nous ne soyons pas entièrement convaincu du danger que pourrait présenter l'impression de mémoires relatifs à la fortification de quelques-unes de nos places intérieures; cependant, afin d'éviter le moindre reproche dans une question aussi délicate, nous devons nous rendre à l'avis d'un maréchal dont la compétence ne peut être contesté (*Note du rédacteur.*)

REVUE

DES MOIS D'AOUT ET DE SEPTEMBRE.

MOIS D'AOUT (suite.)

Une décision ministérielle, en date du 4 août, stipule que les promotions ou commissions des chefs et employés de l'administration centrale du département de la guerre et celles des agens et préposés des services administratifs, qui y ressortissent, sont assujéties au timbre de dimension, aux frais des parties. — Les nominations ou commissions qui n'auront pas été écrites sur papier timbré, devront, à la diligence des parties, être soumises au timbre extraordinaire dans les chefs-lieux des départemens, ou au visa, pour valoir timbre dans les bureaux des receveurs de l'enregistrement. — En conséquence, aucun employé, agent ou préposé du département de la guerre et des administrations qui en dépendent, ne pourra entrer en fonction que sur la représentation de sa lettre de nomination ou commission dûment timbrées. — Il ne sera fait aucune répétition du droit de timbre pour les commissions délivrées antérieurement à la présente décision; cependant si les porteurs de ces commissions avaient besoin de les présenter aux autorités judiciaires ou administratives comme titres pour constater leur qualité, leurs droits, justifier de leurs services, ou pour réclamer, soit de nouveaux emplois, soit des arrérages de traitement, soit enfin des pensions de retraite, lesdites commissions devraient être assujéties au timbre ou au visa pour valoir timbre.

— Une circulaire ministérielle, en date du 17, rappelle que le chapitre V du titre II du code civil est exclusivement consacré aux actes de l'état civil concernant les militaires hors du territoire du royaume; qu'il importe aux intérêts des familles et à la sureté de leurs transactions que l'état civil des militaires soit toujours régulièrement établi, et que les formes voulues par la loi soient observées avec la plus rigoureuse exactitude; que les art. 93, 95, 96 et 97 du code prescrivent d'envoyer à l'officier de l'état civil du dernier domicile des parties une expédition des actes de naissance, de mariage ou de décès, qui auront été rédigés hors du territoire français; qu'il doit être adressé au ministre un double de tous les actes qui auront été rédigés, et que, suivant l'art. 90 du code civil, tous les registres de l'état civil tenus hors du territoire doivent être déposés aux archives de la guerre, à la rentrée des corps ou des armées sur le territoire du royaume.

En conséquence, les officiers chargés, à l'armée, de remplir les fonctions d'officiers de l'état civil, sont invités à se pénétrer de ces dispositions et de toutes celles qui concernent l'état civil des militaires et à les exécuter ponctuellement.

— Depuis long-temps les lettres de démission adressées aux officiers démissionnaires, étaient terminées par les mots suivans : « Est autorisé à se retirer dans ses foyers comme » dégagé de tout service militaire et n'appartenant plus, à » dater de ce jour, au département de la guerre. »

D'après les dispositions de la loi sur le recrutement, ces expressions manquent d'exactitude, puisque tous les jeunes gens compris dans les contingens des classes auxquelles ils appartiennent par leur âge, sont tenus de faire un temps de service déterminé dont un ministre n'a pas le pouvoir de les dégager; d'où il suit que ceux de ces jeunes gens qui auraient été dispensés, en vertu de l'art. 15 de la loi du 10 mars 1818,

comme officiers déjà en activité de service, ou élèves des écoles militaires, doivent, lorsqu'ils donnent leur démission être repris en vertu de la même loi, s'ils n'ont pas complété le temps de service qu'elle impose à leur classe ; par ces motifs, le ministre de la guerre a arrêté qu'aux mots qui terminent l'ancien formulaire des lettres de démission de l'officier, il serait ajouté ceux-ci : « S'il a satisfait à toutes » les obligations imposées par la loi sur le recrutement. »

— Une instruction ministérielle est relative à la fourniture générale des grains et farines nécessaires au service des vivres de la guerre, dans l'étendue du royaume, pendant *sept années* consécutives, à partir du 1er octobre 1831. Nous en extrairons quelques détails qui nous ont paru offrir un intérêt de curiosité.

La France est divisée, pour cette opération, en cinq régions. La première se compose de la 1re, 14e et 16e division militaire ; elle comprend quinze départemens.—La deuxième est formée de la 2e, 3e, 5e, 6e et 18e division militaire ; elle renferme seize départemens. — La troisième région, composée de la 7e, 8e, 9e, 17e et 19e division militaire, comprend dix-neuf départemens. — La quatrième, formée de la 10e, 11e et 20e division militaire, se compose de seize départemens. — Enfin la cinquième comprend la 4e, 12e, 13e et 15e division militaire ; elle se forme de vingt départemens.

Pour mettre les entrepreneurs à même d'apprécier l'importance de leur engagement, sous le rapport des quantités à livrer dans chaque région, on a déterminé ces quantités d'après un effectif d'armée tenant le milieu entre le pied de paix et le pied de guerre ; et d'après cette base, les livraisons qui seraient nécessaires *annuellement* dans chacune des cinq régions consisteraient :

Pour la 1re région, en 148,915 quintaux métriques de

grains froment, et 44,611 quintaux de farine du commerce.

Pour la 2ᵉ, en 171,906 quintaux de froment.

Pour la 3ᵉ, en 104,537 quintaux de froment.

Pour la 4ᵉ, en 61,279 quintaux de froment.

Pour la 5ᵉ, en 85,833 quintaux de froment.

(Nous pourrions faire quelques réflexions sur les inconvéniens pour le trésor d'un engagement septennal dans les circonstances actuelles; mais comme des observations de cette nature sont plutôt du ressort de la politique que du domaine de la science, nous laissons aux journaux quotidiens le soin de les présenter.)

MOIS DE SEPTEMBRE.

Une ordonnance du roi, en date du 14, modifie l'organisation du bataillon d'ouvriers d'administration, mais seulement en ce qui concerne l'état-major et la compagnie de dépôt de ce corps. Il résulte des changemens introduits par cette ordonnance, que l'état-major se composera dorénavant d'un chef de bataillon, un adjudant-major, un trésorier, un chirurgien aide-major, en tout quatre officiers, et de deux hommes de troupe, savoir : un adjudant sous-officier et un tambour-maître en remplacement du maître-clairon, compris l'un et l'autre, dans le peloton hors rang pour l'administration seulement. Quant à la compagnie du dépôt, elle se composera de quatre officiers et de trente-un hommes de troupe.

— Une autre ordonnance du même jour prescrit, par analogie, avec ce qui a été fait à l'égard des régimens d'infanterie; qu'il sera ajouté un peloton hors rang au bataillon d'ouvriers d'administration. Ce peloton sera composé d'un officier et de cinquante-neuf hommes de troupe.

— Par ordonnance royale du 24, il a été créé à Alger, (1) une direction des fortifications, qui comprend tout le territoire de l'ancienne régence, occupé par les troupes françaises ou qui pourrait l'être par la suite. — Pour subvenir aux nouveaux besoins personnels qui résultent de cette création, le complet des officiers de l'état-major du génie, qui a été fixé à 380 officiers par l'ordonnance du 14 novembre 1830, est porté à 400. — Ainsi le nombre des directions de fortifications qui était de vingt-quatre est maintenant de vingtcinq

— En attendant que la peine de mort soit abolie, comme elle le sera vraisemblablement un jour, par une conséquence forcée des progrès de la civilisation, on ne saurait trop donner d'éloges et de publicité aux mesures qui ont pour objet d'en restreindre l'application. Tel est l'ordre ministériel, en date du 7 septembre qui prescrit de surseoir à l'exécution des condamnations à la peine capitale prononcée par les conseils de guerre, jusqu'à décision prise par suite de l'examen de

(1) En voyant le gouvernement arrêter certaines dispositions relatives au pays d'Alger. On se demande quelle sera définitivement la destination de ce territoire. Cette question soulève tant de considérations importantes, elle agite tant d'intérêts divers, en un mot, elle est tellement vitale, qu'on a lieu de s'étonner que le ministère ne l'ait pas encore résolue. Il semblait naturel d'espérer qu'il sortirait de la session actuelle une décision qui fixât toutes les incertitudes à cet égard. Nous ne répéterons pas tous les bruits plus ou moins ridicules que le silence du gouvernement fait naître à chaque instant. Nous ne pouvons croire surtout que ce silence soit motivé par le besoin de complaire à une puissance étrangère qui verrait, dit-on, avec peine, l'ancien boulevard de la barbarie constitué définitivement en colonie française. S'il était vrai, la France de juillet serait donc au-dessous de la France de la restauration !... On gémit en songeant qu'une telle supposition paraît se justifier par le spectacle des événemens dont nous sommes témoins depuis un an; sans doute c'est une erreur, mais du moins que le ministère se hâte de le proclamer à la face de l'univers, en prenant à l'égard d'Alger, une détermination franche et digne de la nation qui en a fait la conquête au prix du sang de ses enfans. *Note du rédacteur.*

circonstances qui pourraient recommander les condamnés à la clémence royale, quand même ils ne l'auraient pas implorée personnellement, et qu'il ne serait pas formé de demande en leur faveur. Toutefois cette mesure est limitée au temps de paix, et sur le territoire des divisions militaires du royaume seulement.

— Une note ministérielle du 12 septembre rappelle les dispositions de l'ordonnance du 24 septembre 1823, d'après lesquelles, les officiers qui changent de corps *par permutation et sur leur demande*, n'ont pas droit à l'indemnité de route. Il en sera de même à l'égard des militaires, officiers, sous-officiers et soldats qui passeront d'un corps dans un autre au moyen d'une vacance n'appartenant point à l'avancement.

—Attendu que le nombre des sous-officiers à la suite dans les régimens de cavalerie peut apporter dans l'avancement des brigadiers un retard préjudiciable au bien du service, le ministre a décidé, le 16, que les emplois de maréchal-de-logis qui viendraient à vaquer seraient donnés alternativement à un sous-officier à la suite et à un brigadier susceptible d'avancement.

— *Moyen de s'assurer si les haches fournies aux sapeurs sont en fer et acier, et susceptibles de faire un bon usage.* Il paraît que des haches en fonte, dites *anglaises*, ont été fournies à plusieurs corps de l'armée, par des fabricans d'outils ou d'équipemens militaires. Ces haches qu'il est impossible, même à un œil exercé, de ne pas confondre avec les haches en fer et acier conformes aux modèles adoptés en 1825, ne sauraient cependant faire un aussi bon usage que ces dernières; il importait donc d'aviser au moyen de prémunir les corps contre leur admission. Or, il est facile, par l'emploi de l'un ou de l'autre des moyens sui-

vans, de reconnaître la matière qui est entrée dans la composition des haches, et de s'assurer si elles sont susceptibles de faire un bon service.

1° La hache en fonte, essayée à la lime, présente une couleur terne, tandis que la hache en fer et acier offre un aspect d'un blanc brillant.

2° En agissant sur la hache en fonte avec un petit outil de graveur, nommé *échoppe*, on sent la matière s'égrener; le même outil agissant, au contraire, sur le fer, détache facilement de petits copeaux.

3° En projetant sur la hache en fonte quelques gouttes d'acide nitrique étendu d'eau, qu'on lave au bout d'une ou deux minutes, on aperçoit une tache noire et parfaitement unie; la même opération faite sur le fer de la hache conforme aux modèles types, y détermine, au contraire, une tache blanche semblable à du fer décapé, et si l'acide a été projeté près du tranchant, la tache est parsemée de veines noirâtres qui indiquent la présence de l'acier.

Cette dernière épreuve présentant des caractères tellement distincts, qu'il est impossible de s'y tromper, il est convenable de l'adopter préférablement aux deux autres.

— Une instruction du ministre de la guerre, relative aux fonctions des lieutenans-généraux et aux attributions des maréchaux-de-camp, nous a paru offrir des détails assez intéressans pour l'insérer textuellement. Elle porte la date du 20 septembre, et est ainsi conçue:

Le service des officiers-généraux à l'égard des troupes est aujourd'hui trop négligé, il est urgent de lui rendre toute son activité et toute son importance. C'est dans cette vue, qu'indépendamment des divisions et des brigades réunies en corps, le roi a jugé utile de placer sous les ordres d'un maréchal-de-camp les régimens dont les garnisons sont assez

rapprochées pour former brigade. Les corps trop isolés pour entrer dans cette combinaison, continueront seuls à rester sous les ordres directs du général commandant la subdivision, qui exercera à leur égard les fonctions de général de brigade.

Il importe donc que tous les officiers-généraux se pénètrent avec soin de ce que prescrivent les ordonnances, les règlemens et les décisions ministérielles sur le régime des troupes, qu'ils en exigent l'exécution ponctuelle, et que, pour mieux l'assurer, ils voient fréquemment les corps dans les casernes, sur les terrains d'exercice, ou dans des revues.

Un des principaux objets de leurs revues est de vérifier si l'uniformité règne dans l'habillement et le harnachement, de reconnaître l'état d'entretien des armes, de prescrire toutes les réparations qui auraient été négligées, de juger de la tenue des troupes en général, et de faire disparaître toute introduction d'objets de fantaisie ou non tolérés par les ordonnances. Les officiers-généraux doivent donner l'exemple de l'observation la plus rigoureuse à l'égard de la tenue prescrite.

Tout en hâtant convenablement l'instruction, les officiers-généraux auront soin que la progression y soit toujours observée, que le soldat ne soit pas fatigué outre mesure, et que les marches militaires n'enlèvent rien au repos habituel et nécessaire des hommes et des chevaux.

Les maréchaux-de-camp doivent s'assurer que les dispositions de l'instruction sur les marches militaires sont suivies avec exactitude et intelligence; qu'elles atteignent le double but de fortifier le soldat et d'être en même-temps une école pratique du service de campagne.

Lorsque les régimens ont acquis de la précision et de l'ensemble, les maréchaux-de-camp doivent les réunir et leur

faire exécuter en brigade toutes les évolutions, marches et opérations de guerre que les localités comportent. Ils habituent les officiers à s'éclairer, à faire des reconnaissances, à se garder dans toutes sortes de positions; ils exigent quelquefois qu'ils fassent des rapports écrits sur la nature des chemins, sur les communications, sur les facilités ou les difficultés que le pays offre pour l'attaque ou pour la défense.

Les maréchaux-de-camp commandant les subdivisions doivent autant que possible réunir dans le même but les régimens sous leur ordres, soit de même arme, soit d'armes différentes.

Enfin, lorsque des brigades ou des régimens non embrigadés ne sont éloignés les uns des autres que d'une journée d'étape, les lieutenans-généraux doivent régler quelquefois leurs marches de manière à les faire se rencontrer en route; ils les feront, dans ce cas, manœuvrer à leur commandement ou exécuter plus en grand des opérations de guerre.

Ils s'assureront que tous les grades obtiennent la part d'autorité et d'influence que leur attribuent les réglemens et qui est nécessaire à leur considération, et particulièrement que le droit d'accorder des permissions est exercé dans toute sa plénitude par ceux que l'ordonnance sur le service intérieur des troupes en a investis.

La conduite privée des officiers sera l'objet de leur attention spéciale; ils réprimeront sévèrement ceux qui auraient l'habitude de contracter des dettes.

Ils ne négligeront rien pour entretenir l'union et l'esprit de corps, et pour affermir la confiance entre les chefs et les subordonnés.

Ils entreront dans les détails de discipline, se feront présenter les registres de punitions, et mettront un frein à l'ha-

bitude introduite dans quelques corps d'abuser de la latitude de punir, même lorsqu'il ne s'agit que de fautes légères. Ils accueilleront les réclamations à cet égard et les examineront avec le plus grand soin.

Lorsque les plaintes portées contre les officiers seront de nature à être transmises au lieutenant-général de la division, ou soumises à ma décision, les maréchaux-de-camp feront appeler les officiers qu'elles inculperont ; ils entendront leurs moyens de justification, et enverront ensuite, s'il y a lieu, des plaintes, accompagnées de leur avis motivé, au lieutenant-général, qui, au besoin, me les transmettra.

Si la plainte est d'une telle gravité qu'elle puisse entraîner la suspension d'un officier ou son exclusion du service actif, le lieutenant-général ordonnera au maréchal-de-camp de réunir, sous sa présidence, le colonel, les officiers supérieurs et le plus ancien capitaine du corps de l'inculpé, à l'effet d'apprécier en conseil les charges sur lesquelles elle est fondée. Le procès-verbal de la délibération de ce conseil me sera adressé par le lieutenant-général en même temps que la plainte qui en aura fait l'objet.

Quant aux demandes faites par les colonels pour la cassation d'un sous-officier, caporal ou brigadier, ou pour le placement d'un sous-officier dans un grade inférieur, les maréchaux-de-camp ne les transmettront au lieutenant-général qu'après avoir pris les informations les plus scrupuleuses et avoir entendu, s'ils le jugent utile, le militaire inculpé. Ils ne doivent pas perdre de vue que du plus ou moins de soin qu'ils apportent à ces sortes d'investigations, peut dépendre toute une carrière.

Je recommande surtout aux officiers-généraux de vérifier, par eux-mêmes, si le soldat n'a aucune plainte à faire sur la gestion de sa masse individuelle et sur la qualité des

effets. Ils porteront aussi une attention particulière sur l'ordinaire, sur la quantité et la qualité des alimens. En un mot, ils s'assureront que les sous-officiers, les officiers d'escadron et de compagnie ainsi que les officiers supérieurs remplissent, à l'égard de la masse individuelle et de l'emploi du prêt, les devoirs de leurs fonctions respectives. Ils puniront avec sévérité toute négligence sous ce double rapport.

Ils appelleront l'attention des officiers supérieurs, et surtout les chefs de corps, sur les avantages de cette sollicitude paternelle qui seule peut leur procurer la confiance et le dévoûment de leur troupe.

Tout maréchal-de-camp commandant une brigade organisée, mais ne faisant pas partie d'une division active, est sous les ordres du général commandant la division territoriale; il lui rend compte de tout ce qui concerne sa brigade.

Il fait exécuter les dispositions que le général commandant la subdivision dans laquelle il est placé prescrit, pour l'établissement des troupes, pour le service à fournir dans les places et garnisons, et pour les mesures extraordinaires de police. Une fois par semaine, il adresse à cet officier-général la situation numérique des régimens sous ses ordres avec l'indication des mutations.

Les maréchaux-de-camp commandant les brigades formées en divisions actives ne reçoivent d'ordres que du lieutenant-général commandant la division dont leur brigade fait partie; ils lui rendent compte directement.

Lorsqu'un général commandant une division active a son quartier-général dans une subdivision où le général commandant la division territoriale ne fait pas sa résidence, le commandant de la subdivision est sous ses ordres et lui fait

tous les rapports. Le général de la division active rend compte alors au général de la division territoriale.

Les officiers généraux qui se trouvent avec les troupes sous leurs ordres dans l'intérieur ou dans le rayon d'une place forte qui ne dépend point de leur commandement, font, sur la demande du commandant, publier les bans, et fournissent, pour le service et la sûreté de la place, les postes et détachemens nécessaires. Ces postes et détachemens passent sous les ordres du commandant de la place; celui-ci a également, dans l'enceinte et dans le rayon de la place, la surveillance des officiers, sous-officiers et soldats qui s'y trouvent : il fait arrêter ceux qui commettent des désordres, et dans ce cas, prévient immédiatement l'officier général commandant les troupes.

Les généraux commandant les divisions actives qui ne font pas partie d'une armée, exécutent, quelle que soit leur ancienneté, les ordres du général commandant la division territoriale dans laquelle ils se trouvent, pour l'établissement ou le mouvement des troupes, le service à fournir, la police et la discipline, en ce qu'elles peuvent avoir de relatif à la tranquillité publique.

Les états de situation remis jusqu'ici directement par les corps à l'état-major de la division terriroriale, ne seront plus transmis que hiérarchiquement et par l'intermédiaire de l'officier-général sous les ordres duquel le corps se trouvera placé, c'est-à-dire, par l'intermédiaire du général de la subdivision, si le corps n'est point formé en brigade; du général de la brigade, si le corps est embrigadé, et du général de la division, s'il fait partie d'une division active.

Lorsque, pour les besoins de l'instruction d'ensemble, le commandant d'une division active doit faire sortir un ou plusieurs corps de leur garnison pour plus de vingt-quatre

heures, il demande l'agrément du général de la division territoriale. Celui-ci ne peut refuser son autorisation que pour des motifs graves dont il rend compte immédiatement au ministre.

Les lieutenans-généraux commandans de divisions actives correspondent avec le ministre pour tout ce qui concerne le personnel des officiers ainsi que les détails de police, de discipline et d'instruction. Ils rendent également compte au lieutenant-général de la division territoriale, de tous les objets de police et de discipline d'un intérêt général; ils ont le droit de prononcer la cassation des sous-officiers et les punitions d'officiers réservées à l'approbation des lieutenans-généraux; mais ils doivent soumettre les plaintes qui ont pour objet la mise en jugement des prévenus aux commandans des divisions territoriales, qui provoquent les conseils de guerre, s'il y a lieu.

Les officiers généraux commandant les divisions et brigades réunies en corps ne bornent pas la connaissance qu'ils doivent avoir de la situation de l'effectif à la partie des régimens qui se trouvent sous leurs ordres, ils se font rendre des comptes fréquens et détaillés de l'état des dépôts et de toutes les ressources que leurs corps peuvent en tirer

Les lieutenans généraux des divisions actives peuvent, à l'instar des lieutenans des divisions territoriales, correspondre avec les intendans et sous-intendans militaires pour tout ce qui intéresse la disponibilité de leur troupe, le bien-être du soldat, et les réclamations générales ou individuelles qui leur sont adressées à l'égard de l'administration.

Le mot d'ordre est envoyé aux généraux des divisions actives placées dans l'arrondissement d'une division territoriale, par le général commandant cette division.

Les troupes formées en brigade et en divisiou rendent aux

généraux commandant les divisions et subdivisions territoriales, les honneurs qui leur sont attribués par le décret du 24 messidor an XII.

Les honneurs à rendre aux généraux des divisions et brigades actives, sont ceux accordés par le même décret, aux généraux employés.

Les généraux des divisons réunies en corps, sous les ordres d'un commandant en chef, rendent compte à ce commandant.

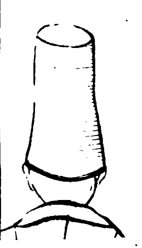
Les généraux des divisions actives non réunies en corps, et les géneraux des divisions territoriales, rendent compte au ministre, chacun en ce qui le concerne; leurs rapports doivent être adressés le 1er et le 15 de chaque mois; ils doivent faire connaître avec détail la situation personnelle, matérielle et morale des régimens sous leurs ordres.



ché d'

Uléma

octeur de la loi.



Dervich, ou Prêtre de Mahomet.

Marabout d'Alger.



JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

THÉORIE.

DES LIGNES

DE CIRCONVALLATION ET DE CONTREVALLATION,

PAR LE CHEF DE BATAILLON ROGUET.

CHAPITRE III.

DIFFÉRENTES MANIÈRES DE COUVRIR UN SIÉGE, ET EN PARTICULIER DE LA DÉFENSE DES LIGNES CONTRE UNE ARMÉE DE SECOURS.

§. 1. Différentes manières de couvrir un siége par une armée d'observation ou en dehors des lignes.

L'opération de couvrir un siège est aussi difficile que celle de secourir une ville; on peut l'entreprendre de différentes manières; mais le mieux, principalement contre une place considérable, est d'avoir une armée d'observation. (1)

(1) *Vauban.*

1° Celle-ci devient indispensable lorsque, par suite de la nature du pays qui environne la place, l'armée de siège court risque d'être battue en détail, sans pouvoir s'entre-secourir ou se rallier (1). 2° Quand les vivres ne sont point assurés, et que la ligne des convois peut être coupée par l'ennemi (2). 3° Quand on a lieu de craindre que celui-ci n'entreprenne une diversion plus fâcheuse que la prise de la place ne serait avantageuse (3).

Même dans ces trois cas différens, l'assiégeant doit se couvrir par de bonnes lignes de circonvallation pour empêcher que l'ennemi, après avoir gagné quelques heures sur l'armée d'observation, ne puisse secourir la place, combler les travaux, et peut-être s'emparer du matériel de siège (4).

Si l'armée assiégeante, en laissant devant la place quatre fois la force de la garnison plus douze mille hommes, est encore aussi nombreuse que l'armée de secours, elle pourra s'éloigner des lignes de plus d'une marche (5).

Postée derrière une ligne naturelle, au-delà de laquelle l'ennemi aura été préalablement rejeté, et qu'elle défendra d'après les principes qui doivent diriger dans ce genre de guerre, elle permettra à l'armée de siège de prendre la place à loisir, et interceptera une étendue de pays qui les fera vivre toutes deux (6).

Un principe important de la défense des grandes lignes,

(1) *Turenne*: sièges de Bordeaux, 1652. Dunkerque, 1658. Nieuport, 1600.

(2) *Napoléon*. Sièges de Nieuport, 1600. Ostende, 1601.

(3) Eugène de Savoie, *Vauban*, *Napoléon*. Sièges de Mantoue, 1702. Lille, 1707. Ostende, 1601 à 1604. Mantoue, 1798.

(4) *Napoléon*.

(5) *Napoléon*. Sièges de Courtray, 1646. Mantoue, 1798.

(6) *Turenne*, *Napoléon*. Sièges de Gravelines, 1644. Mantoue, 1798.

est que les différens corps de l'armée qu'elles couvrent, doivent être échelonnés de manière à ce que, dans aucun cas, l'ennemi ne puisse s'interposer entre eux : maxime à l'énoncé de laquelle il faut ajouter pour le cas particulier qui nous occupe, *entre eux et l'armée de siège.*

A cet effet, les communications de ces différens corps avec l'investissement seront aussi directes, aussi sûres et aussi faciles que possible : les rivières transversales seront maîtrisées par des têtes de ponts bien fortifiées et gardées, afin que les différens corps d'observation ne soient arrêtés nulle part, et que partout l'ennemi trouve des obstacles à sa marche ; on s'assurera de même des autres défilés qui se trouveront entre l'armée d'observation et les lignes (1).

Cette armée, en se retirant sur celle de siège, disputera tous les passages, défilés et positions avantageuses qu'elle rencontrera, parce qu'elle peut espérer y arrêter l'ennemi long-temps et quelquefois toujours, le battre en détail, ou au moins l'obliger à plus de circonspection, et retarder sa marche de quelques jours, ce qui, pour l'armée de siège, sera beaucoup (2).

Si la ligne d'opération de l'armée est couverte en avant de la place par une rivière transversale, ou par tout autre obstacle naturel, il faut tout faire pour en interdire l'accès au secours, en le retenant au-delà de cet obstacle; à cet effet, on s'assurera d'un passage fortifié à travers cette rivière pour pouvoir attaquer sur l'une ou l'autre rive les forces séparées de l'ennemi au moment où il effectuera son passage (3).

Si, après avoir détaché quatre fois la garnison, plus douze mille hommes pour le siège de la place, l'armée reste infé-

(1) *Napoléon :* siège de Mantoue, 1798.

(2) *Turenne :* sièges de Turin, 1640. Turin, 1706.

(3) *Villars, Napoléon.* Sièges de Landrecies, 1712. Mantoue, 1798.

rieure à celle de secours, elle devra se placer à une journée de marche au plus des lignes, afin d'en recevoir ou de lui donner du secours dans une nuit (1).

Le corps d'observation, ainsi posté dans une situation favorable et bien retranchée, fera aisément tête à une armée de secours qui serait plus forte du tiers et même de la moitié (2).

Si ce corps sait bien se conduire, il est même certain que les ennemis n'oseraient l'attaquer, parce qu'il peut, au besoin, tout aussi bien tirer des secours de l'armée de siège que lui en donner (3).

Si, au lieu de chercher à déposter l'armée d'observation, celle de secours manœuvre et se présente aux lignes par un côté opposé, il sera au choix du corps d'observation, ou de lui couper les vivres, ou de prendre poste à côté d'elle pour la charger en flanc pendant l'attaque des lignes, ou enfin d'entrer dans la circonvallation, et de marcher sur un grand front au secours du point menacé : les circonstances indiqueront lequel de ces trois partis il faudra prendre. (4)

Si les deux armées de siège et d'observation ne sont, ensemble, qu'égales à l'armée de secours, elles doivent toutes deux rester dans les lignes ou près des lignes, et s'occuper des travaux du siège pour le pousser avec toute l'activité possible (5).

Si l'ennemi se trouve alors gêné dans ses mouvemens par quelque rivière sur laquelle on a des ponts fortifiés en quantité suffisante : si même, cette rivière fait en avant et en aval plusieurs détours considérables, il sera possible à l'armée de

(1) *Vauban*, *Napoléon*. Siège de Lille, 1707. (2) *Vauban, Napoléon.*
(3) *Vauban :* Siége de Lille, 1707. (4) *Vauban.*
(5) *Napoléon.* Siéges de Belgrade, 1717; Courtray, 1646.

siège de prévenir l'ennemi avec des forces supérieures, partout où il voudra venir, et même de le surprendre au passage de l'un des coudes, et de l'y battre en détail. (1)

De plus, si l'armée de secours se trouve enfermée entre deux grandes rivières non-guéables, ou autres obstacles équivalens, à travers lesquels elle ne possède pas de passage rapproché, elle sera obligée à de grands détours avant d'arriver de ce cul-de-sac aux bords opposés, en sorte que, pour faciliter la subsistance des troupes, l'armée de siège pourra, dans ce cas, s'étendre derrière ces obstacles sur un assez grand front, sans compromettre pour cela ni l'investiture, ni la sûreté des différens corps qui la forment. (2)

Il ne faut pas proscrire le parti d'attendre l'attaque de l'armée de secours dans les lignes, rien ne pouvant être absolu à la guerre. (3)

Si les lignes, couvertes en tout ou en partie par des fossés pleins d'eau, par des inondations, forêts, rivières, etc., sont très-fortes ; si l'armée de siège, supérieure en infanterie et en artillerie, le cède en cavalerie à celle de secours ; si ses soldats, quoique braves et nombreux, sont peu exercés et mauvais manœuvriers, il ne faut, ni lever le siège et abandonner une entreprise conduite presque à terme, ni courir à une perte certaine, en allant avec des troupes peu aguerries, affronter en plaine une nombreuse et bonne cavalerie (4).

Quand au contraire, la situation dans laquelle on pourra surprendre l'ennemi au dehors des lignes, sera, toutes choses bien considérées, plus désavantageuse pour lui, plus favorable pour l'assiégeant que celle où il se trouve-

(1) Siéges de Turin, 1640. Turin, 1707.

(2) *Villars :* siéges de Douai, 1710.

(3) *Napoléon.* (4) *Napoléon.*

rait si on le laissait venir à soi; il faudra que tout, ou une partie de l'armée, abandonne les lignes, et marche au devant du secours. On prendra ce parti : (1)

1° Quand les lignes, à quelque distance qu'on les aura portées, seront dominées par des hauteurs sur lesquelles l'ennemi pourra venir s'établir (2).

2° Quand les différens quartiers, séparés entre eux par des défilés longs et nombreux, ne pourront se soutenir les uns les autres en cas d'attaque (3).

3° Quand la retraite de l'armée de siège serait impossible ou très-dangereuse en cas de revers essuyé dans les lignes, à cause de quelque grand obstacle qui en intercepterait la marche rétrograde (4).

4° Lorsque les lignes seront mauvaises par suite de leur faible profil, de leur peu de profondeur, des couverts qui facilitent leur approche, ou d'un développement disproportionné avec la force de l'armée qui les défend (5).

5° Quand on n'aura pu rassembler dans la circonvallation des vivres et munitions en quantité suffisante pour mener le siège à terme, et que le secours pourra intercepter les convois (6).

6° Quand l'ennemi tentera une diversion plus préjudiciable que la prise de la place ne serait avantageuse (7).

7° Enfin, lorsqu'il sera possible d'attaquer en dehors des

(1) *Napoléon*, Condé: siège de Dunkespiel, 1645.
(2) *Napoléon, Turenne, Frédéric II*, Condé: sièges de Bellegrade, 1717. Oudenarde, 1582. Dunkerque, 1658. Vienne, 1643.
(3) *Turenne*: sièges de Dunkerque, 1658. Valenciennes, 1656.
(4) *Turenne, Napoléon.* Siège de Bordeaux, 1652.
(5) Condé: siège de Lérida, 1647.
(6) Sièges d'Olmutz, 1758. Bellegrade, 1717.
(7) Condé: siège d'Arras, 1645

lignes le secours mal posté, ou divisé et non en état de combattre, faute d'être venu avec tout son monde et tous ses moyens (1).

Si le lieu du combat est assez près des lignes pour qu'un seul corps, laissé en réserve au dedans de celles-ci, puisse maintenir la garnison ou voler au secours de l'armée, on fera ce détachement pour la garde de la circonvallation et même des tranchées, afin qu'une troupe lancée à tout hasard par l'armée de secours, pendant l'affaire, ne puisse traverser sans coup férir, enclouer le matériel de siège, détruire les tranchées et entrer dans la ville (2).

Dans le cas contraire on lèvera promptement le siège, retirant le plus de canon possible des tranchées, enclouant le reste; ensuite on marchera en masse à l'ennemi, qui, à la distance où il sera de la ville, et dans l'une des positions désavantageuses décrites ci-dessus, et les seules qui puissent motiver ce parti extrême, pourra difficilement donner secours (3).

Du reste, les défilés intermédiaires entre le champ de bataille choisi et les lignes, seront gardés pendant toute l'affaire par des réserves, qui faciliteront la retraite en cas d'échec, et arrêteront en même temps ces corps détachés que l'armée ennemie essaierait de faire entrer dans la ville : tous les défilés voisins, inutiles à l'armée de siège, seront rompus ou obstrués (4).

§ 2. Défense contre une attaque de jour.

1° Si l'ennemi attaque de jour, on découvrira ses intentions, et la grande canonnade par laquelle il préludera, ainsi

(1) Turenne : siéges de Dunkerque, 1658. Turin, 1706.
(2) *Turenne*, Condé : sièges de Dunkerque, 1658. Rocroi, 1643.
(3) Napoléon : siège de Mantoue, 1798.
(4) *Napoléon* : siège de Mantoue, 1798.

que les nombreux matériaux qu'il sera obligé de traîner devant lui ou de porter pour le comblement du fossé, donneront le temps de faire les dispositions pour lui résister (1).

2° Toutes les troupes, même les travailleurs commandés pour la tranchée, prendront les armes; la garde de la tranchée renforcée, s'il est nécessaire, d'hommes et de munitions, se tiendra sur le qui vive (2).

3° Une portion de l'armée répartie en plusieurs corps le long de la ligne de contrevallation, la défendra contre les sorties que pourra entreprendre la garnison, appuiera la garde de la tranchée, et au besoin, servira de dernière réserve pour la défense de la ligne de circonvallation (3).

4° Les postes commis à la garde des parties non attaquées de la ligne, se mettront en état de défense; les autres seront renforcés par des détachemens envoyés à la hâte des quartiers voisins, et pris parmi les bataillons de service (4).

5° Les renforts nécessaires d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, pris d'abord parmi les réserves de service, ensuite parmi les autres troupes au fur et à mesure qu'elles seront sous les armes, sortant des camps non attaqués et surtout du principal, se dirigeront à tire d'aile sur le point menacé, où ils prendront position ainsi que nous allons l'indiquer (5).

6° Les courtines entre les forts, redoutes ou redans, seront garnies chacune d'un bataillon; les différens postes commis à la garde journalière de la ligne dans les forts, redoutes ou redans, seront suffisamment renforcés dès la première apparition de l'ennemi, et défendront les approches de ces ouvrages, l'escalade de leurs saillans à coups de fusils

(1) *Napoléon*, *Vauban*.
(2) Siège de Turin, 1706.
(3) Eugène de Savoie : siège de Bellegrade, 1717.
(4) Frédéric Henri, prince d'Orange, Maurice Nassau.
(5) *Vauban*.

et ensuite avec les armes de longueur dont ils doivent en tout temps être munis. (1)

La majeure partie de la cavalerie, abritée du canon et du mousquet ennemis, derrière des épaulemens construits entre les deux lignes et sur un terrain favorable, y attendra l'instant de charger (2).

Les cavaliers démontés seront employés: les uns comme pionniers pour boucher les brèches, ouvrir au besoin des passages au travers de la ligne, etc...; d'autres, placés avec les convalescens, en guise d'infanterie, aux endroits les moins accessibles de la circonvallation, y seront montrés, et afin de mieux dissuader l'ennemi de venir attaquer ces points, on pourra y envoyer également des drapeaux et des tambours.

Entre les épaulemens et la circonvallation, 3, 6, 9 bataillons, laissant entr'eux de grands intervalles pour la retraite et le passage des troupes, formeront une seconde ligne dont la force sera au plus des deux tiers de celle de la première (3).

Enfin, contre la ligne intérieure, ou à 500 pas de la circonvallation, une grosse réserve d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie se tiendra prête, soit à arrêter les efforts de la garnison, soit à voler au secours des première, seconde et troisième lignes repoussées ou mises en désordre (4).

La seconde ligne d'infanterie aura à côté d'elle, ou désignera au besoin, des détachemens, les uns pour charger les premières troupes ennemies qui passeront la circonvallation; d'autres, munis d'outils, de pontons, d'arbres coupés, de

(1) *Vauban, Montécuculli, Frédéric II.*

(2) *Vauban, Frédéric II.*

(3) *Vauban, Frédéric II, Montécuculli.*

(4) *Vauban, Frédéric II, Montécuculli*, Eugène de Savoie.

fascines et de gabions, pour boucher les brèches des retranchemens, et dans certains cas y faire des passages au travers (1).

Si l'on a pu prévoir cette attaque et son lieu, on aura garni, plusieurs jours à l'avance, les parties menacées de beaucoup de canon bien approvisionné, en ayant soin de le mettre principalement dans les positions saillantes ou dominantes, de manière à atteindre les ennemis du plus loin possible, et à ne pas les laisser un moment tranquilles pendant toute la marche contre la ligne (2).

Chaque quartier aura avec ses troupes de service une batterie attelée, laquelle se portera de suite au point menacé, afin que dans le cas où les ennemis forceraient les retranchemens, elle puisse accabler leur tête par un feu d'autant plus efficace que dans leur nouvelle position ils n'auront d'abord rien à opposer, surtout si l'on a la précaution de retirer ou d'enclouer avant l'assaut les pièces précédemment mises en batterie contre la ligne de circonvallation (3).

Les troupes les plus sûres et les meilleurs généraux, seront placés aux points les plus importans et les plus dangereux, sans avoir égard au numéro d'ancienneté (4).

La plupart des retranchemens, principalement les lignes, sont forcés parce qu'ils n'ont pas été construits dans les règles, parce qu'ils sont tournés, ou parce que la peur saisit ceux qui les défendent : ce résultat tient à ce que l'assiégeant peut faire ses mouvemens avec plus de liberté et de hardiesse, et à ce qu'en général le soldat est moins brave et moins résolu derrière un parapet ; mais si l'on a eu le temps de se prépa-

(1) *Montécuculli.*

(2) *Napoléon, Turenne, Vauban, Montécuculli.*

(3) Sièges de Turin, 1706. Arras, 1654. Toulouse, 1814.

(4) Turenne: siège d'Arras, 1658.

rer, il ne sera guère possible que l'ennemi enlève la ligne (1).

On persuadera bien aux officiers et soldats que la force des retranchemens ne provient pas de la difficulté qu'il y a à les franchir, mais bien des obstacles plus grands que les têtes de colonnes ennemies éprouveront à s'y maintenir, si on les attaque vigoureusement à leur débouché, alors qu'elles sont tout-à-coup séparées de leur cavalerie, de leur artillerie, de leurs munitions, de leurs chefs et de toutes leurs réserves (2).

L'infanterie défendra le retranchement par un feu de deux rangs bien nourri, ou par des décharges de bataillons entiers, comme le faisaient les Prussiens sous Frédéric II : la différence qui peut exister entre ces deux feux pour la justesse du tir et l'effet dans la défense des retranchemens, paraît, d'après les essais faits jusqu'à ce jour en divers pays et à diverses époques, être assez peu sensible. Chaque fantassin aura 60 cartouches, pierres et plombs de rechange (3).

Tant que l'ennemi sera éloigné on tirera des boulets, et seulement sur les troupes; mais lorsqu'il se sera avancé à la distance de 400 pas on emploiera les cartouches.

S'il a tenté plusieurs attaques trop éloignées les unes des autres ou séparées par des obstacles trop considérables pour qu'elles puissent s'entre-secourir, la masse des réserves de l'assiégeant, alternativement postée contre l'une ou l'autre de ces attaques, pourra leur faire payer cher leur imprudence (4).

Supposons au contraire que son attaque soit unique, continue, et appuyée à deux obstacles qui en couvrent les flancs, l'assiégeant qui a dû se réserver les moyens de pas-

(1) *Frédéric II, Vauban.* (2) *Turenne :* siège de Cassano, 1705.
(3) *Frédéric II.* (4) *Frédéric II, Napoléon.*

ser d'un côté à l'autre de ces obstacles, en dedans et en dehors de ses lignes, pourra tourner les flancs de l'ennemi, ou tout au moins battre son front d'enfilade et de revers (1).

Si l'ennemi est obligé de traverser un ruisseau ou avant-fossé, s'il se présente au-delà par une tête retracée, que l'on puisse joindre sur un front supérieur, on profitera de sa fausse position en attaquant ses premières troupes avec des détachemens disposés à l'avance près des sorties de la ligne.

L'obstacle seul pourra bien arrêter l'ennemi tout court; rien n'étant en effet plus dangereux que de combler un avant-fossé, de franchir une palissade ou un abattis, défendus à 50 pas en arrière par le feu d'un retranchement (2).

Si, contre toute apparence, l'ennemi parvient à s'établir entre ces obstacles et le retranchement, il faudra tirer sans relâche, des forts et portions de lignes à proximité, sur les passages qu'il s'y sera faits, et sur les troupes qui y défileront; ne jamais perdre de vue ces défilés, et y revenir tout autant de fois que l'occasion s'en présentera, vu que c'est là désormais la partie vulnérable de l'ennemi.

Si ce dernier vient en montant un glacis doux dont la pente se prolonge jusqu'à huit ou neuf cents pas en avant de la ligne, il est probable, qu'à moins d'une grande supériorité de sa part en artillerie, et malgré les couverts propres à favoriser la formation de ses troupes, celles-ci seront foudroyées et dispersées avant leur arrivée au pied du retranchement. Dans le même cas, il est au moins certain que ces troupes n'y arriveront qu'après avoir éprouvé de grandes pertes, et dans un tel état de désordre que l'assiégeant n'aura pas de grands efforts à faire pour les repousser (3).

(1) Turin, 1706. (2) *Villars*, *Vauban*.
(3) *Turenne*, *Frédéric II*, *Napoléon*.

Il éprouvera de non moins grandes difficultés à franchir une montagne escarpée, surtout si des tirailleurs, abrités contre de petits couverts parallèlement à la ligne et à 150 ou 200 pas les uns derrière les autres, suivant la pente plus ou moins grande de la côte, le chauffent sans relâche pendant son long et pénible trajet : ces tirailleurs viseront principalement aux officiers et artilleurs, et redoubleront la vivacité de leur feu pendant les haltes que l'ennemi sera obligé de faire pour reprendre haleine (1).

Enfin, si la côte à gravir est tellement raide, que ni la cavalerie ni l'artillerie ne puissent arriver au sommet, ces deux armes, dont on pourra faire usage dans les lignes, donneront un grand avantage aux troupes qui les défendent, et décideront probablement la victoire en leur faveur. (2)

Les brèches et endroits du parapet où l'ennemi tentera ses passages, seront défendus à coups de fusil, mais surtout avec des armes de longueur; si l'ennemi se jète dans le fossé pour y trouver un abri, ou pour faire brèche à la contrescarpe et aux obstacles qui la renforcent, les flancs latéraux l'y chaufferont sans relâche, tandis que directement on fera pleuvoir sur lui, grenades, obus, pierres, matières incendiaires et petits sacs remplis de poudre, dont on doit, en pareille circonstance, avoir bonne provision; ceci rentre d'ailleurs dans la défense des portes dont il n'est pas ici question.

Si malgré les efforts des détachemens de la seconde ligne, désignés pour réparer les brèches ou charger les premières têtes ennemies, celles-ci se maintiennent dans la circonvalla-

(1) Fribourg; attaques des positions de Peyrelongue, 1743. Schoumla, 1829.

(4) Siége de Fribourg, 1644.

tion, il faut que des bataillons et escadrons entiers des deuxième et troisième lignes les chargent sans leur donner le temps de se former et de se fortifier ; les troupes de la première ligne passant par les intervalles iront se rallier en arrière des réserves.

Si nonobstant la seconde et la troisième ligne, l'ennemi pénètre toujours et s'étend davantage le long de la circonvallation, c'est aux réserves en arrière à tenter les derniers efforts pour le repousser ou du moins pour le contenir (1).

Ce dernier but atteint, il sera construit en arrière du logement de l'ennemi, et tout autour, un retranchement en abattis ou en chevaux de frise, de la circonférence duquel des feux de mousqueterie et d'artillerie seront dirigés au point de passage, afin d'y arrêter les ennemis du dehors qui veulent encore entrer.

Enfin si les troupes se rebutent, si l'on se voit dans un danger imminent d'être emporté, une sortie subite faite là où l'on est le moins pressé, *par une issue large et couverte,* peut, tout à coup, changer la face des affaires ; c'est le dernier moyen que les Romains employèrent pour la défense de leurs fameux camps ; il leur a presque toujours réussi (2).

Cette sortie ne doit être faite qu'à la dernière extrémité, et lorsque toutes les autres ressources ont été successivement épuisées ; exceptons néanmoins les deux cas suivans dans lesquels on peut l'employer de prime abord avec succès (3).

1° Quand l'ennemi se présentera par une tête retrécie facile à aborder sur un plus grand front.

2° Quand on pourra atteindre au dehors ses flancs découverts et non appuyés par de la cavalerie en arrière.

Si quelqu'infanterie de l'ennemi s'aventurait à son entrée

(1) Frédéric II. (2) *César.* (3) *Montécuculi.*

dans la ligne, sans avoir ses flancs appuyés à un obstacle, ou sans être protégée par de l'artillerie et de la cavalerie, ce serait le cas de la faire charger en flanc; on en aurait bon marché (1).

La ligne définitivement rompue en un point, l'ennemi établi en force au-delà et maître de s'avancer, tout ne sera pas encore perdu, si les derniers secours arrivent à temps des quartiers voisins, et prennent position d'une ligne à l'autre, mais obliquement et de manière à faire converger leurs feux sur l'ennemi; si ces troupes profitent des hauteurs environnantes pour y placer leur artillerie, de manière à constamment battre le débouché; si elles prennent position derrière les ruisseaux, rivières et autres obstacles qui traversent les lignes pour la défendre, ou bien si à défaut de ces avantages elles improvisent, à l'instant même, une barrière avec des abattis ou chevaux de frise portatifs : l'ennemi en désordre, pourra bien alors ne pas oser poursuivre son succès, s'arrêter tout à coup, donner le temps de prendre de nouvelles mesures pour regagner sur lui le terrain perdu, ou au moins pour préparer la retraite (2).

§. 1. Dispositions contre une attaque de nuit.

Une surprise de nuit est le plus grand danger auquel les lignes d'investissement puissent être exposées, vu que l'obscurité est entièrement en faveur de l'ennemi qui attaque, lequel, profitant de l'incertitude où est alors plongée l'armée de siége, porte ses principaux efforts où il veut et se dégarnit ailleurs sans crainte (3).

Mais il n'est pas impossible de corriger ce défaut; et voici

(1) Siéges de Turin, 1706. Arras, 1654.
(2) Turenne. (3) *Vauban, Napoléon.*

ce qu'on a imaginé de mieux, jusqu'à présent, pour y parvenir (1).

Tant que l'ennemi sera éloigné de plus d'une marche des lignes, la cavalerie cantonnée dans les villages voisins, à une, deux ou trois lieues alentour, observera les places fortes voisines et les mouvemens de l'ennemi, occupera les principaux passages, fera rentrer les vivres et contributions, et consommera les fourrages de tout le pays (2).

A l'arrivée de l'armée de secours, la cavalerie, après avoir dévasté et ruiné les environs, rentrera dans le camp, ou près du camp, avec le plus de fourrages et de vivres possible. Dans cette nouvelle position, elle continuera à observer la contenance de l'ennemi (3).

De nuit, les lignes seront entourées d'une haie continue de factionnaires double ou simple, espacés l'un de l'autre de cent à cent-cinquante pas, et tous à cinquante pas environ en avant des retranchemens; ces factionnaires, soutenus par les postes de la ligne, auront auprès d'eux des buchers formés avec deux ou trois charretées de bois sec, placé debout, le milieu bien garni de menu bois et de paille sèche, avec un petit trou pour y mettre le feu, au signal qui sera donné lors de l'apparition de l'ennemi (4).

On aura soin que, vers la campagne et dans les diverses directions qui seront probablement suivies par les corps assaillans, chaque quartier ou fort construit sur l'une des avenues de la ligne, soit précédé d'avancées qui détacheront devant elles un grand nombre de petits postes destinés à soutenir une chaîne continue de factionnaires, se liant de

(1) *Napoléon*, *Vauban*.

(2) Maurice Nassau, Frédéric Henri : siéges de Rocroy, 1643. Gœverden, 1592. (3) Montécuculi, Frédéric Henri.

(4) *Napoléon*. Siéges de Mayenne, 1794; Arras, 1654.

droite et de gauche avec la chaîne de la ligne. Si l'avenue que domine le fort n'est pas de première importance, les avancées y soutiendront elles-mêmes, sans postes intermédiaires, la chaîne des factionnaires (1).

Les parties les plus inaccessibles seront gardées; mais, en raison du temps nécessaire à l'ennemi pour les franchir, on pourra les faire surveiller par des sentinelles volantes, plus ou moins écartées (2).

Des factionnaires en nombre suffisant veilleront autour des quartiers, forts, redoutes, têtes de ponts et redans; mais du côté de la ville principalement, si la garnison est faible, ils pourront être espacés de même que ces ouvrages (3).

Pendant toute la nuit, des rondes et des patrouilles plus ou moins fortes, seront faites à des heures irrégulières, les unes pour éclairer la ligne à cent-cinquante, trois cents ou six cents pas en avant; les autres pour s'assurer de la vigilance des postes et sentinelles.

Dès une heure ou deux après le coucher du soleil, pour la portion de ligne la plus rapprochée de l'ennemi, et de plus en plus tard pour les portions de ligne qui s'en éloignent davantage, les postes seront renforcés, des détachemens plus ou moins considérables se tiendront sous les armes, ou prêts à les prendre; les cavaliers auront leurs chevaux sellés et bridés; les canonniers, leurs pièces attelées (4).

Ces précautions sont prises contre un petit secours qui voudrait s'introduire à la dérobée dans la ville; une attaque

(1) Frédéric Henri, Maurice Nassau, *Vauban*, Turenne. Siéges de Mayence, 1794. Dunkerque, 1658.

(2) Maurice Nassau, Frédéric Henri : siéges de Gœverden, 1592.

(3) Maurice Nassau, Frédéric Henri.

(4) Maurice Nassau, Frédéric Henri.

sérieuse des lignes par toute l'armée ennemie n'étant pas à appréhender au milieu de la nuit (1).

Deux heures avant le lever du soleil, la diane sera battue dans les camps, forts et redoutes; toutes les troupes, infanterie, cavalerie, artillerie, prendront les armes, et attendront en bataille que des patrouilles, poussées en avant jusqu'à portée de canon, aient vu au jour naissant qu'aucune troupe n'est là pour attaquer, et que l'ennemi n'a pas bougé. (2)

Si l'on a eu lieu de reconnaître à l'avance le point choisi par l'ennemi pour une attaque de nuit, on y exercera une plus grande surveillance, on le renforcera de troupes ou de canon, et on y fera veiller sous les armes trois, quatre ou cinq heures avant le jour, tout ou partie de son monde (3).

On pourra jusqu'à un certain point prévoir les intentions de l'ennemi à cet égard, 1° par les chemins ou ponts qu'il fera faire pour gagner telle ou telle direction, à moins que, ne voulant donner le change, il ne construise des travaux inutiles. (4)

2° Par les reconnaissances qu'il dirigera devant telle ou telle partie de la ligne plutôt que devant telle autre.

3° Par les espions que l'on entretient constamment dans son camp, et à l'aide des petits postes, qui rodant tout autour, observent ce qui s'y passe.

4° Si l'ennemi prend le soin de s'assurer d'une ou de plusieurs positions dans une certaine direction, s'il s'acharne à les conserver, ou s'il vient lui même s'établir au-

(4) *Vauban.* (2) Maurice Nasseau, Frédéric Henri, *Vauban.*

(3) Frédéric Henri, prince d'Orange, Maurice Nassau: siéges de Grave, 1604. Péterwaradin, 1716.

(4) *Vauban*, *Turenne*: siége d'Arras, 1654. Valenciennes, 1656. Dunkerque, 1658.

près, ce sera une preuve certaine qu'il veut attaquer de ce côté : dans le premier cas, il faudra tout faire pour l'empêcher de s'établir dans ces postes; si l'on réussit à l'en chasser, il renoncera à son projet, et tournera ailleurs. (1)

Si toutes les précautions préscrites précédemment sont prises, on parviendra à corriger le défaut des lignes attaquées de nuit, puisque prévenu à temps des mouvemens du secours, l'armée de siége aura moins d'incertitude sur ses desseins. (2)

S'agit-il d'une attaque sérieuse tentée par toute l'armée de secours, celle-ci n'arrivera vis-à-vis du lieu où elle veut pénétrer, qu'une heure ou deux avant le jour, afin de pouvoir agir au-dedans des lignes avec connaissance de cause, et une fois ses passages effectués. (3)

Elle sera donc signalée par les grandes patrouilles à plus d'un quart de lieue en avant de la circonvallation, et trouvera toute l'armée sous les armes, prête à tirer sur elle à la clarté des buchers que l'on aura eu le temps d'allumer et des balles à feu lancées des camps et forts voisins : ce jour artificiel suppléera d'autant plus avantageusement à la clarté qui pourra encore manquer, qu'on tire mieux et plus droit pendant la nuit à la faveur du feu que de jour; le signal, pour produire ces feux sur toute la ligne, sera donné au moment où l'ennemi aura atteint la distance du tiers de la portée de canon. (4)

Tous les postes de la circonvallation, suffisamment renforcés, s'attendront a être attaqués et se mettront en mesure pour résister conformément aux principes de ce genre de

(1) *Turenne*, *Vauban*: siége d'Arras, 1654.

(2) *Vauban*. (3) Vauban, *Turenne*.

(4) *Vauban*, Frédéric Henri, prince d'Orange, Maurice Nassau, siéges de Grave, 1602. Goeverden, 1592

guerre; ils correspondront entre eux et avec leurs quartiers, par des signaux convenus ; et de grandes perches, placées de distance en distance, sur les différentes communications des camps avec le quartier général, guideront pendant la plus grande obscurité les aides-de-camp et ordonnances (1).

Jusqu'au jour et tant qu'on ne connaîtra pas bien les intentions de l'ennemi, il faudra agir prudemment, ne rien donner au hasard, tenir les troupes des quartiers bien en ordre, et ménager les secours de peur de les porter contre de fausses attaques, et de s'affaiblir devant les véritables.

Au fur et à mesure qu'une attaque se décidera sur un point de la ligne, on y enverra, des quartiers voisins, des secours nécessaires pour soutenir les forts, redoutes et retranchemens qui s'y trouvent; mais on doit agir toujours avec prudence.

Les portions de circonvallations non attaquées, s'éclaireront devant elles, et du côté des parties menacées, pour savoir si elles n'ont pas, en présence, quelques réserves ennemies cachées, et si, à l'aide du désordre, qui, probablement règnera dans le corps de secours, elles ne pourront pas augmenter le danger de sa position et même faire échouer tout-à-fait son entreprise, en menaçant à propos ses flancs.

Les attaques de nuit sont très sujètes à manquer faute d'ordre; il n'y en a pas qui intimide autant les troupes les plus aguerries et qui donne plus de moyens aux mauvaises pour ne pas faire leur devoir : la plus petite troupe, tombant à l'improviste au milieu, derrière et sur les flancs de gens ainsi décontenancés, pourra donc leur faire lâcher prise, et cependant ne compromettra ni la défense de la ligne, ni le salut de l'armée assiégeante (2).

(1) Maurice Nassau : siége de Mayence, 1794.
(2) *Vauban, Turenne, Frédéric II, Napoléon.*

Si la circonvallation est forcée avant le jour, le signal en sera donné par le poste le plus voisin et transmis aux réserves des quartiers, lesquelles arriveront, l'infanterie à pas précipités, l'artillerie et la cavalerie au grand trot, et attaqueront, vivement et sans marchander, la tête du passage, sur laquelle les forts et postes voisins feront un feu continu.

Autant que possible, des feux seront allumés partout où l'on sera obligé de céder à l'ennemi, afin d'éclairer sa destruction et de pouvoir bien diriger sur lui l'artillerie et la mousqueterie.

Il n'est pas à craindre que dans ce premier moment, l'ennemi, non encore assez en force en dedans de sa ligne, détache du monde pour se jeter dans la ville, surtout s'il n'est pas maître de tous les forts et redoutes à proximité, et s'il n'a pas abattu la circonvallation en beaucoup d'endroits pour se faire un passage (1).

Toutefois, et par précaution contre une audace qui cesserait d'être blamable si l'on n'avait pas pris les moyens de l'en faire repentir, des renforts seront envoyés aux postes les plus voisins de la contrevallation, ou, à défaut de celle-ci, ils iront occuper les principaux défilés et passages qui existent entre le point attaqué et la place.

Au jour, le nombre et la nature des attaques bien reconnues, des détachemens, de tous les quartiers non menacés, voleront à tire d'aile au secours de la ligne, et la défense se continuera comme nous l'avons expliqué dans le paragraphe précédent.

Des espions, entretenus dans le camp de l'ennemi, s'en

(1) *Vauban*, Frédéric Henri, prince d'Orange, Maurice Nassau.

(2) *Turenne.*

échapperont à divers momens, dès qu'ils auront pénétré ses desseins. Des officiers déguisés et cachés en avant des lignes, pourront aussi donner l'éveil plus tôt, et faire connaître, même avant le jour, les fausses ou véritables attaques. (1)

S'il s'agit d'un simple convoi cherchant à traverser les lignes au milieu de la nuit, il sera signalé par les patrouilles ou par la chaîne des factionnaires; et, quelle que soit sa nature ou son importance, il traversera difficilement les deux lignes sous le feu des forts et postes voisins; il sera donc obligé de prendre ceux-ci, ce qui donne le temps aux détachemens, qui déjà doivent être sous les armes, d'arriver, de le reconnaître et au moins de l'arrêter, pendant que de nouveaux renforts survenant successivemeut des différens quartiers appelés aux armes, le chargeront en flanc dedans ou dehors les lignes et l'éparpilleront.

Mais supposons que ce convoi parvienne en partie à traverser les deux lignes, il faudra le faire poursuivre l'épée dans les reins jusque contre les chemins couverts de la place, où il aura beaucoup de peine à rentrer, et sera probablement défait, vû que le feu des remparts ne pourra agir pour le protéger, et que si le gouverneur n'a pas été prévenu de l'endroit où le secours devait se présenter, aucune troupe ne sera là pour le recevoir.

A cet effet, les signaux que le secours pourra faire à la place seront à l'instant imités dans plusieurs autres directions, où l'on pourra même entretenir une fusillade, afin de mieux donner le change à la garnison.

§. 4. Retraite de l'armée de siége.

Si l'ennemi a traversé les deux lignes et tous les postes ou

(1) *Vauban.*

forts qui les appuient, s'il devient impossible de le chasser de ces positions enlevées, s'il marche en bon ordre à la ville et menace les communications des différens quartiers et de la garde de tranchée entre eux ou avec la ligne de retraite, il est temps de renoncer à la défense des lignes d'investissement et de songer au salut de l'armée (1).

Des corps détachés des quartiers non enlevés prendront position derrière les obstacles, à travers lesquels les troupes en retraite devront défiler, y augmenteront le nombre et la longueur des passages, et y tiendront ferme jusqu'à ce que la foule les ait dépassés.

Du canon sera placé de manière à flanquer ces passages, à dominer et à enfiler les lignes ennemies qui viendront pour les attaquer.

Les troupes de service à la tranchée, que nous supposons être restées intactes, prendront position au quartier général, elles y maintiendront encore la garnison et donneront la main au reste de l'armée qui viendra s'y appuyer : les batteries de siége, les canons des forts et redoutes de la ligne seront encloués ou transportés avec le secours de tous les chevaux que l'on pourra y atteler : les quartiers, forts, redoutes et autres postes seront successivement évacués, et de tous côtés la retraite s'effectuera avec le plus d'adresse possible vers le quartier principal.

Les bagages que l'on aura pu sauver partiront d'abord sous l'escorte de quelqu'avant-garde ; mais si l'on craignait qu'ils ne causassent du désordre dans le grand nombre de défilés que l'on aura à traverser, on les sacrifierait (1).

Ensuite la majeure partie du canon que l'on sera parvenu

(1) *Turenne :* siége de Valenciennes, 1656. Mayence, 1794.

(2) Turenne : siége de Valenciennes, 1656.

à retirer des quartiers, forts et postes évacués, marchera sous l'escorte d'un corps d'infanterie et de cavalerie, que suivra le gros de l'armée, la cavalerie en tête; une arrière garde, composée de trois armes, et successivement grossie par les troupes des positions abandonnées, couvrira la retraite : tout le matériel qu'on ne pourra pas conserver sera incendié ou mis hors de service.

La foule des fuyards s'écoulera à droite et à gauche des quartiers et forts, jamais par leur intérieur où elle amènerait le désordre : ces quartiers et forts ne seront évacués qu'au fûr et à mesure que l'arrière-garde les aura dépassés : en sorte que celle-ci sera successivement et en partie remplacée dans son service, par les troupes auprès desquelles elle passera.

Le général aura choisi d'avance un champ de bataille, dont le quartier principal, toujours intact, formera une des ailes; il le fera successivement occuper par les réserves et par les troupes des autres quartiers, et enverra des officiers d'état-major jalonner cette ligne, et indiquer aux différens corps, à mesure qu'ils arriveront, leur nouvelle place de bataille (1).

Cette position, qui dans certains cas, pourra être reconnue et fortifiée à l'avance, doit couvrir la ligne de communication avec les dépôts, ne pas isoler l'armée des détachemens qu'elle peut avoir dans le pays, non plus que des places qu'elle y possède : si avec tous ces avantages, elle a de plus celui d'étrangler ou de menacer la ligne d'opération de l'ennemi, elle causera quelqu'embarras à celui-ci (2).

La majeure partie du canon disponible sera mise en batterie en avant de ce nouveau champ de bataille, de manière à atteindre du plus loin possible l'ennemi, à le do-

(1) Siége de Mayence, 1794.
(2) *Eugène de Savoie :* siége de Turin, 1706.

miner et le prolonger sur le plus grand nombre de directions possible, s'il voulait attaquer de nouveau.

On rasera les portions de circonvallation ou de contrevallation qui gèneront, soit le mouvement de l'armée vers cette position, soit les communications mutuelles de différens corps lorsqu'ils y seront établis (1).

Les défilés existans sur les derrières et à proximité de ce nouveau champ de bataille, seront occupés et fortifiés ainsi que les obstacles naturels propres à couvrir la nouvelle ligne d'opérations, et l'on aura constamment l'œil du côté par où l'ennemi pourrait arriver aux premiers.

On expédiera la nouvelle du désastre des lignes aux gouverneurs des places voisines, avec avertissement de se tenir prêts à être attaqués, et ordre de se défendre à toute extrémité, la moindre bicoque pouvant, par sa résistance, arrêter une armée victorieuse et donner le temps à celle qui a été battue de se rallier et de se refaire. Suivant les ressources qu'on aura, l'armement et l'approvisionnement des places les plus compromises seront complétés à un degré plus ou moins élevé.

On enverra vers celles de ces places qui sont le plus à proximité, et avec lesquelles on aura conservé une communication sûre et facile, le parc d'artillerie, les gros bagages, les malades et les blessés; quant aux fuyards, qui n'auront pu rejoindre le quartier de ralliement, ils se retireront également dans les places les plus voisines, d'où les gouverneurs les expédieront à l'armée après les avoir réorganisés et équipés.

C'est dans une pareille circonstance que l'on appréciera les avantages d'une guerre méthodique, dans laquelle on n'entreprend rien au hasard ou légèrement, et sans s'être

(1) *Vauban, Turenne* : siége de Valenciennes, 1656.

préalablement donné tous les avantages et appuis propres à assurer le succès ou à diminuer et à arrêter les conséquences d'un désastre ; d'une guerre faite d'après les règles immuables de l'art, si bien pratiquées par les grands capitaines du siècle de Louis XIV, perdues par leurs successeurs et en partie merveilleusement retrouvées, au milieu de tant d'erreurs surgies depuis et tout-à-fait dominantes, par le seul instinct guerrier des grands généraux de l'époque qui vient de finir.

Si la cavalerie n'a pas fait des pertes considérables en hommes et en chevaux, si l'armée s'est ralliée dans sa nouvelle position avec la majeure partie de son matériel ; si elle a avec elle des vivres et munitions assurés pour le temps nécessaire à l'organisation de ses convois, rien n'est encore désespéré.

Les pertes qu'elles aura faites, l'affaiblissement présumé de l'ennemi, l'état moral des deux armées, leur position respective, doivent décider du parti à prendre et faire connaître ce que l'on peut craindre ou hasarder.

Si l'ennemi a beaucoup perdu, si sa position est mal assise, si la place, épuisée d'hommes et de munitions, est ouverte par des brèches larges et nombreuses, si le secours, encore tout ébranlé et en désordre, se relâche après la victoire, et s'il reste, sur le déclin du jour, quelque corps d'élite bien intact, sur lequel on puisse compter, une attaque de nuit, tentée par ce dernier, lancé brusquement tout au travers des positions enlevées pendant le jour, ou sur leurs derrières, pourra rétablir les affaires et même changer la victoire de l'ennemi en déroute générale : ce parti est beau mais bien hasardeux.

Au contraire, si l'ennemi pour venir attaquer, a aban-

(1) Bataille de la Moskowa, 1812. Combat de Krasnoï, 1812.

donné la communication directe avec ses dépôts, ou s'il ne l'a conservée qu'à travers des défilés rares et difficiles, sur lesquels on peut entreprendre, il ne faudra pas, tout battu que l'on sera, laisser échapper cette occasion de le châtier de son imprudence, et de rappeler la fortune.

Dans ce dernier cas on assurera d'abord la position de l'armée, on retranchera au plus vite son front et celui de son flanc qui est découvert, de manière à pouvoir tranquillement attendre les événemens, et à en demeurer toujours le maître.

Mais la situation de l'assiégeant peut être toute autre; les différens quartiers n'auront pas pu effectuer leur retraite vers celui désigné pour leur concentration, ou leur déroute aura été générale, et telle, qu'aucun ralliement ne sera pas possible à proximité; le matériel de siége, celui qui armait les forts et les postes de la ligne, les chevaux de la cavalerie, les bagages, les vivres, les munitions seront presque tous perdus; le quartier principal, lui-même attaqué, aura été forcé et ses défenseurs mis dans une déroute totale; ou bien le bon état de la place, non encore ouverte, munie d'une garnison nombreuse, bien armée et approvisionnée, et la situation peu favorable du quartier de ralliement, rendront intenable tout champ de bataille qui s'appuierait à ce dernier. Toutes ces choses ou plusieurs seulement bien reconnues, il faudra se retirer le plus en ordre que l'on pourra, sous le canon d'une place voisine, ou derrière une position étudiée d'avance, et dans laquelle on conservera ses communications avec les dépôts, avec les places que l'on possède dans le pays, avec tous les corps dispersés de l'armée, afin de pouvoir les rallier au plustôt; et aussi avec ceux qui en étaient détachés avant l'évènement, ou opéraient sur le même théâtre (1).

(1) Siéges de Turin, 1706. Valenciennes, 1656. Mayence, 1793.

Le plus grand malheur n'est pas alors la perte des hommes, qui souvent est plus faible qu'on ne pourrait le penser, mais celle d'un matériel démonté que le désordre et la terreur font abandonner, et surtout la démoralisation de l'armée, laquelle gagnera bientôt les garnisons voisines et tout l'intérieur du pays (1).

Pour ce qui est du nombre d'hommes, du matériel et des munitions, le général fera au plutôt rejoindre les détachemens et fuyards, tirera des places voisines, artillerie, cavalerie et tout ce qu'il pourra, sans compromettre leur sûreté, y fera construire des fours et des moulins; organisera de plus grands hôpitaux, si déjà toutes ces mesures n'ont pas été prises à l'avance ; il mettra en réquisition pour les transports des vivres et des blessés, les voitures du pays ; reformera ses bataillons, régimens, divisions et corps sur un pied respectable ; armera comme fantassins tous les cavaliers démontés ; il engagera par récompense, les soldats ou habitans à chercher ou à remettre les armes et chevaux égarés.

Quant au moral, le commandant en chef verra souvent les troupes, les relèvera par ses discours, sa contenance et ses soins : les postes qu'il choisira, les petits avantages qu'il saura journellement se procurer sur les détachemens de l'ennemi, feront bientôt comprendre aux siens que la partie n'est pas perdue à toujours, et que, quoique battu et affaibli, il oserait encore entreprendre si l'occasion favorable se présentait; c'est dans ces circonstances qu'une certaine témérité, qui hasarde beaucoup moins qu'elle ne le paraît, peut être d'un grand effet; les ennemis qui sont loin de s'y attendre, en sont d'abord tout décontenancés, et pendant qu'ils cherchent à revenir de leur étonnement, qu'ils assemblent

(1) *Turenne,* Siége de Valenciennes, 1656.

leurs conseils, qu'ils se livrent aux conjectures, qu'ils discutent, l'occasion qu'on leur a offerte se perd, et le soldat, témoin de tant d'indécisions, oublie sa défaite et reprend confiance. C'est ainsi que sous Louis XIV, la France fut deux fois sauvée après le combat de Bleneau, et la déroute de Valenciennes par le maréchal de Turenne (1).

Si les lignes ont été forcées de nuit, il faudra, s'il se peut, attendre que le jour fasse discerner l'état des affaires, et qu'il permette d'agir en connaissance de cause.

Si l'on n'est pas maître de gagner ainsi du temps, le signal de retraite sera donné, d'une manière convenue, du quartier principal à tous les autres ; la position de ralliement ou la ligne de retraite seront jalonnées par des feux préparés à l'avance, et qui dessineront l'une et l'autre aux yeux des différens corps en retraite, et afin de diminuer autant que possible l'inconvénient des ténèbres, qui tiennent dans une indécision complète sur la marche, la position et les forces ennemies ; on incendiera tous les camps, villages et postes abandonnés.

CHAPITRE IV.

DE L'INVESTISSEMENT DES PLACES FORTES, DU TRACÉ, DE LA CONFECTION ET DE LA GARDE DES LIGNES.

§. 1er. Rassemblement et marche de l'armée : dispositions préliminaires, investissement.

Un siége est l'une des opérations les plus importantes et les plus difficiles de la guerre ; son succès demande beaucoup de mesure et de circonspection ; il dépend de plusieurs choses (1) :

1° Du secret, faute duquel on trouverait la place pourvue de vivres, d'hommes et de munitions, on s'engagerait dans

(1) *Turenne.*

une opération à la fois longue et périlleuse, ce qu'il faut toujours éviter (1);

2° Des forces que l'on a sur pied pour attaquer et défendre les places; de celles de l'ennemi, parce que s'il en possède de considérables, il pourra entreprendre de son côté sur des villes dont la conservation importe plus que la prise de toute autre, ou dévaster l'intérieur du pays, ce qui serait encore plus fâcheux; il faut donc en général être tout à fait maître de la campagne, à l'aide d'une armée d'observation au moins égale à celle de secours et chargée de couvrir les opérations du siége contre cette dernière (2);

3° De la disposition des forces ennemies, si elles sont réunies et supérieures, elles pourront empêcher de faire le siége, en se tenant à portée de combattre ou de secourir les places, avant que l'on soit établi à l'entour (3);

4° Si au contraire il est possible de se bien fortifier autour de la place, ou de la prendre avant la réunion et l'arrivée de l'ennemi, le siége pourra être entrepris, même par une armée inférieure, laquelle devra avoir dans ce premier cas, ses vivres et munitions assurées pour toute la durée de son opération (4);

5° Le succès du siège dépend surtout de l'état des magasins, de la distance où ils sont de la place, des communications plus ou moins faciles, plus ou moins sûres qui les lient à celle-ci; si ces communications sont aisées, on pourra arriver devant la place avec un bon matériel, et l'on n'éprouvera qu'une faible résistance; si elles sont sûres et courtes, les vivres et les munitions ne manqueront point, il sera possible de commencer le siége sans avoir préalablement

(2) *Turenne, Montécuculi, Vauban.*

(2) *Vauban, Montécuculi, Vauban.* (3) *Vauban, Turenne.*

(4) *Vauban, Turenne, Montécuculi.*

rassemblé dans les lignes tout ce qui est nécessaire à son succès (1).

L'état des magasins doit se régler d'après la force de la place que l'on veut assiéger; en tout cas il faut au moins compter sur un mois de tranchée ouverte, parce qu'il est rare qu'une place un peu considérable, défendue par des gens intelligens et de cœur, ne tienne pas ce temps; d'ailleurs le plus de munitions ne gâte jamais rien, le moins peut faire tout échouer (2).

Sur ce pied là il faudra donc avoir *au moins* dans les dépôts voisins :

1° 210 bouches à feu dont
- 3/5 de canons, dont
  - 2/5 de grosses pièces.
    - 1/8 de 24 pour ricochet et brèche.
    - 1/5 de 16 pour ricochet et enfilade.
  - 1/8 de petites pièces.
    - 1/10 de 12 et de 8.
    - 1/10 de 4 ou de 6 pour les lignes.
- 1/5 d'obusiers dont
  - 1/10 de gros calibre.
  - 1/10 de petit calibre.
- 1/5 de mortiers pierriers dont
  - 1/10 de mortiers.
  - 1/10 de pierriers.

Toutes ces bouches à feu, approvisionnées à six ou huit cents coups chacune, auront pour cinq une plate-forme et deux affûts de rechange; en général l'artillerie de siége doit compter un tiers et demi en sus du nombre de bouches dont la place est armée.

(1) *Vauban.*

(2) *Vauban :* siéges d'Olmutz, 1758. Dresde, 1760. Saint-Jean d'Acre, 1799; et la plupart de ceux de l'avant-dernière guerre d'Espagne.

Il y aura également dans les dépôts, huit à neuf cent mille livres de poudre, quarante mille grenades, cinquante mille sacs à terre, cent mille pierres à fusil, cent quatre-vingt mille livres de plomb, plusieurs crics, chèvres, triqueballes, traîneaux, des écopes pour jeter de l'eau sur le feu, quantité de bois de charronnage et de charpente; deux cents brouettes, deux cents hottes avec les bretelles, quarante mille pelles ou pioches bien emmanchées pour la tranchée et les lignes, (rarement les paysans les portent tels qu'il les faut), des outils de mineurs, des forgerons, charpentiers, charrons, et surtout un gros équipage de chevaux du train (1).

Le succès d'un siége dépend aussi de la saison dans laquelle on l'entreprend, et de l'influence du climat; rien n'est plus ruineux qu'un siége d'hiver, on le doit éviter tant qu'on le peut; il y a même des pays où dans cette saison une telle opération est tout à fait impossible: il faut aussi éviter de se présenter pendant les chaleurs devant les places marécageuses; pendant les équinoxes, devant les places maritimes, qu'alors on ne peut plus investir; on attaquera pendant les gelées les villes dont la force provient des grandes inondations, de l'eau qui remplit leurs fossés non revêtus, ou celles qui sont traversées par des rivières d'une entrée et d'une sortie mal fermées et mal surveillées, assises sur un roc pelé; on les assiégera pendant les longues nuits d'automne ou de printemps, afin de pouvoir élever avec moins de péril les tranchées que dans ce cas on ne peut faire qu'à découvert; on investira de préférence les places avant la récolte, lorsqu'elles seront remplies de bouches inutiles à leur défense, ou après leur épaulement par une armée qui aura séjourné à proximité.

L'argent est le nerf de la guerre, sans lui on ne saurait

(1) *Vauban* : siéges de Mantoue, 1702. Mantoue, 1797.

réussir en rien, et à plus forte raison dans un siége qui exige toujours une dépense première de trois, quatre ou six millions, sur laquelle somme il y a ordinairement moitié de consommé.

Il faut aussi considérer la place même et sa situation ; si elle est forte, bien munie d'hommes et de munitions, et protégée par des inondations, rivières, bois qui rétréciront les attaques et sépareront les quartiers assiégeans, ce siége sera bien chanceux (1).

Si elle n'est abordable que par un petit nombre d'avenues étroites, l'investissement en sera facilement fait par un faible corps, mais le front de l'assiégé étant alors beaucoup moins inférieur en étendue à celui que les attaques pourront occuper, ces dernières perdront leur principal avantage, et le siége traînera en longueur (2).

Si la place est à cheval sur une ligne naturelle au-delà de laquelle on ne possède pas de passage, il n'y aura pas possibilité de l'investir complètement, ni par conséquent de l'empêcher d'être soutenue par toutes les forces et ressources du pays en arrière; en sorte que ce sera réellement ce pays que l'on assiègera par une tête infiniment retrécie et fortifiée ; ce qui est l'entreprise la plus difficile dans laquelle on puisse s'engager (3).

Le succès d'un siége dépend encore de la nature des environs de la place à plusieurs lieues à la ronde : de ce que l'on se trouve mieux établi dans ce pays ; que l'on y conserve des communications plus faciles, plus courtes et plus sûres,

(1) *Turenne.*

(2) *Vauban, Napoléon.* Siéges de Mantoue, 1798. Saint-Sébastien, 1813. Cadix, 1811.

(3) Siéges de Kell, 1796. Schoumla, 1829. Mayence, 1796. Manheim, 1794.

et que l'ennemi est davantage dans la situation contraire.

Par exemple, une place dont on ne peut approcher que par des défilés que forment des obstacles circonvallans, sera très facilement secourue ou investie, suivant que l'armée de secours ou de siége y arrivera la première (1).

Si le pays est parsemé de places au pouvoir de l'assiégeant, la surveillance contre ces secours, l'approvisionnement de l'armée de siége, sa retraite en cas de revers seront également faciles.

Bien plus, si dans sa position investissante autour de la ville, l'assiégeant peut communiquer avec une ou plusieurs de ces différentes places, par des espèces de caponnières formées entre rivières, lacs, marais et bois fortifiés, presque toutes les chances seront en sa faveur (2).

Si au contraire on se trouve entouré de places ou postes ennemis, les secours auront toute facilité pour surprendre l'armée de siége dans ses lignes, l'y affamer, ou pour préparer une attaque : tandis que l'armée assiégeante, éloignée de ses dépôts, devra faire de fréquens et nombreux détachemens pour ses convois, et en cas de revers essuyé dans les lignes, ne trouvera à proximité aucune place sous la protection de laquelle elle puisse se rétablir (3).

Dans le même cas, si la ville assiégée communique avec une ou plusieurs places voisines par de longues caponnières naturelles et fortifiées, un investissement incomplet ajoutera encore aux vices de sa position ; elle sera engagée dans une opération, non seulement périlleuse, mais interminable (4).

(1) *Turenne :* siége de Rocroy, 1643.

(2) Siége de Landrecies, 1712. Bergopzoom, 1627.

(3) Siéges d'Arras, 1654. Dunkerque, 1600. L'Écluse, 1604. Bois-le-Duc, 1629. Rhinbeg, 1638.

(4) Tentative du siége de Bergopzoom, 1627.

Si on ne peut arriver devant la place qu'en défilant à travers un obstacle, dont on n'est pas entièrement le maître, le siége sera bien difficile, vu qu'il faudra d'abord s'établir au-delà de cet obstacle, et que malgré cette précaution les vivres et munitions pourront encore être interceptés et la ligne de retraite menacée ; la difficulté augmenterait encore, dans le cas où un poste ennemi commanderait, à moins d'une journée de marche, le défilé par lequel on serait arrivé (1).

Enfin, si la ville est maritime, ou située sur une grande rivière navigable, ou au milieu d'un pays aquatique, on ne peut en général espérer la prendre sans s'être rendu maître de la mer, du cours de la rivière ou des canaux aboutissans (2).

Il faut bien peser toutes ces considérations, avant que de se déterminer, prendre toujours toutes ses mesures de longue main et à loisir ; pour une pareille opération il ne saurait y avoir de précautions superflues ; souvent tout échappe quand on croit avoir tout prévu (3).

Le siége résolu, plusieurs opérations préliminaires sont nécessaires pour assurer son succès, le talent consiste à les faire sans donner lieu à l'ennemi de découvrir le point auquel on en veut.

Les places environnantes, celles surtout que l'ennemi peut facilement attaquer ou qu'il trouverait sur son chemin en venant au secours de la ville, seront repercées, ravitaillées, et mises dans l'état le plus complet de défense (4).

On donnera toute son attention aux dépôts, aux places fortes qui sont à cheval sur des rivières passant par la ville sur laquelle on a dessein ; aux postes qui maîtrisent les rivières

(1) Siéges de Schoumla, 1829. Landrecies, 1712. Mastricht, 1632.

(2) Siéges d'Ostende, 1601, 1604. Mardick, 1646. (3) *Vauban.*

(4) Condé : siéges de Dunkerque, 1646. Ypres, 1648. Gravelines, 1644.

transversales et formant autant de têtes de ponts en avant (1).

Si l'on est inférieur à l'ennemi, et que celui-ci soit rassemblé à proximité, il faut le tenir en suspens en restant séparé jusqu'à la veille de l'investiture, rassembler ses différens corps par une marche forcée à une journée de la place, y arriver le soir même et s'y retrancher de suite (2).

Dans le cas contraire, le lieu de rassemblement de l'armée sera choisi à deux, trois ou quatre marches, relativement à l'avance que l'on aura sur l'ennemi, pour arriver devant la place et s'y établir, aux postes dont on sera obligé de s'assurer préalablement pour couvrir la ligne de communication avec les dépôts, et aux appréhensions que l'on voudra donner pour d'autres places (3).

Toutes ces mesures prises, il ne reste plus qu'à investir la ville si subitement qu'avant même qu'elle puisse soupçonner devoir être attaquée, toutes communications entre elle et l'extérieur soit impossible, ce qui se fait de deux manières.

Soit par un détachement de 3, 4 à 5,000 chevaux, plus ou moins, suivant la force de la garnison et la nature des environs de la place et de quelqu'infanterie montée sur des charrettes du pays; lequel marche jour et nuit jusqu'à ce qu'il soit à une lieue ou deux de la place et sur le point d'en être découvert, où faisant halte, il règle les dispositions de l'investiture, de manière à pouvoir arriver à la même heure et par toutes les avenues à un peu plus de la portée du canon des remparts de la ville (4).

D'autres fois, lorsqu'on possédera à proximité plusieurs villes fortes, des détachemens tirés de leurs garnisons vien-

(1) Condé : siéges de Bois-le-Duc, Maestrich, 1632. Lérida, 1810.

(2) *Turenne.* (3) *Vauban, Turenne*, Condé : siége d'Ypres, 1648.

(4) *Vauban*, Turenne, Condé, Frédéric Henri, Maurice Nasseau, *Montécuculi* : siége de Pistoie, 1328.

dront, à jour convenu, établir l'investissement, ou seulement le compléter de leur côté (1).

De quelque manière que l'on arrive devant la ville, on ne se montre à elle que par des détachemens, qui, soutenus en arrière par d'autres plus forts, poussent de tous côtés jusqu'aux chemins couverts et portes, et enlevent tous les hommes et bestiaux qui se trouveront dehors. On ne doit pas craindre de trop s'aventurer; on essuiera même quelques volées de canon, afin d'en remarquer la portée, et de mieux apprécier les distances (2).

Pendant cette petite opération, on se saisit de toutes les avenues favorables aux secours; l'infanterie dans les villages, chemins creux derrière les haies, ruisseaux et fossés, la cavalerie dans la plaine et toujours à trois ou quatre cents pas en arrière des défilés par lesquels on peut venir à elle, font l'une et l'autre face à l'extérieur, vers lequel se détachent de petits postes chargés de soutenir une chaîne de factionnaires; ces postes s'éclairent également, du côté de la place, par d'autres plus faibles (3).

Le jour, on se tient ainsi à distance de portée de canon et toujours en état de se soutenir les uns les autres; ce qui souvent est difficile, à cause des obstacles qui séparent les environs de la place. Les troupes qui ne sont pas de garde se reposent sans se déshabiller; les chevaux de l'artillerie et de la cavalerie ne restent désellés ou dételés qu'autant qu'il est nécessaire pour les panser.

Le soir, on s'approche à la portée du mousquet pour former autour de la place un cordon aussi continu et aussi resserré que possible; en cet état, on tourne le dos à la ville et

(1) Condé : siéges de Thionville, 1643. Dunkerque, 1646. Ypres, 1648. Lérida, 1810.

(2) *Vauban* (3) *Vauban*.

on dispose de petites gardes devant et derrière pour n'être point surpris; le tout en profitant des couverts, chemins creux, que les environs de la ville peuvent offrir pour s'abriter et se fortifier contre elle, et en s'assurant bien de tous les passages par lesquels on est venu : une moitié de la cavalerie reste constamment à cheval. Pendant ce temps, l'autre moitié met pied à terre, afin que les hommes et les chevaux puissent un peu reposer : le matin, on se retire peu à peu, en faisant souvent halte et de manière à ne rentrer dans les quartiers qu'au grand jour (1).

Dès le premier jour de l'investissement, quinze à vingt mille paysans, et deux à trois mille charriots sont requis pour le travail des lignes; en même temps les vivres, les munitions, les équipages de pont, une flotille armée, si la ville est sur rivière navigable, l'artillerie et son train, se mettent en mouvement des places voisines : de son côté, le général qui commande le corps investissant dirige des reconnaissances pour avoir des nouvelles de l'ennemi et de l'armée; reconnait avec les ingénieurs, les environs de la place et la situation la plus favorable des camps, lignes et forts (2).

Pendant l'investiture, l'armée prend ou fait observer les postes qui peuvent entraver son opération; fortifie ceux qui la protégeront, soit en assurant sa ligne d'opération, soit en gênant les mouvemens de l'armée de secours; marchant à grandes journées, et toujours de manière à pouvoir soutenir au besoin le corps investissant, elle arrive pour l'ordinaire devant la place, deux, trois, quatre ou cinq jours après lui, le mieux est le plutôt (3).

Le commandant du corps investissant la place se hâte de

(1) *Vauban*. (2) *Vauban*.

(3) *Vauban*, Turenne, Condé, Frédéric Henri, Maurice Nassau, Gustave Adolphe, Montécuculli : siége de Gevarden, 1592. Dantzig, 1627.

communiquer avec l'armée dont il fait partie, et va au devant d'elle à une lieue environ, pour rendre compte au général en chef de la manière dont il a rempli sa mission, celui-ci, sur son rapport, fait de suite ses dernières dispositions pour le campement de l'armée.

Afin d'isoler et de resserrer tout-à-fait la garnison et de réduire d'autant la surveillance et l'étendue des lignes, il est nécessaire que l'ennemi soit rejeté dans la place le plus tôt possible et le soir même de l'arrivée de l'armée, que les hauteurs retranchées, les faubourgs, têtes de ponts et autres faibles dehors, en avant des obstacles qui peuvent aider la circonvallation de la ville, ou favoriser l'entrée des secours, soient enlevés sans marchander (2).

Pour empêcher la garnison de sortir et de fourrager, on disposera autour de la place, et en mettant à profit toutes les localités avantageuses, de petites gardes avancées, soutenues par de plus grandes; à l'extérieur, on s'emparera des petits postes d'où l'ennemi pourrait lancer des secours; on s'assurera de ceux qui le gêneront dans cette opération et d'où l'on surveillera les places qu'on n'a pas pu lui enlever (3).

Le lendemain, et quelquefois le même jour, le général en chef fera le tour de la place, rectifiera les lignes, désignera les quartiers, reconnaîtra les fortifications, conviendra des attaques, de l'emplacement du quartier-général, de celui des vivres et du parc d'artillerie; ensuite les ingénieurs traceront les lignes que les troupes, aidées des paysans, élèveront sans perdre de temps (4).

La nuit, tout ou partie de l'armée veillera en armes autour

(1) *Vauban.* (2) Turenne, *Napoléon*, Condé. Siéges de Dunkerque, 1658. Philisbourg, 1664. Turin, 1706. Mantoue, 1798. Lérida, 1810. Gertruidenberg, 1593. Grave, 1604.

(3) *Vauban.* (4) *Vauban.*

de la place, suivant que l'on aura plus ou moins lieu de craindre l'apparition d'un secours : cette mesure de sûreté ne cessera que quand les lignes seront dans un état respectable de défense.

§. 2. Tracé général des lignes.

Une armée qui arrive devant une place pour l'assiéger, songera d'abord à assurer sa nouvelle position, et à intercepter toute communication entre la ville et l'extérieur.

Elle remplira ce dernier but en occupant les principaux passages, et en entourant la place d'un obstacle continu, surveillé par une suite de postes suffisamment rapprochés; ce qui s'opposera le plus souvent à ce que cette armée campe toute réunie sur le même point, vu qu'elle ne pourrait soutenir à temps, contre les sorties de la garnison et contre les entreprises de l'armée de secours, les postes et obstacles des parties opposées de l'investissement.

La considération de sa propre sûreté empêchera également l'armée de siége de s'éparpiller uniformément autour de la place, sur une étendue de cinq à six lieues de développement, ce qui la rendrait partout vulnérable, et la mettrait dans l'impossibilité de se rallier au cas très probable où l'un des points quelconques de cette immense circonférence, viendrait à être forcé par l'armée de secours, ou même par l'assiégé (2).

La majeure partie de l'armée se tiendra donc toujours réunie et en état de combattre, de voler au secours des différens postes de la circonvallation, de les rallier, de marcher à l'ennemi ou de se retirer; l'autre partie s'établira sur le reste du pourtour de l'investissement, par corps séparés,

(1) Condé : siége de Thionville, 1643.

(2) Siége de Mayenne, 1794.

assez considérables et assez rapprochés pour pouvoir arrêter la garnison partout où celle-ci essaierait de percer, assez bien retranchés pour être capables de résister au plus fort secours, et de donner le temps au gros de l'armée de venir les appuyer (1).

Les lignes construites par les Romains, du temps de leur gloire militaire, celles dont on a fait usage du douzième siècle au milieu du dix-septième siècle, et en général toutes les lignes de défenses, citées comme modèles, ont été occupées conformément à ces mêmes principes.

Vauban paraît être celui qui contribua le plus à faire abandonner cette nouvelle manière d'investir les places, il sut tellement abréger la durée des siéges, qu'il ne laissa aux armées de secours, ni le temps de se rassembler, et de venir sur les lignes, ni celui de les reconnaître et de prendre à loisir toutes les mesures pour les attaquer; aussi put-il, comme il le dit lui-même, ne se précautionner que contre de faibles secours destinés à ravitailler les villes, et songer seulement à bien assurer l'investissement de celles-ci, but que remplissaient à merveille les longues lignes continues et concentriques entre lesquelles les armées s'étendaient uniformément.

Mais les siéges faits depuis, ceux mêmes que d'autres ingénieurs ont dirigés pendant les derniers jours de ce grand homme, ont été généralement assez longs, et quelques-uns ont donné lieu à d'assez grandes catastrophes, pour que différens hommes de guerre, considérant la nouvelle méthode d'investissement comme vicieuse dans les cas les plus ordinaires, aient cru devoir appeler sur ce sujet l'attention des officiers du génie.

(1) Condé : siége de Riga, 1621. Dunkerque, 1646. Lérida, 1810. Olmutz, 1758.

Cette question n'est pas du nombre de celles que l'on peut résoudre à priori, et en procédant géométriquement dans le cabinet avec un petit nombre de principes, toujours plus ou moins contestables, et tout au plus vrais pour des circonstances particulières ; comme la plupart des problèmes que fait naître l'art de la guerre, cette question est entièrement résolue dans l'histoire militaire.

En général, la perfection d'un art, aussi conjectural que l'est celui de la guerre, a été atteinte là où l'on en a fait un usage plus fréquent et plus obligé : nous regarderons donc comme meilleures les lignes employées par les généraux qui ont fait le plus de siéges longs et périlleux ; celles qui le plus souvent attaquées par de fortes armées de secours, leur ont presque toujours résisté : ces généraux sont ceux du quinzième et du commencement du dix-septième siècle, principalement les princes d'Orange, Maurice et Henri de Nassau: ces deux capitaines que Vauban cite à plusieurs reprises comme ayant porté à la perfection cette partie de l'art qui nous occupe, feront donc presque tous les frais de ce chapitre ; et à leur défaut, dans un petit nombre de cas, nous aurons recours soit aux écrits des hommes de guerre, soit à ce que nous en avons déjà extrait pour composer les paragraphes précédens.

Le gros de l'armée assiégeante et les différens corps, répartis autour de la place pour appuyer l'investissement, forment autant de camps séparés, qui, pour n'être pas incommodés par le canon des remparts, doivent s'éloigner de ceux-ci de deux mille à deux mille quatre cents mètres, et même, selon Vauban, de deux mille huit cents à trois mille mètres ; dans un petit nombre de cas, cette distance peut être successivement réduite jusqu'à la portée du fusil, sui-

vant que la ville sera plus ou moins dénuée d'artillerie, et que les localités s'y prêteront davantage (1).

La distance de ces camps entre eux dépend de leurs forces et des obstacles plus ou moins infranchissables qui les séparent; en général, il ne faut pas qu'elle soit beaucoup plus du double de leur éloignement de la place, afin qu'ils puissent secourir à temps chaque point des lignes; le développement de celles-ci étant de quinze à vingt mille mètres, le nombre des camps sera généralement de quatre (2).

Le camp principal ou quartier-général, doit contenir au moins la moitié de l'armée de siége : la force des autres camps dépend du poste, de la garnison et de la faiblesse des obstacles qui les couvrent contre celle-ci et contre l'armée de secours; en général, il ne parait pas qu'il soit nécessaire de leur donner plus de monde qu'il n'y en a dans la place : ensorte que l'effectif obligé d'une armée investissante est moyennement moindre que six fois la garnison de la place(3).

Les camps placés dans des positions avantageuses et dominantes maîtriseront à portée de fusil ou de mitraille les principales avenues, les rivières et canaux navigables ; on établira le quartier-général à proximité des attaques, des lieux qui fournissent les matériaux de siége ; de la partie des lignes la plus exposée aux entreprises de l'armée de secours ou de la garnison. Si celle-ci est forte, elle sera appuyée immédiatement, sans défilé intermédiaire et voisin, contre la route qui conduit aux dépôts (4).

Les différens camps seront entourés d'un fossé profond, revêtu ou palissadé, de manière à permettre une longue résistance aux attaques les mieux concertées: la distance laissée

(1) Gustave Adolphe : Lérida, 1810. Riga, 1621 ; planches 1 et 1 *bis*.

(2) Maurice Nassau, Frédéric Henri.

(3) Siéges de Lérida, 1810. Mayence, 1794.

(4) Maurice Nassau, Frédéric Henri, *Vauban:* siége de Lérida, 1810.

libre entre ce retranchement et les tentes fera au moins le dixième du front de l'arrière et au plus deux cent quarante mètres; l'espace pour le campement y sera calculé à raison de vingt mètres carrés par fantassin, et de soixante mètres carrés par cavalier. (Planche 2).

Un fossé large et profond, tiré du milieu d'un camp à l'autre, et autant que possible en ligne droite, sans cependant approcher la place de plus près que quinze cent cinquante à deux mille mètres, interceptera toute communication entre la garnison et l'intérieur. (1) (Planche 1 *bis.*)

Son parapet sera élevé contre la campagne ou contre la place, selon que l'on aura à craindre les entreprises de l'armée de secours ou les sorties de la garnison ; si toutes deux étaient également à redouter, l'on tirerait d'un camp à l'autre, et toujours aussi en ligne droite que possible, deux lignes distantes entre elles de quatre à six cents mètres, dont l'une ferait face à la place et l'autre à la campagne, et entre lesquelles les camps pourraient communiquer de l'un à l'autre (2). (Planches 1 et 1 *bis*).

Ces lignes ayant chacune un développement de quatre lignes environ, seront flanquées à bonne portée de fusil, par quatre-vingts redoutes, redans de lunettes, espacés de deux cent cinquante à trois cents mètres; 2° à portée de mitraille par vingt forts distans entre eux de huit cents à mille mètres, et des camps ou redans voisins, de deux cent cinquante à trois cents mètres. La planche 7 indique les meilleures dimensions à donner à ces différens ouvrages.

Les maisons, églises, châteaux, jardins, terrasses et mamelons remplaceront avec avantage les forts et redoutes ou ajouteront à leurs défenses, de même que les mers, fossés,

(1) Maurice Nassau, Frédéric Henri.

(2) Maurice Nassau, Frédéric Henri, Vauban.

(3) Maurice Nassau, Frédéric Henri.

chemineaux, lacs flaques, haulens, escarpemens suppléeront aux lignes ou les renforceront. (1)

S'il y a à proximité un canal ou ruisseau de même direction que la ligne, celle-ci le longera à trente pas de distance; et vis-à-vis chaque fort on jètera un pont couvert par un petit ouvrage : si les lignes sont doubles, et si l'obstacle a très-peu de largeur, on le fera servir de fossé, et les redoutes jetées toutes en avant formeront autant de têtes de ponts (2).

Un marais non guéable, et plus large que l'étendue de la portée du fusil, pourra servir de ligne, on se contentera de le faire surveiller par des redoutes distantes entre elles de deux cent cinquante à trois cents pas.

Si le marais est ou peut devenir guéable, il faudra en contourner le bord intérieur sur le fossé qui gardera mieux les eaux, et en arrière duquel on construira un parapet de terre et de clayonnage revêtu intérieurement; le rempart sera large et supérieur d'un pied au plus hautes eaux (3).

Si la tranchée passe à proximité d'un bois étroit, de direction parallèle et trop rapproché de la place pour qu'on puisse le laisser en dehors des lignes, on s'en éloignera de deux cents à trois cents mètres vers la campagne, afin de se conserver une communication le long de la circonvallation, que l'on liera avec les extrémités du bois par un ou plusieurs ouvrages : cet obstacle, dont on gardera les débouchés vers la place, deviendra contre celle-ci une excellente portion de de contrevallation (4).

(1) Maurice Nassau, Frédéric Henri, Vauban : siéges de Grool, 1597. Groningue, 1597.

(2) Maurice Nassau, Fréderic Henri : siége de Rembruk, 1597.

(3) Maurice Nassau, Frédéric Henri : siége de Geruidenberg, 1593. Bois-le-Duc, 1629. (4) Siéges de Grave, 1602. Geruidenberg, 1593.

Plus les lignes seront exposées à être attaquées, plus elles seront éloignées ou séparées du camp principal, moins il y aura de monde à leur garde, plus il sera nécessaire de les rendre fortes en ayant recours aux palissades, trompes de loups, inondations, avant-fossés et autres accessoires de la fortification (1).

Si la place est environnée de bois, on emploiera de préférence les palissades ou abattis : à cet effet, les tranchées, forts, redoutes, et camps les plus exposés, seront contournés à trente pas de distance par un palissadement continu, incliné vers l'extérieur, dépassant le sol de quatre pieds, s'élevant au-dessus de trois seulement, et enterré d'autant : cette palissade est la mieux placée de toutes et constitue une très-bonne défense accessoire. Les princes d'Orange l'ont souvent employée ; depuis lors, la brièveté des siéges en a fait abandonner l'usage : les abattis seront placés à la même distance et couverts par un avant-glacis ou petit bourlet de terre derrière lequel on pourra également cacher les palissades (2).

Les avant-fossés offrent en général des couverts plus nuisibles qu'utiles; mais remplis d'eau, ou flanqués sur des ouvrages bien saillans et contigus aux lignes, ils ont de très-bonnes propriétés, rien n'étant plus difficile et plus périlleux que leur comblement sous le feu du retranchement en armes et des ouvrages latéraux ; ils pourront donc tenir lieu du palissadement ou de l'abattis (3).

On évitera de se camper dans des endroits marécageux ou à proximité des hauteurs d'où l'ennemi pourrait dominer, prolonger et prendre de revers avec son canon les camps et

(1) *Vauban*, *Napoléon*.

(2) *Vauban*, Frédéric Henri, Maurice Nassau.

(3) Maurice Nassau, Frédéric Henri, *Villars*, *Vauban*, Condé.

les lignes ; il n'y a ni traverses ni défilemens qui puissent rendre tenable une telle position (1).

Lorsque ces défauts se rencontreront, plutôt que de s'y exposer, il vaudra mieux occuper les hauteurs, soit en étendant les lignes jusqu'à elles, soit en y faisant de bonnes redoutes ou de petits forts, dont on assurera la communication avec la ligne par de larges caponnières, ou mieux à l'aide d'avant-fossés qui, contenant les saillans, pousseront leurs branches jusqu'à la ligne (2).

Les parties extérieures des plateaux que la ligne traversera seront occupées par des ouvrages à cornes saillans, prenant des plongées et des revers sur les avenues des portions de lignes latérales (3).

Les parties intérieures de ces plateaux et les mamelons dominant le dedans des lignes, seront couronnés par des ouvrages isolés, qui faciliteront la défense intérieure de la circonvallation et au besoin sa reprise (4).

Les princes d'Orange, outre les forts et redoutes qui protégaient leurs lignes, construisirent, sur les avenues principales et les plus exposées, des dehors qui arrêtaient l'ennemi, donnaient le temps aux troupes des quartiers voisins de venir soutenir les points attaqués, ce qui presque toujours a fait échouer les armées de secours et les a souvent mises en danger d'être battues dans leur retraite (5).

D'autres avancées, construites à deux cents ou trois cents

(1) *Vauban, Napoléon, Turenne, Frédéric II:* siéges de Grave, 1602. Oudenarde, 1674.

(2) *Gouvion Saint-Cyr, Vauban*, Frédéric Henri, Condé : siéges de Groll, 1627. Dunkerque, 1646. (Planche 3.)

(3) Maurice Nassau, Frédéric Henri : siége de Groll, 1627.

(4) Frédéric Henri.

(5) *Vauban*, Turenne : siéges de Bois-le-Duc, 1629. Dunkerque, 1658.

mètres des camps menacés, avaient pour but de les renforcer contre une attaque de vive force, et de les mettre plus à l'abri d'une surprise. Le canon, dont elles étaient armées, éloignait l'artillerie ennemie, qui sans cette précaution aurait désolé l'intérieur des camps (1).

Une troisième espèce d'avancées, construites entre les lignes et les obstacles naturels qui les avoisinent, aux endroits où ceux-ci s'en rapprochent tout à coup, rendront l'assiégeant maître de ces obstacles et les feront servir d'avant-lignes (2).

Enfin il ne faut pas oublier de faire vis-à-vis les endroits les plus faibles et les plus exposés des lignes, et surtout là où elles sont commandées, plusieurs épaulemens parallèles à mi-distance de la tête des camps aux retranchemens, ayant soixante-dix à quatre-vingts mètres de long, neuf ou dix pieds de hauteur et d'épaisseur au sommet; ces épaulemens espacés les uns des autres de cent vingt mètres, serviront à couvrir la cavalerie et même les bataillons contre la mousqueterie et le canon des attaques (3).

§. 3. Des communications de la ligne en particulier.

La condition la plus importante que les lignes doivent remplir, après celle d'un investissement complet, c'est de laisser l'armée qui les occupe libre dans tous ses mouvemens en avant, en arrière et le long de leur circonférence. (Planches (4).

Il faut donc que les troupes assiégeantes puissent franchir

(1) Maurice Nassau, Eugène de Savoie: siége de Grave, 1602, Belgrade, 1717.

(2) Frédéric Henri, Maurice Nassau : siéges de Grave, 1602, Gertruidemberg, 1593. Mastricht, 1632. (3) *Vauban.* (4) *Napoléon.*

le plus grand front possible, les différens obstacles, tels que ruisseaux, rivières, inondations, fossés, bois, etc., qui les traversent et que l'on soit bien assuré de la possession et du bon état de ces passages importans, à l'aide d'ouvrages qui en battront les défilés à bonne portée de fusil, de postes et de factionnaires qui y maintiendront en tout temps la police (1).

Là où se présenteront des obstacles si grands et si nombreux qu'il sera presque impossible de les détruire ou de les franchir tous sur une largeur suffisante, et sans défiler trop long-temps, les lignes seront si dangereuses à tenir et contre l'armée de secours et contre la garnison, tant soit peu forte et vigoureuse, qu'il y aurait en général imprévoyance à les occuper et par suite à entreprendre le siége (2).

Si la ligne est coupée par un bois, elle le traversera à l'aide d'une bonne tranchée de cent vingt à deux cent quarante mètres de large que l'on y ouvrira; l'extérieur du bois sera entouré à sa lisière jusqu'à portée de fusil ou de mitraille, d'un abattis dont les extrémités se rejoindront au milieu de cet obstacle, le tout pour que l'ennemi ne puisse ni avancer, ni traverser près de la ligne : les deux issues de cette tranchée ainsi que les flancs de l'abattis seront défendus par des fossés et éloignés de la lisière du bois de trois ou quatre cents mètres, afin de n'être point incommodés par les tirailleurs que l'ennemi pourra y fourrer, et cependant de pouvoir l'y mitrailler. Tous les chemins et sentiers vers la campagne seront coupés ou gardés; on élargira et fortifiera, ceux qui conduisent à la ville (3).

Les lignes traverseront un simple taillis en conservant

(1) *Vauban.*

(2) Turenne: siéges de Padoue, 1405. Bar, 165. Dunkerque, 1658. Valencienciennes, 1656. (3) Siége de Fribourg, 1644,

entre elles leur intervalle entier qui sera rasé et applani : de chaque côté, soit vers la campagne, soit vers la ville, les plans seront coupés, jusqu'au delà de portée de fusil et même de mitraille, à un ou deux pieds au-dessus de terre, de manière à ne plus offrir de couvert aux attaques et cependant à gêner la marche des ennemis aux retranchemens ; les plus grands bois serviront à la construction d'un abattis qui longera entièrement la magistrale.

Si c'est un marais qui sépare les lignes, on ouvrira dans toute sa largeur un fossé dont les terres formeront en arrière une digue avec parapet et large terre-plein, le long duquel une première communication s'établira d'abord; le fossé recevra les eaux du marais, et pourra selon sa position et ses aboutissans, devenir un canal très-utile pour les transports des vivres, munitions et des matériaux ; de petites redoutes, espacées de deux cent cinquante à trois cents mètres, en avant du fossé, à travers lequel elles communiqueront avec la digue par des ponts, flanqueront la ligne à portée de fusil, assureront la navigation le long du canal, surveilleront le marais et permettront de le franchir dans le cas où il deviendrait à sec ; de chaque côté, les circonvallations et contrevallations s'appuieront à ce marais et s'y enfonceront assez avant pour qu'on ne puisse pas les traverser ; des forts armés de canon, élevés sur terre ferme, à bonne portée de fusil de la digue maîtriseront celles-ci ; et dans les cas où la largeur du marais serait plus considérable que huit cents à mille mètres, on remplacerait, de trois en trois redoutes, un de ces ouvrages par un fort armé de canon ; ce fort placé à cheval sur la digue, serait également traversé par le canal, aurait ses deux moulins, palissadés à leur gorge et joints par un pont de communication (1).

(1) Frédéric Henri, Maurice Nassau : siéges de Bois-le-Duc, 1629. Breda, 1633. Mantoue, 1702.

Si la communication le long de la ligne est interceptée par une pente rapide ou par un escarpement, on établira entre la circonvallation et la contrevallation au travers de cet obstacle, des rampes douces pour l'artillerie et la cavalerie, et de larges escaliers ou gradins pour l'infanterie : toutes les communications qui descendront la côte sur l'escarpement en dehors des lignes, seront rompues ou gardées par des ouvrages, afin de retenir ou de diviser le terrain des attaques. Les lignes inférieures se rapprocheront, en embrassant juste l'intervalle des passages; elles s'appuieront à des redoutes adossées à l'escarpement et battant de près le bas des remparts ou escaliers; les lignes supérieures s'écarteront, de manière à ce que les forts armés de canon et élevés à leurs extrémités contre l'escarpement, prennent au moins quatre cents mètres de saillie sur les extrémités des lignes inférieures, et protègent aussi les passages contre le canon ennemi. La partie plus élevée de ces défilés pourra être battue par une ou deux redoutes construites sur le bord de l'escarpement.

Sur les grandes rivières qui traverseront les lignes, on jètera des ponts simples ou doubles, en amont et en aval, à deux mille cinq cents ou 3000 mètres du canon de la place; ces ponts auront vingt à vingt-cinq pieds de largeur, avec garde-fous et lanternes d'éclairage, afin que deux files de voitures et de piétons puissent s'y croiser en tout temps sans désordre. Ils seront abrités contre le canon de l'armée de secours et celui de la place ou de ses dehors, contre une attaque de vive force tentée de l'un ou de l'autre côté, et contre les brulots incendiaires, machines infernales, corps flottans ou chasses d'eau (pl. 5, ponts de l'île de Lobau, 1809) (1).

On les garantira du canon en les couvrant par un système d'ouvrages détachés, se flanquant entre eux à cinq ou six

(1) *Frédéric II, Vauban, Napoléon.*

mètres de distance, et dessinant à l'extérieur des lignes, entre celles-ci et les rives auxquelles elles s'appuient, les portions d'une circonférence de mille à douze cents mètres de rayon; ces ouvrages, armés de canon, éloigneront l'artillerie ennemie des ponts, et embrasseront un grand espace dans lequel on pourra exécuter en sûreté le passage des défilés, soit en retraite, soit en avançant; les ouvrages extérieurs battront les rives à portée de fusil, et maîtriseront tout le cours du fleuve (1).

On garantira les ponts des attaques de vive force, soit en les couvrant par des têtes fermées de deux ou trois fronts bastionnés sur une même ligne droite, et auxquelles les lignes viendront s'appuyer, soit en portant sur la rive dominante et de retraite, à portée de fusil ou de mitraille du débouché de ces passages, suivant leur longueur, un camp plus ou moins considérable, que l'on joindra avec les rives en aval et en amont par des portions de lignes (2).

Le plus souvent les princes d'Orange liaient aussi par des tranchées les ouvrages détachés contre le fleuve, le camp et les rives, de manière à former en avant de la tête de pont que dessinaient déjà le camp et les tranchées aboutissantes à la rivière ,une tête de pont encore plus grande, qui, par sa saillie de 500,000 mètres, couvrait d'autant mieux les passages, maîtrisait le cours du fleuve et flanquait le camp (3).

On se précautionnera d'abord contre les brulots, corps flottans et machines infernales, en se saisissant de tous les bateaux qui sont sur le fleuve, à plusieurs marches au-dessus et au-dessous de la ville; les plus mauvais seront coulés bas, et les autres armés de canon de petit calibre et livrés aux

(1) *Napoléon.* (2) Maurice Nassau, Frédéric Henri.

(3) Maurice Nassau, Frédéric Henri : siéges de Gertruidenberg, 1592. Grave, 1602.

pontonniers de l'armée, commanderont le cours du fleuve et y feront des patrouilles continuelles en amont et en aval des ponts, depuis ces passages jusqu'aux ouvrages les plus saillans ; ils auront aussi un poste d'investissement avec une nacelle pour la surveillance (1).

Ensuite, si le pont est sur bateaux ou sur pontons, on s'arrangera de manière à pouvoir lui faire faire un quart de conversion entier contre la rive à laquelle le camp est adossé, sitôt que les postes d'avertissement et que les bateaux armés auront donné avis, par signaux convenus, de la prochaine arrivée des corps ou brulots qu'ils n'auront pu arrêter eux-mêmes.

Si le pont est sur pilots ou sur chevalets, ce qui vaut beaucoup mieux, on le couvrira à deux ou trois cents mètres en amont par une estacade capable d'arrêter les corps flottans, et le long de laquelle des bateaux armés feront garde pour ramener sur les rives tout ce qui viendrait à heurter le pont ; ces bateaux auront à terre un petit corps de garde fortifié : en aval plusieurs barques armées, croisant sous la protection des ouvrages les plus avancés contre les rives, suffiront pour sa sûreté (2).

Ces estacades seront construites, soit avec des bateaux armés d'antennes fortement attachés entre eux à l'aide de cables et de lorgerons, et fixés en place par des ancres ; soit en corps d'arbres, ou chevaux de frise flottans, reliés par une ou plusieurs enquenelles fixées aux deux rives ; ou bien si le cours du fleuve est trop rapide, on y établira des files simples, doubles ou triples de poteaux, ou des

(1) *Napoléon*, Maurice Nassau, Frédéric Henri : siéges de Grave, 1602. Gertruidenberg, 1593. Pont de l'île Lobau, 1809.

(2) Napoléon, Maurice Nassau, Frédéric Henri.

groupes de pieux assez rapprochés pour que ni les bateaux ni les corps flottans ne puissent passer au travers (1) *a*.

Une chasse ou crue d'eau est ce qu'il y a de plus à craindre pour les ponts, et surtout ceux de bateaux ; chacun de ces derniers devra être fixé à un ou plusieurs pilots enfoncés en amont dans le lit du fleuve, ou bien à la rive

(1) Condé, Maurice Nassau, Frédéric Henri, Napoléon, *Davoust*, Pont du Rhin, de César. Pont d'Alexandre Farnèse, à Anvers, 1584. Pont de l'île de Lobau, 1809.

(*a*) Ces précautions et la plupart des dispositions prescrites dans ce traité paraîtront probablement minutieuses, inutiles et surannées à beaucoup de nos lecteurs, tellement les esprits sont préoccupés d'une prétendue nouvelle guerre où il n'y aurait que de grandes marches à faire, des batailles décisives à livrer; Napoléon que l'on veut bien regarder comme le premier praticien de cette science naissante, et qui s'en est cependant excusé, nous paraît au contraire être de tous les généraux modernes, celui qui a le plus souvent fait usage de cet art qu'on dédaigne aujourd'hui. En 1809, alors qu'une crue du Danube a séparé tout à coup sa grande armée en trois parties, nous le voyons redevenir lui-même ingénieur, artilleur et soldat, pour rappeler à chacun ses devoirs et les ressources de l'art; une marine maîtrise le fleuve, l'île de Lobau est transformée en un vaste camp retranché; des ponts indestructibles, dignes de César, d'Alexandre Farnèse et des Nassau, y conduisent de la rive droite; des ponts moindres, mais en plus grand nombre, couvrent le petit bras du Danube, et donnent accès sur la rive gauche. Les différens corps de l'armée débouchent sous la protection d'autant de têtes fortifiées et de batteries innombrables; et sur cette même rive, où plusieurs d'entre eux semblaient naguères devoir périr faute de vivres, de munitions et de secours, tous s'avancent sur Wagram; six semaines ont suffi pour décider ce grand retour de fortune, mais six semaines de constance, d'efforts et de travaux dignes du plus beau siècle.

Les dispositions que l'empereur prit en 1813, pendant l'armistice, pour renforcer sa position obligée de Dresde, paraissent également savantes; si elles ne réussirent pas, ce fut par suite de circonstances que l'histoire a déjà fait connaître.

même, si le peu de largeur du lit ou ses sinuosités le permettent (1).

Dans le même cas, il faudra établir le niveau des ponts, des pilots et des chevalets, à un pied au-dessus des plus hautes eaux, solider ces supports, les charger autant qu'il sera possible de manière à leur donner quelque stabilité : encore devra-t-on, malgré toutes ces précautions, ne pas trop compter sur une pareille communication (2).

Il ne serait pas prudent d'assiéger une place devant laquelle on serait séparé dans les lignes par une inondation de quatre à cinq pieds de profondeur, dans une étendue de plus d'un quart de lieue de long, surtout si une chasse d'eau donnée soit de la ville assiégée, soit d'une autre voisine, pouvait rompre la communication que l'on aurait faite au travers de cette inondation, et peut être aussi celles qui auraient été établies en aval de la place (3).

Mais si l'inondation est peu large ou peu profonde, on la traversera sur une large digue construite en terre et en fascines, que l'on protégera par des bateaux armés, et de trois cents pas en trois cents pas par des petits corps de garde fortifiés.

Enfin si aucune chasse ne peut donner contre les ponts que l'on sera toujours le maître d'établir en aval de la ville, si surtout ceux-ci sont plus près de la ligne de retraite de l'armée assiégeante que ne le serait la digue de l'inondation, on pourra entreprendre le siége et garder les lignes, même sans corps d'observation, et en présence d'une armée de secours.

Le corps principal, établi contre les ponts sur celle des

(1) *Drouot.* Siége de Lérida, 1647.
(2) *Vauban.* (3) Turenne : siége de Valenciennes, 1656.

deux rives que longe ou qu'avoisine la ligne d'opération, soutiendra à droite et à gauche les autres camps et les lignes qui complètent l'investissement de la place jusque contre l'inondation, les retranchemens avanceront assez dans celles-ci pour que leurs extrémités ne puissent être traversées; une flotille armée surveillera l'inondation et établira pour les officiers et les transports une communication entre les deux extrémités et les lignes.

Si les lignes sont adossées à la mer ou à un fleuve sujet aux marées, on ne les poussera que jusqu'au l'estran, d'où elles seront suffisamment prolongées dans la basse mer, par des estacades de pilots, de chevaux de frise ou de charriots. une flotille surveillera chacune de ces extrémités de lignes et au besoin maintiendra entre elles une communication (1).

Si les lignes sont traversées par une rivière guéable au-delà de la portée de canon des remparts, au-dessus et au-dessous de la ville, ou seulement en aval, on améliorera ces gués en couvrant leur fond de pierres, de fascines et de claies; on tendra en aval de chacun d'eux des cables qui en masqueront la direction et arrêteront tout ce que le courant pourrait entraîner, on devra également placer sur chaque rive, des corps de garde fortifiés pour la police de ces passages, qui ne dispenseront pas de la construction des ponts, surtout si la rivière est sujète à des crues, soit naturelles, soit artificielles.

Sur les canaux ou ruisseaux, on jètera à cinquante ou cent mètres les uns des autres, et entre les lignes, trois ou quatre ponts de trente à cent pieds de large et plus s'il est nécessaire, afin que les troupes puissent y passer sur un grand front :

(1) Condé, Turenne : siéges de Dunkerque, 1646, Dunkerque, 1658.

le débouché de chacun de ces ponts, couvert à trente ou quarante pas en avant, par un petit redan de trente à quarante mètres de gorge et de vingt-cinq à trente-cinq mètres de capitale, sera protégé à portée de fusil ou de mitraille par un camp d'un côté, et par un fort de l'autre, ou au moins par deux forts; vers la campagne une lunette saillante de cinq cents mètres au moins en avant des passages, et établie sur la rive dominante, de manière à être protégée par le canon des lignes à cinq ou six cents mètres de distance, éloignera par son artillerie les batteries de l'armée de secours. Les mesures pour la surveillance du cours d'eau, et pour la conservation des ponts, seront prises ici comme pour une rivière plus considérable (1).

Vauban mettait une barrière de vingt-deux pieds de large pour deux intervalles de redans, et couvrait ce passage d'une flèche; depuis, la plupart des militaires se sont accordés à demander des passages plus larges et plus nombreux, par lesquels les troupes puissent reprendre l'offensive et profiter des mouvemens hasardés de l'assaillant; les figures 1, 2 et 4 de la planche 6 présentent deux tracés qui satisfont davantage à cette condition, du temps de Vauban; on y attachait beaucoup moins d'importance : le premier tracé offre un système alternatif de deux redoutes espacées entre elles de trois cents mètres, avec un fort distant de celles-ci de trois cent cinquante; à droite et à gauche de chacun de ces ouvrages, le fossé de la ligne réduit à deux mètres de largeur et de profondeur forme, en se retournant parallèlement à la face contiguë du fort ou de la redoute, et en la longeant plus ou moins long-temps, un défilé de cinq mètres de large et de vingt mètres de long pour les redoutes, de dix mètres de large sur quarante de long pour les forts; les troupes

(1) *Vauban.*

pourront en sortir et y rentrer avec sûreté; on le barrera, à l'aide de poteaux, de cordes ou de chaînes; toutes ces issues faciles à défendre et protégées par le feu rapproché de ces ouvrages, feront en somme quarante mètres d'ouverture pour mille mètres, tandis que Vauban ne demandait que sept mètres pour cinq cents (1).

Nous préférons le second tracé, dans lequel deux forts distans entre eux de 1200 mètres environ sont liés par deux redans et une redoute intermédiaire, espacés entre eux de deux cent cinquante mètres, et des forts de trois cent cinquante; les ouvrages croisent leurs feux de mousqueterie à meilleure portée, et leur plus grand nombre est compensé par la réduction des forts, qui exigent quatre et cinq fois plus de travail et de garnison; les sorties entre les redans, réduites à une seule de dix mètres de large et bien défendue par la redoute du milieu, laisseront encore avec celles des forts trente mètres de passage par douze cents mètres courant de ligne, c'est le double de ce qu'on exigeait du temps de Vauban.

Des défilés analogues à ceux dont nous avons parlé plus haut, devront, à droite et à gauche des camps, dans des rentrans assurés et sous le feu rapproché des retranchemens, offrir des sorties de vingt mètres de large, ces passages et les précédens seront plus rares ou plus rétrécis le long de la contrevallation (2).

Les troupes pour communiquer le long de la ligne, traverseront les camps, ou mieux, tourneront, soit en dedans, soit en dehors de l'investissement; et là où il ne sera pas nécessaire de flanquer à la fois la circonvallation et la contrevallation, le quartier ne sera sailli que sur l'une de ces deux lignes, laissant entre lui et l'autre ligne, un grand intervalle

(1) Siége de Manheim, 1794. (2) Vauban.

qui assure d'autant mieux la liaison des différens corps entre eux.

Il reste à parler de la plus importante des communications, celle du camp principal avec les dépôts et la ligne de retraite, si l'on veut que le siège puisse être poursuivi avec activité et vigueur ; qu'une déroute essuyée dans les lignes ou auprès d'elles, ne compromette pas le salut de l'armée, il faut que cette communication soit directe, sûre et facile.

Les deux premières conditions exigent que l'on ne laisse entre le camp principal et les derrières aucun obstacle rapproché qui oblige trop à défiler, et du passage duquel on ne soit pas entièrement maître.

La dernière sera remplie, si on améliore et multiplie les routes, si l'on met à profit les cours d'eaux voisins pour faciliter les transports jusqu'au camp principal : les princes d'Orange ont creusé dans ce but, pendant leurs fameux siéges, des canaux d'une demi-lieue de long, qui, des rivières sur lesquelles étaient leurs places de dépôts, conduisaient les vivres, munitions et matériel jusque dans leurs camps (1).

§. 4. Exécution des lignes, et de leur surveillance.

Vauban comptait de huit à dix jours au plus pour le travail de lignes, vu que la brièveté des siéges de son temps ne permettait pas et n'exigeait pas autant de précaution ; mais il a bien soin d'avertir les lecteurs que les princes d'Orange, Maurice et Henri de Nassau, se faisaient une si grande obligation de bien conditionner leurs lignes, qu'ils n'y ont jamais été forcés, quoique de formidables armées de secours se soient souvent présentées pour les attaquer.

En faisant le relevé des siéges faits par Henri et Mau-

(1) Maurice Nassau, Frédéric Henri : siége de Bois-le-duc, 1629.

rice de Nassau, ceux du temps de Louis XIV, Louis XV et Napoléon, on trouve que les plus courts sont, en général, les siéges de Vauban et que depuis ce grand homme, celles des places fortes qni ont bien voulu se défendre, ont resisté au moins aussi long-temps qu'avant lui : il n'y a donc plus lieu à tant se presser dans le travail des lignes; d'ailleurs l'insuffisance de celles qui sont usitées depuis un siècle a été maintes et maintes fois reconnue.

Dans une place qui pourra être secourue à temps par une armée entière, il faudra donc épargner d'autant moins le travail pour bien se fortifier, que cette armée de secours sera plus formidable, et se presser d'autant plus dans cette opération importante, que l'arrivée de l'ennemi semblera être plus prochaine (1).

Les six profils de Vauban nous paraissenttrop faibles pour les lignes à faire dans un siége de longue durée et où l'on serait exposé à l'apparition d'une armée de secours considérable; nous supprimons les deux derniers que ce grand homme ne trouvait bons que pour les plus petits sièges de son temps, et nous les remplaçons par deux autres dont le plus fort est à peu de chose près celui qu'employèrent pour leurs camps retranchés les plus célèbres généraux du siècle dernier, et depuis eux Napoléon lui-même (2).

(1) Maurice Nassau, Frédéric Henri.

(2) Eugène, Vauban, Frédéric II, Gouvion Saint-Cyr, Napoléon, siéges de Mantoue 1702. Camp de Bunrelvitz, 1761. Praga, 1808. Lobau 1809.

5° Au lieu d'employer six profils ayant 3m.c., 4m.c., 5m.c., 6 ½m.c., 8m.c., 10m.c. de surface à la fusion du fossé, nous ferons donc usage des six suivans :

N° du Profil.	Largeur du Fossé			Profondeur du fossé.	Surface de la section en mètres carrés.	Parapet.	
	en haut.	en bas.	moyenne.			Épaisseur.	Hauteur.
	pieds.	pieds.	pieds.	pieds.	m. car.	p.	pieds
N° 1.	22	7 1/3	14 2/3	8 1/2	14 »	10	8 1/2
2.	20	6 2/3	13 1/3	8 »	12 »	9	8 »
3.	18	6 »	12 »	7 1/2	10 »	8	7 1/2
4.	16	5 1/3	10 2/3	7 »	8 »	7	7 »
5.	14	4 2/3	9 1/3	6 1/2	6 1/2	6	6 1/2
6.	12	4 »	8 »	6 »	5 »	5	6 »

Savoir, les profils nos 6, 5, 4 et 3 pour les tranchées ou courtines entre les redoutes et forts; les profils nos 5, 4, 3 et 2 pour les retranchemens des camps ; et les nos 4, 3, 2 et 1 pour ceux des forts et redoutes qui, éloignés des quartiers et défendus par des faibles détachemens, doivent avoir toute la consistance que la fortification peut donner.

Si nous faisons l'application de ces données générales au cas particulier, traité dans les planches (1 et 1 *bis*), d'une place à dix bastions, ayant une garnison de six mille hommes qu'assiégerait une armée de trente-six mille hommes, repartis en quatre camps, nous trouvons pour une simple

ligne deux cent soixante-six mètres cubes de terre à excaver, savoir :

DÉSIGNATION DES PARTIES DE L'INVESTISSEMENT.	DÉVELOPPEMENT EN MÈTRES.	SURFACE DU PROFIL MOYEN.	NOMBRE DE MÈTR. CUB. A EXCAVER.	
	mètres.		m. c.	
Tranchées ou Courtines.	12.000	7.25	87.000	266.000 m. c.
Forts. (10)	3.000	9.00	27.000	
Redoutes. (40). . . .	4.000	8.00	32.000	
Camps. (4)	16.000	7. 5	120.000	

Dans le cas d'une double ligne, qui est celui traité dans la planche 1 *bis*, 497 mètres cubes sont à excaver.

	DÉSIGNATION DES PARTIES DE L'INVESTISSEMENT.	DÉVELOPPEMENT EN MÈTRES.	SUPERFICIE DU PROFIL MOYEN.	NOMBRE DE MÈTRES CUBES A EXCAVER.	TOTAUX PARTIELS.
Contreval.	Courtines.	12.000	6.50	78.000	140,400
	12 forts.	3.600	8.00	28.800	
	48 redoutes.	4.800	7.00	33.600	
	4 camps.	16.000	7.50	120.000	120,000
Contreval.	Courtines	18.000	7.25	130.500	236,700
	18 forts.	5.400	9.00	48.600	
	72 redoutes.	7.200	8.00	57.600	
				TOTAL GÉNÉRAL	497,100

Dans le premier exemple le développement général des retranchemens est 35.000 mètres courant, et la surface moyenne des profils employés 7,50 ; dans le second on a 67,000 mètres de développement et aussi 7,50 de profil moyen.

Si nous traitons le même cas d'une place à dix bastions, en supposant que l'investissement se fasse selon la méthode ordinaire, nous aurons : 1° s'il n'y a qu'une simple ligne, 18.000 mètres courant de développement de parapet, qui, multipliés par 7,50 surface du profil moyen employé précédemment, donneront une excavation de 135,000 mètres cubes de terre ; 2° s'il y a double ligne, un développement de 45,000 mètres courant de parapet et 337,500 mètres cubes de terres à remuer.

Ces résultats nous mettent à même de comparer entre elles les lignes anciennes, telles qu'on les employait avant Vauban, avec les nouvelles, sous le rapport du travail que les unes et les autres exigent.

On voit par exemple, que la simple ligne ancienne oblige à un travail, à peu de chose près une fois plus considérable que celui auquel la nouvelle ligne simple donne lieu ; et que dans le cas de lignes doubles, ce rapport entre les qualités de travail se réduit à celui de sept à huit ; mais on observera que l'augmentation de force qui doit résulter dans l'ancienne méthode d'investissement du dix-septième siècle, de la considération des troupes et de l'augmentation des profils aux points les plus importans et les plus attaquables, ne permet pas de comparer cette méthode à la nouvelle, d'après l'unique considération du travail qu'elles exigent l'une et l'autre ; nous croyons même qu'une simple ligne ancienne, fort supérieure pour la résistance à une nouvelle également simple,

serait au moins aussi tenable, contre une nombreuse armée de secours, que la double ligne nouvelle; quant à la double ligne ancienne elle paraît avoir sur cette dernière des avantages si marqués que nulle comparaison ne peut être établie entre elles.

La seule circonvallation ou contrevallation, ayant dans l'hypothèse ancienne 35,000 mètres de développement et 266,000 mètres cubes de fossé à excaver, sera faite en cinq jours par un nombre de travailleurs militaires, égal au quart de l'armée, et par 3,000 paysans auxiliaires; total 17,000 ouvriers.

La ligne double, ayant dans la même hypothèse 45,000 mètres de développement et 497,100 mètres cubes de fossé à excaver, sera faite en huit jours par le même nombre de travailleurs militaires, aidés de 13,000 paysans auxiliaires; total 22,500 ouvriers.

Ces résultats sont calculés d'après les données de Vauban, qui suppose un ouvrier par chaque toise courante de ligne, et une journée par trois mètres cubes à excaver; ce qui suppose une terre à deux hommes et à deux relais, et le travail d'un pelleteur de douze mètres seulement par jour; si on trouvait ce calcul trop élevé, que l'on voulût compter sur deux mètres seulement d'excavation journalière, la première exigerait un travail de sept jours et demi, et la seconde un de douze jours.

Le jour même de son arrivée devant la place, Maurice de Nassau désignait les camps, faisait tracer les lignes, à l'élévation desquelles la journée du lendemain était entièrement employée; et dès la nuit suivante les attaques commençaient. Mais dans les siéges longs et périlleux, quand il eut des secours à craindre, comme devant Gertruidenberg,

Grave et l'Écluse, Maurice fit travailler toutes ses troupes pendant deux et trois semaines, jusqu'à ce que sa ligne de circonvallation fût tout-à-fait inexpugnable, alors il faisait les montres, donnait congé à une partie des paysans et charriots requis, et ouvrait la tranchée. Parfois aussi, comme devant Gertruidenberg, ce prince continuait à perfectionner ses lignes à l'aide d'un certain nombre de soldats de bonne volonté et de paysans aussi rétribués, jusqu'à ce qu'il fût entièrement débarrassé de la présence de l'armée de secours.

Les lignes simples et doubles de Henri de Nassau avaient de vingt-cinq mille mètres courant à soixante-dix mille mètres de développement, moyennement quarante-cinq mille mètres, la surface d'excavation de leurs profils variait de dix à dix-huit mètres carrés, et partant le solide de leur excavation étant moyennement de six cent soixante-quinze mètres cubes, vingt mille hommes y travaillaient pendant quatre à huit jours, au bout desquels ces lignes étaient déjà dans un état de défense respectable; mille soldats renforcés d'autant de paysans les achevaient en quatre à seize jours, et à chaque apparition de secours, tout ou partie de l'armée était employée de nouveau au perfectionnement de ces belles fortifications.

Revenant au travail de nos lignes, que nous avons abandonné un moment pour citer deux exemples d'autant plus concluans qu'ils ont été rapportés par Vauban, nous recommanderons de commencer les retranchemens, de manière à ce qu'ils puissent servir le plus tôt possible à l'investissement de la garnison et à la défense de l'armée, et de manière aussi à ce qu'il soit facile de les perfectionner successivement, tant dans leur largeur que dans leur hauteur, ou par l'addi-

dition successive de palissades abattis et avant-fossés *que l'on flanquera* (1).

On travaillera de sept à douze jours aux lignes avec deux à trois mille charriots de réquisition, quinze à vingt mille paysans et un certain nombre de soldats commandés à tour de rôle; de ces travailleurs les uns excaveront les fossés et élèveront les parapets, les autres prépareront, transporteront ou poseront les palissades, gabions, fascines, abattis, etc., (2).

Le travail des lignes achevé, on renverra les neuf dixièmes des paysans et voitures de réquisition; le dixième restant sera employé, savoir: les voitures au transport des matériaux de siége; les paysans, avec un égal nombre de soldats volontaires et rétribués, au perfectionnement successif de la ligne, à la construction des embrasures ou plates-formes nécessaires à l'artillerie de l'investissement, et à la réparation des redoutes: les habitans de corvée auront la ration de pain et six à dix sous par jour; au lieu de soldats de bonne volonté, on pourra employer ceux des camps, forts et redoutes qui ne seront pas de garde; pendant ce temps, le siége sera poussé avec activité. Enfin, si un fort secours se présente, toute l'armée ou partie seulement, suivant l'état des lignes, sera employée au perfectionnement des parapets, fossés et défenses accessoires, et dans ce cas, le siége est momentanément plus ou moins interrompu (3).

Nous terminerons ce paragraphe par quelques détails qui complèteront ceux que nous avons déjà donnés dans le

(1) Maurice Nassau, Frédéric Henri, *Frédéric II*, siége de Breda 1637, Bois-le-Duc, 1629.

(2) *Vauban.*

(3) Maurice Nassau, Frédéric Henri, *Vauban, Frédéric II.*

troisième chapitre sur la garde et la surveillance des lignes, planche 1, 1 *bis*, 6 et 7.

Chaque fort de la circonvallation contiendra trois cents hommes, dont soixante seront de garde chaque jour, et relèveront les factionnaires suivans :

DÉSIGNATION DES FACTIONNAIRES.	DE NUIT.	DE JOUR.	
Une avancée, de 8 hommes. .	2 h.	1	
Quatre factionnaires doubles aux quatre bûchers en avant.	8	»	
Aux deux sorties latérales (entre les portes.)	2	2	
Aux armes, à l'intérieur. . .	1	1	
Total	15	4	Moy. 8 à 9.

Chaque redan de la même ligne contiendra soixante hommes, dont douze hommes de garde poseront les factionnaires désignés au tableau ci-dessous.

DÉSIGNATION DES FACTIONNAIRES.	DE NUIT.	DE JOUR.	
Un factionnaire double au bûcher en avant	2	»	
Un aux armes, à l'intérieur .	1	1	
Total.	3	1	Moy. 2.

Chaque redoute intermédiaire, à sorties latérales, contien-

dra cent-vingt hommes, dont trente de garde relèveront les factionnaires suivans :

DÉSIGNATION DES FACTIONNAIRES.	DE NUIT.	DE JOUR.
Trois factionnaires doubles aux trois bûchers.	6	»
Deux factionnaires aux sorties latérales.	2	2
Un factionnaire aux armes . .	1	1
Total	9	3

Moy. 6.

Chaque intervalle de deux forts, occupés par cinq cent-quarante hommes, aura donc 102 hommes de garde, qui relèveront 25 factionnaires de nuit et huit de jour : le long de la ligne de contrevallation, ce même intervalle pourra n'être occupé que par 300 hommes, dont 75 de garde relèveront 18 factionnaires de nuit et six de jour.

Chaque camp contiendra moyennement mille cent-quatre-vingt-huit hommes de service, toujours prêts à prendre les armes; deux cent-soixante-douze seront de garde, chaque jour et relèveront les factionnaires suivans :

DÉSIGNATION DES FACTIONNAIRES.	DE NUIT.	DE JOUR.
Pour la garde de l'intérieur du camp.	30	10
Pour celle des deux portes du camp entre les lignes . . .	3	2
Pour les deux sorties de la ligne vers la campagne	4	2
Aux bûchers vers la campagne.	20	»
Aux avancées id.	6	3
En avant du camp vers la ville.	9	3
Total	72	20

Moy. 46.

Cette infanterie fait à peu près l'équivalent de deux bataillons; un escadron et une batterie, commandés chaque jour de service, se tiendront également prêts à marcher; ce qui fera en tout pour la garde de chaque camp, pendant les quatre jours du tour de service, deux bataillons, quatre escadrons et deux cents artilleurs ou servans; et pour les quatre camps, huit bataillons, seize escadrons et huit cents canonniers.

Chacun des intervalles de forts, exigeant pour sa garde de quatre jours, savoir : ceux de circonvallation, un de bataillon, ceux de contrevallation un demi bataillon, les lignes entières distrairont du service de siége pour leur garde;

Si elles sont simples	19 bataillons. . .	9,500 h.	11,900 hom.
	16 escadrons . . .	1,600	
	4 batteries . . .	800	
Si elles sont doubles	33 bataillons. . .	16,500 h.	18,900 hom.
	16 escadrons. . .	1,600	
	4 batteries. . .	800	

dans ce dernier cas, la moitié de l'armée serait seule disponible pour le siége ; cela paraît insuffisant.

Mais si nous faisons entrer en ligne de compte les parties de l'investissement, qui sont, par leurs positions ou à cause des obstacles qui les couvrent, peu ou point accessibles, et si nous réduisons un peu le temps du retour au service de la ligne, lequel a été fixé ici à plus de quatre jours, nous trouverons que même dans le cas d'une double ligne de l'investissement, la garde n'occupera que quinze cents hommes au plus : en sorte que moyennement on peut compter douze mille soldats détruits pour l'investissement, et par suite deux mille quatre cents hommes disponibles pour le siége d'une place à dix bastions ; ce résultat, conforme aux données de Vauban, de Carmontaigne et de Napoléon, s'ac-

corde d'ailleurs assez bien avec celui que nous allons obtenir dans le troisième chapitre, en ne tenant compte que de la condition d'une résistance suffisante, à opposer le long des différentes parties de la ligne contre la garnison ; et à moins de localités ou de circonstances très avantageuses, il ne faut pas que l'armée de siége soit au-dessous de la limite qu'il indique.

Des officiers supérieurs commanderont les gardes des camps et intervalles de camps sous les ordres d'un colonel de service, pour chacun des quatre camps, et d'un officier général pour toute la ligne.

De jour, on fera perfectionner par ceux des hommes de service qui ne seront pas de garde, les différens points de la ligne qui en ont besoin ; suivant le degré d'urgence, ces hommes feront journellement six, neuf et douze heures de travail.

Au bout de trois ou quatre jours, les troupes commises à la garde des lignes seront relevées et rentreront dans le camp pour concourir au service du siége, qui, selon l'usage, se fera aussi par quart : de cette manière les postes seront moins souvent dérangés, et leurs chefs auront chacun le temps de bien se mettre au courant de tout ce qu'exige leur défense; à quelque heure qu'ait lieu l'attaque, douze mille hommes retranchés dans des postes inexpugnables, qui maîtrisent les lignes, prendront de suite les armes et donneront le temps au reste de l'armée de venir à leur secours (1).

Pendant la nuit, aucune troupe, autre que les petites patrouilles bien reconnues, ne pourra entrer ni sortir des lignes que sur les issues latérales des camps, lesquelles auront doubles postes, au commencement et à la fin du défilé qu'elles

(1) Condé : siége de Philisbourg, 1664.

forment. Les sorties latérales des forts et redoutes seront fermées de nuit ; des factionnaires veilleront à ce que personne n'en approche ; les faibles patrouilles sortiront et rentreront par des gradins taillés contre les parois des fossés, ou à l'aide de petites échelles qu'elles retireront chaque fois. Les sorties près des camps, surtout sur les campagnes, seront gardées par des postes établis entre les portes, et par des factionnaires placés à chacune des issues (1).

S'il se présente une troupe, déjà reconnue par les avancées, elle sera introduite successivement par portions, après avoir été reconnue de nouveau, dans l'intervalle des deux portes, et ensuite à l'intérieur des lignes ; elle défilera ainsi, en présence du poste, qui, pendant tout le temps, restera sous les armes, et maintiendra constamment l'une des deux portes fermée.

(1) Siége de Lille, 1707.

Roguet,

Chef de Bataillon au 14e d'infanterie légère.

(La suite au prochain Numéro.)



APPLICATIONS.

MÉMOIRE

OU

COUP-D'OEIL SUR QUELQUES DÉFECTUOSITÉS

QUI SE FONT REMARQUER DANS L'INTÉRIEUR

DE QUELQUES CORPS DE CAVALERIE.

Il est à la connaissance de tous les militaires, que les localités, autrefois suffisantes pour contenir de faibles régimens de cavalerie, sont devenues depuis le nouvel ordre de choses, beaucoup trop restreintes pour l'établissement des hommes et des chevaux, composant les régimens actuels. Ce manque d'emplacement se fait principalement sentir dans certaines garnisons où l'on se trouve souvent contraint de recourir à des moyens également préjudiciables aux habitans, et à la discipline des corps. En effet, dans une petite garnison, où l'on cherche à maintenir l'agglomération du régiment, tant par des vues de bonne discipline, que pour avoir plus de latitude de perfectionner l'instruction, parvient-on à atteindre complètement le but qu'on se propose? Et les résultats qu'on a en vue ne seraient-ils pas plutôt ob-

tenus si, par défaut d'établissement, au lieu de disperser une partie des hommes et des chevaux dans toute l'étendue de la ville, on détachait deux ou trois escadrons dans des villages à proximité? Telles sont les questions que nous nous proposons d'examiner, et d'où paraissent devoir surgir des considérations qui, nous le croyons, ne seront pas dépourvues d'un certain intérêt.

La dispersion d'une partie des hommes et des chevaux contrarie les détails de service de mille manières, et ne peut, dans mainte occasion, que mettre en défaut la surveillance la plus active, ce qui nous porte à croire qu'il faut qu'une troupe soit toute casernée, ou qu'elle occupe en totalité une circonscription donnée. Dans ce dernier cas, chaque escadron logé par quartier, réunit tous les moyens d'action et de surveillance. Il n'en est pas de même lorsqu'une partie de l'escadron est casernée, tandis que l'autre est éparse ou même réunie dans telle ou telle portion de la ville. Dans un moment comme celui-ci surtout, où tous les instans doivent être employés d'une manière fructueuse, les dispositions d'établissement ne peuvent qu'influer d'une manière notable sur tous les exercices de rigueur, soit par la facilité qu'ils procurent, soit par les entraves qu'ils suscitent et dont on est impérieusement forcé de subir les conséquences. Dans cette dernière hypothèse, s'agit-il d'une simple revue, d'un ordre à communiquer, ou de tout autre chose équivalente, ce sont des courses interminables de la part des sous-officiers et brigadiers. Heureux encore si les hommes à qui on a affaire se trouvent sur-le-champ; dans le cas contraire, ce sont de nouvelles allées et venues qui paralysent la prompte exécution des ordres, ou les altèrent, ou les rendent inexécutables. La tenue des effets et des armes ne peut qu'y perdre, et les ressorts de la discipline en sont sensiblement

émoussés. C'est tout simple : les hommes casernés, astreints plus que les autres au joug de réglemens sévères, se trouvent en quelque sorte lésés relativement à leurs camarades, qui, logés chez l'habitant, ayant plus de liberté, en profitent et contractent, par cela seul, des habitudes tout-à-fait en désacord avec les réglemens de service intérieur. De là le peu d'harmonie dans l'ensemble du régiment; de là les écarts de conduite de la part principalement des cavaliers peu esclaves de leurs devoirs, quoiqu'on apporte le plus grand soin à ne loger chez l'habitant que les meilleurs sujets; de là les maladies qu'on eût évitées, si le régime disciplinaire eût été égal pour tous; de là, enfin, ces débordemens qui induisent les hommes à trafiquer de leurs effets, et qui par là encore détériorent le fond de leurs masses individuelles, tout en leur faisant encourir les punitions les plus sévères; punitions qui émanent quelquefois des conseils de guerre, plus fréquemment encore de ceux de discipline, et presque continuellement des moyens répressifs de l'intérieur des corps.

Mais si la discipline, la tenue, et certains détails de service, perdent infiniment à un tel ordre de choses, l'instruction y gagne-t-elle beaucoup? Nous n'oserions l'affirmer; et nous serions plutôt enclin à croire qu'elle ne reçoit pas toute l'impulsion et les soins dont elle serait susceptible; car, plus le nombre des recrues à former est considérable et moins les soins de l'instructeur en chef sont fructueux. Ces soins d'ailleurs, ne peuvent atteindre les jeunes cavaliers dans toutes les circonstances, bien qu'elles doivent cependant être prévues, afin de pouvoir suppléer au besoin l'instructeur en chef, lorsque les conjonctures, la force numérique des corps, ou tout autre motif, rendent un nouvel ordre de choses indispensable.

C'est ici qu'apparaît dans tout son jour l'insuffisance des moyens que consacre le mode d'instruction actuel. Sans nous reporter au temps d'une guerre animée, où la centralisation de l'instruction primaire deviendrait impossible, jetons seulement les yeux autour de nous, et nous pourrons nous convaincre que le mode actuel d'instruction a pu être mis en vigueur avec succès jusqu'à ce jour, les corps ne présentant pas, à beaucoup près, la force numérique actuelle, et trouvant par conséquent, dans les établissemens militaires existans, toutes les commodités que l'on pouvait raisonnablement désirer, mais qu'il n'en est pas de même aujourd'hui; car, de trois choses l'une : ou des dispositions doivent être rapidement prises pour agrandir les établissemens militaires et les mettre sur-le-champ à même de recevoir la totalité d'un régiment de cavalerie en hommes et en chevaux; ou l'on doit se résoudre à voir insensiblement se relâcher les ressorts de la discipline; ou il faut se déterminer à détacher quelques escadrons dans les villages les plus à proximité.

La première de ces dispositions offre de grandes difficultés et ferait perdre un temps précieux, tout en occasionant de fortes dépenses. Il serait peu militaire de se résigner à la seconde, et il y aurait même subversion de tout bon ordre à y persister. Je ne vois donc que la troisième qui puisse présenter des avantages incontestables sans qu'il en résulte d'inconvéniens majeurs.

Je ne m'appesantirai pas davantage sur les difficultés de toute espèce et les vices qui ressortent des deux premiers moyens. Tout militaire expérimenté les sonde au premier abord et en apprécie tous les désavantages. Je chercherai seulement à mettre en évidence les fruits que l'on peut recueillir du troisième dans le plus grand intérêt du service, car c'est là seule disposition que l'on puisse raisonnablement admettre.

En adoptant la mesure de détacher dans les villages le surcroît d'escadrons constitutifs qui ne peuvent pas contenir dans les établissemens militaires, on tombe dans une transition extrêmement profitable à une troupe appelée à entrer en campagne au premier signal. En quittant le régime de la caserne, elle se trouve abandonnée à ses propres moyens, et placée sous l'influence et l'autorité directe de ses chefs immédiats; lesquels ont le plus grand intérêt à présenter leur troupe, à la première réunion du régiment, dans le meilleur état de prospérité possible, tant sous les rapports d'instruction, de discipline, de tenue, que sous ceux de l'esprit dont elle doit constamment être animée.

Le commandant d'escadron, comme celui de peloton, s'il se trouve aussi détaché, devenant seul responsable, ne peut qu'apporter tout le zèle, toute l'activité, tout le coup-d'œil, et enfin tous les soins imaginables, pour être au niveau de ses camarades ou les surpasser, lorsque les circonstances donnent lieu aux rapprochemens et aux confrontations; bien certainement, l'émulation y aura beaucoup de part, car personne ne voudra être en arrière de ses devoirs.

Parmi les avantages qui peuvent résulter de l'établissement de quelques escadrons dans les villages, il en est un qui acquiert une importance telle aujourd'hui, qu'il mérite à tous égards de fixer l'attention. En indiquant le vice attaché à la dispersion d'une partie des hommes dans la ville, nous n'avions en vue que l'état habituel des choses; mais si dans cet état même il y a inconvénient, combien n'est-il pas plus grave, dans les circonstances actuelles!

On ne peut pas se dissimuler que la malveillance ne tire parti de tout. Dans les villes, principalement, les mal-intentionnés ont bien plus de facilité pour trouver les moyens d'égarer le soldat, quand celui-ci surtout se trouve logé chez

l'habitant, et que par conséquent il est moins tenu qu'à la caserne. Il n'en est pas de même lorsqu'une troupe est casernée en totalité, ou qu'elle est établie dans les villages. Là du moins, le commandant d'escadron, seul responsable de sa troupe, prend tous les moyens possibles pour la soustraire à un contact dangereux, qu'il est facile d'éviter de mille manières. Il la distrait d'ailleurs de tout esprit de rébellion, par les exercices dont il sait l'occuper à propos, autant que par la sollicitude paternelle dont il l'entoure, en la suivant sans cesse dans toutes les circonstances, dans tous les détails, dans toutes les positions. Il peut la captiver encore par des exercices nouveaux pour elle, tendant à lui donner une connaissance pratique du service en campagne et à fortifier son esprit militaire; mais surtout en parlant à sa raison et en cherchant à la convaincre que hors du devoir, il n'y a ni gloire ni honneur pour elle, ni sûreté pour l'état, ni sécurité pour les familles (1).

On ne saurait trop accoutumer les officiers à être livrés à eux-mêmes, et par conséquent à se familiariser avec la nécessité de trouver dans leurs propres moyens toutes les ressources nécessaires à un bon commandement. Il faut bien d'ailleurs qu'on en vienne là tôt ou tard, quand il s'agit d'entrer en campagne. Mais pourquoi renvoyer à ce temps

(1) Ces assertions ont été corroborées d'une manière victorieuse dans la petite campagne de Belgique qui vient d'avoir lieu. J'ai été sans cesse détaché dans les villages avec mon escadron. Là, constamment au milieu de mes cuirassiers, et ayant toutes les facilités de les suivre de près; secondé d'ailleurs par les officiers sous mes ordres, je n'ai eu qu'à me louer de leur conduite, autant sous les rapports de discipline que sous ceux de l'activité et de la bonne volonté qu'ils ont montrée pour tous les détails de service qui étaient de leur ressort. Je me propose à ce sujet, comme sous une infinité d'autres rapports. d'offrir plus tard quelques considérations qui pourront être susceptibles de fixer l'attention.

une école d'expérience qui coûte quelquefois si cher, lorsqu'on a sous la main les moyens de la rendre moins pénible et moins dangereuse, par la transition naturelle qui s'offre pour passer progressivement de l'état de garnison à celui de guerre? En effet, un escadron détaché dans un village, ressemble beaucoup à une troupe cantonnée en présence ou à proximité de l'ennemi. On y trouve mille moyens d'apprendre à sa troupe à se garder militairement dans l'occasion; d'observer une discipline sévère, quoiqu'isolée et séparée de la masse. Une telle position rend les officiers, sous-officiers et brigadiers plus actifs, plus vigilans, en intéressant leur amour-propre et leur responsabilité, pour tout ce qui ressort de leurs attributions. Les officiers se rapprochent davantage du soldat, et celui-ci apprend d'autant mieux à les connaître et à les apprécier; la confiance réciproque s'en accroit, et les liens devenant plus étroits, décuplent la force morale d'une troupe où il y a unité d'action et de sentimens. Cette vérité ne saurait être méconnue, par les officiers surtout, qui, ayant fait long-temps la guerre, se sont trouvés par suite de ces vicissitudes plus ou moins souvent détachés de leur régiment.

Ces détachemens rempliraient d'ailleurs tout naturellement l'objet que se propose M. le maréchal ministre de la guerre, dans ses instructions relatives aux marches militaires, en recevant l'ordre de se réunir deux ou trois fois par semaine, selon qu'on le jugerait à propos, au chef lieu du régiment, pour les évolutions d'ensemble. Le colonel jugerait ainsi de leur tenue, de leurs progrès dans l'instruction, de l'état des chevaux, et enfin de tout ce qui leur est relatif. Ces réunions, entre autres avantages, accoutumeraient les commandans de détachement et leurs sous-ordres, à cette ponctualité si nécessaire à la guerre, soit pour les heures

précises de départ, soit pour celles d'arrivée au moment convenu. Par les rapports journaliers encore, le chef de corps serait à même d'apprécier bien mieux ses officiers, soit par leur exactitude à l'informer de l'état de leur troupe, soit par la manière de l'en instruire, car c'est aussi par ce moyen que l'on parvient à découvrir le bon officier de guerre.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les raisons qui militent en faveur de telles dispositions : elles ne peuvent que tourner, par leurs résultats, au grand profit de l'ensemble du régiment; et il serait bon en conséquence, que tous les escadrons fussent à leur tour détachés, afin de les faire participer aux mêmes avantages. Ces avantages ne sauraient être balancés par de graves inconvéniens; celui qu'on pourrait alléguer comme un des plus apparens, serait relatif à l'instruction, dont l'ensemble, pourrait-on observer, n'aurait pas autant d'uniformité. Mais il faudrait toujours en venir là, s'il arrivait qu'une guerre éclatât tout-à-coup, et si, par conséquent, on devait se servir de tous ses moyens. Pourquoi donc ne pas accoutumer à l'avance les officiers et sous-officiers, à agir dans toutes les positions comme s'ils étaient en campagne? Car, en campagne même, on peut par fois disposer de momens que l'on consacre à l'instruction. Il n'y a point alors d'instructeur en chef, et cependant il arrive à chaque instant, comme on l'a vu si souvent dans nos dernières guerres, des détachemens de recrues qu'il faut bien forcément mettre à l'unisson du noyau instruit, composant le fond du régiment.

On voit donc qu'il est essentiel, indispensable même, qu'une troupe quelle qu'elle soit, porte constamment avec elle tous ses élémens de combat et d'instruction. D'ailleurs cette uniformité d'instruction ne serait pas autant rompue qu'on pourrait le penser; car l'ordonnance est une; elle est à la

portée de tous ceux qui sont investis d'un commandement quelconque ; qu'on s'attache donc à sa stricte exécution, et l'on verra que les résultats ne seront pas au-dessous de ceux actuels, si toutefois ils ne sont pas meilleurs.

L'escadron-compagnie est une de ces combinaisons, on ne saurait la contester, où le génie militaire a apporté tout le fruit de sa longue expérience. Cette combinaison, disons-nous, est la seule raisonnable, puisqu'elle simplifie l'administration, en n'admettant qu'un seul maréchal-des-logis-chef pour l'escadron, tandis que par la réunion de deux compagnies qui le formaient autrefois, l'escadron était divisé en deux administrations distinctes. Il y avait par conséquent double emploi, et les résultats n'étaient pas à beaucoup près aussi satisfaisans, tant sous les rapports de comptabilité que sous ceux de l'homogénéité qui se fait remarquer aujourd'hui.

S'il est donc reconnu qu'il est avantageux que les mêmes officiers soient constamment à la tête de leur troupe, soit dans le service intérieur, soit pour combattre si l'on faisait la guerre, pourquoi méconnaître cette vérité à l'égard de l'instruction, qui est aussi un service de tous les jours et de tous les momens?

Tout le monde n'est pas susceptible, pourrait-on objecter, de devenir bon instructeur. D'accord, mais les instructeurs en chef n'instruisent pas précisément eux-mêmes, ils surveillent plutôt l'ensemble de l'instruction qu'ils ne forment eux-mêmes les hommes ; et cette surveillance régulatrice ne partirait-elle pas encore avec plus de fruit d'un chef d'escadron ou de tout autre officier supérieur, susceptible de veiller avec succès à cette partie importante des exercices militaires? Cet officier supérieur, alors chargé de l'instruction générale, ayant inspection sur les capitaines,

en obtiendrait sans doute, comme de leurs sous-ordres, les plus importans résultats; et cet officier, placé sur un point plus dominant que celui qu'occupe l'instructeur en chef actuel, embrasserait plus facilement tout l'ensemble, remédierait avec plus de célérité (les ordres pour cette partie n'émanant que de lui seul) à ce qui paraîtrait défectueux, et maintiendrait par conséquent une bien plus grande uniformité dans le système d'instruction, soit de détail, soit d'ensemble.

Il y a d'ailleurs toujours un officier supérieur chargé de l'instruction. Il a par conséquent la haute-main sur l'instructeur en chef, car sans cela à quoi servirait-il? Mais ici il y a nécessairement double emploi, et le véritable instructeur en chef est de fait le chef d'escadron, chargé de l'instruction générale; le capitaine en sous ordre ne porte donc plus qu'un titre illusoire, puisqu'il a un chef immédiat et spécial auquel il doit des comptes.

L'instructeur en chef est chargé spécialement de harnacher et d'embaucher les chevaux, apparemment comme officier plus spécial dans cette partie. Cependant, tout officier de cavalerie ne doit-il pas posséder assez de connaissances pour s'occuper lui-même avec succès de ce soin, qui est de tous les instans? Faut-il d'ailleurs être doué d'un si grand savoir, pour s'en acquitter à la satisfaction du chef? ne serait-il pas mieux, plus simple et plus militaire, que chaque commandant d'escadron, secondé de ses officiers et sous-officiers, fût seul chargé de cette tâche; en s'astreignant à suivre strictement un modèle convenu sauf à soumettre son travail à l'inspection circonstanciée de l'officier supérieur chargé de l'instruction, ou même à celle du colonel?

Quelques chefs de corps renchérissant encore sur cette mesure générale, exigent que tout cheval (même réuni de-

puis long-temps à la masse de l'escadron) dont le harnachement est mal ajusté, ou dont l'embauchage laisse quelque chose à désirer, soit soumis à la révision et à la sanction de l'inspecteur en chef. Mais de telles dispositions sont-elles bien en harmonie avec la nature des choses? Et le zèle des officiers d'escadron ne se trouverait-il pas entièrement paralysé par un tel système? Mais quand, à la rigueur, ils devraient en subir les conséquences lorsque le régiment est réuni, le peuvent-ils quand des circonstances exigent de détacher des escadrons, ou lorsqu'on se trouve sur pied de guerre? Non assurément, il faut toujours en venir, pour ces soins de détails, à la surveillance naturelle, directe et unique des officiers de troupe. Mais n'y étant pas habitués d'avance, ils peuvent être *entrepris et peu experts* lorsqu'il faut de toute nécessité avoir recours à leurs propres moyens. Il faut donc pour cela, comme pour une infinité d'autres choses, les y accoutumer d'avance, et ne pas sacrifier surtout la discipline, la bonne tenue morale des corps, l'esprit militaire, à des connaissances illusoires, à une agglomération inutile et à des succès d'instruction, tout au moins incertains.

ADMINISTRATION.

Il semblerait, à voir le cours tortueux et embarrassé d'obstacles de toute espèce que prend aujourd'hui l'administration des corps, que ceux qui occupent les sommités de l'intendance, se soient étudiés à faire d'une chose qui devrait être réduite à sa plus simple expression, un labyrinthe inextricable, et tel même qu'une nouvelle Ariadne, avec son fil magique, ne parviendrait pas à en trouver l'issue.

Le grimoire de l'administration est effectivement si indé-

chiffrable dans quelques-unes de ses parties, même pour les plus versés dans cette matière, qu'on voit tous les jours, non-seulement des trésoriers et des capitaines d'habillement expérimentés, fort embarrassés dans une foule de circonstances qui se présentent à tout moment; mais ce qu'il y a de mieux, ou pour mieux dire de plus pitoyable, c'est que ceux qui sont en quelque sorte préposés pour expliquer les difficultés et faire cesser les doutes, les sous-intendans militaires et les intendans eux-mêmes n'y voient guère plus clair. Ce sont toujours des écritures interminables à leurs supérieurs, qui répondent ou par des faux-fuyans, pour ne pas se compromettre et sauver leur responsabilité, ou en laissant des doutes aussi embarrassans que ceux que l'on voulait d'abord lever, ou en annonçant aux indécis, pour les consoler, qu'ils ont écrit plus haut, et que les choses doivent rester en suspens jusqu'à entière décision.

Voilà des obstacles très-graves, lorsqu'il s'agit du service militaire, où tout doit être prompt, clair et précis.

Ne dirait-on pas qu'il y a ineptie de la part des auteurs de ce gigantesque galimatias? Ce serait du moins l'idée que nous voudrions qu'ils nous donnassent; alors il pourrait y avoir du moins franchise et bonne intention de leur part. Mais si une autre idée plus accréditée prévalait, il y aurait déception manifeste; ce à quoi nous n'oserions ajouter foi, comme quelques personnes crédules, qui s'imaginent que l'intendance n'a établi de telles entraves que pour se rendre importante et indispensable.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en s'occupant même superficiellement d'administration, on aperçoit de prime-abord qu'il y a incohérence dans l'ensemble de la machine administrative; qu'elle n'a, pour ainsi dire, ni commencement, ni milieu, ni fin; que tout s'y règle par des ordon-

nances contradictoires souvent les unes avec les autres, et qu'il y a impossibilité de s'y reconnaître.

Cependant l'administration des armées en général, et par suite celle des corps, est une branche des plus importantes des sciences militaires, car sans bonne administration il n'y a pas d'armée; et pourtant tout ce qui a rapport aux troupes est tellement compliqué, même pour l'état de paix, qu'il y aurait impossibilité absolue d'en faire l'application à la guerre. Mais que deviendrait alors l'administration, si elle est tellement hérissée de difficultés qu'elle soit impraticable en campagne, but où doivent tendre toutes les institutions militaires!

D'après ces considérations, il est instant, il est indispensable que la comptabilité des corps soit, dans toutes les circonstances possibles, ce qu'elle serait en face de l'ennemi; car, remarquons en passant, que c'est précisément par suite de combats plus ou moins animés, de batailles plus ou moins chaudement disputées, que la comptabilité, par les nombreuses mutations qui résultent de l'état de guerre, subit le plus de vicissitudes, qui entraînent par là même à plus de complication. Mettons donc à profit les momens que nous pouvons encore consacrer à une branche de service aussi intéressante, et dont la simplification, nous n'en doutons pas, tout en facilitant le service des troupes, aurait encore l'immense avantage de viser à l'économie par la suppression qui résulterait sans doute d'une foule d'agens comptables, dont les emplois n'ont été rendus nécessaires qu'à cause de la surabondance des moyens administratifs.

Il ne nous appartient pas de signaler les vices de toute espèce qui ressortent du mode administratif actuellement en vigueur, bien moins encore d'indiquer le remède. Il est réservé à des êtres tout-à-fait spéciaux de sonder la plaie et

de la cicatriser, et nous croirions que ce serait le fait d'une commission, dont tous les membres, soit qu'ils appartinssent à l'intendance militaire, soit à une position plus élevée encore, soit aux régimens qui doivent aussi être représentés dans ce grand œuvre d'amélioration, seraient choisis parmi tout ce qu'il y a de plus éclairé, de plus spirituel et de plus versé, en un mot, dans cette partie importante.

Par ce moyen, avec de la constance et une volonté ferme, on parviendrait sans nul doute à atteindre le but désiré : celui de simplifier tous les rouages de l'administration militaire.

Ce n'est point en France seulement que l'administration s'est montrée de nos jours plus que jamais envahissante ; quelques autres armées européennes ont aussi été les victimes de son influence perverse et anti-militaire, à tel point que l'Autriche, tout récemment, vient de poser des bornes à un accroissement de puissance parasite, qui n'aurait probablement jamais eu de terme, si une commission temporaire n'avait été réunie, pour décompliquer l'administration des corps, sous la présidence de M. le général baron Frimont.

Nous ne resterons pas plus en arrière de l'Autriche, sous ce rapport, que sous une infinité d'autres ; et sous le régime d'un gouvernement régénérateur, tout ne peut que rentrer dans les limites que la nature des choses a posées elle-même. Il ne s'agit que de mettre le temps à profit.

Mais comment opérer le grand œuvre régénérateur du système administratif ? Telle est la question, tel est le nœud gordien qu'un génie transcendant et ferme peut seul trancher. Il y parviendra avec le secours d'une commission bien choisie, en glanant les idées utiles partout où elles se rencontrent, et en les coordonnant en un ensemble régulateur, dont le réseau légèrement étendu sur toutes les parties de

l'édifice militaire, en couvrira tous les points, sans les surcharger d'un poids, qu'aujourd'hui elles ne supportent qu'avec peine.

La chaîne de l'administration générale est si étendue, et les chaînons qui la forment sont si étroitement liés les uns aux autres, qu'il serait, je pense, impossible de toucher aux uns sans ébranler les autres, et sans rompre par conséquent l'ensemble et l'unité qui doivent nécessairement régner dans un tout de cette importance. Cependant il existe des choses dont l'irrégularité est tellement pernicieuse au service militaire, qu'en les signalant on ne peut que seconder l'autorité dans ses vues d'amélioration, et l'engager à apporter à une simplification générale et raisonnée tout le soin, le zèle et la célérité impérieusement exigés par l'état actuel des choses.

Des militaires de la plus haute distinction ont déjà jalonné les principaux points de l'administration des corps où il conviendrait d'apporter des changemens reconnus indispensables. Les conseils d'administration actuels ont été particulièrement l'objet de réflexions importantes de la part d'un général doué de talens supérieurs (1), et assurément il n'y a plus rien à ajouter à ce qu'il en a dit. Il en est de même d'une infinité d'autres défectuosités qui ont été mises en évidence avec autant de courage et de talent, que de justesse, de tact et de discernement.

Que pourrions-nous donc ajouter, placé que nous sommes d'une manière si défavorable, qu'il ne nous est possible d'apercevoir qu'un bien petit coin de tableau? Une telle tâche serait d'ailleurs au-dessus de nos faibles moyens. Nous nous contenterons donc de signaler certaines anoma-

(1) M. le lieutenant-général vicomte de Préval.

lies qui ne peuvent être visibles pour ceux qui occupent un point élevé, qui, ne leur permettant que d'embrasser le vaste ensemble, les met dans l'impossibilité de distinguer les détails.

Ce ne serait encore rien si en fait d'entraves administratives on n'éprouvait dans les corps que celles absolument obligées, résultant des dispositions générales, avouées par le gouvernement. Mais qui ignore que certains chefs de corps ajoutent encore de nouvelles difficultés à celles qu'il serait si nécessaire d'aplanir? Ces difficultés qui paralysent la marche du service, sont ignorées de l'autorité, précisément parce qu'elles ne sont pas avouées par elle, qu'on apporte le plus grand soin à les lui dérober, et que variant à l'infini selon les chefs qui les font naître, elles deviennent en quelque sorte insaisissables.

Que dire, par exemple, de cette foule d'états mensuels, ou plus fréquens encore, que quelques colonels ont l'habitude de se faire remettre sur telle ou telle branche de service ou d'administration? Que penser de ces rapports circonstanciés et interminables sur l'armement ou sur tout autre objet, rapports tout-à-fait en dehors des réglemens établis, et qui ne laissent pas que de compliquer singulièrement le mouvement régulier du service? car tous ces objets prennent un temps infini, qu'il faut presque toujours dérober à des choses beaucoup plus essentielles. D'ailleurs, quand le service se fait avec ponctualité, et d'après l'application stricte des réglemens établis, le chef de corps ne peut qu'être bien informé de tout ce qui se passe, de tout ce qui est susceptible de fixer son attention. Pourquoi donc ce surcroît de comptabilité parasite qui embarrasse tous les rouages du service militaire, au lieu de faciliter leur marche?

Pourquoi aussi distraire de leurs fonctions spéciales des

officiers employés à contre-cœur, et contrairement aux réglemens, soit à l'habillement, soit chez le trésorier, soit encore à l'enseignement mutuel? Ou ces officiers comptant dans les escadrons sont absolument nécessaires auprès du capitaine d'habillement, du trésorier, et à l'enseignement, ou ils ne le sont pas; s'ils y sont indispensables, qu'on institue de nouveaux grades pour remplir ces fonctions. Mais dans tous les cas, qu'on ne prive jamais les escadrons de leurs officiers qui y sont de toute nécessité. Par un tel ordre de choses, non-seulement ces officiers font malgré eux un service qui n'est pas le leur; mais ce qu'il y a de plus subversif encore, c'est que les officiers restant à l'escadron, sont obligés de supporter tout le fardeau du service; ce qui bien certainement n'est pas fait pour les engager à y apporter tout le zèle, toute l'activité, et enfin, tous les soins convenables. D'ailleurs, la surveillance active commandée par l'état des escadrons actuels, tant à cause de leur force numérique, qu'à cause des jeunes soldats qui en font partie, exige impérieusement que tous les officiers soient strictement à leur poste. Un tel abus est, selon nous, des plus graves; il laisse les escadrons sans moyens de surveillance, et cela précisément dans le moment où elle doit être la plus active, la plus soutenue et la plus énergique.

Ceci n'est point inconsidérément mis en avant. J'en juge d'après ma propre expérience, et mon assertion va être prouvée sur-le-champ jusqu'à l'évidence. Il ne me reste plus dans ce moment-ci qu'un officier à l'escadron; un lieutenant est attaché à l'armement; il est par conséquent exempt de tout autre service; l'autre lieutenant est chargé de la surveillance de l'enseignement mutuel, surveillance qui absorbe tout son temps, et qui le met dans l'impossibilité de s'occuper de son service spécial. Un sous-lieutenant se

trouve en remonte; cette position est momentanée, il est vrai, mais il n'en est pas moins constant que je me trouve avec un seul officier du grade de sous-lieutenant. On le fait bien relever de temps en temps pour le soulager du service de semaine par un officier appartenant à un autre escadron; mais, je le demande, que devient la surveillance des pelotons, surtout si, comme cela arrive fréquemment, les sous-officiers et brigadiers ne sont pas doués de toute l'énergie et des connaissances militaires désirables! Je sais bien que souvent les colonels sont astreints à l'impérieuse loi de la nécessité; que tel officier très-capable pour remplir certaines fonctions, peut être impropre à telle ou telle autre; et que les chefs de corps ne sont dirigés dans tout cela que par le désir de servir dignement le roi; mais en attendant, certaines parties de l'ensemble sont en souffrance, et telle n'est pas, bien certainement, l'intention de l'autorité souveraine, qui, en exigeant d'une troupe quelconque les services qu'elle a droit d'en attendre, veut au moins lui en fournir les moyens.

Parmi les imperfections qui se manifestent dans l'administration intérieure des corps, il en est une qui mérite particulièrement de fixer l'attention. Je veux parler des dispositions, qui, intéressant de plus près le soldat, sont par là même de nature à être particulièrement l'objet de la sollicitude du gouvernement. On voit qu'il est question de l'ordonnance du 21 février 1830, portant création des masses individuelles. Cette branche essentielle de l'administration des corps étant plus à ma portée, comme commandant d'escadron, que toutes les autres, j'ai cru devoir faire remettre à ce sujet, par mon colonel, à M. le lieutenant-général Clément de la Roncière, quelques observations qui ont dû être adressées récemment au ministère de la guerre, revêtues

de la signature des membres du conseil d'administration (1). Je ne reviendrai donc point ici sur un sujet qui présente un intérêt d'autant plus vif, qu'il influe d'une manière très-directe, non-seulement sur le bien-être du soldat pendant tout le cours de sa carrière militaire, mais aussi sur la discipline, sans laquelle il ne peut y avoir de forces organisées.

L'importance des fonctions du maréchal-des-logis chef est généralement bien appréciée. Ce sous-officier est effectivement la cheville ouvrière de l'escadron. Il tient en main tous les fils de la discipline, de la tenue, de l'administration. Il est l'homme de confiance du capitaine-commandant, et son influence sur la troupe se fait tellement sentir dans toutes les circonstances, qu'on ne saurait trop s'attacher à faire de bons choix lorsqu'il s'agit de confier à des sous-officiers des fonctions de cette importance.

Cependant nous ne croyons pas, vu l'extrême complication de la comptabilité, que le maréchal-des-logis-chef puisse faire marcher de front tous ses devoirs à la fois, devoirs qui ne sont pas moins essentiels les uns que les autres; et l'on a vu souvent que tout son temps était employé à s'acquitter de la partie de ses obligations relatives à l'administration; mais alors d'autres branches de son service restent nécessairement en souffrance, et il est arrivé plus d'une fois à des capitaines-commandans qui avaient affaire à leur maréchal-des-logis-chef, et dont il ne pouvait même se passer, de se trouver dans l'impossibilité d'y avoir recours, parce qu'il était employé ou chez le quartier-maître, ou chez le capitaine d'habillement, ou à tout autre service étranger à celui de l'escadron proprement dit.

(1) Voyez la 39e livraison de ce journal.

Des dispositions nouvellement prises lui adjoignent, il est vrai, un élève fourrier, qui, de concert avec le fourrier, peut très-bien s'acquitter de tous les devoirs de comptabilité; et le maréchal-des-logis-chef, par ce nouveau secours, dégagé du soin d'un travail qu'il ne pouvait auparavant remplir que lui-même, pourra espérer d'employer à l'avenir le temps qu'il y consacrait à des occupations militaires que la bureaucratie faisait négliger. Il serait du moins à désirer qu'il en fût ainsi. Mais il est à remarquer que l'administration est essentiellement envahissante, et qu'elle emploierait bien plus de sujets si elle en avait davantage à sa disposition. Il me paraîtrait en conséquence convenable de tracer positivement au maréchal-des-logis-chef comme au fourrier et à l'élève fourrier, les devoirs précis qu'ils ont à remplir en fait de comptabilité, en ne laissant au maréchal-des-logis-chef que le soin de surveiller ses deux sous-ordres; ce qui lui donnerait toute la latitude désirable pour s'occuper fructueusement du service militaire proprement dit, service qui remplira encore fort bien sa journée s'il veut s'y livrer, comme il le doit, avec tout le zèle, l'aptitude et les soins désirables.

Le maréchal-des-logis-chef en campagne, ne pouvant avoir avec lui tous les registres que l'état de garnison tolère, et rend même indispensables, il serait à désirer qu'il n'eût, pour le cas de guerre, qu'un seul carnet, réduit en un format portatif et commode, comprenant la matricule, le compte ouvert, ou main courante, et le signalement abrégé des chevaux. Par ce moyen, ce sous-officier aurait constamment par devers lui le livre indispensable, sans être obligé de confier à un ou plusieurs soldats qui peuvent rester en arrière, être détachés ou tués, des documens dont il est impossible de se passer. Pour obtenir cette réduction en un

seul volume de dimension convenable, il serait nécessaire de le dégager de l'habillement, qui prend à lui seul beaucoup de place, et dont on peut, en campagne, rigoureusement se passer.

Il existe dans l'intérieur des corps une infinité d'entraves qui paraissent insignifiantes au premier coup-d'œil, mais qui ne laissent pas que d'influer sur la bonne tenue des escadrons, tout en faisant naître des retards qui présentent une foule d'inconvéniens. Par exemple, les effets qui doivent être réparés en compte d'abonnement sont portés par tous les escadrons chez les divers chefs-ouvriers, où il y a presque toujours encombrement, surtout depuis l'augmentation de la force numérique des régimens. Il résulte de ce système de centralisation qu'il y a lenteur et nonchalance, quelque soin d'ailleurs qu'on apporte dans la réparation des effets. Il s'ensuit encore que ces effets, la plupart du temps, ou sont mal réparés, ou ne le sont pas du tout, les chefs-ouvriers visant toujours à l'économie et ayant une tendance bien marquée à se débarrasser le plus tôt possible de leur besogne. Il faut donc très-souvent renvoyer une seconde fois les mêmes effets chez les chefs d'ateliers, où ils courent toujours les mêmes chances.

Ne serait-il pas mieux, dans l'intérêt du service, puisque, ni plus ni moins, des ouvriers doivent toujours être affectés à ce travail, qu'ils fussent répartis dans les escadrons, où on aurait toute la latitude possible de les surveiller et de s'assurer si la besogne est faite avec tout le soin convenable?

D'ailleurs, si on entrait en campagne, il faudrait de toute nécessité en venir là, en attachant à chaque escadron un élève sellier, bottier, tailleur, etc. Ne serait-il pas plus simple que ces ouvriers, qui pourraient faire partie intégrante de l'escadron, y fissent, dans tous les temps, le travail impé-

rieusement exigible en cas de guerre? L'escadron constitué qui se fait remarquer par son ensemble, n'acquerrait-il pas un nouveau relief si on le dotait, même en temps de paix, de tous les moyens qui permettraient sa mobilisation dans tous les momens et avec cette célérité qu'on ne saurait trop favoriser?

Telles sont les principales observations sur l'administration qui, pour le moment, nous paraissent les plus susceptibles d'appeler l'attention, et qu'il serait, je pense, convenable, dans l'intérêt du service de S. M., de prendre en considération, pour obvier le plus promptement possible aux inconvéniens qu'elles présentent.

Ch. de Tourreau,
Capitaine-Command. au 8e Régim. de Cuirassiers.

(La suite au prochain Numéro.)

MÉLANGES.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

LA COLONISATION D'ALGER,

PAR LE LIEUTENANT-COLONEL **PRÉAUX**, S.-DIRECTEUR D'ARTILLERIE,
Ayant fait partie de l'Armée expéditionnaire d'Afrique.

2me Article Statistique.

ASPECT BOTANIQUE DU TERRITOIRE D'ALGER,

SUIVI

DE QUELQUES INDICATIONS SUR LA FRUCTIFICATION DES TERRAINS QUI AVOISINENT LA MER.

CHAPITRE V ET DERNIER.

« Varias dissimilimasque terrarum species
» pernoscat : quarum nonnulla colore, nonnulla
» qualitate fallunt, quibusdam (sicut in AFRICA
» NUMIDIA) putris arenæ, vel robustissimum
» solum vincunt. . . . .

COLUMELLE, *lib.* 1, *de re rusticâ*.

Dans un premier article statistique sur le point de débarquement de l'armée (1), j'avais promis de recueillir ce que j'aurais pu observer dans la zône qui entoure Alger, et sur

(1) Ce premier article est inséré dans le *Journal des sciences militaires*, de septembre 1830, et dans les *Annales maritimes*, de la même année, nos 11 et 12, novembre et décembre, 14e année (pages 221 à 235).

son territoire, lors de mon trajet de Sidi-el-Ferruch à ce point; et pendant mon séjour sous le fort l'Empereur, dans l'habitation qu'occupait, en 1812, M. Dubois-Thinville, ancien consul de France, où s'était établi, après la reddition du fort et de la ville, le colonel Egerlé, avec le directeur du matériel d'artillerie de siége, dont les travaux ont été si heureusement couronnés de succès dans cette campagne (1).

Parti le 17 juillet pour me rendre à cette nouvelle destination, je remarquai que les broussailles qui entouraient le camp retranché, cessaient à environ deux lieues de là, et étaient remplacées tout-à-coup par des *oliviers*, des *mûriers*, des *figuiers* de la plus belle espèce. Le sol que couvraient des palmiers-pins (*phœnix humilis*), était en partie inculte; la raison en est facile à expliquer. Les populations nomades, ou les dowars (2), qui occupaient Staouëly et Sidi-Khalef (qu'on a appelé le Camp des tentes), s'attendaient depuis

(1) C'est aux soins du général vicomte de la Hitte, et à l'activité du colonel Egerlé et des officiers du parc, sous ses ordres, qu'on a dû l'envoi du dépôt de Sidi-el-Ferruch, des pièces de siége de nouveau modèle qui ont opéré sur le fort l'Empereur, dans la matinée du 4 juillet; des difficultés de transport, qui paraissaient insurmontables, ont été vaincues à travers une route de sable, et qui n'avait jamais été fréquentée par les voitures, avant les travaux immenses exécutés par le général Valazé, le colonel Dupau, et le génie sous leurs ordres, pour rendre ce chemin praticable à l'artillerie.

On a eu occasion de remarquer dans cette campagne que le nouveau système d'artillerie a eu un grand avantage sur l'ancien, et que les pièces à petites roues d'avant-train n'eussent jamais pu se retirer des sables d'Afrique, où elles plongeaient de 10 à 12 pouces. Voilà donc déjà une épreuve en faveur de la nouvelle artillerie, en en attendant d'autres plus favorables. (Je ne préjuge rien sur la solution de cette question, qui occupe encore les officiers instruits de l'artillerie.)

(2) Réunion d'habitans qui sont campés sous des tentes, et qui se transportent ainsi avec leurs familles, lorsqu'ils trouvent quelques avantages de culture, sur d'autres points.

près de trois années à ce qu'on apportât la guerre sur leur propre terrain; conséquemment les Arabes, toujours prêts à lever leurs tentes, n'avaient pris la peine d'ensemencer sur le littoral, que la portion de terrain qui pouvait produire le nécessaire à leur existence. Leur prévision ne fut que trop justifiée par le sort de la récolte de la plaine de Tore-Chica; l'orge que nous y trouvâmes, presque en maturité (en juin) servit de litière et d'aliment aux chevaux; et l'on se regardait comme heureux d'entrer en partage avec eux, et de leur en soustraire pour se reposer des fatigues du bivouac, et pour se préserver de l'humidité des nuits, qui est si forte que les vêtemens en étaient traversés chaque matin.

Le convoi fit une halte à Staouëly, pays boisé, riant et bien cultivé; le raisin était mûr; des Bédouins à cheval et désarmés vinrent avec confiance nous en vendre (un panier bien rempli, pouvant en contenir dix à douze livres, se payait un demi-boudjou (19 sous environ). Nous trouvâmes plusieurs ruisseaux et plusieurs sources d'eau excellente; c'est ce qui probablement y avait attiré les habitans (1), qui nous proposèrent des fruits et des légumes. Le convoi, après s'être reposé sous de beaux figuiers, et dans un bois épais, continua sa route pour Alger, dont il n'était plus éloigné que de trois lieues.

Déjà le pays s'embellissait à nos yeux, et changeait d'aspect à chaque pas. Ce ne sont plus de ces sables arides d'une couleur rougeâtre, qui fatiguent la vue, ni de ces escarpemens continuels et de ces tristes et uniformes bruyères qui existent à deux lieues de là, au point de débarquement; une

(1) Ils étaient dépossédés momentanément de leurs tentes, s'en trouvant coupés par une compagnie du 3e régiment (commandée par le brave capitaine Caseaux), qui tenait toute la plaine en respect, avec son seul détachement de 80 voltigeurs!....

vaste et magnifique plaine se présente couverte d'une forte végétation.

Alger, ses mosquées et ses nombreuses fortifications étaient encore cachées derrière les monts Boujaréah, qui dominent la ville. Les ondulations du terrain que nous parcourions, nous permettaient à tout moment de découvrir quelques-unes des maisons de campagne et les délicieux jardins, dont les approches d'Alger sont couverts dans un rayon de deux lieues (habitations où les Turcs et les Maures se retiraient avec leurs familles avant notre invasion).

Ici, des vignes, des arbres fruitiers et des légumes de toute espèce, des haies de cactus en fleur, des rangées d'aloës, de majestueux palmiers, des massifs de citronniers, d'orangers; là des touffes de lauriers-roses, des figuiers, des mûriers. Tout ce grand paysage est ombragé par des arbres de haute-futaie, et surtout par des oliviers sauvages des plus grandes proportions, dont les ramifications s'étendent en cercle comme celles des vieux chênes que l'on conserve en France, sous le double rapport de leur ombrage et de leurs souvenirs de famille!...

Des champs avaient été cultivés et ensemencés en céréales; mais la récolte fut foulée aux pieds, par suite des combats livrés sur ce sol qui était sillonné par nos bombes et nos boulets, et couvert encore des débris d'une armée vaincue: tant il est vrai que la guerre est toujours un fléau pour les propriétés agricoles!...

On montre à peu de distance des fontaines limpides qui serpentent, comme en France, et des canaux d'irrigation, faits avec soin, et dont les rives sont plantées d'arbres verts, de saules, d'acacias et de sycomores. Tout enfin me rappelait les environs de Paris du côté de *Sannois,* d'Enghein et de Montmorenci, ou les sites les plus pittoresques de la Brie

et de la Beauce (et encore, pour plus de couleur locale, on peut comparer ce point de vue aux environs des ports de Marseille, de Toulon, du Hâvre et de Rouen!...) Qu'on se figure le soleil de l'Afrique (à 28° de Réaumur), dont les rayons étaient réfléchis par les dômes de ces maisons éblouissantes de blancheur, et par cette terre riante de verdure, qui les entoure et qui forme avec elle un si heureux contraste; chaque imagination pourra se retracer la beauté du tableau, suivant le coloris des pensées qui l'agitent?... Quant à moi, je le puis comme je l'ai éprouvé, et je pense qu'il est impossible à tout Européen de n'être pas frappé de cette vue et de la sérénité du ciel, pendant les mois de juillet, août et septembre. Le soir, on sent dans l'air cette pureté que l'on rencontre ordinairement dans le voisinage des eaux vives; malgré la chaleur du jour, l'eau des ruisseaux et des puits a une saveur fraîche; on s'y désaltère avec plaisir; la température n'est élevée que pendant huit heures.

Les ondulations de terrain cessant, on arrive sur le plateau qui domine le fort de l'Empereur; la plus haute des collines dont Alger est entouré (1), n'a pas plus de deux cents mètres au-dessus du niveau de la mer. J'estime que le plateau sur lequel est bâti le fort (2), peut avoir environ la moitié de l'élévation des collines qui dominent le pays. L'horizon est

(1) Le savant voyageur M. de Humboldt, estime la plus grande hauteur des montagnes de l'Atlas, à 5,000 mètres environ.

(2) Le nom du château l'*Empereur*, qui a été conservé, vient de ce qu'en 1541 (lors de sa malheureuse expédition de débarquement dans l'est de la ville d'Alger), Charles-Quint, ayant établi son quartier-général dans un Marabout, appelé didi-jousjouf, situé sur cette élévation, y fit faire quelques retranchemens et d'autres travaux de défense; ayant été forcé de les abandonner ensuite, les Algériens bâtirent sur le même emplacement le fort auquel ils donnèrent ce nom, en commémoration de leur triomphe sur les ...ols.

...nstruit, en grande partie, sous Hussein-Pacha.

borné par la Méditerranée et le petit Atlas, dont les sinuosités semblent circonscrire Alger et les fertiles plaines de la Métidja. Tout ce sol est couvert d'arbres dont l'ombrage et la verdure étonnent tous ceux qui, avant la conquête, ne se faisaient point une idée de la fertilité de cette contrée, qu'on ne pouvait alors explorer sans courir de grands dangers (1).

Je n'omettrai point d'observer que le sol que l'on foule aux pieds depuis la plaine de Staouély, présente à chaque pas des marques non équivoques de nombreux établissemens romains (2). On y rencontre une quantité de morceaux de

(1) On remarque avec un sentiment pénible que depuis que les Français sont en possession d'Alger, il n'appartient plus qu'au consul anglais (major Saint-John) d'aller chasser au-delà de la rivière de l'Arratch, et dans l'étendue de la plaine de la Métidja. Cette grande sécurité ne serait-elle pas une preuve évidente de connivence entre cet agent et les ennemis des Français?

Ce consul jouit d'une si grande protection parmi les indigènes, qu'il proposait à des employés français de les emmener avec lui dans ses excursions, pourvu qu'ils reniassent leur origine!....

Ses antécédens doivent exciter la méfiance du gouvernement; car des Turcs très-riches ayant déposé entre les mains de cet agent une partie de leur fortune au moment où ils furent renvoyés dans l'intérieur et en Asie; (sommes qui eussent accru le trésor d'autant), comme il ne put s'approprier entièrement ces dépôts énormes, il leur fait passer des secours, et fournit ainsi des moyens pour entretenir la guerre que les indigènes nous font. Qui connaît ses autres relations avec eux? Sa présence est d'ailleurs inutile à Alger, où il n'y a pas d'Anglais. Je l'aimerais mieux à Constantine avec l'ennemi; il y serait moins dangereux (il est bon d'observer ici que cela tient à sa position personnelle, et non à ses fonctions diplomatiques).

Je signale ce fait à l'attention du gouvernement qui pourrait, par suite de sa bonne intelligence avec le cabinet anglais, provoquer le changement de ce fonctionnaire, dont les menées secrètes et l'assurance tendent à propager des troubles dans la colonie d'ALGER.

(2) Les monumens de l'Afrique n'ont pu être élevés que pendant les quatre siècles où la domination romaine s'étendait sur ce pays Or, depuis

tuiles et de briques romaines, qui ont dû appartenir à quelque temple; et, ce qui le prouverait, c'est que dans une fouille, pour établir les tentes de la première division d'avant-garde, à *Staouély* (1), on a trouvé une amphore (ou vase antique), qui a été brisé par la pioche, et une pièce de monnaie qui a été apportée à M. le lieutenant-général Berthezène, le 22 juin, et pour laquelle il a donné une récompense aux soldats.

On doit espérer que dans l'intérêt de la numismatique et de l'histoire, le général, qui n'est point étranger à la science, aura fait examiner par la société des antiquaires de France (ou par M. Pasquier), cette empreinte, qui peut jeter du jour sur quelques faits historiques encore dans l'obscurité : j'ai vu et touché cette pièce, lorsque le général occupait la tente de l'aga (gendre du dey, commandant l'armée turque), qu'il avait vaincu dans le combat glorieux du 19 juin,

l'année 330 (après J.-C.), les Vandales, les Goths, les Arabes (sous Omar et Amrou), s'étant attachés à tout détruire, on peut se faire une idée de la peine qu'on doit avoir à retrouver ces témoins irréfragables du passage du peuple-roi dans ces contrées? Alger n'offre donc plus, sous le rapport des antiquités, que quelques vagues indications par des routes, des puits et des inscriptions tronquées et illisibles : et c'est bien ici le cas d'appliquer à ces ruines le *sic transit*: « Où sont les 400 villes qui existaient du temps de saint Augustin!... »

(1) Je fus conduit au camp de Staouély par l'inquiétude de savoir s'il n'était rien arrivé de fâcheux et offrir mes secours à mes camarades, M. Sergent Champigny (sous-intendant-militaire de la 1re division), à M. le lieutenant-colonel de Laubépin, du 3e régiment de ligne (qui a été constamment à l'avant-garde, et a combattu si vaillamment dans toutes les affaires), et au capitaine Auguste Gallois (aide-de-camp du brave général Porret de Morvan), et qui se couvrit de gloire depuis le débarquement jusqu'à la prise d'Alger, où il fut ensuite attaché à l'état-major du général Tholozé, qui commande la place avec tant de distinction. Je trouvai mes amis établis sur le champ de bataille, dans les tentes mêmes des ennemis : jamais [illegible] ne fut de part et d'autre plus agréable!!!

où tant de trophées restèrent au pouvoir des Français (1)! Cette monnaie en cuivre est-elle de l'époque des Romains, de l'empire grec, des Vandales, des Goths, des califes, des Arabes-Musulmans, des Espagnols?... C'est ce que nous

(1) Les avant-postes français ayant été attaqués sur toute la ligne, le 19 juin, par l'armée algérienne, le général donna l'ordre d'attaquer les Turcs à la baïonnette. Ce mouvement fut exécuté avec tant d'intrépidité, que tout le camp ennemi (où étaient réunies les forces de la régence, et les beys de Constantine, d'Oran et de Tittery, commandés par l'aga en personne,) tomba en notre pouvoir; 300 tentes, parmi lesquelles on remarquait, *par leur luxe oriental*, celles des 4 chefs; 100 chameaux, des provisions de toute espèce et de l'artillerie, furent les trophées de cette victoire; et si nous eussions été en mesure, Alger pouvait être pris ce jour-là; mais le convoi était encore attendu de Palme. Il était prudent de ne rien entreprendre sans qu'il eût débarqué tous les objets nécessaires au siége du fort l'Empereur: aussi M. l'amiral Duperré, ainsi que M. l'amiral de Rosamel, ne négligèrent rien pour le faire arriver à Sidi-el-Ferruch, afin de mettre l'armée en état de continuer ses opérations dans lesquelles ces deux amiraux, et la marine, se sont constamment secondés. Ce chapitre était terminé lorsque j'ai appris, étant à Rochefort, que M. le lieutenant-général du génie Desprez, chef d'état-major-général de l'armée d'Afrique, venait de faire publier, sous le titre modeste de *Journal d'un officier de l'armée d'Afrique*, les mouvemens stratégiques et l'histoire impartiale de cette campagne, si glorieuse par ses résultats et la célérité des opérations, puisqu'elle n'a duré que 21 jours.

Cet ouvrage, que je vais chercher à me procurer, doit exciter un puissant intérêt, et était vivement attendu. J'avais osé faire pressentir dans mon premier chapitre, il y a plusieurs mois, que le général se déciderait un jour à livrer à la publicité tout ce qu'il a été à même de mieux connaître par sa position élevée dans l'armée, et le public désirait être initié par lui à tout ce qui s'est fait à Alger depuis le débarquement jusqu'au départ du maréchal Bourmont.

Il ne reste plus maintenant, pour compléter le recueil des opérations scientifiques et militaires, qu'à attendre l'extrait des journaux de M. le lieutenant-général Valazé, et de M. le général vicomte de la Hitte, sur celles du génie et de l'artillerie, qui ont si activement coopéré aux prompts succès de la campagne: alors les officiers des deux corps spéciaux, qui n'ont pas eu la faveur (réclamée de tous) de faire la campagne, pourront l'étudier et accroître leur espérance de ses résultats.

apprendront les savans auxquels je signale cette découverte.

J'avais aussi pour but en me rendant au *camp des tentes*, de voir un de mes compatriotes, *M. de La Bigne de La Montagne*, chef de bataillon du 28e de ligne, et de joindre mes félicitations à celles qu'il reçut de toute l'armée, pour sa brillante conduite dans l'affaire du 19 juin : je cite cette circonstance, parce qu'à son action se rattache en partie la mémorable victoire de la journée : l'ennemi qui avait repris courage après ses défaites, depuis le débarquement (du 14 juin au 19, bien que jusque là, toutes ses batteries eussent été enlevées à la baïonnette), voyant que l'armée française restait immobile dans ses positions, n'ayant encore gagné qu'une lieue et demie de terrain en cinq jours, et l'attribuant à quelque cause défavorable (plutôt qu'au motif de prudence qui guidait le général en chef, d'attendre, pour pousser avec plus de vigueur les opérations de la campagne, l'arrivée du convoi de Palme, qui avait à bord la cavalerie, les hôpitaux, les subsistances et le matériel d'artillerie de siége), se décida à faire une attaque générale sur le front des positions. L'aga, qui commandait l'armée réunie, s'avança avec assurance, le samedi 19, vers quatre heures du matin; des Turcs, dans leur impétuosité, parvinrent à franchir les retranchemens passagers qui couvraient le front des corps qui étaient à l'avant-garde.

Les 2e et 3e brigades de la 1re division Berthezène, commandées par les généraux baron Achard et baron Clouet, supportèrent les premières l'attaque vigoureuse de l'ennemi; elles le repoussèrent, et lui firent éprouver de grandes pertes. Au milieu de ce succès éventuel et inespéré (1), la

(1) C'est ainsi qu'à la guerre on se trouve souvent servi à souhait par des événemens imprévus. J'en ai acquis la preuve, pour mon compte, par mon

3e brigade Clouet, composée des 20e et 28e de ligne, ayant poussé en avant, et *s'étant trop téméraîrement engagée*, M. de La Bigne, commandant le 1er bataillon du 28e, se trouva entouré par des tribus nomades qui avaient été surprises et qui avaient encore leurs femmes et leurs enfans. L'attaque de ces hommes exaspérés, défendant sur leur sol ce qu'ils avaient de plus cher, devint terrible; ils se jetèrent sur les Français en poussant des hurlemens affreux. Le sang froid et la bravoure du commandant de La Bigne, parvinrent seuls à triompher de cet éminent danger, *quoique sa troupe fût réduite à manquer de cartouches* pendant cette lutte...

C'est en ce moment, que s'engagea à la baïonnette, un combat acharné dans lequel tout ce qui se présenta d'ennemi fut culbuté. Ce seul bataillon, qui perdit la moitié de

entrée dans la ville de Charleroi, le 15 juin 1815, à dix heures et demie du matin, en y pénétrant avec les *marins de la vieille garde* et un détachement de sapeurs du génie, lorsque, sur le point d'être pris (marchant en tête de colonne), nous poursuivîmes l'ennemi jusqu'aux portes de la ville, où nous entrâmes (comme par hasard) avec lui, pour l'en chasser après un combat meurtrier. Il était midi quand le général Pajol, après avoir combattu vivement, entra avec sa division. Nous en étions déjà maîtres depuis plus d'une heure!

J'avais pour lieutenant M. de Bruix (maintenant capitaine de corvette), qui, par son sang froid et sa bravoure, mérita la décoration de la Légion-d'Honneur. Celle d'officier fut demandée à l'empereur pour moi.....

Je ne rappelle ce fait que pour rendre hommage à la conduite des marins de la garde, et ajouter un trait de plus à ceux qui ont fait distinguer ce corps dans toutes les campagnes où il a coopéré aux succès de l'ancienne armée!.. Parmi les officiers qui ont le plus contribué à sa haute réputation, je me plais à signaler M. l'amiral de Rigny (aujourd'hui ministre de la marine), M. le contre-amiral Grivel, et d'autres officiers supérieurs, qui servent activement dans la marine et dans l'artillerie, ou qui, frappés prématurément par une retraite, ont glorieusement payé leur dette à la patrie!...

(*Voir*, pour l'entrée des marins de la garde à Charleroi, l'ordre du jour de l'armée du 16 juin 1815 (*Moniteur* du 17). M. le maréchal Soult major-général de l'armée.)

ses braves, tués ou blessés, eut à repousser une attaque de dix au moins contre un !... L'expérience militaire de M. de la Bigne se fit remarquer dans cette occasion, comme dans toutes celles où il eut à combattre pendant cette campagne.

Enfin les 1re et 2e brigades, Poret de Morvan et Achard, furent envoyées au secours de la 5e brigade, et la dégagèrent.

L'habileté du général en chef, et du général Berthezène, ayant jugé le moment favorable pour ordonner l'attaque des batteries et *du camp ennemi*, par les 2e et 3e divisions, cette journée se termina par une mémorable victoire, à laquelle l'action de M. de La Bigne a eu une si grande part (1) !

M. le colonel Monnier, du 28e, et plusieurs officiers furent blessés dans cette affaire, qui coûta à l'armée un grand nombre de braves. Les Français firent des merveilles !!... On estimait la force de l'ennemi sur ce point, à 50,000 hommes ; tous les contingens s'y trouvaient réunis. Nous n'eûmes pas plus de 12,000 à 15,000 hommes d'en-

(1) J'avais consigné sur mes tablettes ce fait si honorable pour M. de la Bigne, espérant un jour pouvoir lui donner de la publicité (quoiqu'il en ait eu dans toute l'armée). Cet officier avait été nommé lieutenant-colonel à Alger, en récompense de ses actions dans cette campagne ; mais l'état de sa santé, et sa position intérieure de famille, l'ont porté à se retirer pour rentrer dans la vie privée ; il s'occupe (dans le beau pays de Beauce) du bonheur des siens et d'agriculture, car ses facultés peuvent encore être utiles au premier des arts !...

L'armée française éprouve un vide de la perte d'un officier supérieur, que ses longs services, son instruction et ses vertus militaires auraient appelé au commandement d'un régiment, sous le roi-citoyen, appréciateur de tous les mérites !...

Les camarades du lieutenant-colonel de La Bigne espèrent que si la France était un jour attaquée, on le verrait, cédant à toutes considérations personnelles, revenir avec joie dans leurs rangs, pour défendre l'intégrité du sol, et prêter à son pays l'appui de sa haute expérience.

gagés. (Consulter à ce sujet le journal d'un officier de l'armée d'Afrique. 1 vol. in-8°, chez Anselin. Paris.)

« On reconnaît parfaitement le chemin de Sidi-Khalef, pour être l'ancienne voie romaine mentionnée dans tous les écrits publiés avant l'expédition, principalement dans les ouvrages de W. Schaler, et dans sa traduction, enrichie de notes pleines d'intérêt et de faits curieux, par M. X. Bianchi, secrétaire interprète (1). Ce chemin passe au pied du fort l'Empereur, et on l'a amélioré depuis le séjour des Français, en arrachant les arbustes et les cactus qui couvraient le sol. C'est un travail prodigieux qu'une voie si large et bien aplanie, tracée avec autant de célérité, à côté de la vieille route romaine, qui était plutôt indiquée que tracée, et qui ressemblait bien plus à un ravin pour l'écoulement des eaux, qu'à une communication pour le commerce : sans l'inconvénient d'être obligé de marcher continuellement dans le sable, on se croirait maintenant sur une des plus belles routes de France.

Le corps du génie a renouvelé dans cette campagne, en fait de travaux, les prodiges que les armées romaines exécutaient partout où elles étendaient leurs conquêtes; ce qui prouve l'avantage que des hommes sans cesse exercés aux terrassemens (comme les corps spéciaux), ont sur des militaires qu'on n'occuperait qu'à faire l'exercice dans leurs garnisons. Cela démontre aussi la nécessité d'adopter le système de M. le général comte de La Roche-Aymon et de plusieurs de nos écrivains militaires (2), de préparer les

(1) *Esquisses de l'état d'Alger*, etc., chez l'auteur, rue des Beaux-Arts, n° 11, et Ladvocat, libraire. in-8°; 1830.

(2) Consulter le *Journal des sciences militaires des armées de terre et de mer*, juin 1831; l'excellent article du docteur Tanchou. (Applications « de la nécessité d'employer les soldats à l'agriculture en temps de paix, » (pages 228 et suivantes).

soldats aux travaux de la campagne et aux fatigues de la guerre, en les employant, en temps de paix, à des routes, des canaux ou à des occupations agricoles dans l'intérieur de la France; la force physique de l'armée en serait doublée, et elle serait toujours prête à entrer en campagne (1), s'étant familiarisée d'avance avec tous les travaux qui se font dans un siége, ou dans une fortification passagère, que l'infanterie est souvent forcée d'exécuter seule, sans le secours des armes spéciales.

Parvenu à cette chaîne de montagnes qui couronne le château de l'empereur et la ville elle-même, on découvre parfaitement son ensemble et ses nombreuses fortifications; cette position offre le plus beau coup-d'œil que j'aie vu de ma vie, même dans le canal de la Mer noire, dont les bords sont tant vantés par tous ceux qui les ont parcourus. (2)

Devant nous, la mer, les vaisseaux qui croisent, et de tous côtés les sites plus pittoresques, et enfin des chaînes de montagnes qui se perdent dans l'Atlas.....

De profonds ravins obligent à suivre la voie romaine jusqu'à la porte neuve : nous remarquâmes les travaux de tran-

(1) Une décision ministérielle du 15 mai 1831, vient de remédier à ce qu'un service de *casanier* (comme celui des garnisons) entraînait d'inconvéniens. Des marches militaires sont ordonnées; le soldat sera plus promptement mis en état d'agir avec ensemble et rapidité. Mais il existe encore une lacune dans cette sage mesure : ce serait d'ordonner un jour de travail à la terre tous les huit jours, pour familiariser les soldats avec tous les instrumens employés dans un siége ou un retranchement.

(2) Consulter la *Description de Constantinople et de ses environs,* dans l'ouvrage du savant M. Lechevalier, bibliothécaire du Panthéon, auteur d'un *Voyage sur les antiquités de la Grèce,* etc., (ancien secrétaire d'ambassade de M. le comte de Choiseul) et celle plus récente de M. le comte Dattily de La Tour, ancien consul-général de Sardaigne à Alger, dont les judicieuses observations excitent le plus haut intérêt.

chée faits le 30 juin, lors de l'investissement du château, et l'emplacement des batteries de siége (à 250 mètres des murailles). Nous descendîmes en suivant le chemin couvert, par lequel notre artillerie vint prendre position sur l'emplacement de l'ancien fort l'*Étoile*, après la reddition de celui que les Algériens avaient élevé avec tant d'orgueil et de soins, pour perpétuer le souvenir de la défaite de Charles-Quint, en 1541 (1).

Les maisons consulaires, bâties élégamment et à grands frais par des architectes italiens, qui y ont déployé toutes les ressources de l'art, sont peu éloignées de la route, des deux côtés de la ville, et dans des positions charmantes. Le consulat de Suède avait été entièrement dévasté lorsqu'on en chassa l'ennemi, qui s'y était réfugié les 3 et 4 juillet; mais les consulats de Sardaigne, de France et de Danemarck (ce dernier situé sur le versant de la côte qui conduit à la mer et au fort Baz-Azoun), n'avaient éprouvé que peu de dommages; les superbes plantations étaient intactes. Je reviendrai plus tard sur ces agréables demeures (2), dont la

(1) Ce chemin couvert passe au pied de la terrasse de la maison qui a été occupée par le général vicomte de la Hitte, commandant en chef l'artillerie de marine. Elle l'a aussi été long-temps par la direction du parc de siége auquel les compagnies d'artillerie de la marine ont été attachées pendant l'expédition.

(2) *Nota.* MM. les consuls comte Dattily de la Tour, Deval et Karstenon, dont les relations sociales font si bien ressortir le caractère d'obligeance et l'instruction, s'occupaient d'agriculture et de botanique; les sciences, les arts libéraux semblaient les consoler de l'aridité de leurs travaux diplomatiques, avec une nation qui négligeait sa plus grande richesse : la fertilité du sol !!! Habitant le pays depuis des années, la botanique s'est enrichie par leurs soins de plusieurs plantes; leur esprit d'observation et d'améliorations utiles se faisait remarquer sur leurs propriétés; ils y avaient réuni toutes les plantes indigènes et exotiques; elles y étaient cultivées avec un soin admirable. L'installation intérieure de leurs maisons prouvait que le goût d'une

haute culture et les productions nous offriront un type de comparaison pour tout ce qu'on peut obtenir du territoire d'Alger, sur la fécondité duquel toutes les épreuves ont été faites.

Le ravin qui conduit à la Porte-Neuve, qui est la plus fréquentée de la Casauba, ne permet pas, en certains endroits, à deux voitures de passer de front à mesure qu'on approche de la Porte-Neuve, qui conduit à la Casauba. Ce chemin ne semblait avoir été pratiqué que pour les transports à dos de mulets ou de chameaux.

L'escarpement du château l'Empereur au fort Baz-Azoun (à droite de la ville en regardant la mer), est tel qu'on est obligé d'aller passer devant la Porte-Neuve, et de contourner la montagne pour rejoindre ensuite le bord de la mer et se rendre à ce dernier point. Une partie de ce terrain est consacrée aux sépultures des Marabouts et à celles des particuliers, qui forment autant de monumens séparés et entourés de constructions d'une architecture qui offre un caractère varié, et quelquefois élégant; des suscriptions en arabe et des pierres tumulaires blanchies, et qui paraissent avoir été bien entretenues, en forment l'ornement. Ceci m'a fourni l'occasion de rendre justice aux Algériens et aux Musulmans en général, éclairés par la révélation du Coran, qui rem-

femme y avait présidé ; et sous ce rapport, la maison de Madame la comtesse Dattily était bien remarquable !!!

Je désire que MM. les consuls que j'ai eu l'honneur de connaître, et ceux qui, avec tant de désintéressement, ont rendu de si grands services à nos malheureux compatriotes naufragés ou capturés (qu'ils ont recueillis dans leur campagne sous la protection de leur pavillon), veuillent bien recevoir pour cette noble action, et pour les renseignemens qu'ils m'ont donnés, l'expression de mon attachement et de ma profonde reconnaissance, et me pardonnent l'indiscrétion de les avoir nommés dans cet écrit (s'ils me font l'honneur de le lire).

place pour eux l'évangile des chrétiens; ils font preuve d'une vénération si louable pour les morts! Les Algériens diffèrent en cela des nations civilisées, qui poussent souvent le mépris des convenances jusqu'à négliger la dernière demeure de ceux qu'ils ont affectionnés pendant leur vie, et auxquels souvent ils doivent tout! Cette nation, que nous traitons de barbare, nous offre ici un exemple à suivre pour honorer ceux qui sont dignes ds nos regrets, tandis qu'à peine il reste des Turcs pour retrouver, aux portes d'Alger même, la tombe des chrétiens, de nos amis, de nos compatriotes qui ont été victimes du climat ou des chances de la guerre!... Espérons que les autorités, de notre nouvelle colonie, y remédieront, et qu'il suffira d'avoir donné lieu à établir cette pénible comparaison pour qu'elles la fassent disparaître à l'avantage de nos mœurs et de nos plus chers sentimens (1).

(La suite au numéro prochain.)

QUELQUES OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR

LA BATAILLE DE LEIPSIG,

EXTRAITES DE L'OUVRAGE INTITULÉ :

OBSERVATIONS

SUR

LES GRANDES OPÉRATIONS ET LES BATAILLES,

PENDANT LES CAMPAGNES DE 1813 ET 1814.

par C. V. W.

Berlin et Posen, chez Ernest Siegfried Mittler.



Les alliés résolurent d'attaquer Leipsig le 16 octobre 1831. Blücher et l'armée du Nord reçurent des instructions en conséquence. Colloredo et Benningsen auraient pu se réunir à ces corps le même jour, en faisant une marche forcée. On doit considérer comme une faute que des or-

(1) Dans notre 71e livraison, celle du mois d'août dernier, M. Himly a rendu compte de l'ouvrage de M. C. V. W., qui est, pour le dire en passant, généralement attribué au général Muffling. Aujourd'hui nous insérons un extrait du même ouvrage, qui ne peut manquer d'intéresser les vétérans de notre gloire militaire. En effet, il est curieux de voir comment un officier étranger rend compte d'un événement où la fortune trahit le grand capitaine, l'homme étonnant qu'elle avait si long-temps favorisé. Cette citation est le complément naturel de l'article de M. Himly, et donne lieu de reconnaître la justesse de ses observations ; il suffit de comparer le récit de M. C. V. W. avec la relation qu'ont donnée du même événement quelques-unes des célébrités de l'armée française.

dres n'aient pas été donnés à cet effet. Le quartier-général d'Altenbourg n'aura pas apprécié toute l'importance de cette jonction; cependant cette faute, jointe à d'autres, pouvait avoir des suites fâcheuses pour les alliés.

Le 16, le combat devint sérieux sur la rive droite de la Pleisse, à Mark-Klecberg, à deux lieues de Leipsig, c'est-à-dire au point où il n'y a plus, entre la Pleisse et l'Elster, qu'une distance d'une lieue et demie environ. C'est dans cet espace de terrain qu'était disposée plus de la moitié de l'armée autrichienne.

Napoléon avait placé, derrière des débris de ponts, un corps de 10,000 hommes, qui devait tenir tête aux corps autrichiens, ainsi qu'aux cuirassiers, qui se trouvèrent obligés de se battre en tirailleurs dans les bas-fonds de Connewitz. Il prit bientôt l'offensive sur la rive droite de la Pleisse, avec toutes les forces qu'il put réunir.

Il manquait encore aux alliés les corps de Colloredo, de Benningsen; et une division sous les ordres de Bubna, qui étaient en arrière du champ de bataille, à une journée de marche. Giulcy était, avec une division, près de Lindenau.

Napoléon commandait en personne. Ses forces étaient un peu supérieures à celles des alliés, et deux fois il parut avoir gagné la bataille.

Le roi de Naples avait chargé à la tête de 10,000 chevaux. La cavalerie des alliés, peu habituée à se battre en grande masse; était éparpillée, sur le champ de bataille, par brigades. Divisée en trois colonnes, celle du milieu ne put parvenir à se former, et fut obligée de céder le terrain; mais l'infanterie, placée aux environs de Gossa, arrêta la charge. L'aile droite et le centre de la cavalerie alliée gagnèrent du temps. Elles revinrent au combat, et repoussèrent les Fran-

çais. Toutefois les alliés ne se maintinrent qu'avec peine sur le champ de bataille, et n'atteignirent pas le but qu'ils s'étaient proposé.

Giuley était en force supérieure près de Lindenau. Peut-être eût-il mieux fait de jeter toute son infanterie sur Klein-Ischochen, par Schleussig dans les bas-fonds. Ces dispositions étaient d'ailleurs indiquées par la nature des choses. Son infanterie prit Lindenau, et les Français se retirèrent sur les deux ponts établis sur l'Elster. On se demande : s'il n'était pas possible au général Giuley de détruire le premier de ces ponts? S'il l'eût fait, il aurait rempli sa mission de la manière la plus brillante. Il chercha à se ménager un passage pour lui-même ; il eut tort, car son corps était trop faible pour qu'il pût parvenir jusqu'à Leipzig, tandis que, le pont détruit, quelques milliers d'hommes suffisaient pour arrêter l'armée française.

Giuley fut obligé de se retirer le même soir de Lindeneau, mais cela n'eut aucune influence sur le sort de la bataille, et put tout au plus en avoir sur la retraite de Napoléon.

Blucher voulait détruire le pont de Lindenau. Il pensait que la grande armée alliée ne pouvait se passer des troupes qu'exigeait cette expédition, il ne détacha que 10,000 hommes pour ce coup de main, dont il chargea le général Saint-Priest. Lorsque Blucher s'avança par Skeuditz pour attaquer Leipzig, au lieu de 110,000 hommes qui avaient été destinés pour cette expédition, il n'en avait que 43,000. Il fut obligé de rappeler Saint-Priest, et agit comme s'il avait eu à sa disposition tout son monde.

Le général Blucher sera un des plus dignes modèles à présenter par l'histoire. Jamais il n'eut en vue que le bien

général, jamais il ne se plaignit du rôle qui lui était dévolu, quelque peu brillant qu'il fût.

Le maréchal Marmont exécutait les ordres qu'il avait reçus, et s'avançait pour prendre l'offensive contre la grande armée alliée, près de Liebertwolkowitz, lorsque Blücher l'attaqua.

Si on n'était pas parvenu à occuper et à retenir Marmont, Napoléon aurait eu 20,000 hommes de plus, et la grande armée alliée aurait été battue probablement; mais Blücher culbuta le premier à Moeckern.

L'énergie et le sang-froid dont le général Yorck fit preuve dans cette bataille, contribuèrent puissamment à la victoire que remportèrent les alliés.

On ne saurait approuver la résolution que prit Marmont de recevoir la bataille, il avait devant lui tout le temps nécessaire pour l'éviter.

La victoire ne lui promettait aucun résultat avantageux, la défaite au contraire pouvait entraîner de grands désastres, il devait donc dans tous les cas éviter un engagement.

Si Marmont eût évité la bataille, Blücher aurait été hors d'état de prendre Leipzig; il aurait, à la vérité, pu passer la Parthe et serait peut-être parvenu à séparer le 3e et le 7e corps de Napoléon, mais il n'aurait pu exercer aucune influence sur l'issue de la bataille de Liebertwolkowitz.

Deux fautes furent commises par les alliés à la bataille de Moeckern. Elles auraient pu entraîner leur perte.

Il était tout-à-fait conforme aux principes, que York fît avec son corps d'armée devant Lidenthal une demi-conversion en s'appuyant sur la Basse Elster pour en faire son pivot.

Si Langeron eût fait une semblable conversion, on aurait eu un ordre d'échelons par l'aile droite. L'infanterie serait

restée en masse et par conséquent dans toute sa puissance d'action.

Mais Langeron ne fit point de conversion, il resta dans sa direction primitive, gardant sa ligne entre Breitenfeld et Wetteritz. Cette circonstance produisit un grand vide entre les deux corps. Si Marmont avait eu une cavalerie nombreuse pour se jeter entre eux, l'issue de l'action eût été très-douteuse. Elle l'eût été d'autant plus qu'on avait commis une seconde faute en plaçant la réserve sous les ordres de Saken à Radefeld, c'est-à-dire à un point trop éloigné du champ de bataille.

On aurait dû, au lieu de laisser la réserve où elle était, l'approcher de Breitenfeld. Blücher s'aperçut bientôt de la faute qui avait été faite; il étendit 4,000 chevaux dans l'intervalle des corps alliés, non pas qu'il voulût le combler, mais pour masquer le mouvement de Langeron qui arriva par sa droite, de sorte qu'à la fin de la bataille, l'infanterie d'York était réunie à celle de ce général.

Les alliés firent sagement de ne pas attaquer le 17 octobre afin d'attendre des renforts, mais on doit regarder comme une grande faute l'inaction de Napoléon, qui ne sut ni attaquer ni se retirer.

Napoléon pouvait encore attirer à lui les débris du corps de Marmont, ainsi que le troisième corps. Il pouvait opérer cette réunion dans la nuit à Schoenfeld, devant Leipsig, et marcher à la pointe du jour à Liebert Wolkowitz. Le septième corps était arrivé le 17, à quatre heures du matin, à Taucha; il aurait pu se rendre à Schoenfeld, car le gros de l'armée de Blücher avait passé la nuit entre Moeckern et Lidenthal.

Bertrand, victorieux, aurait pu envoyer de Lindenau, 10,000 hommes de renfort pour neutraliser l'attaque que

projetait la grande armée alliée. Les chances de succès étaient donc encore pour Napoléon.

Mais il s'endormit dans l'inaction; il vit, sans s'émouvoir, ses adversaires se renforcer de 130,000 hommes et réparer leurs fautes. Cette funeste sécurité décida de son sort.

La concentration de l'armée française dans la nuit du 17 au 18 facilita l'attaque des alliés du 18.

L'envoi du corps de Bertrand de Lindenau sur Weissenfels était une mesure singulière qui n'était justifiée par aucun des mouvemens précédens.

Napoléon voulait-il induire en erreur les alliés par cette marche? croyait-il qu'ils allaient passer en toute hâte l'Elster avec leurs masses principales, afin de lui donner l'occasion de battre et de détruire ce qui serait resté devant lui sur la rive droite de l'Elster?

Une telle supposition ne saurait être admise; car le corps de Bertrand était trop faible pour motiver une mesure aussi importante; il pouvait arriver au contraire que Giuley forcât ce petit corps à se déployer dans les plaines de Leipzig et de Lutzen et le battît ensuite; mais Giulay crut plus convenable de lui laisser faire sa pointe afin de savoir au juste si personne ne le suivait.

Il reste maintenant à savoir si on n'aurait pas pu détruire le pont de Lindenau après le départ du 4e corps.

Les événemens du 18 n'étaient qu'une suite et une conséquence des journées précédentes. D'une part, il fallait accepter un combat qui était imposé par le désespoir et la nécessité, de l'autre, l'expérience avait prouvé que, tant que Napoléon se sentirait quelques forces, il ne consentirait pas à faire aux alliés la moindre proposition dans l'intérêt de l'Europe. Il ne restait donc qu'à saisir l'occasion qui se présentait de détruire son armée quoi qu'il dût en coûter. Il est des circons-

tances où non-seulement les règles de la guerre, mais encore l'humanité exigent l'effusion du sang. Il y aurait donc eu faiblesse de la part des monarques à vouloir chercher à l'épargner dans la journée du 18.

Le Lion muselé devait être étouffé, parce qu'il ne pouvait ni abdiquer, ni modifier sa nature.

Les avant-postes de la grande armée alliée auraient dû découvrir dans la nuit du 18 ou 19 Octobre, le mouvement rétrograde de Napoléon. Si on ne pouvait y parvenir en rejetant ses vedettes et ses avant-postes, une division aurait dû rester pendant la nuit sous les armes, et se tenir à une telle proximité de son adversaire que ses mouvemens ne pussent lui en échapper.

En supposant que l'on sût à tems la retraite de Napoléon dans Leipsig, la cavalerie et l'artillerie à cheval des alliés réunies auraient pu se mettre en marche afin de se former en deux grandes masses le 19 au delà de Pegau et vis-à-vis de Skeuditz et fondre encore le 20 sur les débris de l'armée française qui s'éloignait. Dans une pareille occasion la cavalerie ne devait pas hésiter de faire une marche de cinq milles ; si elle eût trouvé les chemins directs interceptés, elle devait prendre les circuits.

Dans ce cas on devait poser en principe, que 20,000 chevaux et 80 pièces d'artillerie entraveraient constamment la marche de Napoléon en détruisant les ponts et les chemins jusqu'à ce que la jonction avec le maréchal de Wrede eût été effectuée. Il y avait du danger, il est vrai, en ce qu'on ne savait rien de positif sur les intentions de celui-ci, mais on pouvait jeter en avant des brigades isolées de cavalerie afin de préparer les voies.

Si une brigade de cavalerie, par exemple, avait pu occuper, le 22, la vallée d'Horsel, une autre se porter le 23 à

Vach, une troisième s'emparer, le 24, des rives de la Fulde, une quatrième se rendre maîtresse, le 26, de Gellenhausen; si on avait fait des préparatifs pour couper les ponts et les chemins, que les montagnards eussent été réunis sous les armes, et que Napoléon fût arrivé, ayant devant lui la cavalerie des alliés, derrière lui leur infanterie qui l'aurait harcelé; si enfin Wrede eût eu le temps d'occuper une forte position appuyée par le renfort de la cavalerie alliée: Napoléon eût-il jamais pu passer le Rhin? Il est difficile de le croire et la campagne de 1814 n'eût pas eu lieu.

Les alliés ne peuvent donc se laver du reproche de n'avoir point suivi Napoléon dans sa retraite et de n'avoir pas cherché par des mouvemens décisifs à détruire entièrement son armée.

(*Traduit de l'allemand, par* P. Himly.)

REVUE

DU MOIS D'OCTOBRE.

Par ordonnance du 3, les bataillons mobiles de gendarmerie sont supprimés; les compagnies qui les composent sont réparties dans les départemens de *Maine-et-Loire*, *Mayenne*, *Deux-Sèvres*, *Ille-et-Villaine*, *Côtes du Nord*, *Finistère*, *Loire-Inférieure*, *Morbihan*, *Vendée* (1). — Chaque compagnie sera subdivisée en seize brigades provisoires qui pourront être réunies aux brigades permanentes, ou former temporairement des postes intermédiaires. — Les capitaines des compagnies mobiles seront adjoints aux commandans des compagnies départementales; les lieutenans et sous-lieutenans partageront le service des lieutenans de gendarmerie. — Le casernement des brigades provisoires sera, comme celui des brigades permanentes, à la charge de chacun des départemens dans lesquels elles seront établies.

— Une décision royale, en date du 10, prescrit que chaque compagnie des escadrons du train des parcs d'artillerie recevra sur le pied de guerre une augmentation de deux maréchaux-des-logis, deux brigadiers et huit soldats, dont quatre de première classe; en tout douze hommes par compagnie, ou soixante-douze par escadron.

(1) On voit qu'il s'agit des départemens formés de la Vendée et d'une partie de la Bretagne, qui sont en ce moment le théâtre où s'agitent des intrigans qui exploitent, moins encore dans leur propre intérêt que par esprit de désordre, l'ignorance de quelques insensés trop faciles à égarer.

Note du Rédacteur.

— Par une autre décision du même jour il est accordé au bataillon de pontonniers un troisième adjudant sous-officier pour être spécialement chargé des détails de l'armement et du casernement sous la direction de l'officier d'habillement auquel il sera adjoint.

— Une ordonnance du 16 porte création dans chacun des départemens de l'ouest ci-dessus désignée, et en outre dans celui de la Sarthe, d'une compagnie d'infanterie qui sera spécialement affectée au département pour le maintien de la tranquillité publique. Ces compagnies recevront la dénomination de *compagnie départementale*, et seront distinguées entre elles par le nom du département. — Chaque compagnie se compose de cent cinquante-trois hommes et deux enfans de troupe. — Le recrutement s'effectuera par la voie de l'engagement volontaire (1). Les officiers, sous-officiers et soldats des compagnies départementales devront avoir l'aptitude requise pour le service actif, et autant que possible, être nés dans le département, ou y avoir leur domicile.

Les anciens militaires, porteurs de congés définitifs ou jouissant d'une pension de retraite, pourront y être admis avec le grade qu'ils ont précédemment occupé. — Pourront

(1) On ajoute que l'acte portera obligation de servir dans la compagnie du département pour le temps qui sera fixé par la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée. Or, la chambre des députés vient de fixer à sept ans la durée du service. Peut-être qu'une telle obligation détournera les meilleurs sujets d'engager leur liberté pour un laps de temps aussi long. Les rédacteurs de l'ordonnance ont introduit aveuglément une condition qui nous semble vicieuse. Il devait suffire d'obliger pour trois ou quatre ans au plus ceux qui entreraient dans ces compagnies, d'autant plus qu'on exige qu'ils aient déjà l'aptitude requise pour le service actif. D'ailleurs ces compagnies ne sont créées sans doute que temporairement, et il est présumable que le motif qui donne lieu à leur formation ne subsistera pas pendant sept ans consécutifs.
Note du Rédacteur.

également y être reçus les hommes qui auront satisfait à la loi sur le recrutement, et les jeunes gens ayant dix-huit ans accomplis. — Dans tous les cas, les sous-officiers et soldats ne devront pas être âgés de plus de quarante ans. — Les officiers en retraite, ou en réforme dans les départemens dont il est ici question, ne pourront être placés dans la compagnie de leur département qu'avec le grade dont ils sont pourvus. — A défaut d'anciens militaires retirés du service et domiciliés dans le département, il pourra être pris des officiers, sous-officiers et caporaux dans les différens corps de l'armée, pour former ou compléter les cadres desdites compagnies. Le choix se fera de préférence parmi ceux qui sont nés dans le département, ou qui précédemment y ont été domiciliés pendant plusieurs années. — Après la première formation, et lorsque les cadres auront été portés à leur complet, l'avancement de chaque compagnie roulera sur elle-même pour la totalité des emplois de sous-officier et caporal, et dans la proportion du tiers pour ceux d'officier. — Dans le cas où la compagnie n'offrirait pas de sujets remplissant les conditions voulues pour occuper les vacances de sous-officier et caporal, ou pour remplir les emplois d'officier revenant à l'avancement de la compagnie, le général en rendra compte au ministre de la guerre, et lui proposera des candidats choisis, autant que possible, parmi les anciens militaires retirés dans le département, ou parmi les officiers, sous-officiers et caporaux de l'armée, qui y ont eu précédemment leur domicile. En cas de vacance de l'emploi de capitaine, au tour de l'avancement de la compagnie, le lieutenant concourra avec les capitaines de la ligne; et si l'un de ces derniers est nommé, il sera remplacé à son régiment par le lieutenant de la compagnie où il entrera, pourvu toutefois que celui-ci réunisse les conditions

de service exigées par la loi, pour être promu au grade de capitaine. — Le capitaine concourra, pour le grade de chef de bataillon, avec les autres capitaines de l'armée. — Pour la solde, les masses et l'administration, les compagnies départementales, seront assimilées aux régimens d'infanterie. — L'uniforme des compagnies départementales sera celui des compagnies de vétérans, créées par l'ordonnance du 26 novembre 1830.

— Une ordonnance du même jour affecte spécialement au service des départemens, dont il vient d'être question, les dix compagnies de fusiliers-vétérans qui y ont été organisées. — Ces compagnies se recruteront désormais de la même manière que le compagnies départementales d'infanterie, créées par l'ordonnance précédente.

— Une ordonnance du 21 porte répartition du crédit de 373 millions 123 mille francs, accordé par la loi du 16 de ce mois, pour les dépenses ordinaires et extraordinaires du ministère de la guerre, pendant l'année 1831. Nous en rapporterons le résumé :

Chap. I.	Administration centrale (personnel)........	1,542,000 f.
II.	Id. (matériel)........	530,000
III.	Etats-majors..........................	17,360,000
IV.	Gendarmerie..........................	19,326,000
V.	Recrutement..........................	481,000
VI.	Solde et entretien des troupes............	237,237,000
VII.	Justice militaire......................	261,000
VIII.	Remontes de la cavalerie..............	9,022,000
IX.	Matériel de l'artillerie..................	52,206,000
X.	Matériel du génie......................	22,169,000
XI.	Ecoles militaires......................	1,722,000
XII.	Ordre de Saint-Louis et du mérite militaire..	400,000
XIII.	Subvention à la dotation des invalides de la guerre..........................	1,500,000
XIV.	Dépenses temporaires..................	8,267,000
XV.	Dépenses diverses et imprévues.........	2,100,000
	Total..........................	373,123,000

— Par décision du 22, le complet des batteries à cheval montées sur le pied de guerre, est augmenté de dix canonniers servans et de vingt-six chevaux de selle, ce qui donne à chaque batterie un total de deux cent dix-huit hommes et de deux cent cinquante-quatre chevaux.

— Une ordonnance du 31, motivée sur le vu de l'ordonnance du 1er avril 1818, portant création de dix compagnies de discipline, prescrit la formation en Afrique de la 5e compagnie de fusiliers et de la 5e de pionniers de discipline d'après les bases déterminées par l'ordonnance du 1er avril 1818 précité, et par celle du 5 janvier 1820.

— On se rappelle qu'une souscription fut ouverte au mois de juin 1830 en faveur de l'armée d'Afrique; une commission avait été choisie parmi les souscripteurs pour arrêter les bases d'après lesquelles s'opérerait la répartition de ces fonds; une circulaire du ministre fait connaître que ces bases ont été établies ainsi qu'il suit : Sont admis à prendre part aux fonds de la souscription. — 1° Les militaires et marins, ayant fait partie de l'armée d'expédition d'Afrique, qui ont conservé des infirmités par suite de blessures reçues depuis les premières tentatives de débarquement jusqu'à la prise d'Alger; 2° les familles des militaires et marins morts de blessures reçues en Afrique pendant le même intervalle; 3° les familles des militaires et marins morts de maladie en Afrique pendant le même intervalle; et cela à raison de — une part entière pour les militaires et marins dont les blessures sont équivalentes à la perte d'un membre; — une demi-part pour ceux dont les blessures ont pour résultat des infirmités moins graves; — une part entière pour les veuves avec enfans; — une demi-part pour chaque enfant avec la restriction que ces enfans, quel que soit leur nombre, ne pourront avoir plus d'une part à eux tous; — un quart de part pour chaque ascendant au premier degré, lorsqu'il n'y a ni veuve ni enfans.

— Une décision ministérielle, en date du 26 septembre, porte que la légion étrangère n'ayant point encore d'ancienneté au service de France, la haute-paie pour les sous-officiers et soldats de ce corps, qui ne sont point Français, ne pourra commencer que lorsqu'il y aura eu, de leur part, un engagement après l'expiration de leur premier engagement. — Cette décision, continue le ministre, ne peut néanmoins nuire aux droits à la haute-paie en faveur des sous-officiers et soldats nés français, qui ont des services antérieurs en France, et qui ont été placés dans la légion étrangère après avoir été tirés des corps français ou de la non-activité.

— *Décision relative à l'admission des militaires à l'hôtel des Invalides.* — Il paraît que beaucoup de militaires dont la réception aux invalides était approuvée depuis long-temps, ont négligé de se rendre à leur destination; en conséquence toutes les autorisations d'admission antérieures au 1er juillet dernier sont révoquées à dater du 1er octobre, et il demeure statué que désormais toute admission non effectuée dans un délai de trois mois, à partir du jour où elle aura été prononcée, sera considérée comme nulle et non avenue.

Ici M. le ministre prévoit le reproche de rétroactivité qu'on pourrait adresser à sa décision; quant au passé, dit-il, on remarquera que cette mesure ne s'applique en quelque sorte qu'à des autorisations devenues sans objet aujourd'hui, soit par le décès probable de la plupart des militaires qu'elles concernent, soit, à l'égard des autres, parce qu'ils n'ont plus l'intention d'en profiter (1). Si cependant elle atteignait

(1) *Le décès probable !...* L'excuse est singulière. Vous supposez donc que les militaires qui ont obtenu leur admission en avril, mai, juin, etc., ne l'avaient sollicitée que pour deux ou trois mois, et que leur intention était d'en finir avec la vie, au plus tard avant la fin de juin. Il faut en convenir, vous les enterrez bien promptement; au reste, la suite de l'article

quelques individus qui n'auraient différé de se rendre à l'hôtel que par négligence ou par quelque motif indépendant de leur volonté, il leur resterait la ressource de réclamer le bénéfice d'une nouvelle décision.

Cette mesure, garantie d'ordre et de régularité assure d'ailleurs pour l'avenir, aux militaires qui obtiendront leur admission à l'hôtel ou à sa succursale, un délai suffisant (1) pour s'y rendre, et ceux qui ne s'y soumettraient pas, ne pourraient attribuer qu'à eux seuls la déchéance qu'ils auraient encourue.

— *Décision relative au classement des hommes dans le peloton hors rang des corps de l'artillerie.* — Le peloton hors rang, dans les régimens d'artillerie, ne peut point être considéré comme troupe à cheval; en conséquence, les hommes qui le composent ne peuvent avoir droit qu'à la solde et à l'équipement des hommes à pied de l'artillerie. Toutefois le maréchal-des-logis et les canonniers chargés du service particulier des écuries, faisant nécessairement partie du service à cheval, doivent en avoir l'équipement et la

prouve assez que vous avez senti la faiblesse des raisons alléguées pour justifier une mesure dont l'apparition inattendue a dû surprendre plus d'un intéressé. Sans doute M. le ministre saura bien corriger ce qu'une décision imprévue a pu avoir de trop rigoureux; mais il eût été préférable peut-être de ne pas mettre les ayans-droit dans la nécessité de renouveler des démarches toujours pénibles, et cela pour s'être permis un retard que rien ne limitait auparavant.

Note du Rédacteur.

(1) C'est très-bien pour l'avenir, mais ce qui concerne le passé en est-il plus régulier? Il est présumable aussi qu'un homme qui se trouverait arrêté plus que l'ordonnance ne le permet, par une maladie grave ou par d'autres motifs puissans, serait excusable et n'encourrait pas la déchéance, pourvu toutefois qu'il eût prévenu l'administration avant le délai révolu; la justice le demanderait, mais l'arrêté n'en dit rien.

Note du Rédacteur.

solde. — Quant aux autres sous-officiers, brigadiers et canonniers du peloton hors rang, qui faisaient précédemment partie du service à cheval, ils doivent être libres d'y rentrer si d'ailleurs ils y sont reconnus propres. — Ils peuvent aussi en vertu des dispositions de l'art. 2 de l'ordonnance d'organisation, du 5 août 1831, être maintenus provisoirement au peloton hors rang, si les besoins du service l'exigent, en conservant leur équipement et leur solde. C'est au chef du corps à juger de la nécessité de cette mesure; il doit en être de même à l'égard des canonniers qui sont dans la première classe, ou qui par leur ancienneté y arriveraient par la suite. — Cette dernière disposition est applicable au bataillon de pontonniers et aux escadrons du train des parcs d'artillerie.

— Par une décision, en date 12 octobre, le ministre de la guerre a arrêté les dispositions suivantes :

« Le brigadier-fourrier d'état-major recevra la solde de maréchal-des-logis-fourrier; il ne portera les marques distinctives de ce grade que lorsqu'il justifiera d'une année d'exercice, tant comme brigadier que comme fourrier, conformément à la décision royale du 6 août 1822. — La solde de brigadier-élève-fourrier, en station, est fixée à 80 centimes dans la cavalerie de réserve, et à 75 centimes dans la cavalerie de ligne et dans la cavalerie légère. »

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VINGT-CINQUIÈME

DU JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES.

OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 1831.

THÉORIE.

APPLICATIONS.

HISTOIRE.

MÉLANGES.

ooo h. (6 divisions)
liaires.

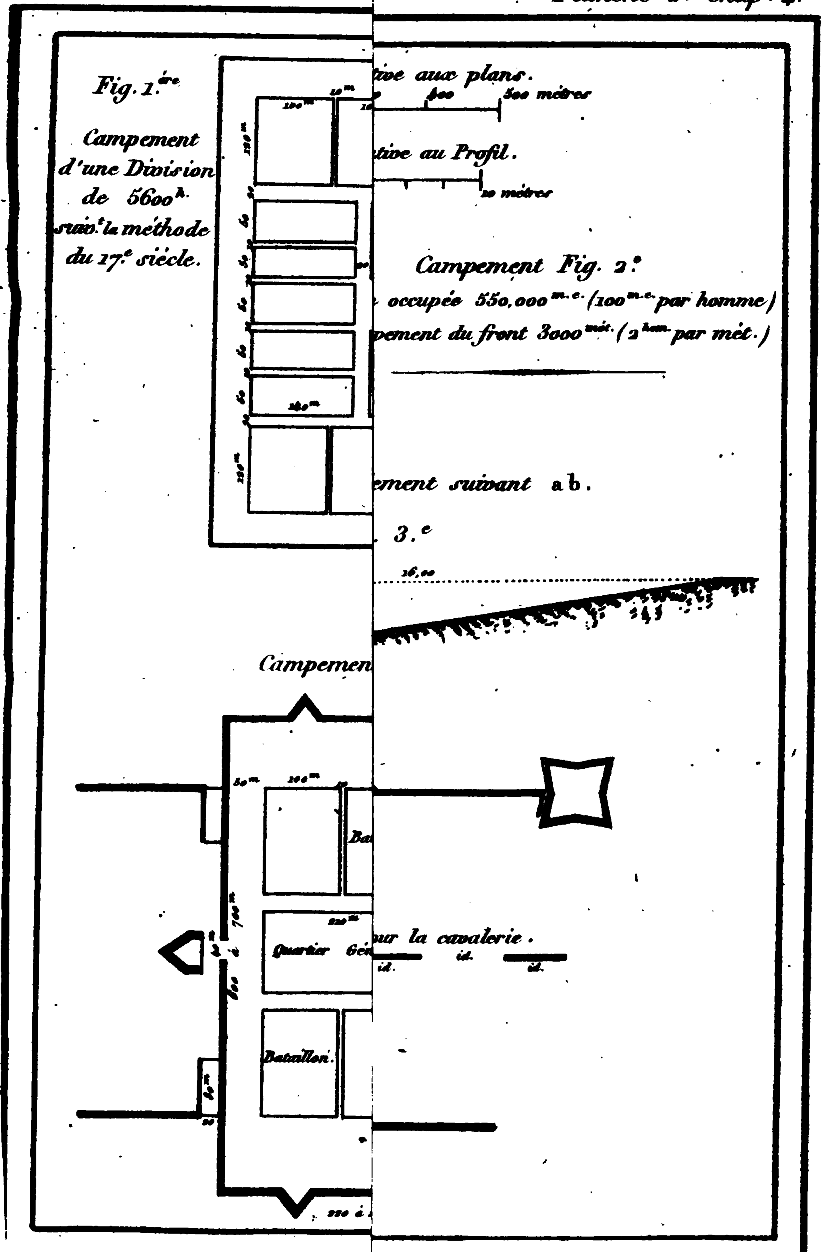


P. Ponts de Passage.

ontrevallation se 72 Redoutes liées par 18,000 mètres de Tranc

0 7000 mètres

Portions de la li	Nombre d'hommes de garde.	Id. logés dedans pour 4 jours	Totaux.	
36	15h	60h	2160h	
16	60	300	4800	11,700h
52	300	1200	4800	
4				


Fig. 1.ère
Campement d'une Division de 5600.h suiv.t la méthode du 17.e siècle.
tive aux plans.
400
500 mètres
tive au Profil.
20 mètres
Campement Fig. 2.e
occupée 550,000 m.c. (100 m.c. par homme)
pement du front 3000 mèt. (2 hom. par mèt.)
ement suivant ab.
3.e
16,00
Campemen
Ba
Quartier Gé
our la cavalerie.
id.
id.
id.
Bataillon.

(b)
f
(e)
70 à 80m
200 à 250m
600 à 800m
g
g
2000 mètres

200 à 500 m

400 à 800 m au plus

200 à 300 m

400 à 800 m au plus

300 m

Fig. 1.ère

au travers d'un bois large de 400 à 800 mèt.

Cou

un escarpement de roc ou d'une pente roide.

au travers d'un marais.

Fig. 2.e

300 à 600 m

300 à 600 m au plus

Passage des deux lignes

1600 mètres.

1000

1500

…arent les lignes.

Passage d…

Fig. 3e

300m

400 à 600m

Tête de Pont

600m

Pont

300 à 400m

1000 à 1600m

Passage des…
ou d'une riv…
(2e…

1ère Division

2ème Division

3ème Division

300m

300m

400 à 600m

Interruption
des deux lignes
par un Fleuve
que domine
le camp principal.

